



M. Bush et la Chine

■ Conflit entre Washington et Pékin après l'atterrissage en catastrophe d'un avion espion américain

■ George W. Bush qualifie la Chine d'« adversaire stratégique » des Etats-Unis

■ La guerre des écoutes électroniques en mer de Chine

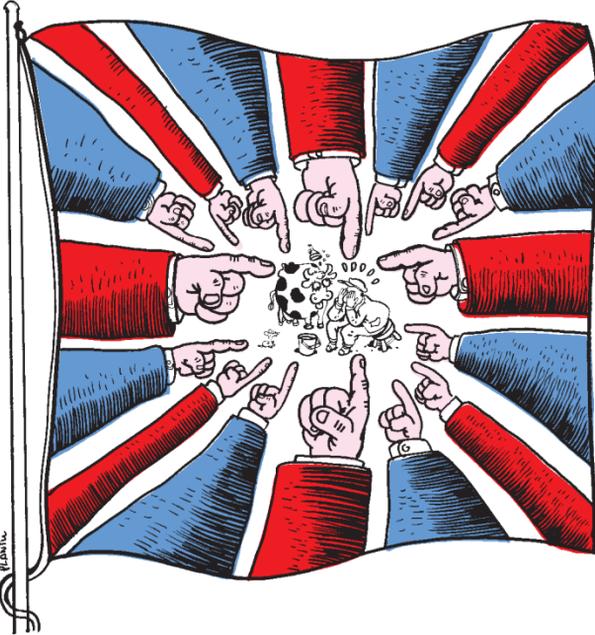
Lire page 2

Le malheur dans la campagne anglaise

● Des centaines de milliers d'animaux abattus, enfouis ou brûlés ● Notre envoyée spéciale décrit ce désastre et le désespoir des éleveurs du comté de Cumbria ● 87 % des Français se disent choqués par les abattages massifs ● L'embargo sur le lait et la viande a été levé pour la France

NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE a vécu, cinq jours durant, le cauchemar de la campagne anglaise ravagée par l'épizootie de fièvre aphteuse. Depuis le comté de Cumbria, limitrophe de l'Écosse, principal foyer d'infection, elle raconte les bûchers où brûlent les carcasses de milliers d'animaux, les fosses immenses creusées sur un terrain d'aviation, une campagne dévastée, honteuse d'elle-même, désertée par les touristes. Les éleveurs touchés par l'abattage systématique de leurs troupeaux se sentent abandonnés. Ils expriment leur douleur, leur colère, leurs accusations contre un gouvernement qu'ils jugent trop lent, contre une administration désorganisée et inefficace, contre le manque de moyens des services sanitaires.

Le gouvernement britannique devait décider, mardi 3 avril, s'il procéderait ou non à la vaccination préventive de 180 000 vaches, ainsi que l'y a autorisé la Commission de Bruxelles. 345 000 animaux - moutons, vaches et porcs - ont été abat-



tus, sur 950 000 prévus. En France, alors que 58 000 animaux ont été abattus, un certain optimisme est de mise. Bruxelles a levé, lundi, l'embargo sur les produits laitiers et sur la viande. La décision de Bruxelles était attendue, puisque aucun nouveau cas de fièvre aphteuse n'a été découvert depuis ceux de Mayenne et de Seine-et-Marne. En revanche, aux Pays-Bas, l'inquiétude grandit et de « forts soupçons » pèsent sur une exploitation porcine allemande proche de la frontière néerlandaise. Au moment où s'ouvre le congrès de la FNSEA, un sondage BVA réalisé pour *Le Monde* indique que 87 % des Français sont solidaires des éleveurs qui s'opposent aux abattages massifs. Le débat sur l'opportunité d'une reprise de la vaccination divise les éleveurs, entre les tenants de l'exportation et ceux qui privilégient la prophylaxie.

Lire pages 14 à 17

www.lemonde.fr/epizootie



GEORGES GOBET/AFP

JUSTICE

Chirac tranquille

Le président est serein. Il ne répondra pas au juge Halphen, qui souhaitait l'entendre comme témoin, mercredi 4 avril, dans l'affaire des HLM de Paris. Il ne s'inquiète guère des tentatives parlementaires pour engager une procédure de Haute Cour. Lionel Jospin, pense-t-il, les empêchera d'aboutir. Selon l'enquête du *Monde*, peu de députés de gauche sont prêts à s'engager derrière l'initiateur de cette démarche, le député socialiste Arnaud Montebourg.

p. 8

www.lemonde.fr/chirac-affaires

Révolution à la Caisse des dépôts

LA CAISSE des dépôts et consignations (CDC), qui a déjà engagé la séparation de ses activités concurrentielles et de ses missions d'intérêt général et de service public, envisage de poursuivre cette réforme en introduisant, à terme, en Bourse sa principale filiale à 100 %, la banque d'investissement CDC Ixis. Longtemps considéré comme le bras armé de l'Etat pour verrouiller le capitalisme français, comme l'avait révélé, en 1988, le raid organisé sur la Société générale, l'établissement public poursuit donc une mutation en douceur. Son histoire, qui se confond avec celle de la République, est très révélatrice des évolutions économiques actuelles.

Lire page 21

La légende du Balthus oublié de la Villa Médicis

PETITE ENCLAVE française dominant Rome sur la viale Trinita-dei-Monti, la Villa Médicis abriterait un véritable trésor caché, une peinture murale de Balthus désormais complètement oubliée par l'Histoire. Exécutée il y a des années à l'occasion d'un carnaval, cette œuvre représenterait une scène vénitienne : hommes et femmes masqués et déguisés, déambulant sur un gigantesque escalier. Balthus, qui a dirigé l'Académie de France à Rome pendant seize ans, de 1961 à 1977, l'aurait exécutée pour une fête, mais n'aurait initialement pas souhaité que cette peinture soit conservée. Aussi, quand des travaux de réfection ont été engagés, aurait-elle été recouverte de peinture industrielle - avec l'assentiment de l'artiste - et engloutie pour des années. Des photographies des dessins préparatoires de Balthus prouveraient qu'il ne s'agit pas d'un mirage. Mais pour certains piliers de l'institution, comme la bibliothécaire Maria-Teresa de Bellis, ce n'est qu'une très jolie légende, entretenue depuis des années.

Quelques mois avant sa mort, le 18 février, pris sans doute d'un remords tardif, l'ami d'An-

tonin Artaud et disciple de Pierre Bonnard aurait confié à quelques proches l'existence et, surtout, la situation de cette peinture disparue. D'un grand format, l'œuvre serait toujours cachée dans le salon vert des pensionnaires. L'artiste aurait opportunément donné toutes les indications, au centimètre près, pour la retrouver. L'artiste a fait ces confidences à une restauratrice de fresques qu'il avait déjà vue à l'œuvre, Géraldine Albers. Cette ancienne pensionnaire de la Villa y avait en effet découvert par hasard, en 1985, une fresque Renaissance exécutée au XVI^e siècle et baptisée « *Les Oiseaux* ». Des petits carrés représentant tour à tour une fleur, un animal ou une plante encadraient un pavillon et une superbe volière.

« Pour savoir s'il est possible de récupérer la peinture murale de Balthus, il faut procéder à des petits sondages, ouvrir des "fenêtres" au bistouri dans quelques centimètres carrés du mur, et voir si la peinture a ou non totalement disparu », explique-t-elle. Dans le cadre de la nouvelle tranche de travaux de rénovation récemment engagée à l'Académie de France, le directeur, Bruno Racine, a demandé à des restaura-

teurs professionnels de procéder à des sondages pour vérifier s'il est possible ou non de dévoiler à nouveau la peinture cachée. Des nettoyages de différentes couches de couleur n'ont, pour l'instant, rien donné. Les recherches sont infructueuses, aucune peinture de Balthus n'a encore été trouvée. En revanche, dans ce fameux petit salon vert, « nous avons découvert des choses très partielles et notamment une peinture très antérieure à Balthus, une frise qui représente un faux marbre, qui devait encadrer une tapisserie ou un panneau », affirme M. Racine. « Il existe aussi une fresque du XIX^e siècle, à laquelle Berlioz a fait référence dans ses écrits. C'était une caricature des pensionnaires par eux-mêmes », précise-t-il. Elle n'a pas non plus été retrouvée. Le mystère reste entier. Ce qui aurait sans doute amusé le fondateur de la Villa, Ferdinand de Médicis, mécène et collectionneur qui avait, dès le XVI^e siècle, commandé au peintre Jacopo Zucchi des plafonds qui ont résisté au temps et n'ont jamais été badigeonnés.

Nicole Vulser



CINÉMA

Dessins réanimés

Américains, japonais, européens (photo, *Tous courts*, du Russe Garri Bardine), entre violence et poésie, produit industriel et génie artisanal, les films d'animation déferlent cette semaine sur les écrans. Cette soudaine recrudescence des sorties est un indicateur de l'extraordinaire regain d'intérêt que suscite ce genre. Autres sorties : *Belphegor*, *L'Echange*, *Boesman et Lena*.

p. 32 à 35

Tous en ligne pour la musique



THOMAS MIDDELHOFF

BERTELSMANN, EMI et AOL Time Warner ont fait un pas de géant, lundi 2 avril, dans la distribution de musique en ligne par abonnement en créant une société commune avec l'américain RealNetworks. Entretien avec Thomas Middelhoff, président du directoire de Bertelsmann.

Lire page 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 404 - 7,50 F



SANDRINE BONNAIRE JACQUES GAMBLIN

UN FILM DE PHILIPPE LIORET

Coup de foudre pour Mademoiselle

"Une formidable histoire d'amour."

"Quand votre cœur fait boum."

"Un moment de grâce."

"Magique, magnifique !"

LCI

afeminin.com

Europe 1

La Turquie résiste à la tentation du changement

ENTRE DEUX CRISES, celle des prisons et la faillite financière en cours, la Turquie vient de rendre publiques les réformes qu'elle consent à mettre en œuvre pour intégrer l'Union européenne. Ce document de 1 000 pages, baptisé « programme national », prévoit, dit-on, l'affectation, dans les administrations publiques, d'un local pour « les mères qui allaitent », mais reste on ne peut plus flou sur les sujets qui fâchent : l'abolition de la peine de mort, l'octroi de droits culturels aux Kurdes, la question de Chypre ou le poids des militaires dans la vie politique. Or ces points, cruciaux au regard des critères de Copenhague (la mise en place d'un Etat de droit avec respect des minorités et des droits de l'homme), sont incontournable. Les négociations d'adhésion ne s'ouvriront que si la « petite Asie » accepte de s'y conformer. La lecture du « plan national » de réformes permet d'en douter.

Le commissaire européen à l'élargissement, Günter Verheugen, ne s'y est pas trompé : « Des efforts supplémentaires seront requis en ce qui concerne l'abolition de la peine capitale et l'assurance de droits culturels pour tous les citoyens, quelle que

soit leur origine », a-t-il déclaré. Le « programme national » repousse l'abolition de la peine de mort « au moyen terme » (d'ici cinq ans) et rappelle qu'elle est « du seul ressort de la Grande Assemblée », majoritairement opposée à cette mesure. Certes, un moratoire sur les exécutions est en vigueur depuis 1984. Mais qui dit que le moratoire ne pourra pas, un jour, être reconstruit ? En attendant, la peine capitale continue d'être requise. Ainsi, le jour de l'annonce du programme, un procureur d'Ankara réclamait la mort pour trois ex-députés islamistes, accusés d'avoir tenté de « renverser l'ordre constitutionnel ».

« La Turquie voudrait bénéficier d'un statut sur mesure. Elle ne veut pas comprendre que c'est à elle d'entrer dans le moule de l'Europe et non l'inverse », explique Bénédicte Chesnelong, de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH). Autre lacune : le document glisse sur le rôle de l'armée, se contentant de mettre en avant le rôle « consultatif » du conseil national de sécurité (MGK), instance dominée par les généraux.

Marie Jégo

Lire la suite page 20



JACK GUEZ/AFP

PROCÈS

Guy Georges face aux psys

Pourquoi celui que l'on surnomma le « tueur en série de l'Est parisien » a-t-il violé, puis assassiné, sept jeunes femmes ? Les psychiatres qui se sont succédé à la barre, lundi 2 avril, pour tenter d'expliquer la personnalité de Guy Georges n'ont pas de réponse catégorique. Une seule chose est certaine pour eux : l'accusé n'est pas un fou irresponsable de ses actes.

p. 11

International.....	2	Carnet.....	27
France.....	8	Aujourd'hui.....	28
Société.....	11	Météorologie-Jeux.....	31
Régions.....	14	Culture.....	32
Horizons.....	16	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	21	Kiosque.....	36
Communication.....	23	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	24	Radio-Télévision.....	37

CHINE La crise provoquée par l'atterrissage en urgence d'un avion espion américain, dimanche 1^{er} avril sur l'île de Hainan, après une collision avec un appareil de la chasse

chinoise, a tendu les relations entre Pékin et l'administration Bush. ● LE PRÉSIDENT chinois Jiang Zemin a déclaré, mardi 3 avril à Pékin, que les Etats-Unis portent « l'entière respon-

sabilité » de la collision entre les deux appareils. ● À WASHINGTON, le président Bush a réclamé le prompt retour de l'équipage et de l'appareil, qui ne doit être « ni

endommagé ni visité ». Le porte-parole chinois du ministère des affaires étrangères a cependant déclaré, mardi, que les Chinois avaient parfaitement le droit d'inspecter l'avion.

● LA MER DE CHINE méridionale est l'une des régions les plus disputées de la planète. Les services de renseignement américains y exercent une surveillance constante.

Des diplomates américains autorisés à rencontrer l'équipage de l'avion espion

L'immobilisation forcée d'un avion américain de surveillance électronique et des vingt-quatre membres de son équipage dans l'île chinoise de Hainan, depuis dimanche 1^{er} avril, a tendu les relations entre Pékin et Washington. Les deux pays s'accusent mutuellement de la responsabilité de l'incident

PÉKIN

de notre correspondant

« Il y a déjà une étincelle. Si vous l'arrosez d'essence, elle peut se transformer en grande flamme. » Qian Qichen, vice-premier ministre chinois et ancien ministre des affaires étrangères – mais qui reste le « Monsieur diplomatie » de la Chine populaire – a coutume de peser ses mots. Quand il a tenu ces propos à Washington le 23 mars, au lendemain d'une rencontre à la Maison Blanche avec George W. Bush, où il a pu prendre la mesure de la fermeté américaine dans sa relation avec le « concurrent stratégique » chinois, le haut dirigeant de Pékin s'attendait-il à voir son alarmisme conforté aussi rapidement par les faits ?

La crise actuelle est révélatrice tout à la fois de la volatilité de la relation sino-américaine et de la volonté de Pékin et de Washington d'éviter toute embardée belliqueuse. C'est dans cet « entre-deux » qu'il faut inscrire l'incident aérien du



dimanche 1^{er} avril entre l'EP-3 et deux chasseurs chinois au-dessus de la mer de Chine méridionale.

Pour l'heure, les Chinois semblent surtout empêtrés dans l'embarras, soumis à l'évidence à des

pressions internes contradictoires, tentés d'exploiter l'incident mais sans aller jusqu'à commettre l'irréparable avec Washington.

A ce stade, on est encore loin de la flambée d'antiaméricanisme qui avait enfiévré le pays au lendemain du bombardement de l'ambassade de Pékin à Belgrade par les forces de l'OTAN durant la guerre du Kosovo. La presse officielle reproduit aujourd'hui les déclarations du ministère des affaires étrangères « demandant » des « explications » aux Américains pour la « violation grossière de la souveraineté chinoise » commise par l'EP-3, mais elle se garde d'attiser l'excitation nationaliste.

Afin d'éviter tout débordement, le dispositif policier s'est resserré

autour de l'ambassade américaine à Pékin, qui avait reçu des volées de cailloux lancés par une foule protestataire au lendemain du bombardement de Belgrade. Les va-t-en-guerre ne manquent cependant pas, mais leur expression est pour l'instant confinée dans le cyberspace. « Il faut les bombarder [les Américains], même avec des missiles », « C'est sans précédent d'attraper des esclaves dans le ciel, il faut continuer à saisir les avions américains », peut-on lire dans les forums de discussion des sites Sina et Sohu.

ACCUSATION DE « FAIBLESSE »

Le plus embarrassant pour le pouvoir est que perce déjà, à l'occasion de cette nouvelle crise, l'accusation de « faiblesse » à l'égard des Américains qui avait fait florès lors de la guerre du Kosovo. Le gouvernement s'était alors fait reprocher d'avoir privilégié les tractations au sujet des compensations financières au détriment de l'orgueil national. « Ce serait trop bête de se priver de monter dans l'avion », « Il faut relâcher l'équipage mais garder l'avion », peut-on encore lire sur Internet au sujet de l'avion EP-3. Le pouvoir a certes toujours su faire bon marché de la vox populi, même quand elle abonde dans le nationalisme, mais ces clameurs ne doivent pas être sous-estimées dans la mesure où elles peuvent être utilisées par les faumés de l'appareil du parti ou de l'armée.

Alors que la direction suprême se

prépare à une succession de générations, qui sera scellée à l'automne 2002, la période ne se prête guère aux attitudes de faiblesse. Il faut trouver là l'explication de l'intrusion des militaires chinois dans l'appareil américain, en dépit des appels de Washington à respecter son « intégrité ».

Mais, dans le même temps, les

CNN, qui cite sur ce point une source chinoise.

Si l'étincelle évoquée par le vice-premier ministre chinois est bien là, il reste prématuré d'en conclure que le baril s'apprête à exploser, tant sont lourdes les échéances diplomatiques qui s'imposent aux Chinois dans les prochains mois : la candidature olympique de Pékin, les négo-

Les Chinois sont-ils montés dans l'avion ?

Les informations sont contradictoires sur le fait de savoir si des Chinois ont pu pénétrer à bord de l'avion EP-3 Aries 2 cloué au sol sur la base de Lingshui, avec quelques dommages apportés à sa cellule et à sa voilure suite à la collision avec les appareils chinois, et si l'équipage a eu le temps de neutraliser les équipements les plus sensibles à bord.

Un avion militaire est « un aéronef d'Etat » et, de ce point de vue, il peut être assimilé à une enceinte diplomatique placée sous souveraineté nationale du pays propriétaire. Auquel cas, l'accès est réglementé, voire carrément interdit. De même, les deux pays ont des versions différentes sur le lieu exact, en mer de Chine, où s'est produit l'incident, et sur les qualités juridiques (eaux territoriales, zone exclusive ou eaux internationales) attachées à l'endroit. Le déplacement d'un avion ou d'un navire d'Etat dans ces zones est soumis à des contraintes, surtout si l'action n'est pas jugée « innocente » selon les accords internationaux.

Chinois s'efforceront de trouver une porte de sortie à la crise en autorisant, probablement mardi 3 avril, les trois diplomates américains – dont deux attachés de défense – déjà arrivés sur l'île de Hainan à entrer en contact avec les membres de l'équipage, lesquels auraient quitté l'avion et seraient cantonnés séparément dans des bâtiments de l'aéroport militaire de Lingshui, d'après

ciations d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et, surtout, la visite d'Etat de George Bush en Chine au mois d'octobre, en marge du sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique.) à Shanghai. La crise de Hainan n'en constitue pas moins un signal d'alarme.

Frédéric Bobin

Pour Jiang Zemin, les Etats-Unis sont seuls responsables

Les Etats-Unis portent « l'entière responsabilité » de la collision entre les avions américain et chinois, a déclaré mardi 3 avril le président chinois, Jiang Zemin, cité par l'agence Chine nouvelle. « Nous ne comprenons pas pourquoi les Etats-Unis envoient fréquemment des avions pour faire des vols de reconnaissance dans des régions aussi proches de la Chine », a encore indiqué le président.

« Selon la loi chinoise et la pratique internationale, nous avons le droit de conduire des investigations » à bord de l'avion espion, a ajouté mardi le ministre des affaires étrangères, en réfutant la position des Etats-Unis selon laquelle l'appareil est placé sous leur souveraineté nationale.

Washington juge « inacceptable » le maintien au secret des 24 militaires

WASHINGTON

de notre correspondant

George W. Bush a réagi avec « inquiétude » à la détention de vingt-quatre militaires américains par Pékin à la suite de l'incident aérien du week-end au cours duquel un avion espion américain EP-3 Aries a été contraint d'atterrir après avoir heurté en vol un chasseur chinois. Dans une déclaration, lundi 2 avril, le président américain a réclamé le prompt retour de l'équipage et de l'appareil, qui ne doit être « ni endommagé ni visité ». Non sans avertir : « L'absence d'une réponse rapide de la part du gouvernement chinois serait en contradiction avec les pratiques diplomatiques et avec le désir exprimé par nos deux pays d'entretenir de meilleures relations ».

Ces propos diplomatiques cachent mal la colère doublée d'appréhension de Washington face à un incident qui intervient alors que les relations entre les deux pays sont au plus bas. L'ambassadeur américain à Pékin, l'amiral Joseph Prueher, a déclaré lundi qu'il était « inexplicable et inacceptable et fort préoccupant pour les plus hautes autorités américaines que l'équipage ait été maintenu au secret pendant trente-deux heures. Les Chinois ne nous ont fourni aucune explication (...). Avec le temps qui passe, la situation devient de plus en plus mauvaise et plus tendue ». Mardi matin, l'ambassadeur a cependant indiqué qu'un premier contact devrait pouvoir être établi dans la soirée avec l'équipage.

Tout laisse à penser que les Etats-Unis vont accorder encore un peu de temps à Pékin pour trouver une solution à cet incident dont ils rejettent

toute responsabilité, laissant même entendre que l'aviation chinoise s'est montrée particulièrement agressive depuis l'élection de celui que les Chinois surnomment « Petit Bush ». Expert en questions stratégiques, Gary Milhollin estime que ce délai prolongé est dû avant tout à la désorganisation d'une direction chinoise prise au dépourvu.

Si cette situation devait se prolonger, les relations entre les deux pays devraient s'en ressentir. M. Bush, qui veut donner au monde l'image d'un leader et qui a raidi le ton envers Pékin depuis son arrivée à la Maison Blanche, ne peut se permettre de paraître faible et de céder aux pressions chinoises. D'autant qu'il est soumis aux influences contradictoires des milieux d'affaires, partisans d'une politique d'apaisement favorable aux échanges, et de la droite républicaine, représentée en particulier par le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, et son adjoint Paul Wolfowitz.

PREMIER TEST POUR UN PRÉSIDENT INEXPÉRIMENTÉ

Tout durcissement de Pékin en vue de tester la détermination de Washington, ou toute détérioration de la situation ne feraient que renforcer la tendance dure et ceux qui, comme M. Wolfowitz, sont favorables à un accroissement du soutien militaire américain à Taïwan. Selon Catharin Dalpino, de la Brookings Institution, tenter d'exploiter l'incident aérien de Hainan pour faire pression sur Washington à un moment où « W » réfléchit sur la vente d'armements sophistiqués risquerait de se retourner

contre la Chine. « Il est intéressant de noter que cette affaire intervient entre la visite à Washington du vice-premier ministre chinois et la décision sur les ventes d'armes (...) C'est un premier test pour un président inexpérimenté, qui va devoir choisir quelle ligne suivre ».

Les options de la Maison Blanche sont toutefois limitées. Elle ne peut se permettre d'attendre trop longtemps pour réagir et doit s'assurer, si elle entend faire preuve de fermeté, qu'elle en a les moyens. Les dossiers envenimant les relations sino-américaines ne sont pas prêts d'être réglés : Taïwan, violations des droits de l'homme et de la liberté religieuse en Chine, détention de chercheurs chinois résidant dans des universités américaines, projet de bouclier antimissile. En dernier ressort, Washington pourrait jouer de l'arme commerciale en refusant de renouveler la clause de la nation la plus favorisée.

Aujourd'hui, M. Bush fait face aux premières conséquences de son changement d'attitude envers Pékin. Ce renouveau de tension intervient paradoxalement au moment où l'on disait de plus en plus qu'il pourrait refuser de livrer, ou repousser sa décision de livrer à Taïwan les quatre destroyers équipés de système de radar antimissile Aegis. Cet incident risquerait en tout cas de tourner à une crise politique majeure entre Chinois et Américains si les deux camps parvenaient à jouer avec succès la carte du nationalisme. Mais on n'en est pas encore là.

Patrice de Beer

En mer de Chine du Sud, les eaux les plus disputées de la planète

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La mer de Chine du Sud est probablement la région la plus disputée de la planète. La Chine en revendique les deux archipels, les Paracels au nord et les Spratleys au sud, ainsi que 80% des eaux. Cette affirmation de souveraineté chinoise, que partage Taïwan, est fortement contestée par le Vietnam et les Philippines. Deux autres pays riverains, la Malaisie et Brunei, expriment des revendications dans la partie méridionale de cette mer par où transite l'essentiel du commerce maritime entre le Proche et l'Extrême Orient. Seul le petit sultanat de Brunei n'est pas présent sur l'archipel des Spratleys.

S'appuyant sur une « légitimité » historique très controversée, Pékin a amorcé son grignotage en mer du Chine du Sud en 1974, soit avant la victoire communiste vietnamienne de 1975, en chassant des Paracels une garnison sud-vietnamienne. Puis, en 1988, la marine chinoise a attaqué une garnison vietnamienne sur l'archipel des Spratleys, coulant trois navires et tuant soixante-douze Vietnamiens. Le renforcement de la présence chinoise dans ce secteur s'est intensifié après la fin de la guerre froide et l'évacuation, en 1991-1992, des bases américaines de Clark et de Subic, sur l'île philippine de Luçon.

En 1992, le Parlement de Pékin a voté la souveraineté « indiscutable » de la Chine sur la mer de Chine du Sud, traçant une frontière maritime qui longe, à l'ouest, la côte du Vietnam, au sud, celle de la grande île de Bornéo, et à l'est, l'île philippine de Palawan. Tout en s'accordant l'an dernier avec Pékin sur la frontière terrestre entre leurs deux pays, Hanoi s'oppose d'autant plus catégoriquement à la souveraineté chinoise sur la mer de Chine du Sud qu'elle ampute le plateau continental vietnamien. Plusieurs incidents ont aussi eu lieu entre la Chine et les Philippines depuis que Pékin a installé, à partir de 1995, des relais paramilitaires sur des récifs proches de Palawan.

L'Asean, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont sont membres le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei, a tenté d'imposer à Pékin un « code de conduite », mais sans grand succès. La Chine refuse de remettre en cause sa souveraineté sur ces eaux. Tout en garantissant la libre utilisation de l'espace aérien comme maritime de la mer de Chine du Sud, Pékin propose seulement une exploitation conjointe de ses éventuelles ressources, une solution rejetée par les autres Etats riverains.

BOUFFÉE DE NATIONALISME

Mais ces pays n'ont guère les moyens de faire face à la puissance chinoise, dont la tactique est d'occuper d'abord et de discuter ensuite. Leurs flottes de guerre et leurs armées de l'air ne sont pas à la hauteur. En outre, l'Asean se montre de moins en moins solidaire à leur égard. Enfin, même les gouvernements du Sud-Est asiatique qui souhaitent que l'Amérique demeure un contrepoids face à la Chine sont gênés par les réajustements auxquels procède l'administration Bush afin que Pékin soit davantage un concurrent qu'un partenaire. Dans l'immédiat, ils s'inquiètent d'une nouvelle bouffée de nationalisme chinois, comme ce fut le cas, voilà deux ans, après le bombardement par l'OTAN de l'ambassade de Pékin à Belgrade.

A plus long terme, les pays concernés pensent que le meilleur moyen de contenir une Chine en pleine ascension est son intégration et non sa mise en quarantaine. Ils en sont d'autant plus persuadés que le risque d'une dislocation de l'Asie du Sud-Est, croissant depuis 1997, ne semble pas pour autant figurer au premier rang des préoccupations de Washington.

La crise ouverte par l'incident aérien du 1^{er} avril n'a fait qu'accroître le malaise suscité par la nouvelle approche américaine à l'égard d'une Chine qui fait peur mais avec laquelle les Etats membres de l'Asean ne peuvent, pour des raisons à la fois de proximité et de rapport de forces, que cohabiter.

Jean-Claude Pomonti

Depuis des années, le jeu du chat et de la souris

DEPUIS qu'elle est soupçonnée de contribuer à la prolifération des armements dans le monde, la Chine, considérée par George W. Bush comme « un adversaire stratégique » qui menace l'allié taïwanais, est la cible d'une constante surveillance des services de renseignement américains. Le jeu du chat et de la souris. Ainsi, depuis les quatre stations qu'elle entretient au Japon, la National Security Agency (NSA) écoute en continu tout ce qui se passe en Asie et, notamment, en Chine. Des satellites d'observation du National Reconnaissance Office (NRO) survolent en permanence le territoire chinois.

La flotte américaine du Pacifique participe à ce travail d'espionnage et, déjà, en octobre 1994, le porte-avions américain Kitty Hawk et un sous-marin chinois s'étaient abordés en mer Jaune. L'an dernier, un avion-espion américain avait été frôlé par deux appareils F-8 chi-

nois, mais les deux pays avaient minimisé la portée d'un incident qui, selon les Etats-Unis, n'est pas rare. Neuf jours, encore, avant l'incident qui provoque la tension actuelle entre Pékin et Washington, le navire hydrographique américain Bowditch, soupçonné d'être trop curieux, a été invité par une frégate chinoise à s'éloigner de la zone de patrouille où il avait été repéré en mer Jaune.

Appartenant à la marine des Etats-Unis, l'avion EP-3 Aries 2 de patrouille maritime qui a dû se poser en catastrophe en Chine dépend de l'escadron VQ-1 de guerre électronique, dont le quartier général est à Washington mais qui opère fréquemment depuis les bases japonaises de Misawa et de Kadena. L'Aries a sensiblement la taille d'un Boeing 737. A vitesse économique de l'ordre de 400 km/h, il est capable de missions de longue durée, soit une quinzaine d'heures

d'affilée en vol, qui peuvent exiger la présence à son bord de deux équipages. Il dispose de grandes capacités électroniques et informatiques de collecte de l'information à partir de l'interception des transmissions radio, de tous signaux électroniques et des émissions électromagnétiques (radars de défense aérienne) du pays à distance duquel on lui demande d'évoluer.

La navigation de cet avion-espion a été qualifiée de « routine », après l'incident, par les états-majors américains. Pour autant, elle peut avoir été suscitée par des événements récents et, en particulier, par la quête, sur des soupçons émis par Taïpei, de renseignements relatifs aux travaux d'agrandissement, par la Chine, de sa base de missiles proche de Yangang, dans la province du sud-est située en face de l'île de Taïwan.

Il est patent que nombre des missions accomplies aujourd'hui par

des avions américains de surveillance ont pour but de réunir des informations sur la réalité des armements balistiques chinois, qu'ils soient à tête nucléaire, chimique ou biologique, déployés face à Taïwan. Il s'agit, en particulier, de missiles de la classe des M-9 ou M-11, suspects de pouvoir atteindre des distances de l'ordre de 480 à 600 kilomètres, sans compter avec le déploiement opérationnel ou le développement de missiles intercontinentaux de la catégorie des Dongfeng DF-31 ou des Julang JL-2.

L'île de Taïwan est située à 150 kilomètres au sud-est de la Chine continentale. L'établissement d'une carte, aussi précise que possible et tenue à jour, des bases chinoises peut servir à Washington pour justifier une aide des Etats-Unis à Taïwan en matière de systèmes antimissiles.

Jacques Isnard

Il faut rétablir la confiance brisée, estime Shimon Pérès

Le ministre israélien des affaires étrangères est en visite à Paris dans le cadre d'une tournée européenne à Stockholm, Oslo et Athènes

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Officiellement, Shimon Pérès, ministre des affaires étrangères d'Ariel Sharon, vient à Paris rencontrer Jacques Chirac, Lionel Jospin et Hubert Védrine pour, comme il le dit, « expliquer exactement la situation et demander conseil ». Mais au-delà de cette routine toute professionnelle, Shimon Pérès, même s'il ne l'avoue pas, est inquiet. Il sait qu'en dépit de l'amélioration sensible des relations entre Israël et l'Europe, l'Intifada a laissé des traces entre les deux partenaires.

Il y a quelques jours, le vice-ministre des affaires étrangères norvégien a ainsi laissé entendre qu'il était légitime de tirer sur des soldats israéliens en service dans les territoires occupés. Lorsqu'Israël a protesté, le vice-ministre a promptement fait retraite en expliquant qu'il avait été mal compris et son ministre a présenté des excuses. Mais d'autres déclarations désagréables, venues du Danemark cette fois, ont renforcé l'impression qu'Israël, par ailleurs vivement critiqué au Conseil de sécurité des Nations unies, à New York, et à la Commission des droits de l'homme, à Genève, n'avait pas bonne presse. Nimbé de sa réputation d'artisan de la paix, le ministre israélien des affaires étrangères reprend ses navettes pour tenter d'expliquer. Après un crochet par Stockholm, et avant une escale à Oslo, puis à Athènes, il devait arriver à Paris, mardi 3 avril, pour 24 heures.

Son association avec Ariel Sharon, sans doute le général le plus controversé de toute l'histoire militaire israélienne, étonne. « Qui, d'après vous, se compromet le plus ? », rétorque Shimon Pérès en retournant, souriant, la question. Cette union est difficile pour moi, mais, croyez-moi, elle est aussi difficile pour lui. Il y a un secret que les Palestiniens doivent connaître : les balles tirées contre nous nous unissent ; le

Hosni Moubarak demande un « maximum d'efforts » américains

Le président égyptien Hosni Moubarak a demandé lundi 2 avril à George W. Bush de s'impliquer davantage pour rapprocher Israéliens et Palestiniens, souhaitant le « maximum d'efforts pour obtenir une réduction de la tension et une reprise des négociations ». M. Bush lui a assuré qu'il resterait « activement engagé » au Proche-Orient.

Mais le président américain a continué de se démarquer de son prédécesseur Bill Clinton. « Nous pouvons faciliter la paix mais nous ne pouvons pas imposer la paix », a-t-il déclaré, tout en espérant que son engagement finirait par produire des « résultats positifs ».

M. Moubarak est le premier dirigeant arabe à être reçu par la nouvelle administration américaine. Il sera suivi la semaine prochaine par le roi de Jordanie Abdallah II. Ce dernier, dans un entretien publié mardi par le *Financial Times*, estime lui aussi qu'il est impératif que le président Bush joue un rôle plus grand pour tenter de mettre fin au conflit israélo-palestinien. - (AFP, Reuters.)

processus de paix, en revanche, dévoile les divergences au sein de notre collectivité. Sadate n'aurait jamais récupéré le Sinai s'il avait utilisé les méthodes et le langage utilisés par les Palestiniens contre nous. Hussein de Jordanie de même. Et je ne parle pas que des balles, mais aussi des discours de provocation et de haine que répand la presse arabe et que l'on entend jusqu'au sommet de la Ligue arabe à Amman. Je dis aux Palestiniens : changeons de langage, changeons la façon de nous parler. On ne peut avoir de paix sans un langage qui exprime la musique de la paix. Or, pour le moment, les Palestiniens n'utilisent qu'un ton : celui de la provocation enflammée. Ce qui

me ramène à Sharon. Je crois sincèrement qu'il ne veut pas que son passage comme premier ministre d'Israël soit éclaboussé par une politique qui conduise le pays dans le feu et le sang. Il est à la recherche de la paix, comme moi et comme d'autres. »

Sur les moyens d'y arriver, l'ancien signataire des accords d'Oslo n'a pas de formule magique. Et s'il a une piste, il ne la dévoilera pas, refusant notamment de se prononcer sur un schéma jordano-égyptien concocté à Amman, de conserve avec les Palestiniens, mais déjà rejeté par Ariel Sharon. On en est, reconnaît-il tout au plus, à tenter

« De même que personne n'imposera une volonté étrangère aux les Palestiniens, Arafat ne parviendra pas, en internationalisant le conflit, à imposer une volonté étrangère sur Israël »

de négocier sur les conditions qui permettront, peut-être, de négocier sur le fond.

La première de ces conditions, pour Israël, est que les Palestiniens « arrêtent de tirer et commencent à parler ». « A la minute où ils arrêteront les violences, toutes les portes s'ouvriront, assure Shimon Pérès. Les deux parties sont lasses, mais je pense aussi que la partie palestinienne commence à comprendre que la violence ne paie pas. Aux Nations unies, leur tentative d'internationaliser le conflit [par le dépôt d'une résolution demandant l'envoi d'observateurs sur le terrain rejeté par un veto américain] a échoué. Le sommet arabe d'Amman n'est qu'un succès très partiel, les Israéliens n'ont pas perdu leur détermination et le coût des affrontements est de plus en plus élevé pour les deux parties. Peut-être la fatigue, la vraie, peut-elle produire ce que la raison n'a pas donné. »

A l'unisson d'Ariel Sharon, Shimon Pérès estime que les propositions faites par Israël à Camp David, en juillet 2000 et à Taba, en janvier 2001, sont désormais caduques. « Aujourd'hui, la situation est totalement différente de ce qu'elle était, assure-t-il. Les Israéliens ont bien vu que leurs propositions d'alors ont été refusées. Ils se disent : même quand on donne presque tout, c'est le refus avec, en prime, la violence. Aujourd'hui, il nous faut rétablir la confiance brisée. Celle des Israéliens à l'égard des Palestiniens n'a jamais été aussi basse. On ne fera pas comme si rien ne s'était passé ; on ne mobilisera pas une majorité pour enterrer le passé. »

« Yasser Arafat doit décider une fois pour toutes ce que sont ses choix stratégiques, poursuit le ministre. Il demeure notre partenaire, mais ce partenaire a commis l'erreur fondamentale de refuser les propositions Clinton [qui a suggéré des propositions de compromis après l'échec du sommet de Camp David] et je n'ai toujours pas compris pourquoi. Peut-être voulait-il ne dire que "oui, mais...", comme on dit en français. Mais le "oui" était si faible et le "mais" si fort que ça ressemblait à un "non, mais...". De même que personne n'imposera une volonté étrangère aux les Palestiniens, Arafat ne parviendra pas, en internationalisant le conflit, à imposer une volonté étrangère sur Israël. Quand les Palestiniens affirment qu'ils veulent en finir avec l'occupation, je leur dis que nous avons nous-mêmes proposé d'en finir avec l'occupation. Ils n'ont pas besoin de nous combattre pour cela. Nous n'avons pas envie d'être des occupants, mais nous ne voulons pas non plus mettre en danger notre sécurité. »

Georges Marion

Des militaires israéliens ont tué à Gaza un militant du Jihad islamique palestinien

Bethléem a été le théâtre de violents affrontements

Les meurtres ciblés de Palestiniens par l'armée israélienne ont repris lundi 2 avril avec l'assassinat, dans la bande de Gaza, par des roquettes

tirées par des hélicoptères, d'un membre du Jihad islamique. Ce dernier, ainsi que l'autre militant islamiste palestinien, le Hamas, ont pro-

mis de venger cette mort. Un soldat israélien a été mortellement blessé lors de violents accrochages à Bethléem.

QUARANTE-HUIT heures après le coup de force au cours duquel une force spéciale de l'armée israélienne a arrêté six Palestiniens - dont cinq membres de la garde personnelle du président Yasser Arafat - en territoires autonomes palestiniens (*Le Monde* du 2 avril), des hélicoptères de combat israéliens ont pulvérisé à la roquette à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, lundi 2 avril, la voiture d'un militant du mouvement intégriste Jihad islamique.

Ce dernier, Mohamad Abdel Al, 26 ans, a été carbonisé, on indique des sources palestiniennes. L'explosion a brisé les vitres d'un immeuble situé à plusieurs dizaines de mètres de là. Trois passants ont été blessés par des éclats de roquette.

C'est la première opération du genre depuis l'accession au pouvoir du premier ministre Ariel Sharon, le 7 mars. Cette politique d'élimination avait été inaugurée par son prédécesseur, le travailliste Ehoud Barak, provoquant de nombreuses protestations internationales. Les Palestiniens accusent Israël d'avoir procédé à la liquidation

d'une vingtaine de leurs militants depuis le déclenchement de l'Intifada, le 28 septembre 2000. Les victimes ont généralement été tuées par des tireurs d'élite, par des bombes actionnées à distance ou, dans le cas de trois d'entre elles, lors d'attaques d'hélicoptères.

Un responsable du Jihad islamique a prévenu lundi qu'il y aurait une riposte « appropriée et forte » à l'« assassinat » d'Abdel Al. Les brigades El Qassam (aile militaire du Hamas) ont elles aussi juré de venger la mort de leur camarade. « Nous disposons de kamikazes qui sont prêts à mourir, et le criminel Sharon comprendra prochainement notre réaction », a déclaré un porte-parole du Hamas.

Le Jihad islamique, hostile au processus de paix israélo-palestinien, a revendiqué ces dernières années de nombreux attentats anti-israéliens, le plus récent étant un attentat à la voiture piégée qui avait fait trois blessés légers le 27 mars, dans un quartier du sud de Jérusalem.

La radio militaire israélienne a indiqué que l'armée disposait d'in-

formations selon lesquelles Mohamad Abdel Al avait été impliqué dans des attaques anti-israéliennes et qu'il projetait un attentat de grande envergure.

Une voiture piégée a explosé lundi sans faire de victimes non loin d'un groupe de soldats stationnés à proximité de la colonie de Kedoumim, au sud-ouest de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie, a annoncé le Conseil des implantations de Judée-Samarie (Cisjordanie) et de la bande de Gaza. Kedoumim est considéré comme l'un des bastions de l'aile dure des colons israéliens.

ESCALADE

A l'entrée de Bethléem, un soldat israélien a été blessé d'une balle à la poitrine lors de violents échanges de tirs entre Palestiniens et soldats israéliens. Il est décédé quelques heures plus tard. L'artillerie israélienne a bombardé durant deux heures Bethléem et les camps de réfugiés avoisinants, visant particulièrement le Paradise Hotel, où l'Autorité palestinienne loge ses invités de marque. D'après des

témoins, l'étage supérieur de l'hôtel a été complètement détruit. Deux enfants palestiniens, de 3 et 12 ans, ont été blessés par ce bombardement qui a atteint des maisons du camp de réfugiés d'Aïda et des bureaux de l'Autorité. Au total, vingt Palestiniens ont été blessés dans les affrontements qui ont eu lieu lundi en Cisjordanie et à Gaza.

D'après des sources palestiniennes, les autorités israéliennes ont arrêté dimanche le responsable de la police maritime palestinienne, le colonel Issam El-Bileidi, à son retour d'une visite au Liban.

« Si ce gouvernement pense qu'il peut parvenir à la sécurité et la stabilité avec des chars, des roquettes, des tirs d'obus et des assassinats, il se trompe complètement », a déclaré le ministre palestinien de l'administration locale Saëb Erakat. Pour lui, « le blocus, les assassinats, la fermeture des points de passage, les tirs d'obus et les embuscades tendues en zones sous contrôle palestinien » prouvent que l'Etat juif a planifié « l'escalade ». - (AFP.)

► www.lemonde.fr/israel

L'échappement Co-Axial d'OMEGA

Une révolution dans le monde de l'horlogerie



Réserve de marche 3 ans de garantie

A l'aube du troisième millénaire, OMEGA présente une innovation majeure dans le domaine de la montre mécanique. L'échappement constitue le cœur de toute montre mécanique et son principe est resté inchangé depuis plus de 200 ans. Aujourd'hui, OMEGA bouleverse les principes établis en présentant un nouvel échappement Co-Axial mis au point en collaboration avec le maître

horloger George Daniels. Ce nouveau système est constitué d'une double roue d'échappement coaxiale, d'une ancre munie de trois rubis ainsi que d'un plateau portant une levée d'impulsion en rubis et solidaire d'un balancier-spiral sans raquette. Le système Co-Axial réduit le frottement de la roue d'ancre sur l'ancre et assure ainsi une meilleure stabilité de la précision à long terme.

Ω
OMEGA

www.omegawatches.com

Français et Allemands poursuivent le débat sur un projet de Constitution européenne

Joschka Fischer a été reçu par Lionel Jospin avant une discussion avec Alain Juppé et Jean-Louis Bianco

Le premier ministre, Lionel Jospin, qui a prévu de s'exprimer prochainement sur l'Europe, a reçu, lundi 2 avril, le ministre allemand des affaires

étrangères, Joschka Fischer, qui a relancé, il y a un an, le débat sur le fédéralisme. M. Fischer a participé ensuite à un débat sur l'architecture ins-

titutionnelle de l'Union, organisé par le CERJ, avec l'ancien premier ministre RPR, Alain Juppé, et le député socialiste Jean-Louis Bianco.

LE LANCEMENT du grand débat annoncé au sommet de Nice sur la redéfinition du projet européen peine à prendre forme. Les projecteurs sont tournés vers la France et l'Allemagne qui, après avoir traversé une crise, montrent leur volonté de renouer le dialogue pour tenter de rejouer leur rôle d'entraînement à la veille de l'élargissement de l'Union. Lionel Jospin a reçu en tête-à-tête, lundi 2 avril à Paris, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, avant que celui-ci participe à une discussion, organisée par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), avec Alain Juppé et Jean-Louis Bianco.

Le maire de Bordeaux et le député socialiste ont développé leurs positions respectives dans le débat sur la Constitution européenne, relancé l'année dernière par Joschka Fischer, dans le discours désormais célèbre prononcé à l'université Humboldt de Berlin. Tous trois sont tombés d'accord pour dire que l'élargissement risquait de rendre l'Union européenne ingouvernable ; elle doit se réformer profondément si elle veut être plus qu'un grand marché ou une organisation caritative. Les défis ont changé de dimension, a déclaré en substance le chef de la diplomatie allemande, en ajoutant : « La peur des Européens face à la mondialisation est une expression de leur faiblesse, pas

de la faiblesse de leur potentiel, mais de la faiblesse de leur organisation. »

Le deuxième point de consensus porte sur la responsabilité particulière qui revient à la France et à l'Allemagne dans l'organisation de l'Europe future. Des rencontres fréquentes entre les ministres des affaires étrangères et des discussions informelles entre le président de la République et le premier ministre français, d'une part,

Des rencontres fréquentes devront « déminer » les contentieux et préparer le nouveau chantier

le chancelier allemand, d'autre part, doivent « déminer » les contentieux possibles entre les deux pays et préparer en commun le nouveau chantier visant à préciser d'ici à 2004 l'architecture institutionnelle de l'Europe élargie.

Les Quinze ont prévu, dans un premier temps, un large débat permettant d'associer les opinions publiques à la réflexion. Ce débat, qui a donné lieu à quelques contri-

butions importantes, reste pour le moment confidentiel. Les responsables politiques, qui affrontent en 2002 d'importantes échéances électorales, en Allemagne comme en France, hésitent sur la meilleure manière d'intervenir. Lionel Jospin, qui a laissé l'année dernière Jacques Chirac répondre aux propositions de Joschka Fischer, voulait attendre la fin de la présidence française, puis les municipales, pour s'exprimer sur l'Europe, mais on ignore toujours quand il le fera.

MM. Fischer, Juppé et Bianco sont d'accord sur le diagnostic : ni statu quo, ni super-Etat européen, mais quelque chose entre les deux, que tous les trois sont prêts à appeler, comme Jacques Delors et Jacques Chirac, une Fédération d'Etats-nations. Le concept est vague et, avant qu'une démarche commune franco-allemande lui donne un peu de consistance, il conviendrait que la discussion nationale, dans les deux pays, ait été poussée plus loin. L'ancien premier ministre RPR a souhaité que les prochaines échéances électorales soient l'occasion d'un tel débat, rappelant qu'au premier semestre 2002, on sera dans la phase concrète de lancement de l'euro, ce qui ne manquera pas de placer l'Europe au centre des préoccupations.

L'euro, justement, devrait être une puissante incitation à l'approfondissement de l'intégration européenne. Comment ? A cette ques-

tion, les réponses divergent. Pas en raison d'une opposition entre Français et Allemands mais parce que personne n'a une idée arrêtée sur les solutions à proposer. L'Union européenne élargie aura besoin d'un pouvoir exécutif efficace et d'un pouvoir législatif représentatif qui assure transparence et contrôle démocratique, tout en respectant les compétences spécifiques des Etats membres.

Le principe est clair ; sa mise en œuvre plus compliquée. Faut-il créer un véritable gouvernement, renforcer la Commission ou la transformer ? Faut-il donner la priorité à l'intégration communautaire ou à la coopération intergouvernementale ? Le Conseil européen, réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, doit-il conserver son caractère hybride, à la fois exécutif et législatif ? Faut-il créer, à côté du Parlement européen, une deuxième chambre représentant les Etats ? ou les gouvernements ? ou les parlements nationaux ? Peut-on énumérer précisément les compétences de l'Union, des Etats membres et des régions ? Cette liste de questions n'est pas exhaustive. La recherche des réponses ne fait que commencer.

Henri de Bresson et Daniel Vernet

► www.lemonde.fr/ue

Le procès de l'ancien président Estrada se précise aux Philippines

MANILLE. La Cour suprême des Philippines a statué, mardi 3 avril, que l'ancien président Joseph Estrada, déposé par la rue et l'armée en janvier, n'était plus président et ne pouvait de ce fait invoquer une immunité pour ne pas être arrêté. L'arrêt de la Cour suprême répond à un appel de l'ancien président concernant son immunité présidentielle, interjeté après une première décision, rendue en mars, qui statuait déjà que M. Estrada n'était plus président des Philippines. La Cour devrait publier dans la journée son arrêt écrit, qui dit qu'« aucun argument nouveau n'a été présenté qui puisse infirmer la décision du 2 mars », a indiqué un responsable de la Cour qui a requis l'anonymat. Le gouvernement philippin veut traduire l'ancien président devant les tribunaux pour corruption et pillage économique, un crime passible de la peine de mort aux Philippines. M. Estrada a été accusé d'avoir touché des millions de dollars de pots-de-vin et d'avoir détourné de l'argent public, ce qu'il a toujours farouchement nié. - (AFP.)

Mary Robinson revient sur sa décision de quitter l'ONU

NEW YORK. Mary Robinson est revenue sur sa décision de quitter son poste de haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU et sollicite un renouvellement d'un an de son mandat, ont indiqué, lundi 2 avril, des responsables des Nations unies. M^{me} Robinson, dont le mandat de quatre ans arrive à échéance en septembre, a informé de sa décision le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en fin de semaine à Genève. L'ancienne présidente d'Irlande avait annoncé, le 19 mars, qu'elle ne solliciterait pas un second mandat, en invoquant les « contraintes » du système des Nations unies et le peu de ressources allouées à la défense des droits de l'homme. Kofi Annan, de nombreux dirigeants occidentaux et les organisations de défense des droits de l'homme avaient dit regretter le départ de M^{me} Robinson. Le président Chirac, qui l'avait rencontrée vendredi à Genève, lui avait demandé de revenir sur sa décision de quitter son poste. - (AFP.)

Mise sous séquestre de sociétés appartenant à Paolo Berlusconi

MILAN. Paolo Berlusconi, frère du leader de l'opposition Silvio Berlusconi, candidat aux élections législatives du 13 mai pour le poste de premier ministre, a vu une partie des actifs de ses sociétés bloquées à la suite d'une décision du parquet de Milan, lundi 2 avril. Sur ordre du juge Rosario Lupo, les enquêteurs de la section financière ont placé sous séquestre l'équivalent de 150 milliards de lires (500 millions de francs), soit l'équivalent de ce que le parquet reproche à Paolo Berlusconi d'avoir détourné.

Au centre de l'accusation figure sa société Simec, qui pendant des années a été la seule à gérer la décharge de Cerro. Il aurait utilisé à son profit exclusif les ressources versées pour cette activité, au lieu de les investir dans l'amélioration du service. Dans cette affaire sont également impliquées une cinquantaine de personnes, dont le président de la région Lombardie, Roberto Formigoni, de Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi. - (Corresp.)

Le Sénat américain adopte une vaste réforme du financement électoral

WASHINGTON. Le Sénat a adopté, lundi 2 avril, un projet de loi de réforme du financement électoral aux Etats-Unis, qui vise à réduire l'influence de l'argent dans la politique et à améliorer la transparence financière dans les campagnes électorales. Les sénateurs ont approuvé avec une majorité de 59 voix contre 41 le projet de loi, proposé notamment par l'ancien candidat républicain à l'élection présidentielle, John McCain. Le texte prévoit d'interdire des millions de dollars en contributions illimitées et non réglementées (*soft money*) que recueillent en période électorale les partis politiques auprès d'entreprises, de syndicats et de particuliers, ce qui, selon leurs détracteurs, corrompt le système. Dans le même temps, les sénateurs ont accepté de faire passer de 1 000 à 2 000 dollars (près de 2 220 euros) le montant autorisé pour les contributions individuelles directes faites aux candidats. L'adoption de ce projet de loi représente une victoire personnelle pour le sénateur John McCain, soixante-quatre ans, qui n'a eu de cesse depuis six ans de dénoncer la corruption de l'argent dans le processus électoral. La bataille n'est pas terminée et se déplace désormais à la Chambre des représentants, qui doit à son tour se prononcer. Ensuite, le projet de réforme devra être signé par le président George W. Bush, qui n'a pas caché ses réserves. - (AFP.)

Un attentat de la guérilla maoïste tue plus de trente policiers au Népal

KATMANDOU. Une trentaine de policiers ont été tués et quatorze autres blessés à la suite d'un attentat à la bombe perpétré par la guérilla maoïste dans l'ouest du Népal, lundi 2 avril, a annoncé un porte-parole du ministère de l'intérieur. Le mouvement maoïste avait menacé de lancer une série d'attentats en prévision de la grève nationale du 6 avril, a indiqué la police. Cette grève, décidée par les rebelles, a pour objectif d'exiger la démission du premier ministre, Girija Prasad Koirala, en raison de son implication dans un marché douteux signé par la compagnie aérienne nationale.

Les maoïstes ont lancé en 1996 une campagne d'actions violentes pour tenter de renverser la monarchie constitutionnelle en place au Népal. Quelque mille six cents personnes sont mortes à la suite du déclenchement de cette révolte. - (AFP.)

Pour Paris, l'Europe de la défense n'est pas une alternative à l'OTAN

PARIS. Le ministre français de la défense, Alain Richard, a déclaré, lundi 2 avril, à l'Ecole militaire à Paris, où il recevait 650 élèves officiers dont des Européens, que l'Europe de la défense n'est pas « une alternative » à l'Alliance atlantique. Cherchant à rassurer des alliés qui soupçonnent la France de vouloir, pour le compte de l'Union européenne, déployer un corps européen indépendant de l'OTAN, M. Richard a expliqué : « Je veux être clair. Aucun pays européen n'aurait accepté de s'engager dans la construction de l'Europe de la défense si elle devait conduire à un relâchement du lien transatlantique. Notre préoccupation est de faire valoir une capacité de décision de l'Union européenne, sans laquelle notre entreprise n'aurait aucun sens. Mais, a aussitôt ajouté le ministre français, nous progressons aussi sans duplication inutile avec les moyens de l'Alliance atlantique. »

La France déploie un dispositif de surveillance en Méditerranée

LA MARINE française vient de tester un dispositif de sécurité en Méditerranée qui est censé lui permettre, si le cas se présentait de nouveau, de faire face à un éventuel débarquement d'immigrés clandestins à l'instar de l'échouage volontaire, le 17 février, sur les côtes du Var, de l'*Easti-Sea* avec quelque neuf cents personnes à son bord.

Des indices avaient donné à croire que de tels incidents étaient susceptibles de se reproduire. Depuis les semaines qui ont suivi, la surveillance a donc été renforcée avec le recours, en semaine, à des avions Falcon-50 et des hélicoptères de patrouille maritime et, pendant le week-end, à deux frégates porte-hélicoptères, de la classe *La Fayette* ou *Georges-Leygues*, qui ont sillonné la haute mer et les approches du territoire national.

Il n'a pas été fait état publiquement de ce renforcement de la sécurité, le dispositif testé pouvant évoluer au gré des circonstances. Pour deux raisons, semble-t-il. D'abord, les problèmes politiques et juridiques liés à une possible intervention, voire à une interception en mer, s'avèrent complexes à résoudre.

Ensuite, la plupart des marins mobilisés pour cette surveillance estiment qu'ils n'ont pas les moyens adaptés à la mission et que leur travail - comparable au plan « Vigipirate » de lutte

contre le terrorisme - relève d'un service des garde-côtes, comme aux Etats-Unis, qui n'existe ni en France, ni en Europe et qu'il conviendrait de créer.

C'est ce qui explique que des dispositions complémentaires à un tel déploiement naval ont été prises par la France. Ainsi, il a été décidé de privilégier le renseignement « le plus en amont possible », selon une source d'information autorisée, afin de pouvoir alerter suffisamment à l'avance le dispositif de la marine. Ce qui passe, entre autres mesures, par une coopération entre services de renseignement et de police autour de la Méditerranée, entre l'Italie et la France notamment, dans les ports d'où pourraient partir les bateaux qui transporteraient des immigrés.

DEXTERITÉ MANŒUVRIÈRE

Dans le cas de l'*Easti-Sea*, une série de faits inquiètent les analystes des services de renseignement, conduits à s'interroger sur l'origine de cette aventure maritime. Deux considérations retiennent leur attention et tendent à accrédi-ter la thèse de l'intervention d'un service étranger.

D'une part, le bateau s'est volontairement échoué, non sans une certaine dextérité manœuvrière de l'équipage, dans une zone dif-

ficile d'accès et apparemment choisie pour prendre en défaut la vigilance des autorités françaises. La marine nationale avait fermé son sémaphore, à terre, depuis plusieurs mois, et elle n'a pu donner l'alerte.

D'autre part, la façon dont le capitaine du navire et son équipage se sont évanouis dans la nature, leur forfait accompli, fait croire qu'ils savaient, dès le début, pouvoir être « infiltrés » du lieu de l'échouage par des aides extérieures. A la manière d'une opération organisée par un service secret pour récupérer des commandos qu'il aurait préalablement infiltrés.

Personne, dans les milieux du renseignement proches du ministère de la défense, ne se prête à citer la nationalité du service qui, si c'était le cas, pourrait être impliqué dans l'échouage de l'*Easti-Sea* avec ses neuf cents Kurdes embarqués. On sait que le Milli Istikhbarat Tsikilati (MIT), service turc de renseignement et de sécurité, collabore avec le FSB/FSK russe et est engagé dans la lutte contre les Kurdes et les Tchétchènes.

Un mois avant, presque jour pour jour, les députés français, après les sénateurs, avaient adopté, au grand dam de la Turquie, un texte qui reconnaissait le génocide arménien, en 1915-1916, par l'empire ottoman.

Jacques Isnard

Le real brésilien malade de la crise argentine

Malgré le redressement des finances publiques, l'économie demeure vulnérable

RIO DE JANEIRO

de notre correspondant

Un trimestre a suffi pour que le baromètre de l'économie brésilienne passe du beau fixe aux fortes turbulences. Grâce à une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4,46 %, une inflation ramenée à 6 % et un change flottant administré pendant deux ans sans trop d'à-coups, le gouvernement du président Fernando Henrique Cardoso avait quelques bonnes raisons, à l'heure de dresser le bilan de l'exercice 2000, de céder aux projections optimistes pour l'année en cours. Les risques de récession aux Etats-Unis, la récente défaillance de la

livre turque et, surtout, les doutes croissants qu'inspire la santé du peso argentin ont ébranlé ces pronostics en quelques semaines.

Signe le plus évident de ce retournement de conjoncture, le real navigue depuis deux semaines aux limites de son plus bas niveau face à la devise américaine depuis son lancement, en juillet 1994, dans le cadre de la réforme monétaire portant son nom. Après la dévaluation de 40 % de sa monnaie, en janvier 1999, le Brésil est de nouveau confronté à des mouvements spéculatifs qui hypothèquent sa récupération économique de même que les objectifs inscrits dans l'accord triennal (1999-2001) passé avec le Fonds monétaire international (FMI).

Pour Luiz Fernando Figueiredo, directeur de la politique monétaire à la Banque centrale, la flambée du dollar résulte d'une réaction « hystérique » du marché. Cet argument était déjà en vogue dans les milieux officiels lorsque la chute du baht thaïlandais a déclenché, en 1997, une onde de choc qui allait dévaster toute l'Asie, avant d'attaquer le rouble russe, puis le real. Appelé à la rescousse, juste après la dévaluation, au poste de gouverneur de l'institut d'émission brési-

lien, Arminio Fraga, ancien gérant d'un fonds spéculatif du financier George Soros, avait pourtant réussi, l'an dernier, à stabiliser le taux de change autour d'un cours pivot de 1,80 real pour un dollar.

Manifestement, son doigté notoire en ce domaine, qui commençait à lui valoir le surnom de Mandrake, est en train de trouver ses limites : les dernières interventions de la Banque centrale n'ont provoqué que d'éphémères répit et le billet vert, en hausse de 10 % en trois mois, s'échange à plus de 2,15 reals.

RELÈVEMENT DU TAUX DIRECTEUR

Face aux nuages qui s'accumulent à l'horizon, la Banque centrale a relevé, mercredi 28 mars, pour la première fois en deux ans, son taux directeur d'un demi point, de 15,25 % à 15,75 %, contre-courant de la politique, référence en la matière, suivie depuis des mois par la Réserve fédérale américaine.

Engagée dans un sévère programme d'austérité budgétaire supervisé par le FMI, l'équipe économique de M. Cardoso n'a utilisé que la moitié du fonds de secours de 41,5 milliards de dollars (près de 46 milliards d'euros) mis à sa disposition par la communauté financière internationale pour remettre l'économie

sur les rails. Principal partenaire au sein du Mercosur (le Marché commun d'Amérique du sud englobant également l'Uruguay et le Paraguay), l'Argentine absorbe certes 12 % des exportations brésiliennes, mais la situation critique affrontée par Domingo Cavallo, le nouveau ministre de l'économie du pays voisin, n'explique pas à elle seule le fléchissement du real.

En dépit du redressement des finances publiques et de substantiels investissements étrangers directs (60 milliards de dollars au cours des deux dernières années), l'économie brésilienne reste vulnérable. Ses échanges commerciaux accusent un déficit persistant (de 676 millions de dollars au cours du premier trimestre, soit quasiment autant que pour toute l'année précédente) que le regain de compétitivité induit par la dévaluation du real ne parvient pas à combler.

Par ailleurs, le programme de privatisation, autre source importante de rentrées en devises, marque le pas. Pour une fois « élève exemplaire » du FMI, le Brésil n'est pas sûr pour autant de sortir indemne des mauvais vents qui soufflent du sud.

Jean-Jacques Sévilla

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

PRÉPA. SCIENCES PO.

- Stage de Pâques : à partir du 9 avril : Bac+0 et Bac+1
- Stage intensif d'été fin juillet / fin août
 - Paris : Bac+0
 - IEP Province : Bac+1

Tél. : 01 42 24 10 72

JUSTICE Les députés de la majorité interrogés par *Le Monde* sont peu nombreux à envisager de signer une proposition de résolution tendant à la mise en accusation de Jacques Chi-

rac devant la Haute Cour de justice, procédure pour laquelle plaide Arnaud Montebourg (PS). Seul les cinq Verts, deux PS, un MDC et un PC se déclarent prêts à signer.

● **L'ENJEU** de la procédure défendue par M. Montebourg est d'abord de permettre la création d'une commission de quinze députés, à la proportionnelle des groupes, qui devrait

examiner les charges pesant sur le président de la République. ● **L'ÉLYSÉE** se méfie de cette hypothèse, tout en estimant que Lionel Jospin fera en sorte de dissuader les évènements

signataires de la proposition. Les conseillers du chef de l'Etat n'en redoutent pas moins le « battage » entretenu dans les médias, selon eux, par M. Montebourg.

Seuls dix députés se disent prêts à mettre en accusation Jacques Chirac

Alors que le président de la République, convoqué comme témoin par le juge Eric Halphen jeudi 4 avril, a fait savoir qu'il ne s'y rendra pas, les députés de gauche interrogés par « *Le Monde* » excluent presque tous l'ouverture de la procédure de Haute Cour

À CEUX qu'il croise ou qui l'appellent, il demande de se mettre « en apnée silencieuse ». Depuis qu'il a évoqué, dans son livre *La Machine à trahir* (Denoël), une proposition de résolution visant à traduire Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice dans l'affaire des HLM de la ville de Paris, Arnaud Montebourg se défend de tout prosélytisme. « Je n'ai sollicité personne, explique le député socialiste de Saône-et-Loire. J'ai reçu des lettres, des mots, des manifestations spontanées de soutien, au nombre d'une quarantaine. »

Le PS a redit, par la voix de son premier secrétaire, François Hollande, son hostilité à une telle « manœuvre politique » à un an de l'élection présidentielle. Après avoir annoncé qu'il ne s'interdisait rien, Vincent Peillon, porte-parole du PS, proche de M. Montebourg, a exclu de signer une résolution qui, pour être suivie d'effets, doit recevoir 58 signatures de députés. « Je comprends que le PS en tant que tel ne veuille pas s'engager dans cette procédure, nous a déclaré M. Montebourg. Cette démarche ne concerne pas les partis, elle concerne les consciences. »

Pour l'heure, M. Montebourg n'a formellement aucune signature puisqu'il ne rédigera sa proposition de résolution qu'à la mi-avril. Interrogés par *Le Monde*, les députés de la majorité sont peu nombreux à sauter le pas. Stéphane Alaïze (PS, ardè-

che) fait partie de ceux-là. « Aux Etats-Unis, on poursuit un président pour les faits qui font rire, affirme-t-il. En France, pour des faits plus graves, on ne le fait pas. Le président de la République ne peut pas échapper à la justice. » Dominique Dupilet (PS, Pas-de-Calais) est également prêt à signer. « C'est une proposition sympathique, juste, indique-t-il et elle ferait jurisprudence. Seule la Haute Cour est compétente puisque Jacques Chirac ne se considère pas comme une personne ordinaire. »

Ceux qui se déclarent hostiles à la Haute Cour reprennent souvent l'argumentation du PS, en parlant d'une manœuvre politique inopportune à un an des élections de 2002 ; ou mettent en garde, comme Michel Destot (PS, Isère), contre « une judiciarisation de la vie politique ». « Je ne suis pas favorable à une opération de déstabilisation du président de la République », souligne Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne). « Je veux bien être Savonarole à condition de ne pas finir sur le bûcher ! », assure André Labarrère (PS, Pyrénées-Atlantiques).

Certains refus s'accompagnent d'un mot de sympathie pour la démarche de M. Montebourg. « Ce n'est pas opportun de provoquer une crise de la démocratie », relève Henri Bertholet (PS, Drôme). « Je ne suis pas prêt à signer sa résolution, indique Jérôme Cahuzac (PS, Lot-et-Garonne), mais juridiquement c'est



lui qui a raison. » Sur la même ligne, Dominique Baert (PS, Nord) indique pourtant qu'il n'est « pas en désaccord avec l'analyse juridique de Montebourg ». « Je ne suis pas prêt à la signer, renchérit Jean-Yves Caullet (PS, Yonne), mais il est sain de signaler à l'opinion publique que cette procédure peut exister. » A contrario, Christian Bataille (PS, Nord) fustige « la stratégie solitaire, spectaculaire et accrocheuse de Montebourg », qui « vise la personne du

président de la République et peut mettre en péril les institutions ». Mieux vaut, à ses yeux, envisager une réforme de la Constitution. Un autre proche d'Henri Emmanuelli, Alain Vidalies (PS, Landes), souhaite aussi une telle réforme « afin que le président devienne un citoyen ordinaire pour les actes détachés de sa fonction ». Même son de cloche chez Alain Fabre-Pujol (PS, Gard), pour qui « c'est une affaire de comecul ». Quelques députés se déclarent

prêts à se conformer à la position de leur parti ou de leur groupe, comme Odette Casanova (PS, Var). « Je me pose des questions mais je suis plutôt sur une position de retrait car ce serait mal vu à un an de l'élection présidentielle », souligne Jean-Jacques Denis (PS, Meurthe-et-Moselle). « On est dans un contexte qui évolue et qui mérite réflexion », observe François Brottes (PS, Isère). Catherine Picard (PS, l'Eure) hésite aussi. « Je suis plutôt en train de basculer, témoigner ce n'est pas tout de même une grande affaire », indique-t-elle.

POUR LES VERTS, CELA VA DE SOI

Au club des cinq, les Verts, on signera comme un seul homme ou presque. André Aschieri, apparenté, s'interroge un peu. « Je suis toujours balancé par rapport à des procédures comme celles-là », dit le député des Alpes-Maritimes, mais, en principe, il devrait se rallier, mardi, à la décision de ses quatre camarades Verts de signer la résolution de M. Montebourg. « Nous étions déjà prêts à le faire il y a trois mois, nous le sommes plus encore aujourd'hui », s'exclame Yves Cochet (Val-d'Oise). L'affaire va de soi pour les Verts. Noël Mamère (Gironde) avait, le 30 mai 2000, mis en cause le chef de l'Etat dans l'hémicycle sur l'affaire des faux électeurs parisiens. Marie-Hélène Aubert (Eure-et-Loir) s'agace même des tergiversations de ses

collègues socialistes : « Ils sont quand même terribles ! Puisque Chirac ne veut pas témoigner, on fait quoi ? »

Ils seront rejoints chez les radicaux de gauche, par Chantal Robin-Rodrigo (Hautes-Pyrénées), qui se dit « prête à signer parce que personne n'a le droit de se soustraire à la justice de son pays ». Jean-Pierre Michel (Haute-Saône) se range aussi du côté des signataires « puisqu'il n'y a plus d'autre voie possible », mais les autres chevènementistes sont assez fuyants.

André Gérin (PCF, Rhône), lui, se sent « conforté dans [sa] décision de signer », prise il y a plusieurs mois, parce qu'il « ne voit plus pourquoi le président serait au-dessus des lois ». Bernard Birsinger et Patrick Braouezec (PCF, Seine-Saint-Denis) ou André Lajoinie (PCF, Allier) se montrent plus que réservés. Chez les radicaux de gauche, Bernard Charles (Lot) aussi, est contre, parce que « tout ce qui peut apparaître comme une manœuvre politicienne doit être évité ».

Députée socialiste du Calvados, Laurence Dumont envisage de poser une question directement à M. Chirac, lorsqu'il se rendra, jeudi, à Caen, sur son refus de répondre à la convocation du juge Halphen.

Elie Barth, Béatrice Gurrey et Michel Noblecourt

L'enjeu de la procédure est de permettre à quinze députés d'examiner le « cas » Chirac

QU'IL EST LONG le chemin qui mène au jugement de « Chirac, Jacques » devant la Haute Cour de justice ! C'est, du moins, le sentiment de ceux qui ont juré de voir le chef de l'Etat jugé pour des délits qu'il aurait commis en tant que maire de Paris. Le 27 février, Arnaud Montebourg, député (PS) de Saône-et-Loire, a écrit au procureur de la République de Nanterre, Yves Bot, pour lui demander de lui transmettre deux actes contenus dans le dossier d'instruction sur les emplois fictifs de la Ville de Paris : l'ordonnance dans laquelle le juge Patrick Desmure se dit incompétent dans cette affaire ; l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles du 11 janvier 2000, qui précisait que le « privilège de juridiction » dont bénéficie le président n'entraîne « aucune incompétence » du juge.

Le député de Saône-et-Loire a besoin de ces deux documents pour rédiger la proposition de résolution de mise en accusation du président de la République, qu'il a l'intention de soumettre à la signature de ses collègues (lire ci-dessus). M. Bot ne lui a pas encore répondu. Il prépare une lettre dans laquelle il doit justifier et expliquer sa décision. S'il refuse de lui fournir ces actes, en invoquant,

notamment, le respect du secret de l'instruction, vers qui M. Montebourg peut-il se tourner afin d'en obtenir une copie ? Vers les avocats des personnes mises en cause ? Ils sont déontologiquement tenus au secret professionnel. Vers la partie civile, en l'espèce, l'écologiste parisien Pierre-Alain Brossault ? Elle n'est pas soumise au secret de l'instruction.

Dans cette affaire, le gouvernement s'est prudemment tenu en retrait, pour ne pas être accusé de se livrer à une manœuvre politique : Elisabeth Guigou s'était refusée à intervenir ; Marylise Lebranchu affiche la même prudence. Même si le juge d'instruction s'est déclaré incompétent, la ministre de la Justice n'est pas prête à saisir le Parlement. « L'article 68 de la Constitution est clair : il faudrait que dans l'exercice de ses fonctions actuelles, le président de la République ait commis des faits très graves, a-t-elle expliqué, le 1^{er} avril, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». On n'est pas dans cette situation. » Cet article précise que le président « n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison ».

Les juristes se sont penchés sur la question du rôle du gouvernement. Rien, dans l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative à la Haute

Cour de justice, ni dans le règlement du Palais-Bourbon, ne prévoit le passage de la justice ordinaire à la justice « parlementaire » par le biais d'une démarche du ministre de la Justice qui, par exemple, écrirait aux présidents des deux Assemblées. C'est pourtant cette démarche très politique qu'avait adoptée Albin Chalandon (RPR) en mai 1987 : en qualité de garde des sceaux, il avait alerté le président de l'Assemblée nationale sur le cas de Christian Nucci (PS), qui a fait alors l'objet d'une procédure inaboutie devant la Haute Cour de justice dans l'affaire du Carrefour du développement, l'amnistie de 1990 lui ayant évité le procès lui-même.

VÉRITABLE PARCOURS D'OBSTACLES

La « proposition Montebourg », une fois rédigée, devra franchir un véritable parcours d'obstacles. Le règlement de l'Assemblée nationale prévoit que ce texte doit être signé par au moins un dixième des députés (soit 58). Il est ensuite transmis au bureau de l'Assemblée (22 députés au pro rata des groupes politiques). Si la proposition est déclarée recevable, une commission de 15 députés, reflétant « la configuration politique » du Palais-Bourbon, se met alors au travail. Cette com-

mission remet un rapport, qui est débattu en séance publique. La résolution soumise à l'Assemblée ne contient, selon l'ordonnance de 1959, que l'« énoncé sommaire des faits reprochés » au chef de l'Etat. Il n'en est pas moins évident que si une telle commission était constituée, l'« affaire » Chirac prendrait un tout autre tournure, les textes ne limitant pas les investigations qui peuvent entreprendre les quinze membres de la commission pour se forger une conviction.

La Constitution prévoit que la proposition doit ensuite être adoptée en termes identiques par la majorité absolue des députés (289) et des sénateurs (161). Avec une majorité sénatoriale de droite, M. Chirac ne court pas grand risque de voir enclencher la procédure : le président de l'Assemblée communique la résolution au procureur général, qui notifie dans les vingt-quatre heures la mise en accusation au président de la Haute Cour, et à celui de la commission d'instruction. Le ministère public est alors exercé par le procureur général près la Cour de cassation. L'instruction peut commencer. Jusqu'à un éventuel procès, dont les audiences sont publiques.

Jean-Michel Bezat

Deux juges, deux procureurs et le président

22 janvier 1999. Le Conseil constitutionnel considère que « le président de la République, pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et hors le cas de haute trahison, bénéficie d'une immunité ; qu'au surplus, pendant la durée de ses fonctions, sa responsabilité pénale ne peut être mise en cause devant la Haute Cour de justice ».

15 avril. Patrick Desmure, juge d'instruction à Nanterre, chargé d'une enquête sur le financement du RPR, estime avoir réuni « à l'encontre » de Jacques Chirac « des indices graves et concordants » d'avoir participé aux

faits dont il est saisi – l'ordonnance mentionne la « prise illégale d'intérêts » et le « recel d'abus de biens sociaux » –, mais il se déclare « incompétent » pour poursuivre en raison du statut du président de la République.

11 janvier 2000. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles maintient, dans un arrêt, la « compétence » du juge Desmure tout en lui interdisant d'enquêter sur le président de la République. Cette décision aboutit à une situation de blocage : le juge est invité à poursuivre ses investigations sans pouvoir ni diligenter des « actes de poursuite »

contre M. Chirac, ni se dessaisir de cette partie du dossier au profit de la Haute Cour de justice.

6 juillet. Yves Bot, procureur de la République de Nanterre, demande au procureur général à la Cour de cassation que, par un « pourvoi dans l'intérêt de la loi », cette juridiction tranche le devenir de l'enquête du juge Desmure.

23 août. Le procureur général à la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, indique qu'il n'entend pas soumettre le cas Chirac à la haute juridiction.

30 août. Le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, fait savoir qu'elle n'ordonnera pas à M. Burgelin de former « un pourvoi dans l'intérêt de la loi », comme elle en a le droit.

27 février 2001. Arnaud Montebourg demande à M. Bot communication de deux pièces de l'instruction du juge Desmure afin de rédiger la proposition de « mise en accusation » de M. Chirac devant la Haute Cour :

l'ordonnance du juge Desmure du 15 avril 1999 et l'arrêt de la chambre d'accusation de Versailles du 11 janvier 2000.

28 mars. Le juge Eric Halphen, chargé de l'enquête sur les HLM de Paris, convoque M. Chirac en qualité de témoin. L'Elysée refuse en invoquant les « règles constitutionnelles ».

L'Elysée redoute le battage entretenu par M. Montebourg

PRONONCEZ, pour voir, le nom d'Arnaud Montebourg dans les salons de l'Elysée. Vous récolterez au mieux des haussements d'épaule, des mouvements d'exaspération et une bonne demi-douzaine d'expressions toutes plus charmantes les unes que les autres pour qualifier le député : « Montebourg ? Un danger pour la République et pour l'Etat », « un type qui vous couperait la tête tous les quatre matins », « une âme de procureur ». Poussez plus loin et évoquez la démarche de cet élu socialiste de Saône-et-Loire pour traduire Jacques Chirac devant la Haute Cour, et le verdict tombera plus nettement encore : « Il semble qu'il soit minoritaire dans son propre parti, n'est-ce pas ?... »

Il n'empêche que l'Elysée garde un œil attentif sur les démarches entreprises par le parlementaire pour glaner les cinquante-huit signatures de députés nécessaires au déclenchement d'une procédure destinée à mettre en accusation le chef de l'Etat devant la Haute Cour. Il y a quelques mois, les conseillers juridiques et les avocats de la présidence ont même produit, parmi des notes analysant l'ensemble des me-

naces judiciaires qui planent sur M. Chirac, une note sur une éventuelle traduction en Haute Cour. L'Elysée voyait, derrière chaque nouvel assaut de M. Montebourg, la main de Mignon. On croyait Lionel Jospin approuver chaque « tentative de déstabilisation », poussé par son ambition présidentielle et ses alliés les plus radicaux de la gauche plurielle.

« RIDICULE ET INADAPTÉ »

Depuis quelques semaines, pourtant, les plus politiques parmi les conseillers de M. Chirac ont conclu que cette possibilité « reste très théorique ». Le président est désormais convaincu que M. Jospin et le PS ne soutiendront pas la démarche de M. Montebourg. « Celui qui affaiblira l'institution présidentielle a peu de chances de convaincre le peuple qu'il faut ensuite l'être dans cette fonction », a expliqué M. Chirac à ses proches.

Les déclarations répétées du premier secrétaire du PS, François Hollande, ou de la ministre de la Justice, Marylise Lebranchu – « L'article 68 de la Constitution est clair : il faudrait que dans l'exercice de ses fonctions actuelles le pré-

sident de la République ait commis des faits très graves. On n'est pas dans cette situation », a-t-elle dit le 1^{er} avril au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » –, ont conforté le chef de l'Etat dans cette idée.

Sur le fond, l'Elysée estime faibles les charges sur lesquelles pourrait s'appuyer une mise en accusation du président devant la Haute Cour. « Vous imaginez la Haute Cour se réunir sur le seul élément dont dispose le juge Desmure : une lettre signée de la main de M. Chirac recommandant la promotion d'une secrétaire ? Ce serait ridicule et inadapté au sujet », explique Maurice Ulrich, l'un des très proches conseillers du président. Il s'agit en l'occurrence d'une secrétaire payée par la Mairie de Paris, mais affectée au RPR, soit la définition même de l'emploi fictif.

L'Elysée sait aussi que l'hypothèse Montebourg entretient un certain battage médiatique. Et c'est d'abord cela qui, aux yeux de la présidence, paraît susceptible d'être le plus grand danger : un danger mortel pour un candidat à sa réélection.

Raphaëlle Bacqué

SCIENCES PO
► Stages Intensifs
Stage spécial « bac+1 » à Pâques
Stage spécial « bac+0 » en été
► Classes préparatoires
annuelles « pilotes »
De 35 à 40% d'admis à l'IEP de Paris
Plus de 70% d'admis aux IEP de
Paris et province
IPESUP
18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

PROFESSION POLITIQUE
LA NEWSLETTER
Chaque mercredi
Dès la sortie du Conseil des ministres,
le compte-rendu et les nominations.
Les élections, mouvements
et nominations de la semaine.
Gratuitement sur :
professionpolitique.com

L'enquête sur les licenciements de Marks & Spencer sera achevée avant la fin de la semaine

Elisabeth Guigou presse les préfets concernés d'être également vigilants dans l'affaire Danone

Le ministère de l'emploi multiplie les initiatives pour manifester son soutien aux salariés de Marks & Spencer et de Danone, menacés de licen-

ciement. L'enquête sur le non-respect des procédures par l'entreprise britannique, diligentée par le gouvernement, devrait être terminée sous

peu. Par ailleurs, M^{me} Guigou a reçu les préfets de l'Essonne et du Pas-de-Calais où plusieurs centaines de licenciements sont prévus par Danone.

UNE ENQUÊTE ouverte dans un cas, des préfets reçus dans l'autre : le gouvernement multiplie les signes pour afficher sa « préoccupation » sur le sort des salariés de Marks & Spencer et Danone menacés de licenciements. Annoncée par Lionel Jospin, l'enquête destinée à évaluer si le groupe britannique Marks & Spencer a bien respecté les procédures et informé en temps et en heure ses comités d'établissement, devrait être terminée « avant la fin de la semaine », selon le ministère de l'emploi où l'on se dit persuadé « à 98 % » du résultat. Pour le gouvernement, en effet, le « délit d'entrave » ne fait guère de doute.

Cette version est contestée par la direction de l'entreprise. Selon cette dernière, le comité de groupe européen et le comité d'entreprise français ont été convoqués jeudi 29 mars à 7 h 50 du matin alors que la Bourse a été informée à 8 heures ainsi que, par courrier électronique, les directeurs de magasins. « Nous avons fait tous les efforts pour communiquer avec nos employés personnellement », a assu-

ré Isabelle Foulfoin, directrice de la communication de Marks & Spencer France-Belgique interrogée par l'AFP. Dès lundi 2 avril, FO et la CGT ont cependant décidé d'embêter le pas à M. Jospin, pour qui les salariés avaient été simplement « informés en même temps que la Bourse et la presse par e-mail », en engageant des recours auprès du tribunal de grande instance de Paris, afin de suspendre la fermeture des 18 magasins français où une affluence record a été constatée.

« COMITÉ HAUSSMANN »

Les sept organisations syndicales de l'entreprise (outre la CGT et FO, la CFDT, la CFTC, la CGC, la CSL et le Sycopa) ont également adressé un courrier au premier ministre et à Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, pour demander à être reçus « dans les huit jours ». Au même moment mais sur un tout autre registre, dénonçant « la vacuité des réactions gouvernementales de Lionel Jospin et des autorités municipales parisiennes nouvellement

élus », Pierre Lellouche, député RPR des 8^e et 9^e arrondissements, a réclamé la réunion exceptionnelle du « Comité Haussmann » qui regroupe les directions des grands magasins Galeries Lafayette, Printemps, Hammerson et C & A.

Lundi toujours, vu le caractère éminemment sensible de la restructuration annoncée chez Danone, les préfets des deux régions menacées par des fermetures de site, dans le Pas-de-Calais et l'Essonne, ont fait le trajet jusqu'au ministère de l'emploi. M^{me} Guigou, qui les a reçus en compagnie des deux responsables des directions départementales du travail et de Catherine Barbaroux, directrice de l'emploi au ministère, les a incités à se « montrer particulièrement vigilants sur le respect des obligations » du groupe agroalimentaire. Dans un communiqué diffusé à la suite de l'entretien, la ministre leur a également « demandé de manifester de la compréhension face à l'émotion légitime des salariés et (...) d'évaluer les conséquences potentielles des projets de Danone pour le

devenir économique dans les deux bassins d'emploi » concernés ainsi que sur « le devenir individuel des salariés et de leur famille ».

Selon son entourage, après s'être renseignée sur « l'atmosphère sociale et politique » à Calais et Evry, la ministre a insisté pour que le groupe justifie ses motivations économiques, « pour que s'instaure un vrai dialogue avec les salariés et non pas un dialogue escamoté ». Là encore, une rencontre avec les représentants des salariés, qui avaient déjà été reçus, une première fois, par son cabinet avant les élections municipales, pourrait avoir lieu. Tout en soignant les formes, M^{me} Guigou se garde d'intervenir sur le fond des suppressions d'emploi annoncées. « Même le critère de rentabilité est difficile à appréhender. Les bureaux de change, par exemple, font des bénéfices mais demain, avec l'euro, on sait bien que la moitié du marché va disparaître », justifie un membre de son cabinet.

A gauche pourtant, les critiques ne tarissent pas. « Aucune régulation judiciaire ne peut dissimuler la profondeur de la démission de l'Etat dans sa fonction de protection des salariés et des intérêts économiques de la nation », s'est insurgé Jean-Pierre Chevènement. Dans un communiqué publié lundi, le président du Mouvement des citoyens ajoute : « Ce qui est en cause, c'est une politique qui se résigne au simple accompagnement de la mondialisation libérale. » Yves Contassot, adjoint Vert du maire de Paris, a pour sa part exhorté le gouvernement « à passer aux actes ». Mardi, la ministre de l'emploi devait être auditionnée à huis-clos par les sénateurs sur le projet de loi de modernisation sociale qui contient tout un chapitre sur la prévention des licenciements. L'amendement Michelin, qui impose la négociation des 35 heures avant l'établissement d'un plan social, sera néanmoins d'un faible secours aux « Danone », le groupe ayant déjà mis en place la réduction du temps de travail...

Propos recueillis par
Isabelle Mandraud

I. M.

A Lille, Martine Aubry a assuré les salariés de son soutien

Les vendeuses veulent « faire payer » leur employeur

LILLE

de notre correspondant régional
Les 47 salariés du magasin lillois de Marks & Spencer ont reçu, lundi 2 avril, la visite de Martine

REPORTAGE

Dans le magasin de la rue de Béthune, les clients, solidaires, signent le « livre d'or »

Aubry, venue les « assurer de son plein soutien et de son aide ». Le maire de Lille, qui était accompagnée de son premier adjoint, Pierre de Saintignon, a annoncé qu'elle avait mis en place « une cellule de crise, avec l'ANPE et la mission locale pour l'emploi », afin d'aider au reclassement du personnel.

« ON VA LES FAIRE PAYER »

Le groupe a réalisé « un résultat supérieur à un demi-milliard de livres sterling (5 milliards de francs) dans le dernier exercice ». Le plan social destiné à « réparer financièrement le préjudice subi par les salariés » devra donc être d'« une qualité exceptionnelle », a souligné M^{me} Aubry. Pour l'instant, a-t-elle précisé, « aucun dossier n'a encore été déposé » par Marks & Spencer.

La rue de Béthune, une artère piétonnière où le magasin est installé depuis 1982 est, selon les spécialistes de l'immobilier, l'un des secteurs commerciaux les plus recherchés – et les plus chers – de province. La succursale du groupe britannique y fut, pendant longtemps, très prospère. Mais, depuis 1999, le chiffre d'affaires était en chute libre sans que la direction ne semble s'en émouvoir outre mesure. Les responsables du syndicat CFDT, seul représenté parmi le personnel, s'apprêtaient même à « lancer une procédure d'alerte » à ce sujet.

Le propriétaire d'un important centre commercial et de loisirs, en cours de construction à côté du magasin, avait déjà, il y a plusieurs mois, exprimé son intérêt pour les 1 800 mètres carrés qu'il occupe.

Les salariés ne se faisaient donc guère d'illusion sur l'avenir du magasin, même si, comme tous leurs collègues, ils ont été surpris par la brutalité et la soudaineté de l'annonce.

« On va les faire payer, c'est clair. Ils doivent réparer le préjudice moral qu'ils nous ont causé », lance l'une des vendeuses. Elles ont généralement une vingtaine d'années d'ancienneté et ne devraient pas avoir trop de difficultés à se reclasser. « Un magasin de Villeneuve-d'Ascq (dans la banlieue lilloise) nous a déjà proposé, par fax, d'embaucher sept d'entre nous », disent-elles. Mais, encouragées par M^{me} Aubry, elles veulent « rester unies » et attendre la conclusion du plan social avant de répondre à ces offres. « Il est clair que la direction du groupe n'aura aucune difficulté à vendre le magasin et à le vendre cher. Il faut que les salariés s'y retrouvent. Je leur ai conseillé de ne pas partir à la première offre qui leur sera faite, car l'entreprise a intérêt à jouer la montre », a déclaré le maire de Lille.

Les vendeuses se disent reconfortées par le soutien exprimé par Lionel Jospin, Martine Aubry et d'autres élus. « Même s'ils le font par intérêt politique, cela nous remonte le moral. On parle de nous. » Le « livre d'or » ouvert au centre du magasin témoigne de la solidarité de leurs clients. « Samedi, nous avons réalisé un chiffre d'affaires supérieur à celui de la veille de Noël, se réjouit une vendeuse. C'est reconfortant, mais nous avons l'impression d'augmenter encore le bénéfice des actionnaires qui nous licencient. Nous ne serions pas contre une mesure de boycott... »

L'union locale CFDT a lancé une pétition où elle s'indigne de « l'abattage des Marks & Spencer en Europe sans respect des êtres humains qui y travaillent », et préconise de boycotter le magasin de Lille « tant que monsieur Luc Vandeveld (le nouveau président de Marks & Spencer) ne respectera pas les salariés ».

Jean-Paul Dufour

TROIS QUESTIONS À...

ERIC BESSON

1 Vous êtes, depuis novembre 2000, secrétaire national au PS en charge de l'emploi. Au-delà des réactions d'indignation suscitées par les suppressions d'emplois chez Marks & Spencer ou Danone, le gouvernement et la gauche ont surtout critiqué la forme plutôt que le fond. N'est-ce pas l'aveu de l'impuissance des politiques ?

La brutalité de Marks & Spencer est quand même rare, mais il est vrai que la façon de faire ne change pas radicalement les choses. Sur le fond, nous assistons à la confirmation d'un phénomène qui est en train de s'amplifier. Les socialistes avaient accepté que l'entreprise, confrontée à des difficultés ou à sa survie, puisse licencier. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose : nous sommes passés des « licenciements économiques » aux « licenciements pour motifs financiers », c'est-à-dire à des plans sociaux destinés aux marchés financiers pour augmenter les taux de rentabilité ou se préparer, longtemps à l'avance, à une concurrence exacerbée. Cette situation, déjà à l'œuvre aux Etats-Unis, va nous obliger à sortir de nos réactions purement affectives ou administratives.

2 De quelle façon ?

Le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement ne me paraissant pas une bonne solution, je ne vois pas d'autre solution que de renchérir le coût des licenciements. Avec un petit groupe de personnes, nous travaillons, dans le cadre du projet 2002 du PS, sur quelques pistes. La première obligerait les entreprises à valider les acquis professionnels des salariés licenciés afin qu'ils puissent retrouver plus rapidement du travail. L'entreprise ne pourrait

s'en exonérer qu'en versant une indemnité équivalente au coût de la formation nécessaire, soit deux à trois ans de salaire. Ça peut faire réfléchir. La seconde consisterait à mettre sous surveillance, pendant trois, cinq ou dix ans, les entreprises prospères qui ont fait des plans sociaux, en jouant sur la fiscalité. Si l'on constate qu'après avoir licencié l'entreprise a encore augmenté ses marges de rentabilité, alors le taux d'impôt sur les sociétés qui lui est imputé est majoré.

3 En somme, vous n'empêchez rien mais vous agissez en aval du plan social...

Dès qu'il deviendra moins intéressant financièrement de procéder à des licenciements, on aura changé la donne. Politiquement, en tout cas, je ne crois pas que l'on puisse rester inactifs.

Propos recueillis par
Isabelle Mandraud

I. M.



Pour votre retraite,
voilà à peu près tout
ce qui a été prévu.

Novacy
invente le Fonds de
Pension Individuel

C'est connu, les financiers ne s'intéressent qu'à leurs grands clients et si vous n'êtes pas des leurs, ne comptez pas trop bénéficier des techniques de placement sophistiquées qu'ils leur réservent. Une exception pourtant : le Fonds de Pension Individuel Novacy. Il vous permettra, quel que soit le montant de votre placement, de profiter des produits et services jusqu'ici réservés aux autres. Nos conseillers vous en diront plus sur www.novacy.com ou au téléphone.

NOVACY 

PARLONS-EN AU 0 820 016 000*

Novacy est une marque d'UJH, RCS Nanterre (043) 222 059 - SA de courtage d'assurances à direction et conseil de surveillance - Garantie financière et assurances de REP conformes aux articles L. 530-1 et L. 530-2 du code des assurances. *numéro indigo : 0,78FF TTC la minute

Alain Madelin renvoie dos à dos Jacques Chirac et Lionel Jospin

Le président de DL veut offrir un nouveau choix

À L'AUTOMNE, Alain Madelin était « parti en campagne ». En ce début de printemps, il affirme désormais qu'il « portera [un] choix au premier tour et, aussi, au second tour de l'élection présidentielle ». S'il n'a donc toujours pas fait explicitement acte de candidature, le député européen continue son chemin vers l'échéance présidentielle du printemps 2002, persuadé que « les jeux ne sont pas faits », que « tout est ouvert » et que « tout est possible ». La voie est étroite, qui suppose de ménager ses « amis » parlementaires – pour la plupart unionistes et donc, aujourd'hui, chiraquiens – tout en affirmant son identité ; et de se démarquer de la « droite timorée, aux propositions frileuses » sans heurter l'opinion.

M. Madelin, qui s'était laissé jusqu'à l'automne 2001 pour voir s'il parvient ou non à « capter un courant », a pris l'habitude de mener une campagne « en creux ». Tout est affaire de dosage. Aux journalistes qu'il recevait au siège de Démocratie libérale, le 28 mars, il avait dit pis que pendre du projet élaboré par les initiateurs d'Alternance 2002, estimant que la première mouture de leur texte, « concoctée à l'Elysée » et publiée à la mi-janvier, était « d'une nullité rare » et constituait « une formidable régression intellectuelle ». Devant un millier de personnes réunies salle Wagram, à Paris, lundi 2 avril, deux jours avant la convention d'Alternance 2002, M. Madelin n'en a pas pipé mot. S'exprimant sous le regard attentif de certains députés comme Pascal Clément (Loire), qui préfèrent voir en lui « un agitateur d'idées » qu'un candidat potentiel, le président de DL n'a pas davantage cité le chef de l'Etat ; ni même, comme il l'avait fait le 22 octobre 2000 lors de son entrée en campagne, le « temps perdu » depuis 1995.

« TECHNOCRATIE MULTICARTES »

Le nom de Jacques Chirac n'a été évoqué qu'à la faveur du « quizz libéral » qui – entre deux morceaux joués par l'orchestre de La bande à Bono – a précédé l'intervention de M. Madelin. Plusieurs questions « à deux mille voix » portaient en effet sur d'anciennes citations du président de la République, qu'il fallait rendre à leur auteur : « Je n'ai jamais été contre les 35 heures » ; « il ne me paraît ni sain ni réaliste d'imaginer que la société française puisse devenir une société libérale à l'état

pur » ; « il n'y aura guère d'autre choix que le libéralisme ; plus exactement, le libéralisme ne sera pas un choix, mais une nécessité », ces deux dernières assertions datant de la même année, 1984.

Si la seule cible explicite de M. Madelin a été Lionel Jospin, qui, « à défaut de réformer, fait de la politique », le député européen a bien pris soin de renvoyer dos à dos « deux politiques au demeurant si proches, énarques de gauche ou énarques de droite », et de condamner la « technocratie multicartes ». Ce « ni-ni » – ni Jospin ni Chirac – a été constamment en filigrane de son discours. Invitant à « tirer un trait sur ces politiques qui nous ont fait tant de mal », parmi lesquelles il a cité l'« appauvrissement de l'épargne », l'« agriculture dopée aux subventions », la « construction de cités-ghettos » ou encore l'« étatisation de l'assurance-maladie », M. Madelin en a ainsi conclu : « Ne demandez pas à ceux qui ont hier conçu, porté, mené ces politiques-là, de les mettre en cause aujourd'hui et d'en imaginer de nouvelles ! Autant demander à un chat de bien vouloir aboyer. Car, comme le dit la sagesse populaire, pas plus qu'on ne résout les problèmes en les mettant de côté – et je pense à Jospin –, on ne saurait les résoudre non plus avec ceux qui ont contribué à les créer. Et, là, je pense à... Je ne pense à rien ! »

SIX « ENGAGEMENTS »

M. Madelin a présenté le « choix de la nouvelle France », qu'il entend « porter » à l'élection présidentielle, autour de six « engagements » : « libérer l'école et supprimer la carte scolaire » ; consacrer « 12 milliards de francs pour la justice et la sécurité » ; « simplifier, alléger l'impôt sur le revenu avec un taux maximum à 33 % » ; « donner un statut de pleine liberté à l'ensemble des régions françaises et pas seulement à la Corse » ; « donner à chaque Français la liberté de choisir l'âge de sa retraite et l'accès aux fonds de pension » ; « laisser les Français affecter librement une part de l'impôt sur le revenu ou sur les successions à l'association ou à la fondation de leur choix ». Le président de DL a également cité – sans les faire figurer à la rubrique de ses « engagements » – d'autres propositions, telles que la réduction du nombre de fonctionnaires, leur rémunération au mérite ou, encore, la limitation du droit de grève dans les services publics.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les tensions entre Verts et socialistes fragilisent l'équipe du maire de Paris

Le Vert Yves Contassot démissionne sitôt élu adjoint au maire dans le 3^e

Le chef de file des Verts dans la capitale, Yves Contassot, a démissionné, lundi 2 avril, immédiatement après sa réélection comme adjoint au maire du 3^e arrondissement.

LA GAUCHE plurielle parisienne connaît de sérieuses turbulences. Dans la soirée de lundi 2 avril, l'élection des maires d'arrondissement et de leurs adjoints a été émaillée de plusieurs petits incidents entre les Verts et les socialistes et, dans le 3^e arrondissement, la rupture a été consommée entre le maire (PS), Pierre Aidenbaum, et le chef de file des Verts parisiens, Yves Contassot. Adjoint au logement du maire du 3^e depuis 1995, élu, le 18 mars, au Conseil de Paris après un premier tour où il avait rassemblé 22,8 % des voix sur la liste des Verts, M. Contassot, qui est depuis le 25 mars adjoint au maire de Paris chargé de l'environnement, s'est violemment opposé au maire du 3^e. Motif : le « non-respect » de l'accord entre Verts et PS, passé dans la nuit du 11 au 12 mars et qui prévoyait que, outre sept postes d'adjoints au maire de Paris, les Verts disposeraient d'un nombre d'adjoints aux maires d'arrondissement équivalent au nombre de conseillers de Paris Verts sortis des urnes, c'est-à-dire vingt-trois.

Cet accord, non écrit, disposait en outre, selon M. Contassot, que deux arrondissements – le 2^e et le 3^e – auraient droit à un traitement particulier. Dans le premier cas, en plus d'un poste d'adjoint, le fau-

teuil de maire reviendrait à un Vert : c'est effectivement le Vert Jacques Boutault qui a été élu hier. Quand au 3^e, il bénéficierait d'un second adjoint Vert.

Dans l'euphorie de la soirée du premier tour, MM. Contassot et Aidenbaum avaient enterré leurs querelles. Elles ont resurgi lundi, avec une force redoublée. Il faut dire que, pendant la campagne, le chef de file des Verts n'y était pas allé de main morte. Le 26 février, à un mois des municipales, il avait jugé « inéluctable » la mise en examen pour fraude électorale, de M. Aidenbaum et demandé à Bertrand Delanoë que la tête de liste lui soit retirée.

« PROBLÈME D'AUTORITÉ »

Lundi soir, M. Aidenbaum a été réélu dans son fauteuil de maire sans les voix des Verts, tandis que M. Contassot, élu adjoint au maire sans avoir été candidat... a immédiatement annoncé qu'il démissionnait de ce poste. Le second poste d'adjoint dans le 3^e, « promis », selon M. Contassot – mais seulement « évoqué », selon le premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris, Patrick Bloche –, a été refusé aux Verts par M. Aidenbaum. « C'est un accord très sérieux dans la majorité parisienne », estime M. Contassot, qui,

Il estime que l'accord passé avec les socialistes sur le nombre d'adjoints écologistes, au soir du premier tour des municipales, n'a pas été respecté.

dès lundi, avait fustigé dans *Le Parisien*, « les barons du PS qui jugent l'accord inacceptable » et menacé de « se ranger dans l'opposition » si les choses ne s'arrangeaient pas.

M. Bloche souhaite minimiser l'incident. Mais il fait quand même valoir que les Verts ont, dans le 14^e arrondissement, donné des sueurs froides au PS local en exerçant, le 12 mars, un « chantage » sur la fusion des listes pour obtenir un troisième adjoint. « C'est celui qui manque aujourd'hui à M. Contassot » fait remarquer le patron du PS parisien, pour qui « l'accord global est respecté » et qui ne se sent pas outre mesure concerné « par le problème d'autorité que M. Contassot a, visiblement, selon lui, sur certains Verts parisiens ». Une manière de suggérer que la surenchère pratiquée par le nouvel adjoint à l'environnement du maire de Paris trahit, d'abord, un problème de positionnement de M. Contassot dans son propre parti.

De manière plus apaisée, huit nouveaux maires d'arrondissements, six socialistes, un RPR (Françoise de Panafieu, dans le 17^e) et un Vert ont été élus.

Christine Garin

► www.lemonde.fr/paris

Les déboires de M. Jospin alimentent le dîner de SOS-Racisme

QUELLE est la différence entre les dîners des pairs de SOS-Racisme et les fêtes de Jean-Claude Gayssot à l'hôtel de Rocquelaure ? Aucune : on y croise le député européen Fodé Sylla, Alain Bauer, nouveau grand maître du Grand Orient de France, l'architecte Roland Castro et les derniers feux du mitterrandisme. Sauf que, pour les premiers, il faut payer 1 500 francs : c'est le principe de ce rendez-vous annuel qui, depuis 1984, permet d'aider l'association antiraciste, où l'ancien président de la République François Mitterrand avait sa table. Autre différence : chez les amis de SOS, on croise aussi des écologistes.

Lundi 2 avril, justement, à L'Etoile – une des victimes des opérations de testing que l'association mène dans restaurants et boîtes de nuit pour lutter contre le délit de faciès –, Jean-Luc Bennaïm, secrétaire national des Verts, et Stéphane Pocrain, proche de Noël Mamère, ne passaient pas inaperçus : « Félicitations... », murmure-t-on sur le passage des vainqueurs des élections municipales. Marie-Noëlle Lienemann est l'autre attraction de la soirée. « Plus d'un office HLM a dû trembler », a lancé, optimiste, le président de SOS, Malek Boutih, en saluant l'arrivée au secrétariat d'Etat au logement de ce pilier de la Gauche socialiste. Las ! Les dîners de SOS ne sont plus ce qu'ils étaient. De moins en moins de ministres : Jean Glavany a fait un petit tour ; Elisabeth Guigou, en quête d'une nouvelle image, a dîné avec

Catherine Lara. De moins en moins de stars : Jean-Pierre Bacry et Agnès Jaoui étaient des habitués avant de crever l'écran, les autres chantent pour les Restos du cœur dans la tournée des Enfoirés. Côté intellectuels, « BHL » reste fidèle et dîne à côté de la fille de l'ancien président, Mazarine Pingeot. « Une amie », s'est ému M. Boutih, et bien plus : « A travers elle, la présence de celui auquel on pense. »

François Hollande a délégué le porte-parole du PS, Vincent Peillon : c'est le seul jospiniste de la soirée. Michel Charasse et Pierre Bergé le croisent sans le voir – et réciproquement. Une fois les ministres partis, les petites tables bruissent des malheurs de Lionel Jospin. Le séminaire gouvernemental, paraît-il, était « nul ». Tous l'ont côtoyé au PS, donc « l'imaginent très bien » en grand incompris : « Moi qui suis si bon, qui ai ramené la croissance, ce n'est pas possible que les classes populaires ne m'aient pas... » On se désole que, pendant sa campagne, « il » n'ait « pas eu un geste » pour la jeunesse issue de l'immigration. M. Boutih se tient à l'écart. Sous les applaudissements, il salue simplement la présence, au micro, de « l'ancien champion d'escrime Jean-François Lamour, conseiller pour la jeunesse et les sports de Jacques Chirac ». Matignon n'est pas venu : « J'avais invité Lionel Jospin. »

Ariane Chemin

Six cent cinquante élèves officiers réunis en séminaire à Paris

QUELQUE 650 élèves officiers d'une douzaine d'écoles militaires en France seront rassemblés en séminaire, du 2 au 13 avril, à l'Ecole militaire, à la Cité des sciences de La Villette et au Centre des relations internationales, à Paris, pour découvrir le fonctionnement des institutions de la défense et favoriser les échanges entre armées, dans un cadre multinational. Les enseignements de cette rencontre visent à sensibiliser l'officier de demain à la construction de l'Europe de la défense qui, selon le général Jean Raingeard, directeur du séminaire, sera « le fil conducteur » de la carrière d'une armée désormais professionnalisée et tournée, de plus en plus, vers les actions extérieures collectives. Des représentants de plusieurs armées européennes ont été invités à Paris.

DÉPÊCHES

■ **GAUCHE : le porte-parole du Parti socialiste, Vincent Peillon, a déclaré**, lundi 2 avril, que les partenaires de la majorité plurielle ne pouvaient avoir « un pied dedans, un pied dehors ». Au lendemain du séminaire gouvernemental (*Le Monde* du 3 avril), M. Peillon a souligné qu'« une accumulation d'états d'âme ou de points de vue ne construit ni une cohérence ni une politique ».

■ **PRIME POUR L'EMPLOI : le projet de loi sur la prime pour l'emploi devait être examiné au Sénat** mardi, alors que les contribuables avaient jusqu'au lundi 2 avril, minuit, pour envoyer leur déclaration de revenus 2000. Un amendement de Philippe Marini (RPR), adopté en commission des finances, prévoit que les bénéficiaires potentiels de la prime pour l'emploi qui n'auraient pas donné toutes les informations nécessaires à ce sujet dans leur déclaration « pourront les adresser à l'administration fiscale jusqu'à l'émission des rôles d'impôt sur le revenu ». C'est-à-dire, environ, jusqu'au mois de juin.

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages a un peu moins progressé** en mars (+2) qu'en février (+4), selon l'enquête de l'Insee publiée mardi 3 avril, après avoir atteint des sommets en janvier (+6). Les Français interrogés sont nettement moins optimistes sur les perspectives d'évolution de leur niveau de vie, et sont moins nombreux à estimer que la période actuelle est propice pour effectuer des achats importants

Paris-Madrid

Nouveau : 5 vols directs quotidiens

Donnez des ailes à vos affaires !

 Spanair

There's no better way to fly.*



Lufthansa

*Il n'y a pas plus belle façon de s'envoler.

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Informations / réservations :
- Votre agence de voyages
- Lufthansa
Tél. : 0 820 020 030 (N° Indigo)
Minitel : 3615 LH (2,23F/mn)
Internet : www.lufthansa.fr
- Spanair
Tél. : 0 825 01 81 03 (N° Indigo)
Internet : www.spanair.com

JUSTICE Dans le procès de Guy Georges, la cour d'assises de Paris entendait, mardi 3 avril, les experts psychiatres. Soulignant que l'accusé était responsable de ses actes, ils

ont décrit un « pervers narcissique ». ● POUR LE DOCTEUR DUBEC, Guy Georges, en tuant ses victimes, « obtient un bénéfice psychique effrayant : un sentiment de maîtrise

et d'omnipotence absolue. Il n'est plus menacé de destruction, il détruit ». ● POUR LE DOCTEUR GRYSZPAN, Guy Georges est « resté dans les limbes de l'existence

sociale parce qu'il a été éjecté de sa filiation. » ● LES EXPERTS se sont montrés réservés à l'égard d'un éventuel processus thérapeutique. Pour le docteur Dubec, cette hypo-

thèse relève de la « spéculation théorique ». Mais pour le docteur Zagury, il faut garder « un epsilon de doute, d'espoir et ne pas faire du tueur en série un mythe ».

Pour les experts, la guérison de Guy Georges relève de la « spéculation théorique »

Le présumé « tueur en série de l'Est parisien » est, aux yeux des psychiatres, pénalement responsable de ses actes. Selon eux, Guy Georges est un « pervers narcissique », qui éprouve un sentiment « de maîtrise et d'omnipotence absolue » au moment de ses crimes

POURQUOI le présumé « tueur en série de l'Est parisien » a-t-il violé puis assassiné sept jeunes femmes ? La question est ouverte depuis le début du procès de Guy Georges devant la cour d'assises de Paris. Les psychiatres qui se sont succédé à la barre, lundi 2 avril, pour tenter

PROCÈS

d'expliquer la personnalité de l'accusé n'ont pas souhaité fournir une réponse catégorique, forcément réductrice. Une seule chose est certaine pour eux : l'accusé n'est pas un fou irresponsable de ses actes.

« Ce n'est pas un sujet normal, sinon il n'aurait pas fait ce qu'on lui reproche aujourd'hui. Il souffre de troubles graves de la personnalité, mais ce n'est pas un malade mental », affirme le docteur Daniel Zagury. A l'appui de ses propos, le psychiatre rappelle que Guy Georges a toujours su interrompre « sa séquence criminelle » quand il se sentait en danger, en développant « des stratégies d'évitement ». Contrairement aux vrais schizophrènes, qui ne prennent pas de précautions lors du passage à l'acte, il « a toujours fait preuve de présence d'esprit pour éviter de tuer quand il se savait recherché », enchérit le docteur Michel Dubec. Guy Georges est donc, aux yeux des experts, pénalement responsable puisque rien n'est venu altérer ou abolir son discernement au moment de l'action criminelle.

« AUCUN MOBILE APPARENT »

Pour Daniel Zagury, personne, et en tout cas pas les psychiatres, ne peut répondre à la question du pourquoi. « Chercher une cause est une quête vaine, dit-il. Il s'agit d'un tueur en série et, par définition, aucun mobile apparent ne peut expliquer ses actes. » Tenter de cerner la personnalité de l'accusé suppose, selon lui, de ne pas

« essayer de penser ses crimes à partir de nos sentiments » et de ne pas « chercher à épingle une cause unique qui viendrait à elle seule tout expliquer ». Les psychiatres qui l'ont examiné estiment en effet que la personnalité complexe de Guy Georges doit être abordée par plusieurs biais. « C'est l'économie psychique globale de l'accusé qu'il faut considérer, indique le docteur Zagury. En essayant de répondre aux questions sur le comment, on finira peut-être par esquisser une réponse au pourquoi. »

Les experts estiment que les raisons profondes de la violence criminelle « déshumanisée » qui a ouvert la voie au passage à l'acte sont à rechercher dans la « malédiction » de ses origines (lire ci-dessous). Dans la biographie de l'accusé, ils ont retrouvé tous les éléments du « déséquilibré psychopathe » : abandon précoce, placements en foyers, fugues répétées, impulsivité et comportements agressifs. Selon le rapport des psychiatres, Guy Georges a longtemps mené « une vie échevelée » et « ponctuée dès la préadolescence par des violences de toutes sortes, par une instabilité affective et une appétence pour l'alcool et les stupéfiants ».

Revenant sur son parcours adolescent, qui débute par des « vols utilitaires » censés « combler un manque affectif », les experts, dans leur rapport, remarquent que l'accusé a du mal à « reconstituer la chronologie de son existence ». Preuve, d'après eux, que Guy Georges souffre d'une « absence de sentiment de continuité interne », d'un « vide identitaire ». Pourtant, à aucun moment il n'a sombré dans une profonde dépression. « Il n'exprime jamais de sentiment de détresse, de doute, de conflit », précise le docteur Zagury. Il est singulièrement dépourvu d'affects dépressifs et d'émotion. Cette attitude traduirait sa « revendication d'infailibilité » et d'« indestructibilité » que les psychiatres attribuent à son « organi-



sation perverse narcissique ». Cette organisation psychique particulière, « qui vise à maintenir l'unité du Moi et à lutter contre une angoisse sous-jacente de type psychotique », serait l'une des explications du passage à l'acte. « La détresse, liée à l'abandon primaire, a fait l'objet d'un déni interne, avec édification d'une carapace caractéristique », d'une sorte de forteresse défensive », soutient le docteur Zagury. Par la perversion narcissique, qui va au-delà d'une simple perversion sexuelle, l'accusé aurait « externalisé ses conflits humains en les transférant sur l'autre dans un mouvement qui dénie toute altérité, toute existence propre, toute humanité ».

Pour le docteur Dubec, Guy Georges, en tuant ses victimes, dont il se sert « comme d'un ustensile », obtient « un bénéfice psychique effrayant : un sentiment de maîtrise et d'omnipotence absolue. Il n'est plus menacé de destruction, il détruit ». L'autre, qui est alors totalement à sa merci, est « chosifié ». « Dans ces moments-là, l'accusé n'est plus fragile, abandonné, mais indestructible et

immortel », précise Daniel Zagury. Evoquant sa « violence prédatrice », Michel Dubec affirme que Guy Georges « n'éprouve rien pour ses victimes ». « C'est pour cela qu'il ne peut rien dire de ses crimes », précise-t-il.

« L'EXPÉRIENCE MATRICIELLE »

A en croire les experts, Guy Georges ne savait pas, lors de son premier crime, qu'il deviendrait un « tueur en série ». La mort de

Pascale Escarfail, en janvier 1991, aurait constitué « l'expérience matricielle à partir de laquelle la dynamique de répétition s'installe, les automatismes criminels se mettent en place ». A l'occasion de cette première agression criminelle, il aurait constaté que la mort de sa victime « ne lui a rien fait ». « Il découvre alors la réussite du mécanisme de clivage du Moi », indique Daniel Zagury. « Ce qui accroche son regard dans la victime, ce n'est pas la faiblesse ou la vulnérabilité, mais au contraire sa beauté irradiante, son caractère socialement adapté, l'énergie vitale qu'elle dégage », explique pour sa part le docteur Henri Grynszpan. Guy Georges aurait été mû par une « avidité vampirique », enchérit le docteur Zagury, « comme si tuer l'autre c'était s'en nourrir, en tirer une force vitale ».

Pour autant, l'accusé n'exprime aucune haine à l'égard de ses victimes. « C'est l'indifférence qui prime chez lui », écrivent les experts dans leur rapport, car reconnaître sa haine, qui est un sentiment humain, ce serait reconnaître indirectement sa propre souffrance, ce qui serait contraire au mouvement de perversion narcissique. » Sur les quatre agressions qui lui sont attribuées, l'accusé n'en a reconnu qu'une, celle d'Elisabeth Ortega, pour laquelle il a été confondu par son ADN. Tout logiquement,

c'est à l'égard de ses victimes survivantes qu'il exprime une hostilité, « comme si elles risquaient de mettre en péril ses puissants mécanismes de défense », explique Daniel Zagury.

UN « SCÉNARIO MAGIQUE »

Dans l'esprit de Guy Georges, la mort de ses victimes est la conséquence inéluctable du viol, dont il est capable de parler « même avec crudité », alors qu'il « est perplexe face au meurtre parce que son mobile profond lui échappe ». La ritualisation de ses crimes fonctionne comme « un scénario magique », indique Michel Dubec. Sa perversion narcissique est à la fois source d'équilibre et de déséquilibre. Il est en bascule, comme dans un vertige dont il n'arrive à sortir qu'au moment du meurtre avant de recommencer. »

Pour les psychiatres, Guy Georges présente un « état dangereux extrême au sens criminologique du terme ». En raison des aménagements pervers narcissiques, « qui le protègent contre l'effondrement psychotique », « un processus thérapeutique authentique » relève actuellement, selon eux, de « la spéculation théorique ». Le docteur Dubec va jusqu'à mettre en doute la sincérité des aveux de l'accusé. « Il a reconnu parce qu'il est très sensible à l'ambiance et à la pression émotive qui s'est dégageée de ce procès, dit-il. Mais a-t-il jamais reconnu quoi que ce soit spontanément ? Pour cela, il faudrait qu'il éprouve un sentiment de culpabilité, ce serait la seule manière pour lui d'entrer en psychothérapie. » Guy Georges est « lui-même l'expert le plus sévère qu'on puisse imaginer quand il explique que le fait d'être en prison le rassure, insiste pour sa part le docteur Zagury. Il faut malgré tout se garder un epsilon de doute, d'espoir, et ne pas faire du tueur en série un mythe, sinon on prendrait le risque qu'il soit plus dangereux encore quand viendra le jour de sa libération. »

Acacio Pereira

Un homme « resté dans les limbes de l'existence sociale parce qu'il a été éjecté de sa filiation »

L'HISTOIRE de Guy Georges est celle d'un enfant qui « reste dans les limbes de l'existence sociale parce qu'il a été éjecté de sa filiation », estime le docteur Henri Grynszpan. Né d'un cuisinier noir Américain et d'une Française entraînée de bar, l'accusé a été abandonné à la naissance. « Il n'a pas eu la chance de son frère aîné, qui a été reconnu par sa mère et ses grands-parents, rappelle le psychiatre. Dès le départ, il a représenté un stigmate qu'il a fallu cacher. »

Quand, quelques mois plus tard, il devient pupille de l'Etat, Guy Georges, né Guy Rampillon, change de nom et de lieu de naissance. « Il s'est alors trouvé une communauté de destin avec un père qu'il idéalise et qui, comme lui, aurait été « jeté » par une mère toute-puissante », précise le docteur Grynszpan. « Enfant surnuméraire », il a grandi « hors de tout cadre » et a été « désancré d'emblée de sa généalogie ». A en croire l'expert, Guy Georges souffrirait d'une « faille identitaire très importante » qui pourrait expliquer l'angoisse psychotique qui marque sa personnalité d'adulte.

Cette « malédiction primitive » qui l'a « d'emblée assigné négativement » l'aurait conduit à faire prévaloir « l'action » et donc la « violence ». C'est cela qui, pour le psychiatre, a créé un « clivage initial » et provoqué une « hostilité dans la vie sociale ». Guy Georges « demande des comptes, il revendique un lien qu'on lui refuse alors qu'il n'a pas demandé à vivre », poursuit le docteur Grynszpan. « Fils de personne, il est devenu un

enfant prêt, d'abord par sa mère, puis par l'administration ».

Placé dans une famille nourricière, les Morin, il fréquentera, adolescent, plusieurs foyers d'accueil. « La famille Morin, où dominait la figure de la mère, une femme opulente, n'a pas été un milieu favorable à l'épanouissement », reconnaît le médecin, qui évoque le peu de respect de la pudeur des enfants et en parallèle le « silence total sur la sexualité, qui a conduit à chosifier le corps ». Guy Georges semble pourtant ne s'être jamais plaint de son éducation. « Ma mère [nourricière] n'était pas câline mais elle faisait bien son boulot », a-t-il expliqué au psychiatre. En réalité, « il va se fondre dans l'ambiance, adopte une tenue de camouflage et devenir un enfant dolent, soumis, inhibé, lisse, impénétrable ».

« COMME UN RESSORT COMPRIMÉ »

« A l'époque, je savais rester calme comme l'eau qui dort, mais quand ça partait j'étais d'une violence terrible », dira-t-il au docteur Grynszpan, qui en conclut : « La libération des pulsions est d'autant plus brutale qu'elle se détend comme un ressort lourdement comprimé. »

En plus de ses difficultés à se situer dans un cadre familial qu'il ne reconnaît pas, Guy Georges a aussi, semble-t-il, souffert de sa couleur de peau. « Non pas dans ses relations avec les autres mais dans l'étayage de sa personnalité. » M^{me} Morin l'aurait choisi parce qu'il était noir et qu'elle comptait ainsi « combler une place laissée vacante par un autre enfant noir

dont elle avait eu la garde trois ans plus tôt. » L'accusé aurait donc vécu dans une « sorte de rivalité imaginaire avec cet enfant ». Il aurait aussi souffert d'avoir été élevé dans un milieu, composé essentiellement de filles, dans lequel « sa place de jeune mâle lui était disputée par sa sœur de lait, Christiane, qu'il qualifie de « garçon manqué » et avec laquelle il ne s'est jamais entendu ».

Quand il quitte la famille Morin pour entrer dans un foyer d'accueil après avoir agressé sa sœur de lait, « il ne dispose ni de la densité, ni de la tranquillité interne qui pourrait lui permettre de se replier sur soi », assure l'expert. « De placements successifs en fugues et en actes anti-sociaux, il fait l'apprentissage du parcours du psychopathe et suit les étapes de sa formation délicate », ajoute-t-il. Quand il agresse pour la première fois, à l'âge de dix-huit ans, une jeune femme avec un couteau, « il s'inscrit dans ce contexte, comme un rite de passage initiatique ».

Son premier meurtre, qui survient en 1991, procéderait de sa « perversion narcissique ». « Il y a plusieurs façons de répondre à une souffrance aiguë, reconnaît le docteur Grynszpan. Certains la subliment en pratiquant une activité socialement valorisée, d'autres utilisent l'humour, d'autres encore parviennent à différer leurs pulsions. Guy Georges, lui, a utilisé la modalité du clivage, il a préféré le déni, en retranchant du réel cette partie insoutenable de son être. »

A. Pe.

Devant les assises du Haut-Rhin, un jeune homme accusé du meurtre d'un curé invoque des « pulsions sataniques »

COLMAR

de notre envoyé spécial

Quelle part le Diable a-t-il pris dans l'assassinat de Jean Uhl, soixante-huit ans, curé de Kingersheim (Haut-Rhin), tué le 20 décembre 1996 de trente-trois coups de couteau par un jeune homme de dix-huit ans ? C'est à cette question incongrue que s'efforcera de répondre, une semaine durant, la cour d'assises du Haut-Rhin, qui, depuis lundi 2 avril, juge David Oberdorf, aujourd'hui âgé de vingt-trois ans, qui a affirmé avoir agi sous l'effet d'une « pulsion satanique ».

Sa fréquentation d'un adepte avéré du satanisme, Anthony Mignoni, qui à vingt ans était condamné à quatre ans de prison pour avoir profané un cimetière de Toulon (Var) – il sera entendu comme témoin –, et l'écoute quasi hypnotique d'une musique hard, dite « black metal » et « death metal », qui l'aurait fait sombrer dans une pénombre morbide, suffisent-elles à expliquer sa rage meurtrière ?

Les faits ont été reconstitués par l'enquête de la gendarmerie. Ce soir de 1996, vers 22 h 45, David Oberdorf serait parti en VTT pour le presbytère de Saint-Adelphe, la paroisse du père Uhl. Au curé, qu'il n'avait pas rencontré depuis sa première communion, David Oberdorf aurait raconté une fable puis, après l'avoir fait tomber sur le ventre grâce à un croche-pied, l'aurait baïllonné, assommé d'un coup de casserole, et lui aurait porté plus de trente coups de couteau avant de pratiquer deux

estafilades sur la main gauche de sa victime. L'assassin n'aurait rien volé et serait reparti comme il était venu, nettoyant ses chaussures et cachant son arme. Avant de s'endormir, il aurait regardé la télévision en mangeant deux mandarines.

AUTEL AU DIEU THOR

Au matin, la mère de David le trouve tout à fait « normal ». Interpellé le 4 février 1997 dans l'atelier de Peugeot où il assure un emploi intérimaire, David Oberdorf commence par nier, puis passe des aveux circonstanciés. Dans la chambre qu'il occupe chez sa mère, les enquêteurs découvrent de nombreux dessins, figurines, insignes et statuettes à caractère démoniaque, une sorte d'autel au dieu Thor, une étoile à cinq branches orientée vers le bas, un squelette en plastique piqué d'épines sanguinolentes, une livre sur *Le Satanisme et la Magie*, trois photos de Hitler et un morceau de papier représentant Jean-Marie Le Pen avec les inscriptions : « Homme du peuple, homme d'Etat, contre l'immigration, la France pour tous les Français. » Ce dernier document était un cadeau récent d'Anthony Mignoni.

David Oberdorf, qui ne s'habillait qu'en noir et s'était fait tatouer sur le bras un barbare et un démon, n'était pas militant et ne s'intéressait qu'à la musique « metal », au point d'avoir appris la batterie. Jusqu'à seize ans, il avait été un enfant et un adolescent « gentil et enjoué » bien que solitaire, peu doué pour les études

– il avait échoué au CAP de carrossier –, ne lisant pas mais pratiquant excellemment le judo avant de s'essayer à d'autres arts martiaux et d'envisager de s'engager dans la légion. Fils unique, il avait successivement vécu le divorce de ses parents, des rapports difficiles avec son beau-père alcoolique après le remariage de sa mère, et surtout la révélation à treize ans de l'homosexualité cachée de son père, en découvrant dans sa table de nuit une revue « non équivoque ». Sa mère, aide à domicile, assista impuissante à l'emprise qu'exerça sur lui le sataniste venu du Var, dont le délire subjugua l'adolescent paumé.

Les neuf heures d'audience de la première journée du procès ont été consacrées à l'examen des personnalités. Celle de la victime d'abord, le Père Uhl, que l'avocat de la défense n'hésita pas à qualifier de « saint ». Après la déposition d'une des sœurs du curé, issu d'une famille nombreuse d'agriculteurs alsaciens, le défilé des paroissiens et des ecclésiastiques fit apparaître le prêtre martyr comme un « cœur d'or ».

En prologue, la partie civile de l'archevêque de Strasbourg, Mgr Joseph Doré, qui n'a pas connu le Père Uhl, a été rejetée par la cour. Celle-ci statuera ultérieurement sur la recevabilité d'une autre partie civile, l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (Agrif), une organisation proche de l'extrême droite.

Robert Belleret

La Commission européenne propose d'harmoniser les conditions d'accueil des demandeurs d'asile

L'accès au marché du travail dans les pays de l'Union ne pourrait être interdit au-delà de six mois de présence

La Commission européenne a adopté, mardi 3 avril, une proposition de directive « relative à des normes minimales pour l'accueil des deman-

deurs d'asile dans les Etats membres ». Ce texte, qui défend à la fois les intérêts des Etats et ceux des demandeurs d'asile, détermine les condi-

tions d'accueil matérielles pendant la durée de la procédure et propose une solution de compromis pour l'accès au marché du travail.

STRASBOURG

de notre bureau européen

La Commission européenne a adopté, mardi 3 avril, une proposition de directive (loi européenne) « relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres », préparée par les services d'Antonio Vitorino, commissaire chargé de la justice et des affaires intérieures (JAI).

Ce texte entend défendre à la fois les intérêts des Etats et ceux des demandeurs d'asile : dans le premier cas, il s'agit d'éviter que se produisent des « mouvements secondaires » de personnes, d'un pays de l'Union, où elles sont arrivées par hasard, vers un autre pays, où les conditions d'accueil seraient plus favorables ; cela a été le cas après le naufrage de l'*East-Sea*, où nombre de Kurdes échoués sur la côte varoise ont tenté de partir vers l'Allemagne.

Dans le second cas, il s'agit d'éviter que les demandeurs d'asile soient moins bien traités dans certains pays de l'Union que dans d'autres, puisque, en vertu de la convention de Dublin, ils n'ont pas le droit de choisir l'Etat membre responsable de l'examen de leur demande.

La proposition de directive répond aux objectifs du traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999, et aux conclusions du Conseil européen de Tampere

d'octobre 1999. Avant que la Commission propose un texte, la France, usant du droit d'initiative législative partagé dont disposent exceptionnellement les Etats jusqu'en 2004, dans cette matière qui touche au cœur des souverainetés nationales, a demandé une discussion au sein du Conseil sur la justice et les affaires intérieures. Les conclusions publiées en novembre 2000 ont montré que trois sujets prétaient à controverse : l'aide matérielle, le droit au travail et le droit à la circulation. La Commission propose donc des formules de compromis.

Le texte prévoit que les demandeurs d'asile et les membres de leur famille qui les accompagnent bénéficient d'un logement, de nourriture, d'habillement et d'allocations journalières pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile (« procédures normales, procédures accélérées, jusqu'à la notification d'une décision négative », ainsi que « procédures de recours qui ont un effet suspensif »), ce qui n'est pas le cas, actuellement, dans tous les pays. Ces conditions d'accueil matérielles peuvent être fournies en nature ou en espèces, comme le souhaitaient les Etats membres, soucieux de garder une certaine marge de manœuvre – une majorité ayant toutefois opté pour l'aide en nature. Lorsque les Etats membres choisissent

l'aide financière, son montant doit être « suffisant pour éviter » que les intéressés « tombent dans l'indigence », disposition générale que les Etats auront à interpréter lorsqu'ils transposeront la directive dans leur droit national. Il appartiendra à la France de dire si elle peut continuer à donner, comme aujourd'hui, 1 840 francs par mois.

ACCÈS AUX SOINS MÉDICAUX

La directive prévoit qu'un logement doit être fourni, dans un centre d'hébergement ou un hôtel – dont elle ne précise pas le standing. Il est demandé que, dans tous les cas, y compris lorsqu'il s'agit de locaux aménagés spécifiquement dans les aéroports ou les ports – en France, les « zones d'attente » –, les demandeurs d'asile aient accès à des soins médicaux et puissent communiquer avec le monde extérieur (conseils juridiques et ONG compétentes).

Pendant les procédures normales et les procédures de recours, les demandeurs d'asile et ceux qui les accompagnent doivent avoir accès à des soins médicaux et psychologiques primaires, c'est-à-dire dispensés par un médecin généraliste, ainsi qu'« aux soins médicaux qui ne peuvent pas attendre », dont l'appréciation est soumise au médecin et à l'autorité qui en supportera le coût.

Les pays de l'Union ne peuvent refuser aux enfants mineurs l'ac-

cès au système scolaire public, après un délai de 65 jours ouvrables suivant le dépôt de leur demande d'asile. La Commission prévoit qu'ils ne peuvent interdire l'accès au marché du travail, après un délai de six mois, mais qu'ils en déterminent les conditions d'accès (types d'emplois, nombre d'heures...). Elle propose ainsi une solution de compromis aux pays, comme la France et l'Irlande, qui ne voulaient pas ouvrir le marché du travail, de peur de favoriser l'immigration économique, et à ceux, comme le Portugal, qui y étaient favorables dès le dépôt de la demande. Les Etats peuvent accorder le droit de ne circuler que sur une partie limitée de leur territoire – comme le fait actuellement l'Allemagne avec les Länder.

La directive va être soumise au conseil des ministres de l'intérieur, qui devra statuer à l'unanimité (et non à la majorité qualifiée) – disposition qui rend difficile l'obtention d'un accord. Le Danemark ne prendra pas part au vote, car il a obtenu, lors de la signature du traité d'Amsterdam, de ne pas être concerné par les mesures concernant la justice et les affaires intérieures. Le Royaume-Uni et l'Irlande, qui ont obtenu un droit d'option, indiqueront dans un délai de trois mois s'ils participent à l'adoption et à l'application du texte.

R. Rs

Les associations jugent « accablante » la situation dans les zones d'attente

LES ATTAQUES se multiplient contre les zones d'attente. Après le député (PS) Louis Mer-maz, les avocats, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), c'est au tour des associations de défense de dénoncer le sort qui est fait aux étrangers maintenus en zone d'attente. L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Amnesty International et la Cimade ont rendu public, mardi 3 avril, un bilan établi au terme de six semaines de visites en zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Un rapport sans concession pour les pratiques de la police aux frontières (PAF).

Dès l'introduction du document de synthèse, le ton est donné : « Il a été constaté, à de nombreuses reprises, que les droits des personnes maintenues étaient bafoués, des demandes d'asile n'étaient pas enregistrées et le recours à la violence était de plus en plus fréquent ». La campagne d'observations a été menée de mi-décembre à fin janvier dans les zones d'hébergement ZAPI 2 et ZAPI 3 (zones d'attente pour personnes en instance) et dans les locaux des aéro-gares utilisés par la police pour retenir les étrangers non admis sur le territoire. Dans ces lieux, leurs droits sont théoriquement garantis par la loi du 6 juillet 1992 : maintien limité dans le temps, hébergement gratuit, droit à une assistance juridique, médicale, interprétariat... Autant de domaines pourtant où les entorses semblent courantes, d'après le bilan de l'Anafé.

Les premiers manquements à la loi se font dans la zone internationale, espace compris

entre le point de débarquement et le contrôle de police. De nombreux étrangers ne parviennent pas à faire enregistrer leur présence par la police aux frontières par refus d'enregistrement soit de leur demande d'asile, soit de leur non-admission sur le territoire. Ces étrangers attendent parfois plusieurs jours, nourris par des passagers et dormant sur des bancs, souligne le rapport. Un officier de quart interrogé par les visiteurs associatifs aurait assuré qu'il avait « l'ordre de ne pas enregistrer trop de demandes d'asile ».

« LÉGÈRETÉ » FACE AUX GARANTIES DE LA LOI

Ces difficultés à faire enregistrer les demandeurs d'asile sont également réelles dans les centres ZAPI : le 22 mars, les associations ont recensé 18 personnes qui n'avaient pas pu se faire entendre. D'autres n'ont pu le faire qu'après avoir refusé d'embarquer pour un retour forcé. « Il est inquiétant de constater que certaines personnes, dans cette situation, se soient vu répondre : "Toi, tu vas rentrer chez toi", "Tu as déjà perdu toute ta famille, il est naturel de mourir. Tu dois retourner là-bas", ou encore : "On ne veut pas de vous ici" », relatent les associations.

Plus grave, les dérapages des policiers ne seraient pas que verbaux. « Les allégations de violence sont fréquentes, et les faits constatés dépassent largement les conséquences de la tension qui peut régner en zone d'attente », insiste le rapport. « Humiliations », « insultes », « agres-

sivité », « coups », « jusqu'au tabassage » : les mots reviennent comme une litanie dans les témoignages recueillis. Ces violences interviennent « souvent » dans les aéro-gares lors des interrogatoires ; elles sont « régulières » lors d'un retour forcé et « courantes » après un refus d'embarquement. Le rapport énumère ainsi plusieurs histoires effrayantes racontées par des étrangers maintenus mais aussi par des médecins et des avocats. Le 14 mars, un agent du ministère des affaires étrangères avait ainsi signalé au parquet de Bobigny des violences exercées à l'encontre d'une Congolaise (*Le Monde* du 29 mars).

L'attitude des magistrats, qui sont appelés à maintenir quotidiennement des dizaines d'étrangers en zone d'attente, fait l'objet d'une note supplémentaire des associations. Là encore le bilan est sévère : les juges du tribunal de grande instance de Bobigny font preuve, trop souvent, de « légèreté » face aux garanties de la loi : absence d'interprète, non-audition de l'étranger, « connivence » avec le ministère de l'intérieur, non-notification des droits...

Devant une situation qu'elles jugent « accablante » en zone d'attente, les associations ont décidé d'en appeler « à la responsabilité du gouvernement » dans une lettre adressée au premier ministre. Elles réclament ainsi une inspection des services de police et un « accès permanent des associations ».

Sylvia Zappi

La Cogema gagne en appel le droit de débarquer les combustibles australiens

LA COUR D'APPEL de Caen a débouté Greenpeace de sa demande d'empêcher la Cogema de décharger des combustibles usés australiens. L'association écologiste estimait qu'en l'absence d'autorisation de retraitement, l'entreprise enfreignait la loi de 1991 sur les déchets radioactifs qui interdit le stockage en France de déchets étrangers. Le 15 mars, le tribunal de grande instance de Cherbourg, statuant en référé, avait donné droit à Greenpeace, à la surprise générale (*Le Monde* du 17 mars 2001). Le navire « Bouguenais », arrivé le même jour à Cherbourg, était empêché de décharger ses 360 « éléments combustibles » d'uranium hautement enrichi et irradié. La Cogema avait fait appel : l'audience s'est tenue à Caen, le 26 mars, et la décision a été rendue, mardi 3 avril au matin.

La cour relève que la Cogema disposait « des autorisations nécessaires pour importer et entreposer en France cette matière nucléaire », et « peut se prévaloir de l'autorisation de principe » de retraitement

dans ses usines. Mais elle note aussi que la Cogema « ne peut se prévaloir d'une autorisation opérationnelle » et « qu'il s'ensuit que le retraitement du combustible australien ne peut être effectué en l'état ».

QUESTION DE FOND NON TRANCHÉE

Elle relève enfin que la partie australienne « n'a pas nécessairement l'obligation de reprendre possession du combustible non traité » et « qu'en conséquence, ces matières nucléaires devraient, de façon définitive, être stockées en France » : dans ce cas, « un juge du fond pourrait (...) affirmer que leur stockage en France viole la loi de 1991. Or « il n'entre pas dans les pouvoirs du juge des référés d'effectuer une telle qualification ». C'est donc un jugement sur la compétence qui a été rendu, qui ne tranche pas la question de fond. Sur ce point, Greenpeace a annoncé qu'elle allait se pourvoir devant le tribunal de Cherbourg.

Jean-Pierre Buisson (à Caen) et Hervé Kempf

Perquisition dans une bergerie corse pour tenter de retrouver Yvan Colonna

LES POLICIERS ont mené une perquisition, lundi 2 avril, dans une bergerie située près de Vico (Corse-du-Sud), dans le cadre des recherches entreprises pour retrouver Yvan Colonna, suspecté d'avoir tué, le 6 février 1998, le préfet de Corse Claude Erignac. Cette opération, annoncée par *Le Parisien*, dans son édition du 3 avril, a été conduite par les enquêteurs pour vérifier une information selon laquelle le fugitif le plus célèbre de France pouvait se trouver dans cette bergerie. L'intéressé n'avait pas été vu sur les lieux, mais des déplacements de personnes connues des services de police pour leur fréquentation des milieux situés à la frange du nationalisme et du droit commun avaient laissé croire qu'il pouvait éventuellement se cacher dans cet abri.

Qualifié, de source judiciaire, de « vérification systématique », cette opération n'a pas permis d'interpeller Yvan Colonna, en fuite depuis le 23 mai 1999, ni même de saisir des éléments pouvant attes-

ter sa présence sur les lieux. Les policiers antiterroristes parisiens et leurs collègues de la police judiciaire locale ont, en revanche, placé en garde à vue le propriétaire de la bergerie, âgé d'une cinquantaine d'années, ainsi qu'un membre de sa famille, qui gérait l'exploitation. La perquisition dans la bergerie a permis de découvrir une arme à feu et des explosifs hors d'usage. Une trentaine de bâtons de dynamite, une carabine, ainsi qu'une centaine de cartouches ont été saisis dans la bergerie. La présence d'armes à feu ou d'explosifs dans ce type de lieu isolé du maquis, où la pratique de la chasse est habituelle, ne paraît cependant pas exceptionnelle.

Les deux personnes interpellées ont, par ailleurs, indiqué, au cours de leur garde à vue, n'avoir aucun engagement nationaliste. Elles ont démenti tout lien avec Yvan Colonna ou ses proches et ont assuré ne lui avoir apporté aucune aide logistique dans sa fuite.

Jacques Follorou

La cour d'appel d'Orléans réexamine la première condamnation de la Seita

La famille d'un fumeur réclame 3 millions de francs

ORLÉANS

de notre correspondant régional

La salle est vide mais l'affaire examinée, lundi 2 avril, par la cour d'appel d'Orléans, est exemplaire. Le 8 décembre 1999, pour la première fois en France, un tribunal – celui de Montargis – avait jugé que la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita) avait « commis une faute » à l'encontre d'un fumeur invétéré de cigarettes Gauloises parce qu'elle avait omis de l'informer, avant 1976, des dangers du tabac (*Le Monde* du 10 décembre 1999).

Dans ses attendus, le tribunal avait estimé qu'un fumeur, avant cette date à partir de laquelle fut imposée la mention « abus dangereux » sur les paquets de cigarettes (loi Veil), n'avait pas subi « un préjudice certain » puisqu'il n'est pas dit que, informé, il aurait changé d'avis, mais il avait « perdu la chance de prendre une décision de nature à éviter le risque ». Une expertise avait été ordonnée afin d'apprécier le préjudice. La Seita avait fait appel de la décision.

Le fumeur en question, Richard Gourlain, boucher, est mort le 7 janvier 1999, à quarante-neuf ans, d'un triple cancer des poumons et de la langue. Fumeur « accro », il consommait plus de deux paquets de Gauloises par jour depuis sa première cigarette, en 1963, à l'âge de treize ans. En 1988, son cancer lui avait été révélé et, en 1996, il avait lui-même poursuivi le fabriquant de cigarettes.

En première instance, les juges avaient distingué trois périodes pour asseoir leur jugement. De 1963 à 1969, ils avaient estimé la Seita pleinement responsable de ce « défaut d'information ». M. Gourlain, mineur, manquant à leurs yeux du discernement suffisant pour connaître les méfaits du tabac. De 1969 à 1976, ils avaient jugé que celui-ci avait été mieux informé et l'avait déclaré responsable à 40 %. Enfin, pour la période postérieure à 1976, année de l'adoption de la loi Veil, le tribunal avait exonéré le fabriquant d'une quelconque responsabilité.

Devant la cour, la Seita, représentée par M^{re} Pierre-Louis Dau-

zier, a contesté ce découpage de responsabilité. Pas plus avant qu'après 1976, la Seita ne saurait être, selon lui, tenue responsable pour une raison statutaire.

Devenu « établissement public à caractère industriel et commercial » en 1961, la Seita, selon M^{re} Dauzier, n'avait pas « le pouvoir d'apposer de sa propre initiative des messages sanitaires » sur ses paquets de cigarettes. Seul l'Etat, titulaire des monopoles sur le tabac et seule autorité compétente en matière de santé publique, l'avait. L'avocat a en outre estimé qu'il existait depuis bien longtemps une « connaissance populaire des dangers du tabac ». Il a fait observer que, dans les procédures en cours pour l'amiante visant l'Etat, il n'était venu à personne l'idée de faire « condamner les fabricants ».

COMME « UNE 2 CV DES ANNÉES 60 »

Défenseur de la famille Gourlain et du Comité national contre le tabagisme, M^{re} Francis Caballero a étalé, sous les yeux des magistrats, des paquets de cigarettes dont certains, remontant à 1963, vierges de toute mention de danger.

« Il y a une obligation d'informer depuis les années 50 des produits qui nuisent à la santé, et la Seita dit : la santé, c'est pas mon truc. C'est comme si EDF ne se sentait pas concerné par la sûreté nucléaire, a lancé l'avocat. Les fabricants (...) ont toujours cherché à ruser dans l'application de la loi, et notamment dans la présentation des avis sanitaires sur les paquets. »

Depuis 1995, la Seita est privatisée et fait partie du groupe franco-espagnol Altadis. Pour M^{re} Caballero, « ce n'est pas un procès à l'américaine, nous ne cherchons pas à ruiner la Seita ». D'une façon imagée, l'avocat anti-tabac a comparé la cigarette d'aujourd'hui « à une 2 CV des années 60, vendue sans ABS, ni Airbag, ni ceinture de sécurité ».

La famille Gourlain demande 3 millions de francs de dommages et intérêts. « Pas pour l'argent, a précisé M^{re} Caballero. La Gauloise a fusillé cette famille. » Arrêt le 10 septembre.

Régis Guyotat

Collège unique : « un principe fondamental » pour 49 % des Français

POUR 49 % des Français, le collège unique demeure « un principe fondamental qui permet de démocratiser l'accès au savoir ». 52 % d'entre eux jugent pourtant qu'une partie des collégiens y perdent leur temps et profiteraient davantage d'une scolarité dans une filière spécialisée. Et 90 % défendent un enseignement en alternance pour les élèves en difficulté, et ce dès la 5^e, pour 41 %. Ces avis contradictoires, issus d'un sondage réalisé pour le ministère de l'éducation par la Sofres, sont rendus publics alors que Jack Lang doit annoncer dans les prochains jours ses orientations pour le collège (*Le Monde* du 30 mars).

Plus clairement, 68 % des Français demandent que le « principe » du collège unique soit assoupli. Et 78 % plébiscitent l'une des hypothèses envisagées par le ministère : l'organisation de l'enseignement par « dominantes ». Testant une autre de ses pistes, le ministère vise juste : 75 % des Français sont favorables à la revalorisation du brevet.

Golf de Sperone : quatre ans ferme requis contre François Santoni

LE PARQUET GÉNÉRAL a requis, lundi 2 avril, quatre ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience contre François Santoni, trois ans contre son ex-compagne, Marie-Hélène Mattei, et deux ans contre Dominique Rossi, devant la 10^e chambre de la cour d'appel de Paris, pour une tentative d'extorsion de fonds à Sperone (Corse-du-Sud), en 1996 (*Le Monde* du 28 mars). Béatrice de Beaupuis, l'avocate générale, a demandé à la cour confirmation de la peine infligée le 8 mars 2000 à Dominique Rossi, « fidèle second de François Santoni, son garçon de course, hôtelier, majordome, ordonnance ». Contre Marie-Hélène Mattei, condamnée à quatre ans de prison, dont « le rôle est un peu secondaire mais a été très important », elle a requis trois ans, estimant que M^{re} Mattei « n'a pas de précédents judiciaires, sauf sa carrière d'avocate ». Elle a réclamé la confirmation du jugement contre François Santoni, « le chef, l'instigateur », avec une « exécution sans atermoiements ».

DÉPÊCHES

■ JUSTICE : une requête en révision du procès de Guillaume Seznec, condamné en 1924 aux travaux forcés à perpétuité, a été déposée, vendredi 30 mars, par Marylise Lebranchu. Son petit-fils, Denis Seznec, avait été débouté en 1996 de sa requête. La garde des sceaux était la seule personne encore habilitée à rouvrir le dossier.

■ Deux hommes d'affaires proches de Charles Pasqua, Robert Feliciaggi et Michel Tomi, ont refusé de se présenter, lundi 2 et mardi 3 avril, à la nouvelle convocation que leur avait fait parvenir le juge monégasque Jean-Christophe Hullin, qui instruit un dossier de blanchiment. En fin de semaine dernière, le magistrat a inculpé deux hommes d'affaires impliqués dans cette procédure.

Fièvre aphteuse : les éleveurs français en plein débat sur la vaccination

L'épizootie pèse sur le congrès de la FNSEA, qui s'ouvre mardi 3 avril aux Sables-d'Olonne. Selon un sondage BVA pour « Le Monde », 87 % des Français sont solidaires des paysans opposés à l'abattage massif des bêtes. Bruxelles a décidé d'assouplir l'embargo qui frappe la France

PARAY-LE-MONIAL (Saône-et-Loire)
de notre envoyée spéciale

Jean-Marc, éleveur de charolais, désigne une trentaine de bovins affalés sur la paille de leur enclos : « Le gros problème, il est là ! » Depuis longtemps, ces bêtes devraient être parties pour l'Italie, principale acheteuse de jeunes mâles français (les broutards). Ces trente bouches à nourrir mettent à plat la trésorerie de l'éleveur. Sans l'argent de leur vente, il ne peut plus payer les factures ni rembourser son crédit. « Je dois encore 120 000 francs par an. On commence à nous proposer des prêts pour financer les prêts », raconte-t-il, souriant malgré tout.

L'éleveur et quelques amis s'affirment : la crise de 1996, c'était « zéro » à côté de celle-ci. Aujourd'hui, tout s'accumule. La crise de la vache folle a fait chuter les cours des animaux à partir de novembre, puis l'arrivée de la fièvre aphteuse en France a conduit à la fermeture des frontières. Pour le bétail vivant, l'embargo court jusqu'au 12 avril. Personne ne semble se soucier d'eux dans les sphères parisiennes. Alors ils se prennent en main. Sourires en coin... Les œufs sur Lionel Jospin, au Salon de l'agriculture, c'étaient eux.

A quelques kilomètres de la ferme, deux cents éleveurs patientent devant l'abattoir de Paray-le-Monial. Chacun a amené une bête

pour la faire abattre, à l'appel de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA). L'objectif est d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés du bassin charolais et d'obtenir un désengorgement du marché. La Saône-et-Loire est le premier département français producteur de vaches allaitantes – à partir de races à viande, par opposition aux races laitières, dont la viande n'est qu'un sous-produit. La plupart des quatre mille éleveurs qui en vivent exportent en temps normal leurs broutards vers l'Italie. Mais, de l'autre côté des Alpes, la peur de l'ESB est encore plus répandue qu'en France. La consommation a chuté de 50 %. Les éleveurs de charolais ont tous des animaux invendus sur les bras et peu de revenus annexes. Cinquante mille animaux, dont vingt-cinq mille broutards, devraient avoir quitté le département. Le manque à gagner est évalué à 400 millions de francs par la chambre d'agriculture. Sans compter les pertes des marchands de bestiaux, de matériel agricole, ou des vétérinaires, que leurs clients ne peuvent plus payer.

L'apparition de la fièvre aphteuse – dans l'Ouest, loin d'ici – a casé une activité qui commençait tout juste à se redresser. « Avant la fièvre, les animaux partaient difficilement et pas cher. Maintenant ils ne partent plus du tout », résume Eric Bajard, membre de Geqsel,

principal groupement de la région. La levée des embargos et, surtout, la réouverture des frontières sont donc très attendues. Vu l'encombrement du marché, les prix risquent d'être bas. Déjà, en janvier, les bovins se vendaient en moyenne 2 000 francs moins cher que l'année précédente. Pourtant,

Le risque de voir la fièvre arriver jusqu'ici constitue aussi une menace difficile à supporter pour ces éleveurs déjà éprouvés. « Les bêtes sont toutes au pré depuis quelques jours, ça peut faciliter la transmission. En plus il y a toujours des fraudeurs », prévient un manifestant devant l'abattoir. « Si ça m'arrive,

plus exporter », note l'un d'eux. Plus encore qu'une vaccination d'urgence, c'est une réflexion sur l'après-crise qui est réclamée. Si la menace immédiate est écartée, les éleveurs craignent de voir revenir la maladie, dans quelques mois ou quelques années.

Les arguments économiques du gouvernement – l'abattage coûte moins cher que la vaccination – passent mal. « C'est un discours administratif et technocratique », affirme Sylvain Chavy, ancien président du centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA). « Notre troupeau, c'est un outil de travail forgé par plusieurs générations. On ne trouve peut-être pas les bons mots pour l'exprimer, mais on est attaché à lui. On ne conçoit pas qu'il puisse être abattu. Arrêter de vacciner ne nous a rien apporté, ajoute M. Chavy. Il est impossible d'obtenir le moindre chiffre de nos exportations vers les pays non européens. » Eric Bajard, lui aussi, s'interroge. « A quel prix voulons-nous exporter ? Tous les éleveurs de races allaitantes vous diront qu'il faut vacciner au niveau européen. »

« RUPTURE ENTRE DEUX MONDES »

Ni au gouvernement ni dans les instances nationales de la FNSEA, cette question n'a pour l'instant été abordée. Pourtant, pour Christian Decerle, président départemental de la fédération agricole, il faut mener cette réflexion. « Les éleveurs ne com-

prennent pas pourquoi on prendrait des risques inconsidérés. Il y a rupture entre deux mondes : celui du terrain et celui des décideurs. Si la fièvre s'étend, les éleveurs ne pardonneront pas à leur organisation de ne pas les avoir assez défendus », prévient-il. Pourquoi ce point de vue n'est-il pas défendu plus haut ? M. Chavy a son idée. « Je suis un fervent défenseur de la FNSEA, mais elle regroupe quatre-vingt-dix départements et autant de productions. C'est le plus fort qui oriente les positions. Aujourd'hui, ce sont les producteurs de lait qui sont les plus forts, et ils n'ont aucun intérêt à sortir du système actuel. L'unité du syndicat est primordiale, mais il y a des choses à revoir dans son fonctionnement », affirme-t-il. La crise favorise toutes les remises en cause.

Les éleveurs et leurs leaders locaux s'interrogent aussi sur l'efficacité de l'organisation de leur système de production et de commercialisation, puisqu'ils laissent aux négociants et aux transformateurs l'essentiel de la valeur ajoutée. « Tant que le marché existait, on se posait pas de question », constate Agnès Vaillant, porte-parole de la Confédération paysanne dans le département. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se demandent si spécialisation et division du travail ne les ont pas conduits à cette situation de crise.

Gaëlle Dupont

Soulagement et prudence à Paris après la levée partielle de l'embargo

L'ÉTAU se desserre. Conformément à l'avis rendu à Bruxelles par le Comité vétérinaire permanent (CVP), le 27 mars, et en l'absence de nouveau cas de fièvre aphteuse détecté en France, la Commission de Bruxelles a autorisé Paris, lundi 2 avril à assouplir l'embargo qui frappe les produits issus de l'élevage bovin. Il ne s'agit pour le moment que d'une levée partielle de l'embargo, sur la viande en carcasse et les produits à base de viande, le lait non pasteurisé et les produits dérivés.

Selon un communiqué du ministère de l'agriculture et de la pêche, cet assouplissement intéresse tous les départements français, y compris la Mayenne, où le premier cas avait été découvert, le 13 mars, et l'Orne, département limitrophe. Éleveurs, abattoirs, négociants en bestiaux, transporteurs et entreprises fabriquant des fromages au lait cru (par exemple le camembert) de ces départements étaient très sérieusement handicapés par les restrictions draconiennes mises en place dans ces zones. Tous les rassemblements, pour les marchés, ou les regroupements des animaux pour le transport étaient interdits, par crainte d'une possible contamination. En revanche, la Seine-et-Marne – où un foyer avait été détecté le 23 mars –, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise restent « gelés » et touchés par le périmètre de surveillance édicté par les préfets. Il leur faudra attendre le 12 avril pour bénéficier – si aucun cas nouveau n'apparaît – des mesures d'allègement du dispositif.

Les exportations hors de France d'animaux vivants relevant des espèces sensibles à la fièvre aphteuse, (bovins, porcins, caprins et ovins) restent, elles, bloquées. L'interdiction de ces exportations – qui a des conséquences dramatiques pour la balance du commerce extérieur, puisque des Etats comme l'Italie, la Russie ou plusieurs pays arabes ont totalement fermé leurs frontières aux produits français – ne sera abolie que le 14 avril, si la situation sur l'ensemble du territoire français s'est stabilisée.

« Je me félicite de ce signal d'optimisme adressé aux éleveurs et aux filières touchées par la crise », a déclaré le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, qui a par ailleurs salué la « mobilisation remarquable des services vétérinaires ». Sachant que le sujet serait au centre des débats du congrès de la FNSEA,

qui s'ouvre mardi 3 avril aux Sables-d'Olonne (lire ci-contre), le ministre a ajouté : « Je remercie tous les éleveurs concernés qui, au prix d'efforts considérables, ont permis d'éviter à leurs collègues un traumatisme bien plus conséquent. »

A ce jour, 58 000 bêtes ont été abattues en France. Le Journal officiel du 31 mars a publié un arrêté du ministère de l'agriculture qui fixe les modalités de l'estimation et de l'indemnisation des éleveurs dont les troupeaux bovins ont dû être abattus sur ordre de l'administration. A titre d'exemple, le « tarif » d'un jeune bovin varie de 700 euros (4 592 francs, chiffre de base) à 1 050 (6 888 francs, tarif majoré), celui d'une vache de plus de trente-six mois de 1 300 à 1 950 euros (8 528 à 12 792 francs).

Outre-Manche, en revanche, la situation empire (lire aussi pages 16 et 17). On dénombreait 934 foyers, mardi 3 avril, mais le gouvernement n'avait toujours pas fait connaître sa décision quant à un possible recours à la vaccination de 180 000 bovins des comtés de Cumbria et du Devon. (Le Monde du 3 avril). Pour leur part, les autorités allemandes et néerlandaises devaient demander à l'Union européenne d'autoriser les pays membres qui le souhaitent à vacciner les animaux des zoos.

Les Pays-Bas comptaient lundi 12 foyers, pour la plupart à l'est du pays dans des provinces frontalières de l'Allemagne. Près de 100 000 animaux devront être abattus et détruits. Le programme de vaccination prévoit d'immuniser 50 000 bêtes, qui devront ensuite être également abattues et détruites. Les spécialistes redoutent une extension de l'épizootie vers l'ouest du pays, où l'élevage est très intensif. Conséquence probable de l'épizootie hollandaise, « de forts soupçons » de fièvre pèsent sur une ferme porcine de la Rhénanie du Nord-Westphalie, qui a une frontière commune avec les Pays-Bas.

Le débat sur la vaccination en Europe – où elle est interdite depuis 1991 – devrait, à la demande du Portugal et des Pays-Bas, être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion informelle des ministres de l'agriculture des Quinze, les 9 et 10 avril, à Östersund en Suède.

François Grosrichard et Jean-Yves Nau

Les cas d'ESB continuent de se multiplier

Alors que l'épizootie de fièvre aphteuse semble maîtrisée en France, de nouveaux cas de vache folle sont régulièrement détectés. Quelque cinquante cas ont été identifiés depuis janvier. Un cas a été découvert en Charente – le premier dans ce département – vendredi 30 mars. La maladie a été repérée lors d'un test effectué à l'abattoir sur l'animal, une vache laitière de race montbéliarde née en 1994. En Haute-Loire, le deuxième cas du département a été détecté, également sur une vache laitière montbéliarde. Le ministère de l'agriculture annonce aussi la découverte de cinq nouveaux cas d'ESB dans les départements des Côtes-d'Armor, du Jura, de la Manche, de l'Orne et de la Sarthe. Deux de ces cas ont été découverts grâce au dépistage systématique des bovins de plus de trente mois, entré en vigueur au début de cette année. En 2000, quelque cent cinquante cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) avaient été détectés en France.

aucun cas d'ESB n'a été repéré dans un troupeau composé uniquement de charolaises ou de limousines, les principales races à viande. « Nous faisons ce que la société demande : une agriculture extensive, des animaux nourris à l'herbe. Et c'est nous qui sommes le plus pénalisés », déplore Christian Bajard, autre éleveur du groupe-ment Geqsel.

je fous le camp », affirme un autre. Le désastre britannique leur donne des sueurs froides. Seule solution à leurs yeux : la vaccination. Des pétitions circulent. Bernard les a signées. Pour lui, ne pas vacciner, c'est de la foutaise. Les éleveurs sont experts en géopolitique européenne : d'accord pour vacciner, si toute l'Europe le fait. « Sinon, on est cuits, on ne pourra

Jean Glavany boude le dernier congrès de Luc Guyau à la tête de la FNSEA

C'EST auréolé de sa toute récente élection à la présidence de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) que Luc Guyau devait ouvrir, mardi 3 avril, le 55^e congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui se tient aux Sables-d'Olonne (Vendée). A la tête du syndicat agricole majoritaire depuis 1992, il a fait savoir qu'il présiderait les travaux de bout en bout et que ce cumul – bien qu'exceptionnel puisqu'il n'est pas facilement concevable que la même personne préside à la fois un établissement public et un syndicat revendicatif – « n'était en rien illégal ». On s'attend cependant à ce qu'il annonce son retrait à l'issue des travaux, les prochains bureau et président devant être élus, vraisemblablement, avant l'été.

Réuni à un moment où les agriculteurs français traversent une crise économique et sociale grave, le congrès des Sables-d'Olonne, sur les terres du Vendéen Luc Guyau, promet d'être animé. D'autant que les militants s'irritent souvent des manœuvres des états-majors à Paris pour préparer la succession du président de la FNSEA.

Sur fond d'une réforme, qui semble inéluctable, de la politique agricole commune (PAC) – coûteuse pour une efficacité limitée et aujourd'hui inadaptée parce que insuffisamment rurale et environnementale –, les paysans souffrent d'être souvent désignés comme responsables d'une dégradation de la qualité, voire de la sécurité alimentaires. Les crises de l'ESB puis de la fièvre aphteuse ont littéralement fait s'effon-

drer l'économie de l'élevage bovin et, corrélativement, le moral des agriculteurs du secteur. Si ceux qui sont à la tête d'une exploitation mixte peuvent s'en tirer grâce à une revalorisation du prix du lait depuis dix-huit mois, en revanche, ceux qui s'adonnent à la « mono-industrie » des animaux à viande élevés à l'herbe – notamment dans le Massif central et ses pourtours – ont toute raison de s'alarmer. Cette coupure entre différentes sortes d'agriculture ou régions, ceux qui pratiquent l'élevage intensif et ceux qui privilégient l'environnement, provoquera des débats que beaucoup veulent décisifs. Au risque de reconnaître que l'unité syndicale et paysanne n'est plus qu'un mythe. Quant aux leaders des associations spécialisées dans les grandes cultures (céréales, oléagineux, maïs) qui ont fait depuis trente ans la force de la FNSEA, voilà qu'ils sont tentés par une sorte d'autonomie dans l'interdépendance » puisqu'ils ont créé un lobby particulier dénommé « France grandes cultures ».

DÉBÂCLE DE L'ÉLEVAGE BOVIN

Derrière les débats publics ou à huis clos sur les rapports de Dominique Chardon (« Le renouveau du syndicalisme ») et l'« ouverture » de la FNSEA pour nouer de nouvelles alliances), de Didier Marteau (« L'agriculture raisonnée ») et de Jean-Paul Bastian (« La réforme de la PAC »), c'est évidemment la débâcle de l'élevage bovin – alors que la conjoncture porcine est bonne – qui occupera les esprits. Dans les campagnes, et notamment là où la fièvre aphteuse n'a pas sévi,

Les Etats-Unis veulent élever une « muraille de feu » contre la maladie

L'administration américaine interdit l'importation de farines animales et de ruminants européens

WASHINGTON
de notre correspondant

Pour le moment, la fièvre aphteuse n'a pas franchi l'Atlantique, mais le département de l'agriculture (USDA) prend les choses très au sérieux. Ainsi a-t-on appris, fin mars, que des tests avaient été effectués sur des porcs en Caroline du Nord mais s'étaient révélés négatifs. Au même moment, vingt et un bovins importés d'Allemagne et deux troupeaux d'ovins originaires de Belgique ont été détruits : ils étaient soupçonnés d'avoir pu être en contact avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)...

De l'avis d'un certain nombre d'experts, ces mesures, pour la fièvre aphteuse comme pour l'ESB, paraissent très insuffisantes – la FDA (administration de l'alimentation et du médicament) manque d'inspecteurs et ne dispose que d'un stock de quelques millions de doses de vaccin antifèvre aphteuse – et destinées surtout à rassurer l'opinion... Depuis le 13 mars, l'importation de porcs et de viande

fraîche de porc est prohibée pour cause de fièvre aphteuse, tout comme l'était celle de bœuf depuis la crise de la vache folle, en 1997.

Dans les aéroports, le contrôle des visiteurs en provenance de l'Union européenne – considérée par l'USDA comme zone à « haut risque » – s'est spectaculairement durci : ainsi, les voyageurs qui ont visité une ferme dans les jours précédents doivent s'essuyer les pieds dans un bac désinfectant et risquent une lourde amende s'ils apportent des produits prohibés. L'Etat agricole du Wisconsin conseille, pour sa part, de laver au vinaigre bagages et chaussures.

Les Etats-Unis, à la fois premiers producteur, consommateur et exportateur mondial, redoutent les effets dévastateurs de la fièvre aphteuse, même si la dernière épizootie date de 1946, à la frontière mexicaine. Ces mesures étaient donc inévitables, même si elles ne respectent pas le principe régional prévu par l'accord euro-américain de 1998, que Washington n'a toujours pas ratifié : les Etats-Unis

entendent se protéger de la fièvre par une « muraille de feu » aussi infranchissable que celle mise en place, en principe, contre l'ESB.

Au début de l'année, éleveurs, fabricants d'alimentation pour bétail et administration ont tenu une réunion d'urgence pour étudier les mesures à prendre au cas où l'ESB frapperait le cheptel d'outre-Atlantique. C'était quelques jours après qu'un troupeau de 1 222 têtes eut été isolé au Texas, l'Etat de George W. Bush, de peur qu'il ait été contaminé par des farines animales interdites ; fausse alerte, mais déjà une maladie très proche de l'ESB, dite CWD (diarrhée chronique) ou maladie du cerf fou, frappe 15 % des cervidés et élans – sauvages et domestiques – au Colorado et au Wyoming. La CWD atteint trois autres Etats et une province du Canada. Elle pourrait être pire que l'ESB, car elle se transmet horizontalement d'animal à animal à travers la bave et les « fumées » des cerfs, selon Michael Hansen, expert à la Consumers Union. Trois jeunes

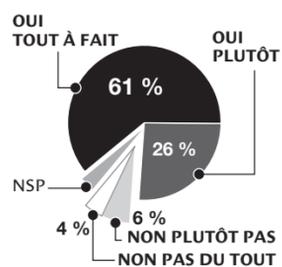
chasseurs ont succombé à ce qui ressemble fort à la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, même si on se refuse officiellement à évoquer une contamination.

Les ranchers parlent désormais de « tolérance zéro » face à la menace venue du Royaume-Uni. L'USDA et la FDA ont interdit l'importation de farines animales et de ruminants européens, ainsi que le don du sang par des personnes ayant résidé en Angleterre ou en France. Mais la muraille de feu est devenue, a écrit USA Today, « poreuse comme une clôture ». Les contrôles effectués par la FDA sont dérisoires par rapport à ceux des Quinze : 12 000 bovins présentant des symptômes de troubles nerveux ont été contrôlés en dix ans pour 900 millions de têtes, alors que la France vérifie plus de 30 000 vaches par semaine. Et la réglementation adoptée après la crise de 1997 n'est basée que sur l'autorégulation.

Patrice de Beer

Les Français solidaires des éleveurs

► Vous sentez-vous solidaire des éleveurs qui s'opposent à l'abattage de leurs troupeaux :



► En ce qui concerne l'abattage, pensez-vous que les pouvoirs publics :



en % de personnes sondées

Enquête réalisée du 30 au 31 mars auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas.

L'opinion s'émeut de la situation des éleveurs

L'EMBARRAS dans lequel l'épidémie de fièvre aphteuse a plongé le gouvernement est perceptible depuis plusieurs semaines. Le sondage réalisé par BVA pour *Le Monde* confirme que la situation est des plus inconfortable pour les pouvoirs publics : soucieux, après l'affaire de la vache folle, de prévenir toute nouvelle grande peur alimentaire, ils ont multiplié les précautions drastiques ; mais, à l'évidence, les abattages systématiques de troupeaux susceptibles d'être contaminés ont déclenché une émotion forte et difficilement maîtrisable.

Le principal enseignement de l'enquête de BVA est clair, en effet : nos amis les bêtes ont la cote et les éleveurs les faveurs de l'opinion. Interrogés sur ce qui les touche dans cette affaire, le plus grand nombre de personnes interrogées (45 %) répondent « la situation des éleveurs » ; les urbains (habitants des villes de plus de 20 000 ou de plus de 100 000 habitants) ne se sentent pas moins concernés que les ruraux (44 % dans tous ces cas et jusqu'à 53 % dans l'agglomération parisienne). Devant des éleveurs qui « s'opposent à l'abattage de leurs troupeaux », il se trouve même une majorité écrasante (87 %) qui se sent « solidaire ».

Après la situation des éleveurs, c'est « le massacre de milliers d'animaux » qui touche le plus les sondés : 34 % en moyenne, avec une grande homogénéité entre les différentes catégories de personnes interrogées, seuls les cadres (20 %) et les moins de 35 ans (25 % à 27 %) s'y montrant moins sensibles. D'une manière générale, l'on est, sur ce point, dans le registre de l'émotion face aux images ou

reportages montrant d'immenses charniers d'animaux abattus : 35 % des sondés se disent, à cet égard, « bouleversés » (et jusqu'à 47 % parmi les plus de 65 ans), 21 % « émus » et 31 % « troublés », contre 7 % seulement d'« indifférents ». En outre, 87 % des personnes interrogées jugent « très choquant » (50 %) ou « plutôt choquant » (37 %) l'abattage préventif de troupeaux même si aucun cas de fièvre aphteuse n'y a été décelé. Enfin, plus des deux tiers des sondés (69 %) sont d'abord gênés, en cas d'abattage des troupeaux, par « le problème moral que pose l'abattage d'animaux qui ne seront pas consommés », plutôt que par le coût financier représenté par les indemnités (23 %).

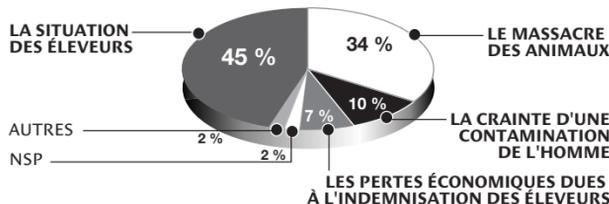
TROP D'ABATTAGE

Face à un tel déferlement d'émotion, les pouvoirs publics sont en porte-à-faux : 42 % des sondés jugent qu'ils « sont allés trop loin » en ce qui concerne l'abattage des troupeaux, tandis que 32 % estiment qu'ils « ont fait juste ce qu'il fallait » et 19 % qu'ils « n'en ont pas fait assez ». De même, 41 % seulement des personnes interrogées déclarent faire confiance au gouvernement pour lutter contre l'épizootie (tandis que 55 % ne lui font plutôt pas ou pas du tout confiance), alors que les chercheurs (78 %), l'inspection sanitaire (70 %), les éleveurs (68 %) et les commerçants (65 %) bénéficient d'un niveau de confiance beaucoup plus élevé. Dans le même temps, cependant, plus d'un sondé sur cinq (22 %) assure qu'il compte, à l'avenir, réduire sa consommation de viande.

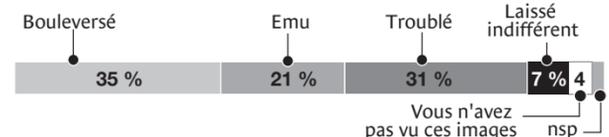
Gérard Courtois

L'émotion devant les massacres d'animaux

► Qu'est-ce qui vous touche le plus dans l'épidémie de fièvre aphteuse :



► Les images montrant d'immenses charniers d'animaux abattus vous ont-elles :



► Pour éviter que la maladie ne se propage, des troupeaux entiers d'animaux sont abattus préventivement sans qu'aucun cas de fièvre aphteuse n'ait été décelé dans le troupeau. Trouvez-vous cette mesure :



en % de personnes sondées

Provence-Alpes-Côte d'Azur première bénéficiaire des investissements étrangers

Les capitaux extérieurs pourraient générer plus de 35 000 emplois en trois ans

L'économie française continue de s'internationaliser. Selon les données de la Datar et de la Délégation aux investissements internationaux (DII),

les entreprises étrangères ont prévu, en 2000, de créer ou de préserver 35 359 emplois durant les trois prochaines années. Le gouvernement doit

annoncer, en juin, la création d'une agence française pour les investissements internationaux. (Lire aussi notre éditorial page 20.)

POUR un Marks & Spencer qui licencie 1 700 personnes, combien d'emplois créés par des investisseurs internationaux, en France ? Si l'on en croit les intentions affichées par les chefs d'entreprise étrangers, la France reste un lieu d'investissement attractif : en 2000, les firmes étrangères ont prévu de créer ou de préserver 35 359 emplois durant les trois prochaines années. Soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 1999. Le chiffre, établi à partir des données des bureaux à l'étranger de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et des statistiques de la Délégation aux investissements internationaux (DII), qui dépend du ministère des finances, devait être rendu public mardi 3 avril. Un chiffre à mettre en rapport avec les 506 300 emplois créés en France en 2000. Non seulement, la courbe continue de croître, mais les projets de créations d'entreprises étrangères l'emportent nettement sur les extensions : les emplois liés aux nouvelles implantations ont augmenté de moitié par rapport à 1999.

L'économie française continue donc de s'internationaliser. Au total, près d'un travailleur sur trois est employé par une entreprise étrangère. Dans l'industrie, 40 % des créations d'emplois annoncées (hors intérim) en France reposent sur des capitaux étrangers ; 36 % de l'investissement sur le territoire sont le fait d'entreprises d'origine étrangère, ainsi que 40 % des exportations du secteur industriel. Cette progression est due essentiellement aux investis-

sements provenant des Etats-Unis. Après dix ans de stabilité, les créations de postes par des entreprises nord-américaines ont plus que triplé par rapport à 1997. Elles représentent aujourd'hui plus d'un tiers du total des investissements étrangers. L'Allemagne vient en deuxième position. Les pays de l'Union européenne restent les premiers investisseurs,

annonces du type Toyota à Valenciennes, en 1999.

Aucun projet ne dépasse les 1 000 emplois. Parmi les atouts mis en avant par les patrons, la qualité de la main-d'œuvre française est citée en priorité. Viennent ensuite la qualité des infrastructures, des services publics, des télécommunications et le coût de l'énergie, très concu-

rapport à 1997. Cette progression s'explique par l'implantation d'Atmel, entreprise américaine de semi-conducteurs qui veut créer 500 emplois au Rousset (Bouches-du-Rhône), et par le renforcement du secteur logiciels à Sophia-Antipolis (Alpes-Maritimes). L'Ouest et le Midi tirent leur épingle du jeu. Midi-Pyrénées bénéficie de l'« effet A-380 » d'Airbus, qui a attiré des sous-traitants de l'aéronautique aux capitaux en partie étrangers. Mais ces chiffres ne sont que des promesses. Malgré l'engagement pris en 1999 par Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire, il n'existe en effet pas de bilan des licenciements décidés par des entreprises internationales, ce qui permettrait d'établir un solde net des emplois créés.

Le gouvernement doit annoncer, en juin, la création de l'Agence française pour les investissements internationaux, qui regroupera les réseaux de la Datar, de la DII et les régions françaises. « Elle sera chargée de la prospection internationale, explique Jean-Louis Guigou, délégué de la Datar. Elle permettra aux régions qui dépendent 200 millions pour leurs bureaux à l'étranger de rapatrier cette somme en France afin de mieux la consacrer à l'accueil des firmes sur leur territoire. » Alors que les régions jouent des coudes pour capter les emplois, le gouvernement cherche à éviter la « balkanisation de la France à l'étranger », résume M. Guigou.

Béatrice Jérôme

Une agence de développement pour l'Ile-de-France

Voilà qui risque d'aiguiser l'antiparisiennisme des régions. L'Ile-de-France vient de voter une enveloppe de 45 millions de francs pour la création d'une agence régionale de développement. Chargée de rabattre les entreprises, y compris étrangères, sur le sol francilien, elle sera pilotée par Bernard Attali, ancien président d'Air France. « Il ne faudrait pas que Paris vienne assécher la province », s'inquiète Jean-Louis Guigou, patron de la Datar. « L'Ile-de-France peut espérer des sièges sociaux. Mais nous continuerons à ventiler la chimie dans le Rhône, la téléphonie en Bretagne, l'aéronautique à Toulouse ou l'automobile dans le Nord », prévient-il.

avec, pour l'ensemble de l'UE, 59 % des prévisions. Après un triplement en 1992, le nombre de projets s'est stabilisé. Les pays d'Asie, Japon en tête, concourent pour 5 % du total des emplois.

Si les postes annoncés sont d'abord industriels (60 %), les services, avec le développement des centres d'appels, les activités de recherche et de développement, prennent une part croissante. Avec les nouvelles technologies de l'information, ils représentent près de la moitié des emplois annoncés. Le secteur automobile représente 11 % du total. En revanche, pas de grosses

rentiel. « La presse anglo-saxonne, après avoir été très critique sur les 35 heures, y est devenue plus favorable à la fin de l'année 2000 », note Michel Viger, à la tête d'Invest in France Network, réseau d'informations qui coiffe la Datar et la DII.

Les entreprises s'implantent d'abord le long d'une ligne qui va de Lille à Marseille en passant par Paris et Lyon. Avec 4 704 nouveaux emplois annoncés, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en tête devant la Lorraine, puis vient l'Ile-de-France, suivie du Nord-Pas-de-Calais. PACA réalise plus d'un triplement des intentions étrangères par

Les Japonais ont appris à aimer l'Alsace

STRASBOURG

de notre correspondant

Tout a commencé par une série télévisée. En 1985, une chaîne privée japonaise diffuse *Le Ciel bleu d'Alsace*, un feuilleton en treize épisodes tourné dans la région de Niedermorschwihr (Haut-Rhin). « La région y a acquis une formidable notoriété au pays du Soleil levant », répète André Klein, directeur de l'Agence de développement de l'Alsace. Directeur du comité d'expansion haut-rhinois à l'époque, puis directeur général des services du conseil régional, il reste le « Monsieur Japon » qui symbolise l'accueil, depuis quinze ans, d'importants investissements japonais dans toute la région.

L'antenne alsacienne à Tokyo, créée en 1982, a porté ses fruits : les dix-sept entreprises installées aujourd'hui représentent 5 000 emplois directs environ et paient près de 100 millions de francs de taxe professionnelle aux collectivités locales alsaciennes. L'implantation de Sony à Ribeauvillé (Haut-Rhin), en 1987, a scellé les fiançailles entre Alsace et Japon. Les discussions avaient duré près d'un an. La décision aurait été emportée, dit la petite histoire, par une visite

des négociateurs japonais au château du Haut-Koenigsbourg (Bas-Rhin). La firme emploie environ 1 200 personnes, construit des autoradios pour le constructeur automobile allemand Volkswagen, mais remplace les magnétoscopes par des décodeurs digitaux et monte des téléphones mobiles GSM et des micro-ordinateurs.

COOPÉRATIONS INTELLECTUELLES

La dernière arrivée est THK, qui fabrique des systèmes de guidage linéaire et a investi 750 millions de francs à Ensisheim (Haut-Rhin). La firme, dont la production devrait démarrer en avril, envisage d'employer 600 salariés à l'horizon 2005. Plus modeste, la filiale française du groupe horloger japonais Casio vient de reprendre les activités, dans ce secteur, de Vedette Industrie à Saverne (Bas-Rhin), où était déjà installé Yamaha Electronique (lecteurs CD et chaînes hifi). Depuis 1987, à Wettolsheim, au sud de Colmar, Ricoh produit photocopieurs, toner et papier thermique, et compte aujourd'hui plus de 850 salariés. Non loin, son concurrent Sharp s'est installé à Soultz (Haut-Rhin) en 1989, avec environ 300 personnes. Et, depuis 1998, Mitsui

Advanced Media fabrique des disques compacts enregistrables (CD-R) à Ensisheim. Les investisseurs japonais semblent avoir été attirés par une région située au centre de l'Europe, mais aussi par la réputation de la main-d'œuvre locale, qui serait « sage » et assidue. Mais, pour les Japonais comme pour les Alsaciens, la confrontation a provoqué un apprentissage culturel mutuel.

En mars 1985, le lycée Seijo était créé à Colmar pour les enfants des cadres japonais expatriés. Il accueille aujourd'hui 140 élèves, de onze à dix-huit ans. Outre les retombées économiques, la présence japonaise facilite les coopérations intellectuelles. Fin janvier a été créé, toujours à Colmar, avec le soutien des collectivités locales, le Centre d'études japonaises d'Alsace (CEJA). Cette structure associative, présidée par Jean-Jacques Origas (professeur à l'Institut des langues orientales), se promet d'être un pôle européen de recherche sur la langue et la culture japonaises, y compris la « culture des affaires ». Et, début mai, une Maison universitaire France-Japon devrait être inaugurée à Strasbourg.

Jacques Fortier

Les éléments de l'A-380 rejoindront Toulouse en passant par les Landes et le Gers

JEAN-CLAUDE GAYSSOT, ministre de l'équipement et des transports, a arrêté, lundi 2 avril, l'itinéraire d'acheminement des parties de l'Airbus A-380 de Bordeaux à Toulouse. Depuis Langon (Gironde), port où la Garonne cesse d'être navigable, la liaison routière à grand gabarit, longue de 250 kilomètres, traversera les Landes et le Gers.

Afin d'accélérer les expropriations nécessaires, le gouvernement a déposé un projet de loi dit d'« extrême urgence », qui devait être discuté mardi soir à l'Assemblée nationale. France Nature Environnement a immédiatement dénoncé la « précipitation du gouvernement » et demande « la sus-



pension des procédures d'urgence et l'ouverture d'un débat public ». Les travaux (d'un coût de 1 milliard de francs environ) devraient être achevés à l'été 2003, date du premier assemblage de l'A-380.

L'itinéraire initial devait passer par le Lot-et-Garonne, mais le conseil général et son président (UDF), Jean-François Poncet, s'étaient opposés au passage des futurs convois. Par la suite, ils s'étaient déclarés prêts à négocier (*Le Monde* du 5 février). Au bout du compte, le tracé passe par deux départements présidés par deux socialistes : Henri Emmanuelli dans les Landes et Philippe Martin dans le Gers.

Marcel Scotto



Le Monde de l'éducation

Le magazine des enseignants qui avancent

Au sommaire du numéro d'avril

Entretien exclusif :

JACK LANG

Un an après Allègre.

• Dossier : l'oral mal aimé.

• Grand entretien : Marc Augé, ethnologue du présent.

• Enseigner à deux, c'est deux fois mieux.

• Les maths, reine déchue.

• Pénurie de profs en Allemagne.

Chez votre marchand de journaux
30F-45F €

Cauchemar dans la campagne anglaise

Samedi 24 mars

Il pleut sur la campagne anglaise. Et l'on a droit de ne trouver cela ni apaisant ni romantique. Il pleut dru. Il pleut triste. Il pleut à mourir. Et le ciel est trop bas, trop compact pour qu'on puisse l'imaginer absorber les spirales de fumée qu'on aperçoit au loin, de part et d'autre de la route. Son couvercle gris acier donne plutôt l'impression qu'il va les refouler, afin que la pluie s'en imprègne et pulvérise sur les arbres, les prairies, les vallées, cette odeur âcre de chair grillée qui reste dans la gorge et qui colle aux vêtements.

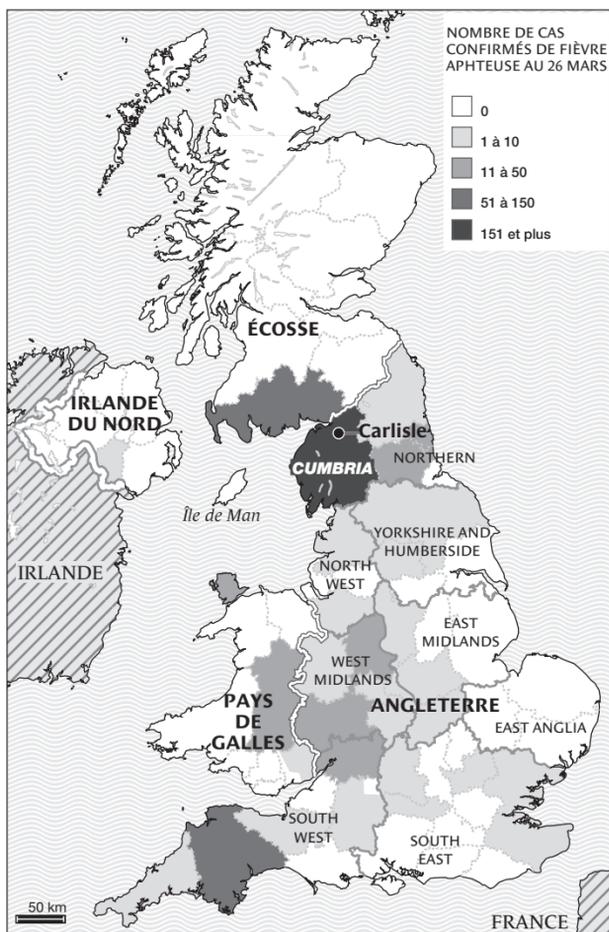
On a ouvert la vitre de la voiture, parce qu'on voulait être sûr. On l'a vite refermée. Oui, ces feux sont des bûchers où brûlent les carcasses de milliers d'animaux : cochons, vaches, moutons – trop loin pour distinguer. Nous verrons cela plus tard. Continuons de rouler. « Vous écoutez la BBC, ici Radio Cumbria. » La nouvelle, après *Yellow Submarine*, tombe à point. La route était la bonne. L'Écosse démarre à quelques encablures, et voici donc le Cumbria. Le comté des poètes, des conteurs et des peintres, qui, avec des vers ou des ciels tourmentés, ont exalté le romantisme absolu de la campagne anglaise. Le comté des éleveurs aussi. Et le comté maudit, si l'on en croit la carte publiée ces jours-ci par les journaux anglais et faisant du Cumbria le foyer principal de l'épidémie de fièvre aphteuse. 92 nouveaux cas répertoriés cette semaine, 165 fermes infectées, plus d'un tiers du total national, établi hier à 485. Nous voici dans l'œil du cyclone.

La « une » du *Daily Express*, découverte dans l'avion, était effroyable. Sous la manchette « HOLOCAUSTE » imprimée en lettres noires sur fond de fumée blanche, des pattes et silhouettes de vaches émergeaient d'un fatras de corps devenu brasier. « L'épidémie de fièvre aphteuse tourne à la catastrophe nationale », précisait le journal. Remords. Une autre édition du journal, découverte cette fois à l'aéroport, avait remplacé « HOLOCAUSTE » par « CARNAGE », tout de même moins déplacé. La presse anglaise perdrait-elle les pédales ? Les « unes » sont effarantes qui, depuis deux semaines, évoquent « la peste », « la panique », « la frayeur », « l'escalade ». Même le *Wall Street Journal Europe* de ce week-end surtitre son reportage de « une » par « La Faucheuse » et seule la sobriété iconographique du journal nous vaut d'échapper au squelette arc-bouté à sa faux.

Devant la pile des quotidiens, l'avocat londonien rencontré dans l'avion ne décolérait pas. « L'Angleterre perd la tête. Ce sentimentalisme dégoulinant, concernant nos paysans ! Ces cris d'amour pour nos moutons ! Et le prince Charles qui interrompt ses vacances comme en pleine guerre du Golfe !

– Il y a une crise majeure tout de même !

– Le pays ne s'écroule pas ! Savez-vous combien représente l'agriculture dans le revenu intérieur brut ? Moins de 2 % ! Peanuts. Si elle s'effondrait, non seulement on ne le sentirait pas, mais on pourrait utiliser plus efficacement les milliards de subventions



A quelques encablures de l'Écosse, le comté de Cumbria est le principal foyer de l'épidémie de fièvre aphteuse. L'œil du cyclone. Près de 400 cas recensés, soit plus du tiers du total britannique, des centaines de milliers d'animaux abattus et presque autant en attente de l'être. On manque de vétérinaires, de camionneurs, de fossoyeurs. Le processus s'enraye, l'intendance ne suit pas. Parcours au bord de la nausée dans une campagne dévastée, honteuse, indignée et désertée par les touristes

déversées chaque année sur les agriculteurs. Ils pleurent, bien sûr. Mais les avez-vous vu protester dans les années 1980 contre la fermeture des aciéries ? Les avez-vous vu se remettre quelquefois en cause ? Les occasions n'ont pourtant pas manqué ! Les vaches ne sont devenues folles que parce qu'on les a nourries follement. Les poulets ont perdu toute saveur parce qu'on les gave d'hormones. Et toute maladie se répand d'autant plus vite que les élevages ont pris des proportions monstrueuses. »

La nuit tombe tandis que se profile dans un halo de lumière la ville de Carlisle, chef-lieu du comté, et que Radio Cumbria diffuse les numéros que toute personne affectée « d'une façon ou d'une autre » par l'épidémie peut appeler vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Conseils de santé, services pratiques, soutien moral, aides financières. « Appelez, parlez, racontez », répète-t-on à l'environnement, car l'antenne de la station est tout entière consacrée à la crise. Le ton est à la compassion, la radio solidaire. C'est clair. Nous entrons dans une communauté.

Dimanche 25 mars

On croit s'être trompé d'antenne, mais c'est bien BBC Cumbria qui diffuse en direct, à 8 heures, un service anglican. Le Révérend Graham Dow, évêque de Carlisle, est présent dans le studio et orchestre prières et lectures faites par téléphone, depuis leur exploitation, par des éleveurs de la région. La cérémonie, comme dans des milliers de paroisses de Grande-Bretagne, est d'ailleurs dédiée aux paysans. L'évêque a les mots pour leur parler, les comprendre, les doper. Le « nous » qu'il glisse parfois trahit sa forte implication. Il a fait lire une longue lettre dans toutes les églises du comté, un appel, « en ces temps de grand adversité », à l'entraide. Et il a personnellement écrit à toutes les familles concernées. On apprendra en fait qu'il exploite lui-même une ferme. Et que la maladie, ce même week-end, n'épargne pas ses bêtes. Dieu n'a pas de chou-chou.

A quelques kilomètres de Carlisle, la communauté de Longtown s'est réunie dans la petite église du XVII^e, avec une ferveur particulière. C'est ici, dans ce bourg de trois mille habitants situé à la frontière écossaise et connu pour son marché aux bestiaux, que s'est déclaré le premier foyer de fièvre du comté. Et c'est d'ici qu'après de fatales transactions semble s'être propagé le virus. L'odeur des brasiers pénètre jusque dans l'église. Les regards sont douloureux. Le désarroi est palpable. La plupart des éleveurs sont reclus dans leur ferme, placés en quarantaine après l'abattage de leur troupeau, ou trop soucieux d'attraper le virus pour s'aventurer hors de leur propriété. Mais c'est pour eux, dit le pasteur, que sonneront désormais les cloches. Et c'est en leur honneur que le chœur entonne avec ferveur l'hymne d'une communauté à genoux. « L'hymne des périodes de guerre », confie une vieille dame, les yeux pleins de larmes.

C'est toute l'Église d'Angleterre qui est mobilisée. Les recettes de milliers de quêtes du jour seront affectées

à un fonds destiné aux paysans en difficulté. Les pasteurs ont été invités à respecter les règles édictées par le gouvernement et à limiter leurs déplacements dans la campagne. Alors, explique le révérend d'un petit village venu assister aux psalmes de l'après-midi, dans la cathédrale de Carlisle, « notre ministère se fait par téléphone et par courrier. On écrit aux familles isolées. On les appelle chaque soir, on écoute, on encourage, on repère ceux qui n'ont plus les moyens de nourrir leurs bêtes, parfois même leurs familles. On s'organise pour faire livrer des courses au bout de leur allée. Les habitants sont sonnés. La campagne se barricade et se ferme aux promeneurs. Et le tourisme est torpillé. Ce qui signifie que commerçants et hôteliers, à leur tour, basculent dans la détresse. C'est un cycle infernal. Venez donc ce soir à Braithwaite. C'est la première mobilisation de crise. Ce devrait être intéressant. »

On a donc pris la route du sud. Celle qui mène vers la région des lacs. Il fait un froid de gueux, mais des crocus, ici et là, percent les pelouses. Les collines s'enchaînent, rases et douces. Les moutons également, jardiniers innocents. Pour combien de temps encore ? La fièvre, semble-t-il, a épargné cette région de lande. Quelques chemins sont barrés d'un ruban : « Keep out » : accès interdit. A vrai dire, tous les sentiers de randonnée sont officiellement condamnés de crainte que les promeneurs ne trimbalent le virus. Et s'il ne tenait qu'aux éleveurs, ce sont toutes les routes qui afficheraient « Keep out ». Qu'on se le dise : le visiteur est suspect. Un couple de randonneurs marchant sur le bitume s'est fait copieusement insulter par un éleveur aux quatre cents coups. « Crétins de citadins ! Foutez le camp ! »

Un couple de randonneurs marchant sur le bitume s'est fait copieusement insulter par un éleveur aux quatre cents coups. « Crétins de citadins ! Foutez le camp ! »

A Braithwaite, près de trois cents personnes se pressent à la mairie : commerçants, hôteliers, gérants de pubs, de *bed and breakfast*, clubs hippiques ou de randonnées – tous fébriles et paniqués. Les réservations s'annulent au fil des heures. La saison est foutue. Et la plupart d'entre eux craignent de n'avoir pas la chance d'en tenter une seconde. Comment inverser la tendance ? Comment signifier aux touristes qu'ils peuvent venir, qu'ils doivent venir ? Que les éleveurs ne sont pas seuls à vaciller pendant la crise ? Que des milliers de petites affaires sont exposées à la faillite et ne recevront pas les compensations promises aux paysans ? Que « les ondes de choc provoquées par les hôtels déserts sont ressenties par tous les autres commerces, les pubs, les maraîchers, les fournisseurs et les laveurs de vitres ; bientôt les menuisiers et les maçons, les électriciens et les mécanos ? ». Les gens prennent la parole avec une belle dignité. La région était fière, disent-ils, de son faible taux de chômage.

Mais trois cent cinquante emplois liés au tourisme tombent chaque semaine, et nous sommes des milliers à savoir la hache au-dessus de nos têtes.

« Comment lutter contre les images de bûchers diffusées par les télévisions du monde entier ? Quel randonneur veut croiser des piles de carcasses ?

– Allons ! Le virus n'a pas atteint la lande !

– Qui le sait ? Il faut rouvrir nos chemins. Rassurer les touristes. Contre-attaquer par de la publicité !

– Ce serait déclarer la guerre aux éleveurs ! Vous savez bien qu'ils restent terrés dans leurs fermes et craignent que la moindre circulation n'apporte le virus.

– Alors, il faut mourir ? Licencié nos employés ? Envoyer nos enfants en ville ? Et mettre la clé sous la porte des commerces ? Les paysans ont le soutien du public alors que les hôteliers sont supposés riches. Quelle ironie. Moi je ne tiendrai pas jusqu'à l'été si l'on n'ouvre pas les chemins !

– Ce serait folie de trahir les paysans. D'ailleurs ils feraient déguerpir les touristes. Il faut se tenir les coudes au contraire. Exiger des aides pour passer le cap. Avoir conscience que rien ne serait pire que l'arrivée du virus dans nos landes et nos lacs. La mort des moutons exceptionnels de cette région serait la mort de nos paysages. C'est alors que ce serait trop tard. »

Lundi 26 mars

La catastrophe. Un cas de fièvre aphteuse vient d'être confirmé dans un élevage de la région des lacs. La lande est sous le choc. La police a immédiatement bloqué dix routes ; les paysans, paraît-il, quelques autres. Tentatives désespérées et pathétiques d'arrêter « la peste » dont parle ce matin le journal local.



Dans la vallée de Dutton, un officier de police garde le barrage du Col de Wrynose.



Près de Broughton, le tapis des « rotoluves » doit être régulièrement fourni en produit désinfectant.



Une gigantesque tranchée a été creusée sur un terrain d'aviation pour enfouir les cadavres d'animaux abattus, près de Great Orton.

herbwick, présents dans la région depuis le XII^e siècle et que l'écrivain Beatrix Potter entreprit de préserver dans les années 1920. Que le virus se propage ou qu'on ordonne l'abattage des herbwick de la lande, et cette connaissance de l'espace enseignée à chaque agneau par sa mère sera anéantie. « Les prairies seront infestées de fougères et broussailles, prédit une éleveuse. La région sera défigurée et l'espèce éteinte. Vraiment, l'annonce du virus dans nos collines ressemble à un Jugement dernier. » Elle pleure au téléphone. Un tueur en série est lâché dans la lande, résume un quotidien.

Sur Radio Cumbria, la liste des fermes atteintes est une longue litanie. 221 cas sont recensés dans la région, 607 sur l'ensemble du pays, dont 52 apparus durant le week-end. 368 000 animaux ont été abattus, 205 000 sont en attente de l'être. Car le processus traîne. On manque de vétérinaires, d'employés d'abattoirs, de camionneurs, de fossoyeurs. Un parcours dans la campagne autour de Carlisle vous donne la nausée, les descriptions des éleveurs vous soulèvent le cœur. Le processus s'enraye, l'intendance ne suit pas. « Pas plus de vingt-quatre heures entre l'appel d'un éleveur et l'abattage du bétail », a promis Tony Blair. La belle affaire. Encore faut-il trouver un vétérinaire agréé par les pouvoirs publics. Leur nombre a tellement fondu depuis M^{me} Thatcher que le ministère de l'Agriculture a lancé un appel aux vétérinaires du monde entier et qu'il en arrive d'Australie, des Etats-Unis, du Canada, de France. Les étudiants des collèges vétérinaires sont enrôlés, ainsi que ceux de l'armée. Cela ne suffit pas puisque le praticien sortant d'une ferme infectée doit attendre soixante-douze heures avant de pouvoir se rendre dans une autre exploitation. Le diagnostic posé, le feu vert donné de Londres pour pratiquer l'abattage, reste à évaluer le troupeau. L'éleveur a le droit de choisir l'expert qui estimera ses bêtes. Inutile de préciser que pour un troupeau de centaines de vaches, moutons et porcs, cela peut prendre des heures. Arrivent enfin les employés d'abattoir, assistés par les vétérinaires qui pratiquent sur les veaux et les agneaux des injections mortelles. Au total, entre le premier appel du paysan et l'abattage du troupeau, trois jours ont pu passer. Trois jours fatals pour la diffusion du virus. Reste alors le problème des carcasses. C'est là que l'affaire prend des proportions dramatiques et macabres.

« Mon cousin était anéanti après l'abattage du troupeau, nous raconte James Irving, éleveur lui-même dans la région des lacs. Il s'est enfermé chez lui, pensant que les carcasses allaient être enlevées. Quatre jours plus tard, elles étaient encore là. L'odeur était pestilentielle, le sang noir avait coulé dans la cour, formant une boue vaseuse, les corps collés les uns aux autres attiraient les corbeaux, les blaireaux, les renards. Les employés du ministère de l'Agriculture ont commencé à préparer un bûcher en creusant une tranchée et en convoyant des traverses de chemin de fer.



Dans une cour de ferme, près de Wigton, des centaines de moutons ont été abattus.

Mais ils manquaient de charbon, il en faut des centaines de tonnes. Alors ils ont décidé d'enterrer les bêtes. Les membres se détachaient, les corps devenaient liquides. Dix jours avaient été perdus ! » Pour supporter la tâche, les manutentionnaires déposaient sur leur masque quelques gouttes d'huile d'eucalyptus.

Le ministre de l'Agriculture, Nick Brown, en visite surprise à Carlisle, fait un point de presse à l'Auberge des bergers. Profil bas. Il admet qu'il y a encore près de 100 000 carcasses à déplacer. Mais il nie que la situation soit hors de contrôle. D'ailleurs l'armée est là, dit-il, en présentant le militaire en treillis assis à ses côtés. Et hop, le voilà éclipsé ! Il ne pouvait prendre le risque d'un face-à-face avec la poignée d'éleveurs postés devant l'auberge, la mine dévastée et le regard mauvais. « Un fiasco ! Un abominable fiasco !, gronde un éleveur de soixante ans qui vient de perdre 700 moutons. Blair ne pense qu'à ses élections et se moque bien des paysans du Cumbria. Trop loin de Londres. Trop insignifiants. Il a agi comme un amateur ou comme quelqu'un qui souhaitait la ruine de l'élevage britannique. Il fallait fermer les routes et appeler l'armée depuis le premier jour. Six longues semaines ont été perdues ! »

Mais, si l'on peut dire, il y a espoir. L'armée a investi un ancien terrain de la Royal Air Force, à Great Orton, dans la banlieue de Carlisle. Et elle n'y chôme pas. Les journalistes sont tenus à distance, mais les bulldozers creusent de gigantesques tranchées – 4 mètres de profondeur, 150 mètres de long – tandis que d'énormes camions-remorques déchargent d'horribles cargaisons. 7 500 carcasses aujourd'hui, annonce le major Richardson. 10 000 demain et après-demain. 20 000 après jeudi. Un demi-million de moutons seront enterrés ici. « L'armée a les choses en main. » De l'autre côté de la route, une douzaine de vaches se sont approchées, visiblement curieuses de cette animation soudaine. « A abattre ! », dit froidement le major Richardson. Quel monde cruel !

Mardi 27 mars

La viande de contrebande ! Voilà l'ennemi ! Enfin un présumé coupable ! Une explication, une ! De la viande infectée, probablement venue d'Orient, est arrivée en fraude dans un restaurant chinois avant d'être servie en pâtée à des cochons d'Heddon on the Wall, dans le nord-est de l'Angleterre. Scotland Yard enquête. Le ministre de l'Agriculture s'excite. Diable ! Mais le virus court toujours. 634 cas à ce jour. Les Britanniques s'impatientent.

Trop de photos atroces, de titres catastrophistes, de récits désespérants. Trop d'accusations lancées tous azimuts, trop de mises en cause collectives, trop d'impuissance aussi. Le pays se fatigue, bouleversé des ravages opérés sur sa mémoire, son histoire et sa réputation. Excédé par cette révision forcée de ses références et valeurs. La campagne anglaise n'est pas douce, n'est pas tendre, n'est pas saine. Ses ressources sont suspectes. Et les vers de Wordsworth ne parlent que d'un temps que personne aujourd'hui ne pourrait reconnaître. C'est dur à avaler. On sent un écoeurément. Une honte, même, à l'égard de l'étranger. Un lien secret entre le peuple et sa terre est cassé.

Le courrier des lecteurs de l'Indépendant est particulièrement virulent ce matin. « Sir, j'ai été ému par la douleur des fermiers comme je l'avais été par celles des mineurs et des travailleurs de l'acier. Néanmoins, ces derniers n'ont jamais coté aux contribuables 6 milliards de livres de subventions par an. Ils n'ont pas provoqué, l'an passé, 2 800 cas de pollution des cours d'eau de ce pays. Ils n'ont pas coté aux compagnies de distribution d'eau 2,25 milliards de livres, en une seule décennie, afin de retirer les pesticides de notre eau potable. On nous affirme que les paysans sont nécessaires pour prendre soin du paysage, mais on n'en pas beaucoup la preuve. On peut s'attendre à ce que l'herbe et les arbres poussent sans leur assistance. La vérité, qui n'ose pas dire son nom, c'est qu'il faut arrêter l'agriculture britannique... »

Une autre : « Sir, pour sauver

l'agro-business, des paysans avides de profit, en collusion avec le ministère, mettent en déroute l'industrie du tourisme rural en fermant les parcs nationaux. Il est grand temps de reconquérir la campagne ; et le seul moyen serait de taper les paysans à leurs poches et de boycotter le bœuf britannique. Alors ils changeront de ton. »

Radio Cumbria multiplie les appels aux volontaires. On cherche des manœuvres et des camionneurs, en précisant qu'il importe d'avoir « l'estomac bien accroché ». Le ballet macabre de camions s'est intensifié sur l'ancien aéroport où tombe une pluie fine. Demain, ce sera pire. La fosse géante deviendra

gation à la quarantaine frappant leur exploitation, en respectant des mesures exceptionnelles de désinfection. Les visages sont creusés et les sourires crispés. Les yeux rouges disent le manque de sommeil. Quelques hommes boivent nerveusement. Ils ne sont guère allés au pub depuis plusieurs semaines.

Le mouvement Farmers for Action les a réunis pour évoquer la question de la vaccination. Et semer le vent de la révolte. Le docteur Richard North, un scientifique naviguant entre Bradford et Bruxelles, y parvient en quelques minutes. « Nous devons tous faire face à l'une des plus graves infections connues à ce jour, commence-t-il gravement. Une infection pour laquelle il n'est guère de remède connu à ce jour. Je parle du ministère de la mort. Le ministère de l'agriculture britannique. Il a causé la mort de beaucoup plus d'animaux que n'importe quelle maladie. » Les éleveurs sourient, dressent l'oreille. Plus un seul chuchotement, mais une tension immense. De la colère rentrée. De la rage. Et plein de larmes en réserve. « La politique d'abattage des troupeaux sains est une fuite en avant inutile et coupable. On peut appeler l'armée, les vétérinaires du monde entier, cela ne marchera pas. On n'arrêtera pas ainsi la maladie. Et l'on aura tué 30 millions d'animaux. Folie ! » Une pause. L'homme ménage ses effets. Personne ne bouge d'un millimètre. « La tragédie, pourtant, est évitable. Et si le ministère de la mort acceptait de consulter les vrais experts, il apprendrait qu'on peut stopper l'épizootie en trente jours : la vaccination de masse s'impose. »

« Un abominable fiasco ! Blair se moque bien des paysans du Cumbria. Trop loin de Londres. Il a agi comme un amateur. Il fallait fermer les routes et appeler l'armée depuis le premier jour. Six longues semaines ont été perdues ! » Un éleveur, qui vient de perdre 700 moutons

également champ de tir ou terrain d'exécution, comme on préfère. Des dizaines de camions y déverseront des milliers de moutons bien vivants, réputés en bonne santé, mais dont le seul tort sera d'être situés dans le rayon de 3 kilomètres d'une ferme infectée. Le massacre s'accélère. Reste à trouver l'emplacement idéal pour construire d'autres bûchers destinés cette fois aux vaches, les règles de destruction étant plus contraignantes en raison de l'ESB. On manque localement de charbon et de traverses de chemin de fer. Et le gouvernement étudie la possibilité d'un recours aux lance-flammes utilisant du napalm.

Ce soir, de très nombreux éleveurs ont rendez-vous au pub The Auctionner, à la sortie de Carlisle. Certains sont venus de la région des lacs. D'autres ont obtenu une déro-

l'interdiction d'exportation ? La survie des troupeaux vaut bien ce sacrifice temporaire. Que ferait-on de ce droit d'exporter, le jour où tous les animaux auront disparu en fumée ? « En soixante jours, ce pays peut revenir à la normale. Arrêtons le massacre. Vaccinons chaque troupeau. Ce soir, vous devez décider : ferez-vous partie des victimes ou des survivants ? Ce ne sera pas facile lorsque vétérinaires et policiers frapperont à votre porte pour prendre vos bêtes en bonne santé. Ce n'est jamais facile de résister. Mais ce soir, décidez de faire le grand pas : fini l'abattage aveugle. Vaccinons dès maintenant. » Les applaudissements crépitent. Comme un long soulagement. Il y aurait donc une solution. Des mains se lèvent, enthousiastes. « Ils n'auront pas mes moutons !, crie une femme. J'utiliserai des chaînes et de

la superglue ! » On se montrera solidaire, lance une autre. « On a tous des portables. A la moindre alerte, appelons-nous. Je fonderai soutenir n'importe lequel d'entre vous. » On peut gagner du temps, exiger des paperasses, propose un éleveur plus pacifique. Le docteur North, lui, conseille de jouer les médias. Prenez leurs numéros, appelez les caméras en cas de problème. Peignez des cibles sur vos moutons. Et affichez collectivement votre position. « Dessinez en blanc sur le flanc d'une colline un énorme « Plus d'abattage » qu'on pourra voir de l'espace. Vous ferez la « une » des journaux de la planète. »

Mercredi 28 mars

693 cas au total, 59 de plus depuis hier, 28 dans le Cumbria. L'animatrice de la BBC lit lentement à l'antenne la liste des nouveaux élevages atteints. Et cela n'en finit plus. Comme la liste des numéros que les éleveurs peuvent appeler pour obtenir aide et réconfort. Des bureaux sont installés dans plusieurs petites villes afin d'ouvrir des postes où consulter l'Internet. Des écoles rurales rouvrent peu à peu, certains enfants sortant de la quarantaine. Mais la vie sociale est bel et bien désorganisée. Et, dans le calendrier des fêtes et événements à venir, on ne sait plus ce qui est annulé ou maintenu.

Un festival de jazz est confirmé pour l'été, mais la parade traditionnelle du carnaval de juillet est jugée saugrenue. Le show canin aussi est annulé, de même que la soirée de danses écossaises. N'apprend-on pas qu'un leader des éleveurs d'Ecosse vient de demander qu'on ferme la frontière avec l'Angleterre ? Sacrés voisins.

Les images de cadavres d'animaux ont tant dégoûté les téléspectateurs que la Société végétarienne se targue de multiplier le nombre de ses adhérents. Les « rosbiifs » seraient devenus, et de loin, les plus végétariens des Européens. On apprend également que des agriculteurs anglais profitent d'un taux de change favorable pour acheter des terres en Australie.

L'abattoir de Carlisle est enfin rouvert et promet de fonctionner, dit-on, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. L'armée a dépêché dans la région ses différents bouchers. Depuis que Tony Blair a annoncé, la semaine passée, prendre personnellement en charge le dossier, le nombre d'animaux en attente d'abattage a augmenté de 70 %. Et les éleveurs sont scandalisés d'apprendre que leur collègue touché dans la région des lacs a dû, lui aussi, attendre cinquante-deux heures pour que son troupeau de bovins soit enfin abattu. Quand on sait la force des vents d'est...

Mais les têtes d'affiche continuent de se bousculer à Carlisle. Ce matin, c'est le ministre de la défense, Geoff Hoon. La guerre contre la fièvre aphteuse est déclarée. Et le ministre prend des nouvelles du front. Normal. A ses côtés, il s'est adjoint une vedette qui vaut tous les messages : le général Michael Jackson lui-même, disparu des écrans depuis la guerre du Kosovo, et qui dépile sa longue carcasse sur le terrain d'aviation devenu champ de massacre. Il en faudrait davantage pour impressionner Moira Linaker. Dans sa ferme de Warwick, l'ancienne infirmière, qui a assisté hier soir à la réunion des éleveurs, commence la résistance. Ses trente moutons, énormes, n'iront pas à l'abattoir. Ou alors, elle se mettra en tête du troupeau. Les grilles de son jardin sont entourées de drapeaux et de ballons. Et un pantin à l'effigie de Tony Blair brandit au nez des visiteurs le drapeau noir des pirates. Personne ne lui a encore signifié l'avis d'abattre ses bêtes, lesquelles, bien qu'en bonne santé, se situent à proximité d'une ferme à épizootie. « Ils n'oseront pas », dit-elle. En sachant qu'ils oseront.

L'autre jour, raconte un vétérinaire, une équipe d'employés du ministère de l'Agriculture s'est présentée chez un éleveur pour procéder à l'abattage. On a rassemblé les moutons dans un coin de la cour, compté et recompté. Rien à faire, il en manquait toujours deux. Alors on a fouillé la ferme de fond en comble, le jardin et les granges, les bosquets et enfin la maison. Et dans le placard de la chambre de deux petits garçons, on a retrouvé les deux agneaux qui, depuis quelques jours, étaient nourris au biberon. On les a embarqués. Et tués. Dans la cour, paraît-il, tout le monde reniflait.

Annick Cojean

Démocratisation de Sciences-Po : attention aux fausses solutions

L'ANNONCE de la réforme du recrutement de l'IEP de Paris a fait grand bruit. La vénérable institution de la rue Saint-Guillaume, par des conventions passées avec sept lycées situés en ZEP ou en zone sensible, permettra désormais à certains lycéens d'intégrer Sciences-Po par une nouvelle procédure, sans passer par le sacro-saint concours d'entrée. L'excès de certaines réactions conservatrices est à la mesure de l'enthousiasme qui s'empare de quelques commentateurs.

À lire certaines réactions, on aurait enfin, après des décennies d'échec de l'éducation nationale sur ce terrain, trouvé le moyen de démocratiser notre système éducatif ! L'initiative de Richard Descoings servirait alors de modèle généralisé pour briser la sélection sociale à l'œuvre dans l'enseignement supérieur. L'écho médiatique de cette annonce ne doit pas masquer les enjeux soulevés par la proposition de Sciences-Po. Ceux-ci apparaissent, en effet, beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît.

Il faut saluer la démarche de la direction actuelle de l'IEP de Paris, qui se saisit d'un problème dont elle a été peu soucieuse jusqu'à présent. La diversité sociale n'est pas de mise dans un des établissements universitaires les plus sélectifs de France. Nul besoin de rappeler des chiffres déjà largement diffusés dans la presse. Ceux-ci révèlent une situation alarmante, pour Sciences-Po, pour l'enseignement supérieur, mais aussi pour le pays : les élites semblent s'éloigner toujours un peu plus des réalités sociologiques. Le projet de Richard Descoings a au moins le mérite d'attirer l'attention sur cet état de fait et, en tentant d'y apporter une réponse, d'ouvrir le débat sur les voies d'une véritable démocratisation.

Rejetons d'emblée le discours conservateur de la « baisse de la valeur du diplôme », ou du « nivellement par le bas ». Derrière ces arguments purement idéologiques se dissimule la défense de l'ultra-élitisme et la résistance à toute véritable démocratisation du système éducatif. Il n'y a pas, non plus, de raison de penser que les lycéens entrés rue Saint-Guillaume par cette nouvelle voie d'accès réussiraient moins bien que les autres. Encore faut-il que l'IEP se montre à la hauteur, en termes de suivi pédagogique notamment, pour donner toutes les chances de réussite à ces étudiants.

Finalement, on peut penser que l'expérience initiée par Sciences-Po n'est pas une mauvaise chose. Elle permettra au moins de démontrer que des lycéens moins favorisés que d'autres « peuvent réussir des études exigeantes puis mériter d'accéder à des postes de haute responsabilité dans la société », comme le note justement Richard Descoings. Après les derniers amendements au projet, il est clairement précisé que celui-ci est de nature

expérimentale, inscrit dans une durée précise, et que d'autres mesures seront envisagées pour mettre fin au processus de fermeture sociale consacré à l'entrée à l'IEP.

Cette expérience est donc une avancée notable, qui mérite d'être poursuivie. Pourtant, il faut maintenant ouvrir un débat plus large, celui des moyens à mettre en œuvre pour une démocratisation de grande ampleur. Parviendra-t-on réellement à cet objectif en étendant le « projet ZEP » de Sciences-Po, c'est-à-dire en créant une voie d'accès différenciée pour les lycéens de ZEP ? Il faut rappeler qu'une telle démarche pose un problème essentiel, celui de la distinction désormais institutionnalisée entre ceux qu'on appellerait désormais les « bacheliers classiques » et les « bacheliers ZEP ». À l'origine, le dispositif des zones d'éducation prioritaire entendait donner plus de moyens aux lycées concentrant le plus de difficultés afin que tous les lycéens puissent obtenir, suivant les mêmes modalités, le baccalauréat.

La création de deux dispositifs d'entrée à Sciences-Po séparés mettrait fin au principe de la procédure

me, la tentation sera forte de se prévaloir des quelques lycéens de ZEP entrés par cette nouvelle voie d'admission pour nier la nécessité de réformes de plus grande ampleur. Pour preuve, une étude sociologique réalisée cette année par Madani Cheurfa et Vincent Tiberj sur le concours d'entrée en premier cycle de 1998 affirme très clairement que non seulement celui-ci reproduit la sélection sociale issue de l'enseignement secondaire, mais qu'il constitue lui-même un biais social supplémentaire.

Or on peut encore lire dans des documents de la direction de Sciences-Po que « les examens d'entrée à Sciences-Po en premier cycle sont remarquables et efficaces. Ils permettent de sélectionner d'excellents étudiants aptes à suivre une scolarité à Sciences-Po avec les meilleures chances de succès. Pourquoi s'en priver ? ». Aux réformes de fond, on préférera toujours introduire des modalités dérogatoires corrigeant les statistiques à la marge. La direction de l'IEP a certes fini par accepter de lancer une réflexion sur de nouvelles mesures permettant une démocratisation plus large. Il reste

Finalement, la démarche du directeur de l'IEP de Paris n'est pas aussi novatrice qu'on le pense. Elle ne se démarque pas fondamentalement de la vieille idéologie de l'« élitisme républicain »

d'admission conditionnée par le diplôme national – le baccalauréat – ou par un niveau d'études déterminé (bac + 1 ou bac + 3). À l'IEP, ce serait désormais le lycée d'origine – selon qu'il soit classé ZEP ou non, qu'il ait signé une convention avec Sciences-Po ou non – qui déterminerait l'admission. Si une telle conception venait à se généraliser, les étudiants les moins favorisés seraient les premières victimes d'un recrutement dont les modalités seraient déterminées prioritairement par l'établissement d'origine. La généralisation de tels mécanismes dans notre système éducatif constituerait un véritable danger, introduisant qu'on le veuille ou non une logique de « quota ». Malgré toutes les déficiences de l'enseignement secondaire, la place du baccalauréat comme symbole d'une égalité de droit à l'accès dans l'enseignement supérieur reste un acquis social fondamental.

De même, le risque pour notre système éducatif serait très grand de voir des dispositifs semblables se substituer à une réelle politique de démocratisation, s'attachant à briser les mécanismes de sélection sociale à l'œuvre dès l'enseignement primaire. À Sciences-Po mé-

à savoir si elle s'engagera réellement dans une politique ambitieuse pour atteindre l'objectif fixé.

Il faut aujourd'hui mettre en garde contre des solutions de facilité qui pourraient figer l'ensemble de l'édifice. Finalement, la démarche du directeur de l'IEP de Paris n'est pas aussi novatrice qu'on le pense. Elle ne se démarque pas fondamentalement de la vieille idéologie de l'« élitisme républicain » qui maintient un système éducatif « de classe » en n'offrant des chances de réussite qu'aux plus méritants des classes populaires. Aujourd'hui, concrètement, l'IEP maintient des modalités d'admission permettant de recruter 80 % d'étudiants issus des classes dites « supérieures » (enfants de cadres, de chefs d'entreprise, d'enseignants, de professions libérales), et crée une voie d'accès parallèle sélectionnant une dizaine d'étudiants à « hauts potentiels » issus d'établissements sensibles.

Il ne s'agit pas, ici, de nier les vertus de l'expérimentation. Celle-ci peut effectivement permettre de bouleverser certaines idées reçues, et reste préférable au statu quo. Mais on observe une tendance générale, en ce qui concerne l'école, à rejeter toutes les réformes

qui s'imposent dans le champ « expérimental », manière insidieuse de les marginaliser.

Pourquoi l'IEP, avec le ministère de l'éducation nationale, ne s'engagerait-il pas dans une politique volontariste pour rétablir l'égalité des chances à l'entrée ? Il faudrait, certes, poser à terme la question de la sélection à l'entrée, impulser des réformes profondes dans l'enseignement primaire comme dans le secondaire en mettant l'élève « au centre du système ». Mais Sciences-Po n'est pas aujourd'hui dans l'incapacité de diversifier de manière beaucoup plus large son recrutement social. Elle peut commencer par faire en sorte que les modalités d'admission soient le moins injustes possibles. Il faut, par exemple, remettre en question l'existence d'une épreuve de culture générale sans programme (!) à l'entrée, et le rôle discriminant des épreuves de langues (dont l'exigence à l'entrée n'a rien à voir avec les réalités pédagogiques de l'IEP).

Pourquoi ne pas diversifier les options possibles lors des concours d'entrée ? Pourquoi ne pas valoriser les élèves des filières techniques et professionnelles, avec des épreuves adaptées à la formation qu'ils ont reçue ? Enfin, pourquoi l'IEP de Paris ne se préoccuperait-il pas de financer des préparations publiques au concours de Sciences-Po, dans les lycées de ZEP, dans les universités et ailleurs ? Pourquoi ne pas faciliter l'entrée en deuxième cycle d'étudiants en filières courtes (BTS, DUT) ?

D'autre part, quand l'IEP se décidera-t-il à lancer des campagnes ambitieuses d'information, en particulier dans les lycées qui en ont le plus besoin ? Avec une politique de démocratisation d'une ampleur suffisante, la diversification du recrutement social de Sciences-Po serait sans commune mesure avec les résultats que produisent les « conventions ZEP ». L'IEP de Paris doit aujourd'hui se poser toutes ces questions, faire le choix d'une véritable démocratisation. Surtout, il doit envisager des solutions pouvant contribuer à une transformation plus globale du système éducatif, sans laquelle aucun changement d'ampleur ne pourra se produire.

Hervé Baro est secrétaire général du Syndicat des enseignants (UNSA-Education).

Antoine Colombani est vice-président étudiant du conseil de direction de l'IEP de Paris Sciences-Po et président de l'UNEF-ID Sciences-Po.

Perrine Corcuff est présidente de l'Union nationale lycéenne (UNL).

Georges Dupon-Lahitte est président de la FCPE.

Cessons de diaboliser les filières

par Guy Coq

P OUR un observateur attentif aux dysfonctionnements actuels du système éducatif, il est clair que la politique scolaire de ce pays est à un tournant. Jack Lang est devant un choix crucial : ou bien il assume la tâche ingrate de décider ce tournant, ou bien il se défausse, comme l'ont fait certains de ses prédécesseurs, éventuellement en faisant semblant de continuer la ligne politique antérieure.

Pourquoi cette urgence d'un tournant ? Depuis le plan Langevin-Wallon, après la seconde guerre mondiale, le système éducatif est entré dans l'ère de la réforme. L'histoire des remodelages de l'école au cours de ce demi-siècle a été maintes fois écrite. En bref, la réforme avait pour but de réaliser la démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire de rendre l'école cohérente avec le grand principe de l'égalité républicaine. Le moyen de cet idéal était la scolarisation de masse, rendue possible et accompagnée par un profond remodelage du système scolaire. Celui-ci visait à unifier l'appareil éducatif en supprimant la pluralité des filières, accusée d'organiser la ségrégation sociale dans l'école. On s'employa donc à mettre tous les enfants dans le même type de classe pour la durée la plus longue possible. Le cursus scolaire devenait ainsi unique, au moins jusqu'en 3^e.

En somme, la démocratisation devait être réalisée par la classe unique regroupant tous les enfants, quelle que soit leur hétérogénéité. Une diversification des pédagogies devait rendre viable la classe la plus hétérogène. La réforme Haby de 1975 engageait l'étape décisive : le collège sans filières de la 6^e à la 3^e. Ensuite apparut la seconde dite de détermination, puis on imagina que le bac pour 80 % d'une classe d'âge parachèverait cette unification et cette démocratisation.

Il faut reconnaître que cette orientation politique, assumée aussi bien par la gauche que par la droite, a permis d'encadrer un effort de scolarisation volontariste sans précédent. Cette politique a donc eu sa pertinence et son efficacité. Tout examen honnête de cette histoire d'un demi-siècle de réformes doit donc être nuancé.

Cependant, en ce début du XXI^e siècle, cette politique scolaire montre de nombreux signes d'épuisement. En un sens, elle a fait son temps. La même finalité : réaliser l'égalité républicaine, exige aujourd'hui d'autres moyens politiques. Les principes mêmes de la politique de démocratisation par la réforme globale produisent désormais des effets contraires aux buts recherchés. Ainsi, malgré la thèse officielle du ministère, les filières n'ont pas disparu, elles se sont transformées, elles existent officiellement, et cachées. Puisque officiellement toutes les 6^e et toutes les 3^e d'un même collège se valent, la pression inégalitaire s'est déplacée : l'inégalité

d'excellence joue aujourd'hui dans la hiérarchisation des établissements plutôt qu'à l'interne. Cependant, quand un principal ou un proviseur veut éviter le naufrage de son établissement, il crée officiellement une filière de bon niveau, dont il sait (et les parents aussi) que les élèves réussiraient dans les études longues, voire dans la filière « prépa ».

Quand Philippe Joutard envisage dans son rapport de diversifier les 4^e, il n'invente rien, il prend en compte la réalité afin d'essayer de la modéliser dans le sens d'une réduction des injustices. Le courage politique consisterait à l'écouter, à ne pas considérer que le débat est clos avant qu'il ait eu le temps de commencer.

L'uniformisation complète du cursus scolaire est devenue une apparence derrière laquelle il n'y a plus de progrès dans la démocratisation de l'enseignement

Au bout de plusieurs dizaines d'années de réforme, un constat s'impose : l'uniformisation complète du cursus scolaire est devenue une apparence derrière laquelle il n'y a plus de progrès dans la démocratisation de l'enseignement. Le refus d'analyser la réalité des filières prive la politique scolaire des moyens de peser sur ces filières et d'imposer un principe de justice dans le fonctionnement réel de l'appareil scolaire.

Il faut cesser de diaboliser les filières. Leur négation n'est pas la seule politique de démocratisation possible. Antoine Prost a démontré que l'enseignement s'est beaucoup démocratisé à une époque où des filières existaient officiellement. Seulement, il y avait un passage important possible entre la filière cours complémentaires et la filière élite, très sélective. La diversification contrôlée des filières constituerait un progrès évident par rapport au fonctionnement sauvage des filières actuellement. Ce qui est profondément insupportable dans un système d'enseignement qui accepte une diversité de cursus, ce n'est pas l'existence des filières, c'est le fait que certaines de ces filières conduisent à des impasses, à une relégation scolaire sans issue, confirmant une exclusion sociale.

Mais si, dans un système d'enseignement où plusieurs filières sont reconnues, on établit un système bien étudié de passerelles organisant un passage d'une filière à une autre, selon un principe d'équité, alors la diversité des filières peut devenir un moyen pour réaliser plus de justice scolaire. L'efficacité d'un tel système serait encore augmentée si on sortait de l'excellence unique, du principe de l'élite homogène et héréditaire, si donc on engageait un effort de diversification des voies d'excellence donnant accès aux formations prestigieuses. Un grand principe démocratique serait qu'à partir d'une filière donnée on puisse accéder grâce à un sas, c'est-à-dire à une préparation adaptée, à une filière plus prestigieuse.

Pourquoi refuse-t-on de faire enfin une enquête sans complaisance sur l'existence, de fait, de filières sauvages dans l'école aujourd'hui ? Pourquoi refuse-t-on d'examiner l'hypothèse selon laquelle des filières reconnues, accompagnées d'un système de passerelles soumises à une exigence de justice sociale, seraient aujourd'hui la voie pour un nouvel élan de la démocratisation ? L'actuel ministre de l'éducation nationale, qui a su recréer les conditions d'un dialogue sur l'école, relèvera-t-il le défi de telles questions, au moins en ouvrant le débat de fond sur le tournant politique nécessaire, et ceci sans polémiques ni tabous ?

Guy Coq est ancien professeur associé de philosophie à l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Versailles.

En finir avec la tarte à la crème de l'union

par Bernard Pons

C EUX qui, dans la majorité, espéraient que les municipales seraient dominées par une vague rose en ont été pour leurs frais. Ceux qui, dans l'opposition, comptaient peut-être sur elle pour réaliser leurs ambitions personnelles sur les décombres des partis ont été également déçus.

Sauf à être de mauvaise foi, ou à vouloir justifier de nouvelles aventures personnelles, on ne peut soutenir que les succès de nos candidats ne doivent rien aux investitures, aux réseaux militants, aux accords locaux ou nationaux d'union et prétendre que les échecs, eux, sont imputables aux partis.

La rhétorique, dans l'interprétation des municipales, sur l'opposition entre la droite d'en bas et celle d'en haut est une construction intellectuelle mythique et largement opportuniste : ceux qui sont élus aujourd'hui n'ont pas attendu mars 2001 pour découvrir qu'il vaut mieux être connu et apprécié que lointain et détesté. Et ceux qui gagnent par surprise, aujourd'hui comme hier, sont par définition des gens dont tout Paris ne parlait pas avant leur élection.

C'est donc rendre un mauvais ser-

vice aux nouveaux élus que de les instrumentaliser au service de stratégies douteuses d'appareil. C'est surtout rendre un mauvais service à l'opposition, pour la présidentielle et pour les législatives, à un an des échéances, au lieu de se réjouir du succès et d'y puiser un élan nouveau, que de chercher à tout prix les motifs d'insatisfaction pour justifier de détruire ce qui existe au nom de l'antienne de la pseudo-division.

Nous serions encore capables de couvrir les râles plaintifs des socialistes, non par les rires joyeux de notre enthousiasme retrouvé, mais par le bruit dissonnant des manoeuvres de reconstruction et de calendrier.

S'il est opportun aussi de mettre en évidence que Lionel Jospin a cherché à manipuler les échéances électorales, nous n'avons pas intérêt à donner l'impression que nous accordons la même importance que les socialistes à ces questions de cuisine institutionnelle. En tout état de cause, tous ceux qui ont depuis toujours placé leur confiance en Jacques Chirac n'ont aucune raison de penser qu'il ait quelque chose à craindre ni de candidatures concurrentes, qui sont légitimes, ni de l'inversion du calendrier, après tout logique. Les

chiraquiens seraient-ils devenus des hommes de peu de foi ?

Il suffit donc à chaque candidat d'exposer son projet, d'avancer des propositions sans perdre de temps en manoeuvres d'appareil. Pour cela, il faut en finir avec la tarte à la crème de l'union, qui est le plus souvent l'habillage d'ambitions personnelles. Alors que la gauche a su faire de ses divisions un atout, l'opposition nationale ne cesse de se lamenter sur sa propre « division » et de se discrediter elle-même aux yeux de l'opinion et de son électeur.

Si notre vision, en effet, s'éloigne profondément de l'idéologie de la gauche, les différences de sensibilité existent pourtant au sein de l'opposition, comme de son électeur : la diversité de ces visions n'est pas un danger, elle est même légitime.

La tentation du parti unique, défendue avec les meilleures intentions, est illusoire parce qu'elle ignore les traditions politiques et culturelles. Cette tentation est aussi dangereuse. Dangereuse car ce parti éventuel de « la droite et du centre », termes dans lequel beaucoup de nos électeurs ne se retrouvent pas, risque d'ouvrir à nouveau un espace à l'extrême droite. Comme la nature a

horreur du vide, l'union suscite la concurrence et la dissidence. Souvenons-nous des européennes.

Il est bien évident aujourd'hui qu'imaginer un programme commun pour les législatives n'est plus à l'ordre du jour dès lors que des candidats à la présidentielle, appuyés sur des courants profonds de l'opinion, exposeront des visions différentes. Le respect des partenaires comme des candidats et d'abord de Jacques Chirac impose d'ailleurs de ne pas les contraindre par un programme et surtout de ne pas les gêner dans l'expression originale de leur message. Ce n'est pas, sous la V^e République, aux futurs ministres d'imposer le programme au candidat. Inverser l'ordre des facteurs est dangereux : une campagne présidentielle est une alchimie délicate et fragile autour d'un homme. Afficher des thèmes et des projets mal maîtrisés ou des soutiens impopulaires et encombrants peut parfois nuire gravement. Jacques Chirac l'a amplement prouvé en 1995 et a contrario en 1997.

Il est évident aussi que, dès lors que des candidatures diverses – et c'est une bonne chose – seront proposées aux Français, le discours de Jacques Chirac, conformément à sa

nature, ne se placera pas sous le signe de l'union – qui n'existe pas –, mais dans l'affirmation d'une différence à l'égard des sensibilités de DL et de l'UDF, en rupture avec une idéologie technocratique de centre droit mais en harmonie au contraire avec l'esprit de 1995.

Une fois que l'on aura pris acte des différences et cessé de faire perdre aux élus leur temps dans des Meccano qui les éloignent du terrain que l'on vante par ailleurs, il n'y aura pas de difficultés pour le RPR, DL et l'UDF pour discuter ensemble des investitures.

En assumant notre diversité, signe de la vitalité intellectuelle de l'opposition, nous aurons plus de facilité à exprimer des idées de nature à donner un nouvel intérêt à la vie politique. Vis-à-vis de l'opinion, nous pourrions ainsi clarifier les choix que nous offrons et, dans un respect mutuel, mettre en valeur la richesse de nos différents courants, qui contrastent singulièrement avec l'essoufflement intellectuel de la gauche.

Bernard Pons est président de l'Association des amis de Jacques Chirac.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Terre d'investissements

LA France, parfois caricaturée hors de l'Hexagone pour ses grèves à répétition dans les services publics, ses 35 heures et son inaptitude, réelle ou présumée, aux langues étrangères, attire toujours, et même de plus en plus, les investisseurs internationaux. Ni nos voisins de l'Union européenne, qui représentent 59 % des prévisions d'investissements sur les trois ans à venir, ni les Américains, ni même les Asiatiques ne paraissent sensibles à un quelconque « mal français ».

Les chiffres, rendus publics mardi 3 avril par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), montrent que, pour l'instant, le ralentissement de l'économie mondiale n'a pas d'effets sur les prévisions des firmes étrangères désireuses de s'implanter en France. Malgré les déboires de la nouvelle économie, les perspectives d'embauche dans des sociétés détenues en tout ou partie par des capitaux internationaux sont florissantes. Les projets d'investissements étrangers visent tous les secteurs. Quarante pour cent des créations d'emplois annoncées en France reposent sur des investissements étrangers ; trente-six pour cent des investissements sur le territoire national sont dus à des capitaux internationaux. Dans le même temps, les investissements français à l'étranger se multiplient. Plus que jamais, la France est un acteur de la mondialisation économique.

Parmi les atouts de l'Hexagone : la main-d'œuvre reste moins chère qu'en Allemagne et le

vivier des ingénieurs et des chercheurs est attrayant. Mais la France bénéficie surtout de l'avènement de l'euro, même si l'arrivée de la monnaie unique suscite toujours des inquiétudes dans l'opinion. Les investisseurs étrangers peuvent se détourner de la Grande-Bretagne parce qu'elle n'a pas adopté l'euro. En revanche, des Américains choisissent la France en prévision de l'émergence d'une véritable zone monétaire européenne.

La médaille a son revers. L'internationalisation croissante rend l'économie française plus dépendante des retournements de conjoncture et de la volonté de lointains actionnaires de récupérer soudainement « du cash ». L'exemple de Marks & Spencer le rappelle. Le désir des étrangers de venir chez nous va de pair avec une grande capacité à filer... à l'anglaise, sans états d'âme pour le sort du personnel licencié. Si les menaces de délocalisation pour échapper aux taxes sont moins à la mode, les groupes étrangers n'en privilégient pas moins le repli immédiat sur leur pays d'origine dès que le temps se couvre. Les récents plans sociaux le montrent : la mobilité des entreprises internationales est très forte.

Enfin, malgré les demandes insistantes de Dominique Voynet, les services officiels ne délient pas un bilan du solde net des créations et destructions d'emplois dues à des sociétés étrangères. La nouvelle Agence française pour les investissements internationaux, qui doit voir le jour en juin, serait bien inspirée de fournir ces données.

Rocher aux singes par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

L'ACTUALITÉ judiciaire et électorale du printemps 2001 a connu deux records : celui des mises en examen d'élus et celui des ambitions personnelles chez les candidats. Affaissement moral ? Recul de l'hypocrisie, aussi bien, et de l'emprise des partis. C'est plutôt un comportement inédit qui se dessine dans l'ensemble des métiers publics. Avec la fin des programmes, des idéologies et des vergognes, rien ne s'oppose plus à ce que les apprentis-meneurs réalisent le rêve soixante-huitard d'étaler sa libido, en soi, pour soi, sans l'alibi de vouloir servir les autres ou un projet quelconque.

Ce n'est pas que la jouissance vieillisse bien, au pouvoir : Georges-Marc Benamou en apporte la confirmation avec les dernières confidences d'un Mitterrand rattrapé par son passé vichyste, et miné par l'âge (*Jeune homme, vous ne savez pas de quoi vous parlez*, Plon). Le narcissisme veut la fraîcheur des débuts conquérants ; sur le tard, le m'as-tu-vu reste bien seul à s'enchanter de ses tours, les intimes se lassent de ses anecdotes à table, les carriéristes vont faire courbette ailleurs, la paranoïa s'en mêle.

Malgré ce spectacle grisâtre des libidos en fins de droit, les arrivistes de la génération suivante, quels que soient leurs bords, ne se cachent pas de vouloir leur part du gâteau, en argent, en volupté de régner, ou les deux. Qu'importent les casseroles, il en faut, pour le bruit de fond, cela fait faillible, donc humain ! Chacun flatte, contemple, thésaurise, théorise

un ego qui ne passe plus dans les portes. Me voilà, c'est moi, je suis porteur d'une attente ! Et que dégagent les amis de tout temps ! Que jaillissent les petites phrases assassines ! Que viennent à moi les médias fabricants de « carrière nationale » !

La haute administration n'échappe pas au phénomène. Ses écoles ne forment pas des serviteurs de l'Etat, elle sélectionne des yearlings de l'excellence dominatrice. Mon rang de sortie, mon corps d'origine, mes détachements habiles, mes allers-retours dans le privé, ma chère mairie de village, mon essai sur Aristippe de Cyrène, ma collection de sulfures ! Même primat du plaisir chez le nouvel agitateur populiste qui piège le système sans chercher à le remplacer. L'important est de se sentir une poignée à menacer le système comme à le piloter !

La crise des idées et les règles de la mise en spectacle s'appliquent aux ambitieux de la gloire artiste autant qu'à ceux de la réussite politique. Elles développent le même exhibitionnisme d'un ego décrété prodigieux, à lui seul chef-d'œuvre, modèle du Beau et du Bien. En deux semaines, ont paru une demi-douzaine d'ouvrages incroyablement similaires dans l'exaltation de soi. Enfoncés, le surhomme de Nietzsche et le moi de Barrès ! Epicure et Chamfort, des enfants ! Entrez, entrez, et vous verrez, du mirobolant, du jamais-vu ! Finies les morales mortifères du genre travail-famille-patrie ! A bas le souci du collectif qui a servi d'alibi à la haine de soi !

Honte à la masse des poussifs ! Vive mon sens sublime de l'instant, mes déserts en 4x4, mes reliures pleine peau, mes orgasmes stupéfiants ! Si vous ne tombez pas en arrêt devant ma divine personne, c'est que vous a pourris la médiocrité rance des institutions et des multitudes !

Dans le même temps où le maître-à-jour qui a remplacé le maître à-penser se flatte de son dandysme aristocrate, et soupçonne de complot envieux tous ceux que son contentement ne bouleverse pas, les élèves des lycées et collèges se voient priver des sources d'une telle sculpture-de-soi. De peur que la banlieue « défavorisée » ne suive pas, un nouveau projet de premier bac renforce l'obligation de ne chercher dans les chefs-d'œuvre - rebaptisés « corpus » par horreur de toute hiérarchie - que le « travail d'écriture argumentatif ». Foin de la « beauté », ce préjugé archéo-bourgeois juste bon à rendre délectables, donc suspects, les monologues de Fabrice Lucchini ! Egalité, que de crimes...

Un seul mot d'ordre désormais : étalage d'hédonisme à tout-va pour quelques bénis des dieux médiatiques ; et pour les autres, abstentionnisme lassé, sous-textualité obligatoire, concours d'érudition au rabais, et pointes à 160 chrono le samedi soir. Derrière le mur éboulé des systèmes globaux et des certitudes se dresse un nouvel horizon virtuel : monté en boucle, le rocher en ciment des zoos, avec singes politiques et artistes occupés à comparer, ravis, leurs ruts fuchsia.

Entrée des artistes par Jacek Wozniak

Royal de luxe



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les chemins de la paix

ENTRE l'assujettissement à Moscou et une guerre qui pourrait être un suicide, une large fraction de l'opinion européenne cherche instinctivement une troisième voie. Elle n'ignore pas que sans l'amitié, l'aide et la puissance américaines elle serait supprimée depuis longtemps. Elle pense avec M. Vincent Auriol que « l'effort de paix et l'effort de défense ne s'opposent pas : ils se complètent ».

Mais elle n'est pas sûre que la garantie américaine eût dû prendre la forme du pacte atlantique, tel du moins qu'il a été conçu. Elle a certaines raisons de craindre que, dans l'application, il n'aggrave son désarroi interne et ses risques. Avec comme sans pacte, l'Europe souhaite que l'Amérique ne mette pas trop de hâte et de violence à réparer les erreurs commises depuis Yalta,

qu'elle ne se croie pas trop vite obligée de jouer le tout pour le tout. Elle ne veut pas désespérer tout à fait de l'équilibre qui pourrait s'établir entre Washington et Moscou.

Voie étroite, sinueuse, semée d'embûches, qui conduit à des transformations, des promotions (ouvrières notamment), des révolutions si l'on veut, devant lesquelles l'Angleterre traditionaliste sait ne pas reculer, et que l'Amérique pourrait ne pas admettre la dernière. On s'étonne un peu partout que la France ne soit pas plus ardente à montrer le chemin en s'y engageant elle-même. Et beaucoup s'inquiètent de voir étouffées une à une les voix qui osent encore tenir pareil langage.

Sirius

(4 avril 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La Turquie résiste à la tentation du changement

Suite de la première page

En fait, la fonction du MGK est plus que consultative puisque, selon la Constitution issue du coup d'Etat de 1980, ses décisions doivent avoir un caractère « prioritaire » pour l'exécutif. Au-delà de l'argument de l'exception turque (les militaires, explique-t-on, sont « les meilleurs garants de la démocratie »), la crispation autour du rôle de l'armée augure mal de la capacité de la Turquie à procéder dans le futur aux transferts de souveraineté voulus par l'adhésion.

Le chapitre de l'octroi de droits culturels à la population kurde est particulièrement aride. On y indique que les « citoyens turcs » se voient accorder « au quotidien » le libre usage de « différentes langues, dialectes et patois ». Piètre concession, quand on se souvient que l'interdiction de parler autre chose que le turc (loi n° 2392 du 22 octobre 1983) a été levée, il y a dix ans de cela, à l'époque du président Özal. Témoin d'un tabou de langage resté vivace, le mot « kurde » n'apparaît d'ailleurs pas dans le document concocté à Ankara. Il ne figurait pas plus il est vrai dans le texte de l'accord de partenariat

Turquie-UE élaboré par la Commission de Bruxelles en novembre 2000. « Ce qui est proposé constitue un net recul sur tous les projets ayant vu le jour jusqu'à maintenant sur la résolution de la question kurde, que ce soit celui de la Tusiad [le Medef turc], celui des islamistes ou celui des sociaux-démocrates », explique Hamit Bozarslan, maître de conférences à l'École des hautes études à Paris.

Ce retour en arrière est d'autant plus troublant qu'un véritable débat s'était récemment fait jour en Turquie sur la nécessité ou non de donner à la « minorité » kurde (entre 10 et 15 millions de personnes) la possibilité de recevoir un enseignement dans sa langue et de posséder sa propre chaîne de télévision. Mais le débat s'est figé du jour où le chef d'état-major de l'armée turque, le général Kivrikoglu, se prononça résolument contre ces ouvertures. Comment ce mouvement de recul s'est-il opéré ? Toujours selon Hamit Bozarslan, la Turquie, traversée ces dernières années par des crises en série, s'est installée dans un mode de « gestion par la crise ». Or à chaque fois qu'il y a une crise, il y a un mouvement en arrière, car celle-ci « marginalise les demandes d'ouverture et de démocratisation ».

En outre, ces soubresauts contraignent « les collectivités et les individus à se positionner par rapport aux nouveaux ennemis ou à de nouvelles menaces », en même temps qu'ils permettent « à un pouvoir de durer », avance Hamit

Bozarslan. La découverte des charniers du Hizbullah au printemps 2000 ; la faillite du secteur bancaire à l'automne ; les révoltes dans les prisons en décembre ; la crise politico-financière de mars ; ces événements ne sont pas le fruit de savants calculs.

« LOGIQUE SUICIDAIRE »

Ils sont à mettre au compte d'un emballement du système, qui est « entré dans une logique suicidaire ». Bien que « chargés de sens, ils sont traités comme de vulgaires faits divers, oubliés à la faveur de la prochaine crise », déplore le chercheur. Qui se soucie des trente-quatre morts (deux membres des forces de l'ordre et trente-deux détenus, dont l'un décédé il y a quelques jours seulement) lors de l'assaut des forces de l'ordre dans les prisons ? Les autorités disent que ces personnes « se sont immolées », les prisonniers restés en vie disent, eux, que les victimes « ont été brûlées » par les policiers... Qui, aujourd'hui, réclame avec force une enquête sur ce drame ?

Actuellement, tous les yeux sont tournés vers la crise économique. Bien réelle, celle-ci est avant tout politique. Les trois banques publiques, qui ont englouti 22 milliards de dollars à l'automne 2000, sont aussi celles qui financent le système des partis. Plus récemment, il a suffi d'une altercation - portant sur la corruption - entre le président et le premier ministre pour que 12 milliards de dollars quittent le pays dans l'espace de quelques

jours. L'ensemble du système politique est, comme l'explique le sociologue Ümit Cizre, un cartel régi par un jeu de clientélisme et dont le souci principal est le partage de la rente et son maintien au pouvoir.

« Le grand problème de la Turquie, c'est qu'elle n'a pas de majorité réformatrice. Il faut donc des arrangements politiques complexes pour avancer à petits pas », déclare Daniel Cohn-Bendit, qui copréside la commission mixte Turquie-UE du Parlement européen. D'après lui, « le premier grand obstacle sera Chypre, dont l'agenda n'est pas maîtrisé par les Turcs. Si, d'ici à l'été, il n'y a pas une idée de solution, la Turquie se retrouvera isolée. Va-t-elle sacrifier ses perspectives européennes pour 80 000 personnes ? ».

Desservie par sa classe politique, confite en son dogme kémaliste, aujourd'hui au bord de la banqueroute, la Turquie pourra-t-elle encore longtemps résister à la tentation du changement ?

Marie Jégo

RECTIFICATIF

CLAUDE BELOT

Contrairement à ce qui était écrit dans *Le Monde* daté 25-26 mars, Claude Belot (UDF) a été réélu, au premier tour de scrutin, président du conseil général de Charente-Maritime le vendredi 23 mars, et non le samedi 24. Il a obtenu 31 voix contre 20 à Roland Beix (PS).

FINANCES La Caisse des dépôts et consignations (CDC) est en train de vivre une révolution de velours. ● L'INTRODUCTION en Bourse de sa filiale à 100 %, la banque d'investis-

sement CDC Ixis, devrait être engagée à moyen terme. ● POUR SON DIRECTEUR GÉNÉRAL depuis fin 1997, Daniel Lebègue, qui s'était assigné l'objectif principal de séparer les

missions de service public et d'intérêt général de la Caisse de ses activités concurrentielles, cette mise sur le marché n'est plus taboue. « Cela permettrait de faciliter la croissance et

les partenariats », a-t-il expliqué au Monde. ● L'HISTOIRE de la Caisse, qui a longtemps été le bras armé de l'Etat pour conduire ses interventions – ou ses intrusions – dans la vie

économique du pays, et qui envisage de mettre sa principale filiale en Bourse, est révélatrice de l'évolution du capitalisme français et du recul progressif de la puissance publique.

La Caisse des dépôts, bras armé de l'Etat, rêve d'introduction en Bourse

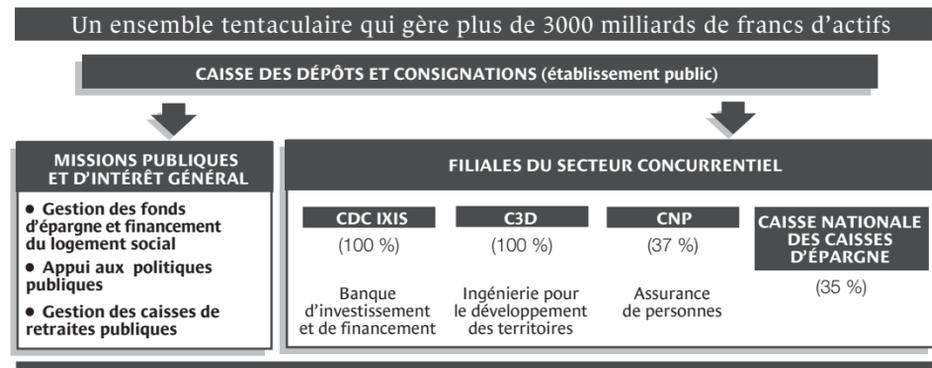
L'établissement public envisage d'ouvrir le capital de sa filiale à 100 %, la banque d'investissement CDC Ixis. Le projet illustre la métamorphose de l'institution, qui a déjà engagé la séparation de ses activités concurrentielles et de ses missions d'intérêt général

UNE RÉVOLUTION de velours est en marche à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Son directeur général, Daniel Lebègue, en place depuis décembre 1997, la mène discrètement. Elle est toutefois lourde d'enjeux pour cet établissement public créé il y a presque deux cents ans, qui a toujours fait figure d'exception dans le paysage économique français.

Elle est également lourde d'enjeux pour la place de Paris et la finance française. Car la prestigieuse CDC pèse lourd. Elle veille à la fois sur plus de 1 000 milliards de francs (190 milliards d'euros) de fonds d'épargne (notamment ceux collectés sur les livrets A des caisses d'épargne et de La Poste) et sur le financement du logement social. Elle coiffe aussi des activités concurrentielles, dans le domaine de la banque, de l'assurance, du tourisme, du développement territorial... Au total, elle consolide près de 500 sociétés commerciales !

Marqué par deux cultures, celle du service public – il a été nommé directeur du Trésor par Jacques Delors en 1984, puis au cabinet de Pierre Bérégovoy jusqu'en mars 1986 –, et celle du banquier qui a privatisé la BNP, M. Lebègue a donné un coup d'accélérateur à la métamorphose de cette « vieille dame », engagée par son prédécesseur Philippe Lagayette.

« Notre nouvelle organisation, plus claire, permet au groupe d'aller de l'avant avec un établissement public qui gère les missions d'intérêt général, d'un côté, et trois pôles unissant les activités concurrentielles, de l'autre », a-t-il déclaré jeudi 29 mars, en annonçant pour l'année 2000 un bénéfice de 1,92 milliard d'euros. Il a concrétisé ses pro-



jets en filialisant les activités concurrentielles dans une banque d'investissement à part entière, CDC Ixis, aux côtés de deux autres filiales, C3D, groupe de services et d'ingénierie, et la CNP, leader en assurance-vie. L'été 2000 a donc vu émerger cette nouvelle banque, dotée du triple A (la meilleure note accordée par les agences d'évaluation financière). Elle a les mains libres pour nouer des partenariats, avec son allié naturel, les Caisses d'épargne, mais aussi avec des Européens comme la banque allemande Bayerische Landesbank, l'italienne San Paolo IMI ou d'autres, dans différents métiers. M. Lebègue a indiqué au Monde qu'il espère « finaliser un ou deux partenariats industriels, qui pourraient s'accompagner d'échanges de participations, à un niveau modeste, au premier semestre ».

SOUTIEN DE LA CLASSE POLITIQUE

Il va même plus loin et pense à l'introduction en Bourse de CDC Ixis. « Ce n'est pas le sujet du jour mais je n'y suis pas opposé », affirme M. Lebègue. « Cela permet-

trait de faciliter la croissance et les partenariats », poursuit-il. Pour Isabelle Bouillot, présidente du directoire de CDC Ixis, « la question pourrait être étudiée à moyen terme ». Mais attention, en gardant la majorité, prévient-on à la Caisse.

Alain Lambert, président UDF de la commission des finances du Sénat et membre de la commission de surveillance de la CDC, va plus loin : « L'Etat n'a pas vocation à rester propriétaire de CDC Ixis à terme ». La banalisation est désormais

inscrite dans l'histoire. M. Lebègue a eu l'habileté de mettre en œuvre cette mutation en devançant les pressions, notamment celles venant des autorités européennes, des politiques ou des concurrents de la Caisse. La Commission européenne a donné son feu vert à la création de CDC Ixis. Il a rallié les politiques de tout bord, du PC à l'UDF, à son projet, recueillant le vote à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat de l'article 75 de la loi relative aux nouvelles régu-

Un « établissement spécial » né en 1816

Le titre X de la loi du 28 avril 1816 crée, sous le nom de Caisse des dépôts et consignations, « un établissement spécial » pour administrer notamment « les dépôts, les consignations, les services relatifs à la Légion d'honneur, aux fonds de retraite ». Ses fondateurs lui ont conféré « un régime particulier destiné à assurer son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif ». « Si le service des dépôts et celui des consignations ne forment plus que deux des quinze services de l'Établissement, cela ne signifie pas que la vieille maison fait tout autre chose que ce que pour moi le législateur de 1816 l'a créée. Cela signifie plutôt qu'elle poursuit la même mission dans un monde qui a changé et auquel elle a dû s'adapter », résume François Bloch-Lainé, directeur général de la CDC de 1952 à 1967.

Le deuxième investisseur institutionnel

● **Missions de service public**, sur mandat de l'Etat : la CDC centralise et gère 189,8 milliards d'euros (1 245,33 milliards de francs) d'encours de fonds d'épargne (notamment le Livret A) à la fin 2000, destinés à financer le logement social.

● **Retraites** : la CDC gère trois grands régimes de retraite pour la fonction publique (hôpitaux, Etat, collectivités locales), soit un retraité sur sept.

● **Dépôts réglementés** : sur mandat de l'Etat, la Caisse gère les dépôts d'origine privée « requérant une protection particulière », tels les consignations, les dépôts des notaires, les sommes reçues par les administrateurs et les mandataires judiciaires dans le cadre de procédures de redressement ou de

liquidation d'entreprise, les dépôts des organismes de Sécurité sociale, soit 26 milliards d'euros de fonds gérés.

● **Missions d'intérêt général** : le renouvellement urbain, le développement de l'emploi et des PME, l'appui au développement durable des territoires et la lutte contre l'exclusion bancaire et financière.

● **La CDC est le deuxième investisseur institutionnel français**, derrière Axa, avec 60 milliards d'euros d'investissements en 2000. Les actifs financiers gérés atteignent 470 milliards d'euros. L'établissement compte 34 000 salariés, dont 6 000 à l'international et 5 000 fonctionnaires.

● **Résultats** : le groupe a dégagé un résultat net de 1,9 milliard d'euros (12,6 milliards de francs) en 2000, stable par rapport à 1999. 53,6 % de ce résultat viennent des filiales d'activités concurrentielles. Sur ce résultat, la CDC a versé 40 % d'impôt à l'Etat, un tiers en dividendes. S'y ajoutent notamment 16 milliards de francs versés au titre de la gestion des fonds d'épargne.

● **La CDC est placée « sous la garantie et la surveillance de l'autorité législative »** via la commission de surveillance, composée, de douze membres dont trois députés, un sénateur, le gouverneur de la Banque de France, le directeur du Trésor, etc. Elle se réunit deux fois par mois. Elle souhaite renforcer son rôle en se dotant d'un comité d'audit.

L'Ecureuil en voie de « décolonisation »

« AVEC la Caisse des dépôts, nous sommes comme un vieux couple : nous nous connaissons depuis plus de cent ans, nous avons des tiraillements mais un attachement fort », relève un dirigeant des Caisses d'épargne. Les « tiraillements » renvoient aux discussions musclées de l'été 2000 entre les Caisses d'épargne et La Poste d'un côté, et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de l'autre, sur l'évolution du capital de la CNP. La CDC ne voulait pas perdre la minorité de blocage dans l'assureur-vie. La querelle n'a pu être arbitrée que par l'Etat.

La CDC et l'Ecureuil ne veulent plus revivre ces tensions dans la discussion concernant le niveau de participation des Caisses d'épargne dans CDC Ixis, la banque d'investissement de la Caisse. Pour se remettre autour de la table « sereinement », ils ont fait appel à un consultant spécialisé dans les études économiques et sociologiques, le cabinet franco-québécois Secor. Sa mission : dédramatiser les querelles de deux maisons marquées par leur passé. « Nous sommes dans une sorte de processus de décolonisation », reconnaît-on à la Caisse des dépôts, qui peu à peu doit accepter de rela-

cher sa tutelle sur les Caisses d'épargne, tandis que ces dernières doivent apprendre à oublier leurs envies revanchardes.

Les protagonistes ont décidé d'évaluer la valeur ajoutée que chacun peut gagner à développer des métiers communs avant de parler de pourcentage en capital. Quant à savoir si, à terme, une fusion CDC Ixis-Caisse nationale des Caisses d'épargne serait souhaitable, Daniel Lebègue, patron de la CDC, répond en affirmant qu'il faut d'abord choisir à quel modèle européen de banque on souhaite se rattacher : « L'avenir appartient-il à la banque multicanal, multimétier, multiclient, la banque universelle d'hier, prônée par ABN Amro, BNP Paribas, la Société générale... ou au modèle de banque spécialisée qui verrait CDC Ixis nouer des partenariats uniquement avec des établissements de même nature qu'elle ? La question est ouverte. Les deux groupes espèrent y répondre avant fin juin, mais sans « obligation d'aboutir ».

P. Sa.

L'institution dont l'histoire résume, à elle seule, celle du capitalisme français

QUI AURAIT songé que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) puisse un jour caresser le projet d'une introduction en Bourse, même seulement pour l'une de ses filiales à 100 %, en l'occurrence la dernière-née, la banque d'investissement CDC Ixis ? Pour qui se souvient de ce qu'a longtemps été le capitalisme français et le rôle-clé qu'y a joué la Caisse, c'est proprement impensable. Ce n'est qu'un symbole, mais il est lourd de sens : c'est un petit peu comme si l'on privatisait la République.

Qu'on se rappelle en effet de la fonction qu'a jouée cette « vieille dame » de 182 ans. Elle a fait pendant longtemps la pluie et le beau temps sur les marchés financiers. Mais surtout, elle a été le bras armé de l'Etat.

Singulier capitalisme, en effet, que celui qu'a longtemps connu la France. A l'époque des nationalisations comme à celle des privatisations, le système a toujours été fermé sur lui-même, autocontrôlé, avec le renfort, quand cela a été nécessaire, d'un dispositif complexe de participations croisées ou de « noyaux durs ». Et dans ce capi-

talisme rhénan, faisant la part belle à l'Etat et laissant la portion congrue aux marchés, la Caisse a toujours occupé un rôle décisif, pour « verrouiller » complètement le système. Preuve de son poids, elle détenait ainsi à la fin des années 1980 des participations significatives, pour un montant supérieur à 1 milliard de francs, dans de nombreuses sociétés, dont la Compagnie du Midi, devenue Axa, Air liquide, la Générale des eaux, devenue Vivendi, BSN, devenu Danone, Peugeot, Total, aujourd'hui TotalFinaElf, Lafarge, etc. « Il n'est pas d'étape de l'effort de modernisation et d'équipement de la France qui ne soit inscrite à l'actif du bilan de la Caisse des dépôts », se glorifiait François Mitterrand, lors du 175^e anniversaire de l'établissement en septembre 1991.

L'illustration de cette toute-puissance connaît son apogée avec « l'affaire Société générale », épisode rocambolesque qui a marqué les esprits, et laissé des traces. La Caisse a, sous la pression de l'Etat, apporté son soutien à Marceau Investissement, la structure d'investissement présidée par Georges

Pébereau pour l'appuyer dans son raid contre la Générale en 1988. « Notre but est d'épauler la constitution d'un actionariat stable plus fort et plus dynamique », déclarait Robert Lion, alors directeur général de la Caisse, en novembre 1988. M. Lion, l'ancien directeur de cabinet de Pierre Mauroy à Matignon en 1981 et 1982, qualifiait cette offensive de « projet utile ». Réfutant les critiques d'ingérence, la Caisse expliquait que son intervention répondait au souci « d'appuyer la préparation de l'économie française à l'échelle de 1992 », et à l'adoption des critères de convergence européens, selon les mots de M. Lion.

Bonne fille, toujours disposée à aider l'Etat dans ses interventions, même les moins glorieuses, la Caisse a rarement été payée de retour. Et le ministère des finances a sans cesse pioché dans ses caisses pour renflouer celles de l'Etat. A preuve, pas moins de 400 milliards de francs (60,8 milliards d'euros) ont été versés au budget de l'Etat au seul titre de la gestion des fonds d'épargne, confiée à la Caisse par mandat de l'Etat, en échange de sa

garantie au Livret A, depuis 1984. Ce qui représente une vingtaine de milliards de francs par an. Elle contribue aussi au budget de l'Etat, au titre de l'impôt sur les sociétés, comme un établissement de droit commun, selon le souhait de son directeur général Daniel Lebègue.

Mais le recul progressif de l'Etat et les avancées du marché, ou si l'on préfère le basculement de la France du modèle rhénan vers un modèle plus anglo-saxon a progressivement pesé sur l'histoire de la Caisse. Dès mars 1991, la présence de la Caisse au capital de nombreuses sociétés est ainsi fortement critiquée, dans un rapport de la Cour des comptes qui dénonce ses interventions, entre 1988 et 1989, dans la reconstitution du capital de Wagons Lits, du Club Méditerranée, de Canal+, entre autres...

Choqué par le comportement de l'institution de la rue de Lille dans le raid manqué sur la Générale en 1988, Edouard Balladur inscrit, lors de son arrivée à la tête du gouvernement en 1993, la réforme de la CDC comme l'un de ses grands chantiers. L'objet était son démantèlement, qui se transformera vite

en projet plus modeste, et aboutira en fine, en 1995, au simple changement de mandat du directeur général. Alors que son mandat était irrévocable, donc « intouchable », il est désormais fixé à cinq ans.

Depuis 1984, pas moins de 400 milliards de francs ont été versés à l'Etat au titre de la gestion des fonds d'épargne

Il n'empêche. Même si le projet balladurien est alors adouci, le débat sur la Caisse est relancé. Son utilité ne se dément, certes, pas. « L'Etat ne dispose pas de meilleur levier d'action », affirme toujours M. Lebègue. La Caisse « permet à l'Etat de faire dans la clarté des choses qu'il ne peut faire lui-même, et

que le marché ne fait pas », poursuit-il. Le financement de l'économie sociale est par exemple un secteur en friche, sur lequel les banques sont peu présentes, de même que le renouvellement urbain et la protection de l'environnement. Même écho chez Alain Lambert, président de la commission des finances du Sénat, membre de la commission de surveillance de la CDC : « L'Etat ne doit pas se priver d'un instrument de régulation. »

Il l'utilise toutefois de moins en moins facilement. « Depuis mon arrivée, les pouvoirs publics ne m'ont rien demandé pour rendre service », affirme M. Lebègue – à l'exception notable du sauvetage du Crédit foncier de France en 1996. « Dans la grande bataille des banques de 1999 entre la BNP, la Générale et Paribas, j'ai tenu une position de parfaite neutralité », poursuit-il. Onze ans après le raid de Georges Pébereau, avec le soutien de la Caisse, sur la Générale, c'est une révolution douce qui est en marche ! Et la privatisation partielle qui est envisagée en est une dernière illustration.

P. Sa.

Pascale Santi

Poursuite de la grève SNCF sur fond de discorde syndicale

A l'appel de deux organisations, les conducteurs reconduisent leur mouvement qui devrait s'amplifier jeudi 5 avril

POUR LA SIXIÈME JOURNÉE consécutive, la SNCF n'était pas en mesure, mardi 3 avril, d'assurer un service normal sur l'ensemble de ses lignes, en raison d'un mouvement de grève observé par les conducteurs. Seul le trafic sur les Eurostar, Thalys, TGV Atlantique et Nord était normal. Par ailleurs, la direction a cessé d'assurer le trafic fret, exception faite des urgences.

Ce mouvement, essentiellement soutenu par la Fgaac (agents de conduite autonomes) et par SUD-Rail, illustre la discorde syndicale. Ainsi, la CGT et la CFDT ont fixé leur prochaine journée d'action jeudi 5 avril, jour de la nouvelle table ronde avec la direction de l'entreprise.

FO a déposé un préavis de grève pour les 6 et 7 avril alors que la Fgaac a décidé de porter au lundi 9 avril son préavis de grève. L'Association d'entraide des usagers de l'administration (ADUA) a dénoncé lundi « l'incroyable anarchie qui règne à la SNCF sous l'impulsion des professionnels de la surenchère syndicale », et « exigé » l'intervention du gouvernement. Dans un communiqué, l'ADUA affirme qu'elle « a

décidé de préparer une action en justice contre les auteurs des actions illégales qui privent les usagers du droit d'aller travailler », en faisant référence aux agents de conduite de Saint-Lazare qui ont bloqué les voies durant quelque temps lundi matin.

La direction de la SNCF elle-même avait indiqué, dans la matinée, son intention de déposer plainte pour entrave à la circulation des trains.

Cette marche en ordre dispersé a provoqué la colère de la CGT : dès lundi, elle déplorait dans un communiqué le fait que « certaines organisations syndicales tentent de récupérer l'expression revendicative de la grève (...) à des seules fins catégorielles, ce que notre fédération ne peut légitimer ». La Fédération CGT cheminots ajoutait dans ce communiqué que « les revendications exprimées par la grève à la SNCF de jeudi concernaient tous les cheminots, et il n'était possible de gagner qu'en gardant l'unité de tous et en agissant solidairement ».

François Bostnavaron

Les salariés d'Air Littoral hésitent à se lancer dans une grève

Air France a versé 85 millions de francs à la compagnie régionale

La direction de SAir Group a annoncé lundi 2 avril qu'elle cessait « dès ce jour » de verser de l'argent à Air Littoral dont elle possède 49 % du

capital. La compagnie disposerait de deux mois maximum pour trouver un repreneur. Un comité d'entreprise est convoqué jeudi 5 avril pour étu-

dier la nomination d'un mandataire. C'est une aide « providentielle » d'Air France qui permet à la compagnie de survivre.

l'amiable conclu en février dernier, à la suite d'un contentieux vieux de quatre ans à propos d'un contrat d'affrètement. Pour Mario Corti, le nouveau président du groupe suisse, cet apport d'argent frais doit permettre à Air Littoral de fonctionner encore pendant deux mois.

mesure où, sans l'annoncer, le groupe suisse, qui apportait chaque mois 35 millions, a, selon les syndicats, coupé les robinets dès le début du mois de mars. Dans ce cas-là, Air Littoral n'aurait plus qu'un petit mois de répit. Le personnel ne comprend pas non plus pourquoi

di après-midi. « A priori, ce n'est pas l'annonce d'un dépôt de bilan, mais d'ici jeudi les choses peuvent encore changer » explique un représentant du personnel. « On a très bien compris que les Suisses ne voulaient plus de nous. Qu'ils nous lâchent mais de façon correcte, en épongeant les dettes. On n'a pas envie de payer leurs erreurs de gestion », poursuit un cadre en évoquant l'obligation qui était faite aux compagnies françaises de se fournir, pour certaines prestations, chez les Suisses à un prix plus élevé que celui du marché. « En un an, on est passé de 130 millions de francs de pertes à 500 millions alors que notre chiffre d'affaires a augmenté. Où est passé l'argent ? » s'interroge un autre salarié.

Le PDG d'AOM-Air Liberté pessimiste

Dans une lettre datée du 2 avril, M. Rochet indique que l'actionnaire SAirGroup « vient d'annoncer ses résultats financiers et sa décision de ne plus poursuivre sa stratégie d'investissement dans les compagnies aériennes françaises », tandis que « les autres actionnaires ont pris des dispositions comparables ».

Ces décisions « ne vont pas manquer de nous créer, dans les prochaines semaines, des difficultés majeures », souligne Marc Rochet, en estimant que l'avenir des compagnies « ne sera manifestement pas celui qui était envisagé il y a encore quelques mois ».

« Après, il semble dire que ce n'est plus son problème puisqu'il nous invite à trouver de nouveaux investisseurs », analyse un représentant syndical.

A Air Littoral, personne ne sait très bien si le sursis accordé concerne les mois d'avril et de mai dans la

direction de SAirGroup a reporté au 25 avril l'annonce, au cours d'un comité central d'entreprise extraordinaire, de ses décisions concernant l'avenir des trois compagnies françaises AOM, Air Liberté et Air Littoral qu'il contrôle, alors que le sort d'Air Littoral semble pour le moins déjà scellé.

Chez Air Littoral, un comité d'entreprise extraordinaire a été convoqué dès le jeudi 5 avril. A l'ordre du jour « le projet de saisie du président du tribunal de commerce de Montpellier en vue de la désignation d'un conciliateur ou d'un mandataire qui aura pour mission la tentative de mise en place de plans de restructuration de nature à permettre la continuation de l'activité ».

Cette phrase a été longuement décortiquée lors d'une assemblée générale qui a réuni 150 salariés lun-

ESPOIR D'UN RACHAT

Le personnel hésite à faire grève ou à réclamer la mise en place d'un plan social en bonne et due forme avant que SAirGroup qui détient 49 % de la compagnie, ne se désengage encore plus. Il s'accroche toujours à l'espoir d'un rachat par Air France, idée qu'aurait relancée la semaine dernière le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot.

Provisoirement, ils se sont rangés à l'avis de Marc Rochet qui, dans sa lettre, (lire ci-contre) a mis en garde les salariés contre « tout comportement qui ne serait pas rationnel et ne pourrait qu'éloigner les investisseurs ». Ce passage a fait sursauter Dominique Lambert. Pour lui, les 7 000 salariés que comptent AOM, Air Liberté et Air Littoral doivent se préparer à « un gros Danone ».

Richard Benguigui

Les grandes entreprises intéressées par l'épargne salariale à long terme

LES DÉCRETS d'application de la loi Fabius, votée à la fin de l'année 2000 et instaurant les plans partenariaux d'épargne salariale volontaire (PPESV), ne sont pas encore parus. Pourtant, 82 % des grandes entreprises seraient déjà en train de « repenser leur modèle d'épargne salariale » en fonction de cette loi. Et 29 % d'entre elles souhaiteraient même mettre en place un PPESV ! C'est du moins ce qu'affirme un « Baromètre » réalisé par le cabinet Hewitt et les sociétés de gestion Interépargne (Groupe Banques populaires) et JP Morgan Fleming, à partir des réponses de 102 grandes entreprises cotées en bourse.

Le PPESV comportera une période de blocage de l'épargne plus longue que le plan d'épargne d'entreprise (PEE) classique (dix ans au lieu de cinq). Il permettra, surtout, un abondement plus généreux de l'entreprise, avec un plafond de 30 000 francs (4 573,1707 euros) par salarié et par an, au lieu de 15 000 francs pour le PEE. Mais l'engouement annoncé pour les PPESV paraît surprenant. En effet, 56 % des entreprises interrogées reconnaissent, en même temps, qu'elles versent seulement un abondement compris entre 1 000 et 5 000 francs par salarié et par an. 32 % d'entre elles versent entre 5 000 et 10 000 francs, et 12 % plus de 10 000 francs. Les grandes

entreprises restent donc très loin du plafond de 15 000 francs déjà permis par les PEE.

Conscientes de cette contradiction, quelque 17 % des sociétés interrogées envisagent d'ailleurs d'augmenter l'abondement qu'elles versent à leurs salariés. Sans doute souhaitent-elles peser, en échange, sur les augmentations de salaires : quelque 45 % des entreprises devraient désormais « communiquer l'abondement comme complément de rémunération dans le cadre des négociations salariales ».

UN OUTIL DE RETRAITE

Par ailleurs, 31 % des sociétés auraient aussi « l'intention d'utiliser et de communiquer le PPESV comme outil de retraite ». Même si le PPESV se développe rapidement, ce « super-PEE » a pourtant peu de chances de répondre au problème des retraites. L'encours des fonds commun de placement d'entreprise au 30 juin 2000 (374 milliards de francs) représente, en effet, moins de 75 000 francs par salarié concerné, soit 5,4 millions de personnes. Et seulement 1,3 million de salariés ont pu placer, aujourd'hui, leurs parts de fonds commun de placement dans un plan d'épargne d'entreprise (PEE)...

Adrien de Tricornot

Les éboueurs de Marseille reprennent peu à peu le travail

DEPUIS JEUDI 29 MARS les salariés des entreprises Onyx (Vivendi) et Abilis (Bouygues), qui ont en charge le ramassage des ordures dans les arrondissements centraux de Marseille, étaient en grève. Mais tôt mardi matin, les salariés d'Onyx votaient la reprise du travail. Dans la nuit, leur direction avait accepté de revoir les classifications, de verser des primes nettes comprises entre 800 et 1 600 francs, et d'accorder 2 % d'augmentations générales.

Chez Abilis, les revendications portent d'abord sur de nouvelles embauches : « La ville a demandé 30 % de travail en plus, il faut embaucher en conséquence », précisait le leader de Force ouvrière, or la direction se cache derrière les embauches des 35 heures, qui ne compensent en rien l'augmentation du travail demandé. » Mardi matin, les grévistes attendaient toujours que des négociations s'engagent. (Corresp.)

Le Monde des
DEBATS
le nouvel
Observateur

MEXIQUE

Je crois en Marcos
par Alain Touraine

LA FURIE DESTRUCTRICE DES ISLAMISTES AFGHANS

Mahomet
contre
Bouddha

Pierre Cambon | Olivier Roy | Jean-François Clément

ETHNIES, RELIGIONS, COMMUNAUTÉS
Le grand défi des différences

Michel Wieviorka | Paul Scheffer | Mohamed Rabbat | Jacques Van Doorn | Richard Rorty | Nancy Fraser

Pourquoi l'Angola ? par Jean Daniel

Mensuel.

Chez votre marchand de journaux - 25 F

Bertelsmann renforce son engagement dans la musique sur Internet

Thomas Middelhoff, président du directoire du groupe allemand depuis 1998, détaille sa stratégie dans un entretien au « Monde » à l'occasion de son alliance avec le britannique EMI et l'américain AOL Time Warner. Il donne désormais la priorité à la préparation de son entrée en Bourse

GÜTERSLOH

de notre envoyé spécial

« Vous créez, avec AOL Time Warner, EMI et RealNetworks, une société commune de musique en ligne, alors que vous êtes déjà allié à Napster. Pourquoi ?

– MusicNet ne constitue pas une concurrence à Napster. Au contraire : c'est un distributeur en gros de contenus musicaux numériques. MusicNet fournira une technologie standard et des catalogues de titres édités par les majors associées, et ce à tous les sites en ligne qui le souhaitent. MusicNet proposera ses services sous licence à Napster : c'est l'élément essentiel pour nous, il s'agit d'un tournant pour Napster. Les majors de la musique ont toujours dit qu'elles ne livreraient pas leurs contenus à Napster. Et, aujourd'hui, trois d'entre elles disent que Napster est en mesure de distribuer leur catalogue, à condition de fonctionner selon un modèle économique légal et une technologie sécurisée. Nous pensons que Napster va remplir ces conditions. MusicNet sera opérationnel d'ici l'été, un peu plus tôt que le nouveau modèle payant de Napster. C'est la première fois qu'une initiative conduit à une standardisation qui prend en comp-

te les intérêts des consommateurs et ceux des éditeurs.

– Cette alliance est-elle ouverte à d'autres partenaires, comme Sony et Universal Music, alliés au sein du projet Duet, concurrent de Napster ?

– Naturellement, nous serions très heureux si MusicNet pouvait offrir les contenus d'autres majors, comme Sony ou Universal. Je suis sûr que des discussions vont avoir lieu. Il y a sûrement des possibilités de coopération.

– Pourquoi les négociations de fusion de vos activités musicales (BMG) avec le britannique EMI n'ont-elles toujours pas débouché ?

– Tout s'est passé comme il faut. Nous sommes simplement confrontés à certaines attentes des autorités de contrôle de la concurrence en Europe et aux Etats-Unis. C'est tout à fait normal, et nous sommes prêts à faire des concessions. Nous avons besoin de temps, mais je suis optimiste. Nous saurons si cet accord est possible ou pas avant la fin de l'exercice, d'ici au 30 juin. Nous pourrions être compétitifs, en particulier dans le domaine de la distribution par Internet, si nous pouvions proposer des contenus soli-

des. Nous sommes face à des concurrents, Sony, AOL Time Warner, Vivendi Universal, qui sont intégrés verticalement.

– Lors de votre récente montée en puissance au capital de RTL Group, vous avez révélé vouloir entrer en Bourse. Vous a-t-il fallu longtemps pour convaincre Reinhard Mohn, le patriarche et princi-

« Nous serions très heureux si MusicNet pouvait offrir les contenus d'autres majors, comme Sony ou Universal »

pal actionnaire de Bertelsmann, qui était opposé à ce projet ?

– Non, à peine un quart d'heure. M. Mohn considère que, pour une entreprise de la taille de Bertelsmann, il n'est pas mauvais que les marchés de capitaux et les analystes exercent un contrôle supplémentaire sur la direction. Je vous rappelle

qu'en trois ans, depuis mon arrivée, le chiffre d'affaires de Bertelsmann aura doublé. Nous avons investi environ 38 milliards de deutschemarks (19,5 milliards d'euros), et nous n'aurons presque plus de dettes à la fin de l'exercice. Maintenant, avec environ 40 milliards de deutschemarks de chiffres d'affaires par an, nous sommes la deuxième ou la troisième entreprise de médias du monde. Ce n'est pas mauvais de disposer d'une partie de son capital en Bourse, mais il n'est pas prévu d'introduire plus de 25 % des titres, c'est-à-dire la part que détiendront Albert Frère et Paul Desmarais, via leur holding GBL. Nous n'avons pas besoin d'introduire davantage ; nous abordons une phase de consolidation, après une croissance très rapide ces dernières années. Nous pouvons croître de 10 % par an sur nos fonds propres. Sans cette entrée en Bourse, l'accord avec M. Frère et M. Desmarais n'aurait en outre pas été possible, car nos partenaires voulaient disposer d'un engagement liquide.

– Qu'attendez-vous de ce nouvel actionnaire ?

– Les relations avec les familles Frère et Desmarais sont excellentes et confiantes. Nous comptons sur

une coopération fructueuse. GBL peut par exemple nous conseiller, nous soutenir sur la voie d'une préparation professionnelle de notre introduction. D'un point de vue français, cela ne peut être qu'un avantage que le deuxième actionnaire de Bertelsmann ait de très bonnes relations avec la France.

– Comment comptez-vous préparer l'entrée en Bourse ?

– C'est la grande priorité des années qui viennent. Nous allons lancer un plan de préparation, le « business excellence program », arrêté dimanche 1^{er} avril par le directoire. Ce sera un processus continu, à l'instar de ce qui se fait chez General Electric. Il s'agit d'abord d'améliorer les performances de chaque division de Bertelsmann, la rentabilité, la qualité des activités. Nous devons dans chaque métier être aussi bons que le meilleur concurrent. Il nous faut aussi adapter nos méthodes de gouvernance aux habitudes d'une entreprise cotée en Bourse. Nous avons déjà fait beaucoup ces trois dernières années, comme l'introduction du rating financier, des stock options virtuelles. Mais il reste à faire.

– En France, demanderez-vous une gestion plus rigoureuse de RTL, qui traverse une crise ?

– Le tournant est déjà derrière nous. Nous avons eu des mois difficiles, avec des pertes d'audience. Les bonnes décisions ont été prises pour inverser la tendance, et je fais confiance à Didier Bellens, l'administrateur délégué de RTL Group, pour conduire ce redressement.

– La situation de M6, dont la loi vous interdit de prendre le contrôle, vous convient-elle ?

– Nous sommes engagés dans un bon partenariat avec Suez. Nous avons mis en place une coopération pleine de réussites. Toutes les conditions sont réunies pour que M6 continue de se développer avec un cercle d'actionnaires stables. Nous conserverons dans tous les cas notre participation : M6 est un actif très remarquable. Jusqu'à maintenant, nous avons été toujours bien accueillis, car Bertelsmann en France est une entreprise française, pilotée par des managers français, avec des salariés français qui respectent les lois françaises. Dans son ensemble, Bertelsmann n'est d'ailleurs pas une entreprise allemande. Nous fai-

sons 70 % de notre chiffre d'affaires en dehors d'Allemagne. Aux Etats-Unis, je suis un Américain. En France, j'essaie de penser comme un Français.

– Vous avez renoncé à être administrateur de Vivendi Universal, que préside Jean-Marie Messier. Comment vont évoluer les relations entre les deux groupes ?

Trois majors de l'édition musicale s'allient sur la Toile

L'accord signé lundi 2 avril entre AOL Time Warner, Bertelsmann, EMI et RealNetworks donnera naissance à MusicNet, une plate-forme commune de distribution de musique par abonnement sur Internet. RealNetworks, spécialiste du son et de l'image sur Internet, et AOL Time Warner mettront en place ce nouveau système d'abonnements sur leurs sites dès cette année. Les filiales d'édition musicale d'AOL Time Warner (Warner Music), de Bertelsmann (BMG Entertainment) et d'EMI (EMI Recorded Music) céderont leurs titres sous licence et sur une base non exclusive à MusicNet. Les quatre partenaires détiendront chacun un part minoritaire de MusicNet.

– Je devais abandonner mon mandat, car les conflits d'intérêt étaient de plus en plus fréquents. Entre Jean-Marie Messier et moi, il s'agit d'une véritable amitié, et d'une relation très confiante. Cela signifie que nous sommes concurrents dans certains domaines, dans la musique par exemple, mais qu'il existe une bonne base pour de nouvelles coopérations. Nous menons des pourparlers dans les droits sportifs ; un accord définitif doit survenir très rapidement. Nous pouvons imaginer des coopérations dans le secteur de la télévision, entre les chaînes de péage et hertziennes, dans la presse, et l'édition. Nous étudierons cela au cas par cas. »

Propos recueillis par Philippe Ricard

Quand les visées allemandes sur M6 inquiètent Jérôme Monod

OFFICIELLEMENT, RTL Group n'a plus de prétentions sur le capital de M6. Après avoir annoncé à plusieurs reprises sa volonté de contrôler à 100 % le tour de table de la chaîne hertzienne, la filiale de l'allemand Bertelsmann aurait renoncé à cette ambition. « Avec Suez, nous avons un partenaire de longue date qui n'est pas, jusqu'à nouvel ordre, vendeur de sa participation », tranche Didier Bellens, administrateur délégué de RTL Group. RTL Group et Suez détiennent respectivement 43,8 % et 37 % des parts de M6, mais 34 % chacun des droits de vote. Depuis la cession à Bertelsmann, le 5 février, des 30 % du capital de RTL Group détenus par Albert Frère, en échange d'une participation directe dans le groupe allemand (*Le Monde* du 6 février), la rumeur reste pourtant insistante.

En février, M6 a bien failli basculer dans le camp Bertelsmann. « Il y a un mois et demi », RTL Group aurait tenté d'évincer Suez du capital de la chaîne hertzienne, reconnaît un dirigeant du groupe français. Suez aurait alors fait savoir qu'il « n'était pas d'accord avec une telle opération », au motif que son départ du tour de table de M6 « affecterait sa crédibilité dans le

monde de la communication », notamment après le retrait de sa candidature à la téléphonie mobile de troisième génération (UMTS). Pourtant, l'opération aurait été proche d'aboutir lors de la tentative de rapprochement ratée de Suez et Air liquide. « Si Suez avait eu besoin d'argent pour racheter Air liquide, il pouvait vendre son pôle communication », commente un des plus importants actionnaires du groupe présidé par Gérard Mestrallet.

UNE INTERVENTION DÉMENTIE

Le projet de reprise à 100 % de M6 par RTL Group aurait tout de même nécessité une intervention de Jérôme Monod, président d'honneur de Suez, mais aussi ancien secrétaire général du RPR et actuel conseiller de Jacques Chirac, pour que RTL Group renonce à son projet. Selon certains, l'objectif de RTL Group aurait été de prendre le contrôle de M6 via un montage comparable à celui utilisé par Vivendi Universal pour détenir 100 % de Canal+, sans enfreindre la loi qui limite à 49 % la part d'un opérateur dans le capital d'une chaîne hertzienne.

RTL Group « dément avoir voulu faire un mon-

tage similaire à celui de Vivendi Universal pour Canal+ », par la voix de M. Bellens. Premier actionnaire de Suez, M. Frère affirme, quant à lui, que « Jérôme Monod n'a jamais fait aucune démarche » auprès de lui ou de la direction de Bertelsmann. « J'ai des engagements avec Suez et j'ai l'habitude de respecter mes engagements », précise M. Frère. En conséquence, « je n'ai pas l'intention de prendre le contrôle de M6 », fait savoir l'homme d'affaires belge.

Malgré ces démentis, des sources internes à M6 confirment la démarche de M. Monod. Elle aurait été notamment dictée par la crainte de voir le groupe allemand mettre la main sur une chaîne hertzienne française. A un an de l'élection présidentielle, ce passage sous pavillon allemand aurait pu déstabiliser les autres chaînes privées, principalement TF 1. Aux commandes de M6, via RTL Group, Bertelsmann aurait pu être tenté de mener une concurrence plus frontale avec la « Une ». Une stratégie plus brutale que celle conduite aujourd'hui par Nicolas de Tavernost, président du directoire de M6.

Guy Dutheil

La mutation accélérée d'un géant jaloux de son indépendance

FRANCFORT

de notre correspondant

Négociations dans la musique avec EMI, alliance avec Napster, montée en puissance dans RTL Group, projet d'entrée en Bourse : sous la houlette du président du directoire, Thomas Middelhoff, Bertelsmann s'est transformé en un vaste chantier. A la différence de ses concurrents mondiaux, le groupe de médias allemand n'est engagé dans aucune fusion spectaculaire, et a même refusé, en son temps, de se marier avec l'américain AOL : l'entreprise de Gütersloh, toujours supervisée de près par celui qui a assuré sa prospérité après la guerre, Reinhard Mohn, âgé de quatre-vingts ans, continue de cultiver son indépendance. Avec un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros pour l'exercice 1999-2000 et plus de 76 000 salariés – dont moins de la moitié en Allemagne –, le groupe figure d'ailleurs parmi les trois premiers groupes mondiaux de la communication, après AOL Time Warner et Vivendi Universal. Toutefois, la multiplication des partenariats, une politique agressive d'acquisition et la révo-

lution Internet ont déclenché une vaste réorganisation de l'empire.

M. Middelhoff a pris les rênes de l'entreprise en 1998 pour ancrer Bertelsmann dans l'ère des médias électroniques. Un objectif d'autant plus urgent que la fusion AOL Time Warner a placé le géant allemand sous pression, remettant partiellement en cause les coopérations établies avec le fournisseur d'accès AOL. Bertelsmann, tout en cédant sa participation dans AOL inc. et AOL Europe, a alors décidé de déléguer la fourniture d'accès pour se concentrer sur le commerce électronique et l'échange de fichiers. Un redéploiement largement financé par les cessions d'actifs, qui ont rapporté au total entre 13 et 14 milliards de deutschemarks en cinq ans.

L'alliance controversée avec le site musical Napster illustre les ambitions de l'entreprise. Bertelsmann entend subtiliser à AOL Time Warner la première place mondiale dans le commerce électronique, afin de valoriser une palette de contenus toujours plus vaste. Le développement dans ce domaine se fonde sur des partenariats (avec TerraLycos et AOL), le repérage de start-up prometteuses, via un fonds de capital-risque richement doté, et des acquisitions ciblées. Mais l'approche transversale qui sous-tend cette stratégie a suscité certaines résistances dans une maison habituée à fonctionner de manière très décentralisée. « Il n'est pas facile de changer les mentalités et de mettre en cause certaines baronnies », explique en privé un des cadres dirigeants de la maison.

L'an dernier, Bertelsmann a annoncé sa restructuration en trois divisions. Le pôle « contenus » regroupe désormais l'audiovisuel

(RTL Group), la musique (BMG) et l'édition (Gruner & Jahr pour la presse, Random House pour les livres et BertelsmannSpringer pour l'édition spécialisée). Autre nouveauté inimaginable voici quelques années : « Bertelsmann Direct Group » regroupe l'activité qui a fait la prospérité de l'entreprise, les clubs de lecture (dont France Loisirs dans l'Hexagone) et le commerce électronique, censé garantir l'avenir. Enfin, le secteur « Imprimerie/services » regroupe les métiers historiques.

LA FIN D'UN TABOU

Un renouvellement sans précédent de l'équipe dirigeante est intervenu parallèlement. Plusieurs figures ont quitté le navire, faute de partager les visions de M. Middelhoff. Michael Dornemann, ancien architecte de la CLT-UFA (aujourd'hui RTL Group) et tuteur du pôle musical BMG, a quitté le directoire, à l'instar de Frank Wössner, responsable de la division « Livre », parti le 1^{er} avril. Le frère de ce dernier, Mark Wössner, le prédécesseur de M. Middelhoff qui a orchestré le développement de l'empire dans les années 80 et 90, a également dû quitter la présidence du conseil de surveillance, après avoir rompu avec M. Mohn, en mai 2000.

La génération Middelhoff a pris les commandes, conduite par Klaus Eierhoff, responsable de Bertelsmann Direct Group, et Bernd Kundrun, de Gruner & Jahr. Chez BMG, c'est Rolf Schmidt-Holtz qui a été envoyé en catastrophe à New York, après le décès soudain, fin décembre 2000, du candidat présenté pour prendre le poste. Pour la première fois de son histoire, le directoire a également ouvert sa

porte, début avril, à un non-allemand, l'américain Peter Olson, responsable de Random House, où sont désormais rassemblées les activités d'édition littéraire.

Récemment, un tabou a été brisé : Bertelsmann envisage désormais de se faire coter en Bourse. Le projet a été dévoilé en février, lors de la montée en puissance dans le numéro un européen de l'audiovisuel, RTL Group, dont les Allemands détiennent dorénavant 67 %, après avoir récupéré la participation codétenue par Albert Frère et Paul Desmarais (30 %). La holding des deux financiers, le Groupe Bruxelles Lambert (GBL), a obtenu en contrepartie 25,1 % du capital de Bertelsmann (et 25 % des droits de vote), avec l'engagement de pouvoir placer cette participation en Bourse. Jusque-là, M. Mohn avait toujours refusé d'envisager une telle hypothèse.

« C'est une étape importante psychologiquement pour le management et les actionnaires de faire entrer un tiers au tour de table », remarque un proche de la négociation avec GBL. Afin de sauvegarder son indépendance, le capital du groupe est jusqu'ici solidement contrôlé par la fondation Bertelsmann, la famille Mohn et la fondation Die Zeit, qui va accélérer pour l'occasion son désengagement. Aux yeux de nombreux experts, cette situation était un rien anachronique, car elle risquait d'handicaper Bertelsmann. Depuis quelques années, des brèches étaient apparues : au gré des partenariats, des filiales sont cotées en Bourse, à l'instar de RTL Group dans la télévision et de Pixelpark dans les services multimédias.

P. Ri.

Pour M^{me} Tasca, la privatisation de la SFP est « un constat d'échec »

ANNONCÉE vendredi 30 mars (*Le Monde* du 31 mars), la privatisation de la Société française de production (SFP) est « un constat d'échec pour la société, extrêmement pénible », a déclaré Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, lundi 2 avril, lors de l'ouverture du Marché international des programmes (MIP) à Cannes. « Devant une situation de déficit structurel », le gouvernement a pris « l'engagement d'une procédure de cession de l'entreprise » et exprimé sa « volonté de trouver, pour chaque salarié, une solution personnelle », notamment dans le secteur public audiovisuel. « Je compte sur [ces] entreprises pour nous aider. La responsabilité ne saurait être portée par les seuls salariés », a-t-elle ajouté.

De son côté, la section CFDT Radio-télé a décidé de saisir le Conseil de la concurrence pour réclamer une enquête sur « l'état catastrophique du secteur de la prestation technique pour la télévision et sur le dumping permanent qui caractérise la concurrence déloyale dans le marché de la production ».

Par ailleurs, Georges Sarre, député (MDC), a, dans un communiqué, « condamné la procédure de privatisation » et s'est prononcé pour le « rattachement [de la SFP] à France Télévision », dans un « pôle public fort et intégré ».

Nouvelle crise à « France-Soir »

DOMINIQUE POUCHIN, directeur de la rédaction de *France-Soir*, nommé le 31 janvier pour succéder à Jean-Luc Mano, a présenté sa démission, lundi 2 avril. Cette décision est la conséquence du report de lancement d'un supplément parisien de trente-deux pages prévu au début du mois d'avril. « Je ne me considère plus en capacité de remplir la mission qui m'a été confiée », a-t-il indiqué. Racheté par le groupe italien Poligrafici Editoriale, le quotidien traverse une nouvelle crise financière. Récemment, le personnel s'est inquiété des retards persistants dans le versement des salaires, tandis que le projet de relance du titre a été différé en raison de « difficultés plus graves qu'attendu ».

De son côté, la rédaction a dénoncé les « incohérences » du propriétaire du journal en jugeant « difficile de croire que le troisième groupe de presse italien n'ait pas les moyens nécessaires à une relance crédible ».

DÉPÊCHE

■ TÉLÉVISION : France 2 a décidé d'arrêter, à partir du lundi 23 avril, la programmation de « Tutti Frutti », l'émission animée par Nagui du lundi au vendredi à 18 h 20, estimant « qu'elle n'avait pas rencontré son public. » Elle sera remplacée par la série « Un agent très secret ».

Elus ou réélus dans toutes les villes de plus de 5 000 hab.

LE GUIDE DES MAIRES 2001

Biographies, photos, coordonnées... 490 frs TTC

Ed. Jean-François Doumic - 01 42 46 58 10

VALEURS EUROPÉENNES

Le titre Marks & Spencer, qui avait ouvert, lundi 2 avril, en recul après les déclarations du gouvernement français menaçant le groupe britannique de poursuites judiciaires, a terminé en hausse de 1,5 %, à 270 pence.

L'action Allianz a perdu 3,32 % lundi, à 317,60 euros, et le titre Dresdner Bank a reculé de 1,31 %, à 50,60 euros. Les analystes considèrent avec scepticisme le projet de fusion de 23,4 milliards d'euros entre l'assureur et la Dresdner Bank.

03/04 10h16

Table of automotive stock prices including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, etc.

BANQUES

Table of bank stock prices including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of commodity stock prices including Aceralium, Acerinox, Aluminum, Anglo American, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction stock prices including Acciona, ACS, Aggregate Ind, Aktor SA, etc.

CONSONNANCE CYCLIQUE

Table of cyclical stock prices including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, Air France, etc.

CHIMIE

Table of chemical stock prices including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF AG, Bayer AG, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stock prices including D'Ieteren SA, AZEL, GBL, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stock prices including Atlantic Teleco, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage stock prices including Allied Domecq, Associated British Foods, B&W, etc.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stock prices including Actelion, Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment stock prices including Abb, Adecco, Aeroport, Aggreko, etc.

ÉNERGIE

Table of energy stock prices including BG Group, BP Amoco, Cepsa, Coflexip, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stock prices including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

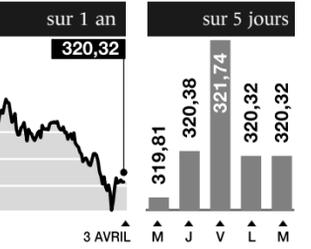
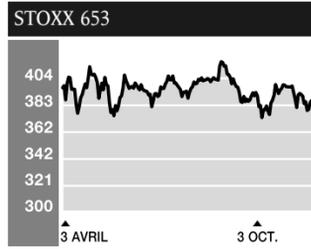


Table of stock prices for RICHEMONT UNITS, ROY.PHILIPS ELE, RYANAIR HLDGS, etc.

Table of stock prices for ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRU F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for ALIMENTATION ET BOISSON sector including Allied Domecq, Associated British Foods, B&W, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for PHARMACIE sector including Actelion, Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for BIENS D'ÉQUIPEMENT sector including Abb, Adecco, Aeroport, Aggreko, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for SERVICES FINANCIERS sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for ÉNERGIE sector including BG Group, BP Amoco, Cepsa, Coflexip, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for SERVICES FINANCIERS sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for BIENS DE CONSOMMATION sector including Ahold, Altadis, Amadeus Global, etc.

Table of stock prices for ALIMENTATION ET BOISSON sector including Allied Domecq, Associated British Foods, B&W, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for PHARMACIE sector including Actelion, Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for BIENS D'ÉQUIPEMENT sector including Abb, Adecco, Aeroport, Aggreko, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for SERVICES FINANCIERS sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for ÉNERGIE sector including BG Group, BP Amoco, Cepsa, Coflexip, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for SERVICES FINANCIERS sector including 3i Group, Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for BIENS DE CONSOMMATION sector including Ahold, Altadis, Amadeus Global, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for COMMERCE DISTRIBUTION sector including Alliance Uniche, Ava Allg Handg, Boots Co Plc, etc.

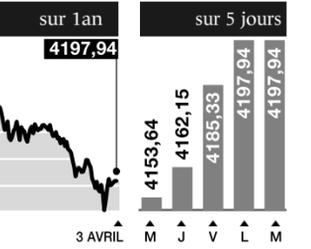


Table of stock prices for SINGULUS TECHNO, SKF-B, SMITHS GROUP, etc.

Table of stock prices for CC CARREFOUR, CHARLES VOEGLER, CONTINENTE, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for ASSURANCES sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for HAUTE TECHNOLOGIE sector including Aixtron, Alcatel-A, Altec Sa Reg, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for ASSURANCES sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for HAUTE TECHNOLOGIE sector including Aixtron, Alcatel-A, Altec Sa Reg, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for ASSURANCES sector including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of stock prices for HAUTE TECHNOLOGIE sector including Aixtron, Alcatel-A, Altec Sa Reg, etc.

MEDIAS

Table of stock prices for MEDIAS sector including Sky B Group, Canal Plus, Capital Radio, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for SERVICES COLLECTIFS sector including Acea, Aem, Anlian Water, etc.

MEDIAS

Table of stock prices for MEDIAS sector including Sky B Group, Canal Plus, Capital Radio, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for SERVICES COLLECTIFS sector including Acea, Aem, Anlian Water, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for BIENS DE CONSOMMATION sector including Ahold, Altadis, Amadeus Global, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for SERVICES COLLECTIFS sector including Acea, Aem, Anlian Water, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of stock prices for COMMERCE DISTRIBUTION sector including Alliance Uniche, Ava Allg Handg, Boots Co Plc, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of stock prices for SERVICES COLLECTIFS sector including Acea, Aem, Anlian Water, etc.

Chaque lundi avec Le Monde DATÉ MARDI

LE MONDE ECONOMIE

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of Amsterdam stock prices including Airspray, Anprovan, C/AC, etc.

BRUXELLES

Table of Brussels stock prices including Arthur, Envipco Hld Ct, Fardis B, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark.

VALEURS FRANCE

Après avoir gagné 4,52 % lundi, France Télécom perdait 2,67 % mardi en début de séance, victime du nouvel accès de faiblesse, la veille, du Nasdaq. L'équipementier en télécommunications Alcatel qui a annoncé la suppression de 1 100 emplois aux Etats-Unis abandonnait 4,85 % en début de matinée. La valeur avait baissé de 1,46 % lundi et de plus de 15 % la semaine dernière à la suite des inquiétudes grandissantes sur un ralentissement brutal du secteur des télécommunications. Bolloré était encore en légère hausse de 0,2 % mardi. Le titre avait grimpé de 10,69 % lundi après l'annonce par le groupe de transport maritime et de logistique d'une forte hausse de son bénéfice net part du groupe à 124 millions d'euros en 2010 et de la cession de 75 % de la société Tobaccon, qui fabrique et vend des cigarettes en Afrique et en Asie, au groupe britannique Imperial Tobacco. Le groupe de construction électrique Schneider Electric perdait encore 1,62 %. Mardi devait avoir lieu les plaidoiries devant la cour d'appel de Paris au sujet du recours déposé par des actionnaires minoritaires sur les conditions de l'OPE de Schneider sur Legrand. La Commission européenne avait décidé vendredi d'ouvrir une enquête approfondie sur ce rapprochement.

Table of stock prices for various companies including Alcatel, Bolloré, Schneider Electric, etc.

Table of stock prices for various companies including Remy Cointreau, Renault, etc.

Table of stock prices for various companies including International, etc.

Table of stock prices for various companies including International, etc.

Table of stock prices for various companies including International, etc.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 3 AVRIL Cours à 9 h 57 Demier jour de négociation des OSRD : 24 avril

Table of market data for France, including ACCOR, AGF, AFFINEXIM, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 2 AVRIL Une sélection. Cours relevés à 18 h 11

Table of market data for Nouveau Marché, including ABEL GUILLEM, AB SOFT, etc.

Table of market data for Nouveau Marché, including CMT MEDICAL, COALA, etc.

Table of market data for Nouveau Marché, including GUYANOR ACTI, HF COMPANY, etc.

Table of market data for Nouveau Marché, including NET2S, NETGEM, etc.

SECOND MARCHÉ

MARDI 3 AVRIL Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for Second Marché, including AB GROUPE, ACTIELEC REG, etc.

Table of market data for Second Marché, including ALTEC, ALTEC, etc.

Table of market data for Second Marché, including ALTEC, ALTEC, etc.

Table of market data for Second Marché, including ALTEC, ALTEC, etc.

Table of market data for Second Marché, including ALTEC, ALTEC, etc.

Table of market data for Second Marché, including ALTEC, ALTEC, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 2 avril

Table of SICAV and FCP data, including AGIPI, INDOCAM, etc.

Table of SICAV and FCP data, including ÉCUR TECHNOLOGIES, ÉCUR TRIMESTRIEL, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, CREDIT LYONNAIS, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, LA POSTE, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

Table of SICAV and FCP data, including FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS, etc.

LÉGENDE * Hors frais. ** A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/9/99.

SPORTS Cinq membres du Comité international olympique (CIO) se sont portés candidats à la succession de Juan Antonio Samaranch à la présidence de l'institution. ● LE

SUD-CORÉEN UN YONG KIM, qui devait se déclarer mardi 3 avril, rejoint sur la liste des prétendants l'Américaine Anita Defrantz, le Hongrois Pal Schmitt, le Canadien

Richard W. Pound et le Belge Jacques Rogge. ● LES DEUX CANDIDATS donnés pour favoris, Richard W. Pound et Jacques Rogge, se sont illustrés dans les dossiers les plus

sensibles traités par le CIO : le combat contre la corruption et la lutte contre le dopage. ● ILS INCARNENT TOUS DEUX les deux grandes composantes du CIO que sont le courant

anglo-saxon et le courant francophone. ● L'ELECTION, qui aura lieu le 16 juillet, à Moscou, marquera le terme de vingt et un ans de pouvoir assumé par Juan Antonio Samaranch.

La course au pouvoir à la tête du CIO est lancée

Cinq membres du Comité international olympique – l'Américaine Anita Defrantz, le Coréen Un Yong Kim, le Canadien Richard W. Pound, le Belge Jacques Rogge et le Hongrois Pal Schmitt – sont candidats au poste de président qu'abandonnera l'Espagnol Juan Antonio Samaranch après vingt et un ans de pouvoir

LE 16 JUILLET à Moscou, trois jours après avoir désigné la ville organisatrice des Jeux d'été de 2008, le Comité international olympique (CIO) élira, à bulletin secret, le huitième président de son histoire. A la veille de son 81e anniversaire, Juan Antonio Samaranch fera ses adieux au mouvement sportif et à la maison qu'il a dirigée pendant vingt et un ans.

Contrairement à ce qu'aurait pu laisser supposer une certaine logique du pouvoir, le petit marquis espagnol quittera la scène sans avoir nommé d'héritier, du moins officiellement. « Samaranch a oublié de préparer sa succession, un peu comme De Gaulle. Ces gens-là n'arrivent pas à contempler leur départ », confiait en 1999, au moment du scandale de corruption de Salt Lake City, l'avocat américain Samuel Pizar, qui conseilla le CIO sur diverses questions diplomatiques (Le Mon-

de du 17 mars 1999). Alors que la date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 10 avril, cinq postulants se sont lancés dans la campagne : le Hongrois Pal Schmitt, le Canadien Richard W. Pound, le Belge Jacques Rogge, l'Américaine Anita Defrantz, qui est la première femme à briguer ce poste depuis la création du CIO, et le Sud-Coréen Un Yong Kim, qui devait officialiser sa candidature mardi 3 avril, à Monaco. Tous, à l'exception de Un Yong Kim, ont la particularité d'avoir été des sportifs de haut-niveau et d'avoir participé aux JO, Pal Schmitt étant le seul à avoir emporté un titre olympique (épée par équipe à Mexico et à Munich). L'unique vœu que Juan Antonio Samaranch ait publiquement formulé sur cette élection – voir un ancien athlète lui succéder – a donc de bonnes chances d'être exaucé.

Deux favoris se distinguent très nettement aujourd'hui : Richard W. Pound et Jacques Rogge. Chacun, de par leurs origines, représente l'une des deux grandes composantes du CIO que sont le courant anglo-saxon et le courant francophone. Canadien anglophone qui dirige un important cabinet d'avocats de Montréal, Richard W. Pound s'est surtout fait connaître pour son rôle à la tête de la commission marketing du CIO.

NOMBREUSES INCONNUES

C'est lui qui, en 1995, a obtenu, auprès de la chaîne américaine NBC, le plus important contrat de l'histoire des Jeux : 3,57 milliards de dollars. Cet ancien nageur a ensuite tracé sa voie au sein du mouvement olympique. Juan Antonio Samaranch lui a confié l'enquête interne sur l'affaire de Salt Lake City et l'a nom-

mé à la tête de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Jacques Rogge présente un tout autre profil. Ce chirurgien orthopédiste rêve de Jeux olympiques qui seraient « moins grands » et, de fait, moins commercialisés qu'il ne le sont aujourd'hui. Il parle le français, ce qui lui vaut d'être soutenu par l'aile francophone du CIO. « Je ne crois guère à ces courants de pensée au sein du CIO. Je sais qu'il y a des membres anglophones du CIO qui voteront pour moi et des membres francophones qui ne voteront pas pour moi », indique cet ancien compétiteur de voile dont la cote a brusquement monté à la fin de l'année 2000 : c'est en effet lui qui, pour le compte du CIO, a supervisé l'organisation des Jeux de Sydney, les « Jeux les plus réussis de l'histoire ».

Si les inconnues sont nombreuses dans l'élection de juillet, la

campagne n'évitera pas le souvenir de la crise sans précédent traversée par le CIO en 1999. Depuis qu'il a mené l'enquête sur l'affaire de l'attribution des Jeux d'hiver à Salt Lake City, Richard W. Pound fait l'objet d'une haine tenace de la part des représentants originaires des pays en voie de développement qui n'ont pas oublié que six des dix des membres ayant quitté l'institution (six exclusions, quatre démissions) étaient des Africains.

Alors que Jacques Rogge insiste sur le fait qu'il n'a « jamais visité de ville candidate », le fantôme de Salt Lake City planera également sur les candidatures de Anita Defrantz et de Un Yong Kim. Membre américaine du CIO, Anita Defrantz avait été accusée par Dave Johnson, l'un des anciens responsables du comité de candidature de Salt Lake City, d'être au courant des cadeaux et autres largesses distribués aux dignitaires olympiques pendant leurs séjours dans la capitale des mormons. Ce que l'ancienne championne d'aviron avait démenti.

Un Yong Kim, lui, se sortit miraculeusement du scandale avec un « simple » blâme alors que l'enquête avait démontré que son fils avait trouvé du travail à Salt Lake City et que sa fille, pianiste, avait donné plusieurs concerts dans l'Utah, avant l'attribution des JO d'hiver de 2002. Deux ans après être passé tout près d'une exclusion, l'ancien membre de la

garde rapprochée du dictateur Park Chung Hee est redevenu ce qu'il était avant la crise : l'une des personnalités les plus influentes du CIO. Lui-même se considère comme le « leader des pays du tiers-monde », un statut qu'il a construit ces dernières années en faisant plusieurs dons à la fondation Olympic Africa.

Son poids dans l'institution est tel que même Richard W. Pound, son plus farouche ennemi au moment de l'enquête sur Salt Lake City, a renoué avec lui. Les deux hommes ont été vus, fin mars, dans un restaurant japonais de Paris, ce qui n'a fait qu'amplifier les rumeurs d'alliance pour le troisième tour de scrutin, une fois qu'Anita Defrantz et Pal Schmitt auront été éliminés.

Peu aimé des francophones, détesté en Afrique, Richard W. Pound devra, de toute évidence, jouer sa carte de manière très habile s'il veut battre Jacques Rogge. D'autant que le vote de la ville organisatrice des Jeux de 2008, trois jours plus tôt, pourrait avoir son influence. Si Toronto est élue, le Canada, qui possède déjà cinq membres au CIO et qui est favori pour accueillir le siège de l'AMA, pourra-t-il prendre la tête de la maison olympique ? Fin calculateur, Richard W. Pound déclarait, fin janvier, dans le *Toronto Sun*, qu'il resterait « neutre » dans la course pour les JO de 2008.

Frédéric Potet

Deux avocats, un médecin, un homme politique et un ambassadeur

● **Anita Defrantz, Etats-Unis, 48 ans, avocate, membre du CIO depuis 1986.** Médaillée de bronze et capitaine de l'équipe américaine d'aviron aux Jeux de Montréal (1976), elle est aujourd'hui la première femme à postuler au fauteuil de président du CIO. Reconnaissable à ses pull-overs bariolés, Anita Defrantz ne parle qu'une seule langue (l'anglais) et elle a été indirectement mise en cause, pour son ingénuité, dans le scandale de Salt Lake City. Première femme de couleur au sein du CIO, elle a annoncé sa candidature de manière très symbolique, à l'occasion d'une commission exécutive ayant lieu à Dakar, devant l'île de Gorée d'où partaient les esclaves africains.

● **Un Yong Kim, Corée du Sud, 70 ans, homme politique, membre du CIO depuis 1986.** Homme d'appareil du régime de Séoul, ancien directeur adjoint des forces de sécurité présidentielle durant la dictature, il est président de la Fédération mondiale de taekwondo, un sport qu'il a réussi à faire inscrire au programme olympique. Sorti pratiquement indemne de l'affaire de corruption lié à l'attribution des JO d'hiver de Salt Lake City (il fut tout de même visé par un « blâme ») en dépit de plusieurs allégations, Un Yong Kim est l'un des membres les plus puissants et les plus mystérieux du CIO. Après l'avoir longtemps considéré comme son « plus proche conseiller », Juan Antonio Samaranch a pris ses distances. Un Yong Kim se veut le candidat des pays du tiers-monde. Il sera le « faiseur de roi » entre Richard W. Pound et Jacques Rogge.

● **Richard W. Pound, Canada, 58 ans, avocat d'affaires, membre du CIO depuis 1978.** Nommé au CIO à l'âge de 36 ans après une carrière de nageur marquée par une sixième place en finale du 100 m des Jeux de Rome (1960), « Dick » Pound est un parfait connaisseur de la maison olympique. A la tête de la commission marketing, il est à l'origine de nombreux contrats juteux, notamment celui passé avec NBC. En

devenant le président (temporaire) de l'Agence mondiale antidopage (AMA), il a ajouté une corde à son arc, occupant ainsi le terrain de son plus sérieux rival, Jacques Rogge. Son enquête expéditive sur le scandale de Salt Lake City a levé contre lui les représentants du continent africain. Doté d'un solide caractère, il a défrayé la chronique à plusieurs reprises, notamment lors d'une échauffourée avec la police américaine lors des JO d'Atlanta.

● **Jacques Rogge, Belgique, 58 ans, chirurgien orthopédiste, membre du CIO depuis 1991.** Ce pratiquant de voile a participé à trois éditions des Jeux olympiques, à Mexico (1968), Munich (1972) et Montréal (1976) en Finn, une catégorie dans laquelle il a été champion du monde. Jacques Rogge a également été international belge de rugby, un sport qu'il a découvert pendant ses études en Grande-Bretagne. Ses atouts sont nombreux. Il parle parfaitement cinq langues (néerlandais, français, anglais, allemand, espagnol). Ses amis disent de lui qu'il est un « intégriste de la lutte contre le dopage ». D'un naturel discret, il est le favori de l'aile francophone du CIO. Il aurait également le soutien officieux de Juan Antonio Samaranch qu'il accompagne régulièrement lors de ses déplacements, comme celui effectué à Skopje (Macédoine) fin mars.

● **Pal Schmitt, Hongrie, 58 ans, diplomate, membre du CIO depuis 1983.** Cet ancien escrimeur est le seul parmi les cinq candidats en lice à avoir été champion olympique : à Mexico (1968) et à Munich (1972), à chaque fois dans l'épreuve d'épée par équipe. Président de la commission Sport et environnement du CIO, il donne l'image d'un membre « neutre ». Après avoir été ambassadeur de Hongrie en Espagne (le pays de Juan Antonio Samaranch), il est aujourd'hui ambassadeur en Suisse, ce qui lui permet d'avoir pratiquement tout le temps un pied au CIO.

F.P.

Le Monde
AVRIL 2001

DHEA
La fureur de vivre

Enquête sur les cobayes de l'anti-âge. Ils ont testé la DHEA, la « pilule de jeunesse »

Odette Hällig, 71 ans, ancien maonequin, nouvelle adeptes de la D-HydroEpiAndrostéone

PHOTO: DENIS ROURE / POST-PRODUCTION: MELINE / MEDICAPPTAGE

N° 6

LIRE ET VOIR ET AUSSI... JAPON : LES NOUVEAUX SDF DE LA RÉCESSION. ARCHITECTURE : LES EXPRESSIONNISTES VEULENT FAIRE BOUGER LA VILLE. ÎLES GALAPAGOS : UN SANCTUAIRE EN DANGER. BOURSE : WALL STREET A LE BLUES. WINSTON LINK : LE PHOTOGRAPHE DES DERNIERS TRAINS A VAPEUR.

AFGHANISTAN L'ORDRE TALIBAN IMPOSE SA LOI ET DÉTRUIT LES BOUDDHAS DE BAMBIYAN. EPIZOOTIE LE DRAME D'UN ÉLEVEUR D'OVINS DU CHER. MUNICIPALES LEÇONS DES ÉLECTIONS DE MARS. ZAPATA, MARCOS LA LONGUE MARCHÉ DES RÉVOLUTIONNAIRES MEXICAINS. 1961-2001 DE GAGARINE À MIR, QUARANTE ANS D'ÉPOPÉE SPATIALE. MES ANNÉES POP ART PAR WILLIAM KLEIN.

Belgique : 120 FR - Suisse : 6 FS - Luxembourg : 140 FL
France : 30 GH - Canada : 85 can

M 5009 - 6 - 20,00 F

2001

MAGAZINE MENSUEL - 20 F

Sciences et techniques au temps de Pompéi

Une exposition du Palais de la découverte dresse l'état des savoirs antiques grâce aux objets et œuvres d'art mis au jour

LE 24 AOÛT 79, le Vésuve entra dans l'Histoire en ensevelissant plusieurs villes de Campanie, dont la plus connue s'appelait Pompéi. Figeant la vie dans la mort, capturant le quotidien dans une gangue de lave, de boue, de pierraille et de cendres, la catastrophe statua non seulement les victimes, mais aussi leur quotidien. Rayée, un jour d'été, de la carte du monde habitée, Pompéi devint ainsi une sorte de reliquaire de la vie antique, pain béni pour les archéologues et les historiens.

Un des paris intellectuels les plus audacieux de la recherche a consisté à ne pas s'arrêter à la mise au jour des objets - d'art ou usuels - retrouvés lors des fouilles, mais à exploiter ce trésor pour en déduire l'état des sciences et des techniques au I^{er} siècle de notre ère. Telle peinture est magnifique, qui montre Enée blessé, accompagné du petit Ascanie en larmes ? Certes, mais on peut aussi y voir un médecin (sorte de compteur kilométrique), une grue, etc. Innovation osée lorsque l'on sait, comme le précise l'historien des sciences italien Paolo Galluzzi dans le catalogue de l'exposition, que « les témoignages écrits sur les techniques sont presque totalement absents. De plus, même quand ils existent, ils s'avèrent difficiles à déchiffrer dans la mesure où ils ne sont pas accompagnés de représentations des machines décrites. Il est donc rarement possible de restituer clairement une machine ou un appareil mécanique ».

La recherche actuelle permet donc, dans bien des cas, de reconstituer l'état des savoirs et des techniques antiques, la science d'aujourd'hui révélant en quelque sorte celle d'hier. Originellement conçue en Italie pour le Musée archéologique national de Naples sous le nom d'*Homo faber*, une exposition passionnante, rebapti-

sur plus de six mètres -, l'exposition est divisée en trois sections : tout d'abord la nature, la faune et la flore ; ensuite l'exploitation des ressources naturelles, l'agriculture, la chasse, la pêche, le travail du bois, l'« industrie » du textile et celle de la métallurgie ; enfin, les sciences proprement dites avec la médecine, l'astronomie, les techniques de mesure du temps et de l'espace ainsi que les instruments de pesée et toutes les notions de mécanique qu'ils présupposent.

DIALOGUE FRUCTUEUX

Une des principales originalités de cette manifestation réside dans la présentation de plusieurs maquettes en état de marche, reconstituant des engins antiques : un orgue musical hydraulique, un odomètre (sorte de compteur kilométrique), une grue, etc. Innovation osée lorsque l'on sait, comme le précise l'historien des sciences italien Paolo Galluzzi dans le catalogue de l'exposition, que « les témoignages écrits sur les techniques sont presque totalement absents. De plus, même quand ils existent, ils s'avèrent difficiles à déchiffrer dans la mesure où ils ne sont pas accompagnés de représentations des machines décrites. Il est donc rarement possible de restituer clairement une machine ou un appareil mécanique ».

Pour fabriquer ces maquettes, il a donc fallu faire preuve à la fois d'imagination et de rigueur, en

« témoignent d'une grande fidélité historique, mais aussi d'un contenu didactique de qualité, et transmettent une forte charge émotionnelle. En résumé, on pourrait dire que, dans le processus de construction, l'héritier de l'Homo faber de l'Anti-



quitte à pu établir un dialogue fructueux avec l'Homo technologicus de la société contemporaine ».

P. B.

★ Jusqu'au 22 juillet au Palais de la découverte, avenue Franklin D-Roosevelt, 75008 Paris. Ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 18 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 19 heures ; fermé les lundis, le 1^{er} mai et le 14 juillet. Prix d'entrée : 57 F (8,69 €), tarif réduit 44 F (6,71 €). Un catalogue richement illustré de 384 pages (170 F, 25,92 €) et un CD-ROM (100 F, 15,24 €) complètent l'exposition.

Le 13 juin, une journée de rencontres scientifiques fera le point sur l'avancée des connaissances sur la nature, les sciences et les techniques au temps de Pompéi. Par ailleurs, chaque samedi de 15 heures à 17 heures, des débats seront organisés sur des sujets aussi divers que la culture de la vigne, la cuisine, la mesure du temps et de l'espace ou la construction. Des spécialistes de ces questions répondront aux questions du public. Enfin, des ateliers pour les enfants auront pour thème les cadran solaires, le volcanisme ou la fresque romaine. Renseignements au 01-56-43-20-21.



Ci-dessus, la reconstitution d'un orgue hydraulique. Ci-contre, la maquette d'une grue actionnée par la marche d'ouvriers placés dans la roue. L'énergie ainsi produite était transmise à un treuil, ce qui permettait, grâce à un jeu de cordes et de poulies, de soulever de lourdes charges. Ci-dessous, un cadran solaire pompéien avec ses lignes horaires gravées.

PHOTOGRAPHIES SURINTENDANCE ARCHÉOLOGIQUE DE POMPÉI



Unité(s) de mesure et odomètre

Jusqu'à sa colonisation par les Romains en 89 av. J.-C., Pompéi utilisait le pied osque (28 cm) comme unité de mesure. Les unités de capacité en dérivant directement puisque l'amphore, mesure de capacité des liquides, équivalait au cube du pied, tandis que le boisseau, qui mesurait le volume des solides, correspondait au tiers de l'amphore. A l'époque d'Auguste, le pied romain (29,7 cm) devint obligatoire, ce qui imposa d'agrandir les étalons publics de capacité, qui étaient creusés dans une table en marbre du forum. Pour harmoniser leurs mesures, les artisans employaient des petites règles en bronze d'un pied de long tandis que les arpenteurs se servaient de cordes de dix pieds. Toutefois, pour mesurer les grandes distances, les Romains devaient utiliser un astucieux moyen mécanique, l'odomètre, sorte de compte-tours équipant un char. Un tel instrument - qui n'a jamais été retrouvé - supposait vraisemblablement la maîtrise des engrenages à roues dentées.

sée, en français, *Pompéi, nature, sciences et techniques* et consacrée à cette étude rétrospective, fait escale au Palais de la découverte de Paris pour près de quatre mois.

Après une spectaculaire entrée en matière - la carte du monde connu par les Romains, qui allait de la Bretagne jusqu'en Inde, se déroule

employant des essences de bois présentes dans la région du Vésuve et en s'imposant des techniques d'assemblage et de travail des matériaux historiquement réalistes. Préparés à l'aide de logiciels de conception assistée par ordinateur et grâce à la collaboration d'artisans, ces modèles, écrit Paolo Galluzzi,

« Ces touristes ne sont pas disciplinés parce qu'on ne leur a pas appris à l'être. Il faudrait par exemple qu'ils marchent dans la rue et non sur les trottoirs, car ceux-ci sont usés. Sur certains trottoirs, le piétinement a excavé les canalisations et des gens les arrachent. Les touristes font des graffitis, mais aussi des dégradations involontaires, comme on peut le voir dans la maison des Cerfs où, en passant avec leur sac, les gens froissent toujours au même endroit - parce que le couloir est trop étroit - et éraflent la peinture. »

« Pour remédier à ce problème, il faut diversifier les circuits à l'intérieur du site, attirer les touristes ailleurs qu'à Pompéi et leur faire visiter les autres villes. Le surintendant Guzzo a donc eu l'idée d'effectuer un roulement dans les maisons ouvertes aux touristes et d'en fermer certaines pour qu'on ait le temps de leur refaire une beauté. »

« La deuxième idée, c'est de former des guides pour que les touristes



Alix Barbet, archéologue et commissaire général de l'exposition

« Il faut préserver les découvertes au lieu de continuer les fouilles »

« Depuis sa mise au jour, le site de Pompéi a été beaucoup dégradé. Pour quelles raisons ?

- Il faut d'abord savoir que, dès le début des fouilles, en 1748, on ne s'est pas occupé de la préservation. Le premier qui s'y est intéressé, c'est le surintendant Pinazzola en 1923, quand il a commencé à fouiller la via dell'Abbondanza. Auparavant, on enlevait les belles choses, on les mettait au musée et le reste, on le détruisait pour ne pas que d'autres le prennent. On a laissé les objets à l'air, on les a mal protégés, on n'a pas eu le réflexe de les réenfouir, sauf à Stabies et à Herculanium, où la villa des Papyrus a été réenfouie. Ce qui fait que l'air, le soleil et la pluie ont détruit énormément de choses.

« Entre les deux guerres, le surintendant Maiuri a fait beaucoup, mais il a malheureusement utilisé le ciment armé qui s'est révélé une catastrophe, puisque les tensions du fer rouillant dans les structures ont désorganisé les constructions. Il faut aussi penser qu'on a près de 1 500 bâtiments. Quand on sait qu'une maison doit être révisée tous les dix ans, revue sérieusement tous les trente ans et qu'on ne peut en faire qu'une ou deux par an, il est évident que certaines sont perdues. »

« On a soigné particulièrement les choses extraordinaires, comme la maison des Vettii ou la villa des

« Ces touristes ne sont pas disciplinés parce qu'on ne leur a pas appris à l'être. Il faudrait par exemple qu'ils marchent dans la rue et non sur les trottoirs, car ceux-ci sont usés. Sur certains trottoirs, le piétinement a excavé les canalisations et des gens les arrachent. Les touristes font des graffitis, mais aussi des dégradations involontaires, comme on peut le voir dans la maison des Cerfs où, en passant avec leur sac, les gens froissent toujours au même endroit - parce que le couloir est trop étroit - et éraflent la peinture. »

« Pour remédier à ce problème, il faut diversifier les circuits à l'intérieur du site, attirer les touristes ailleurs qu'à Pompéi et leur faire visiter les autres villes. Le surintendant Guzzo a donc eu l'idée d'effectuer un roulement dans les maisons ouvertes aux touristes et d'en fermer certaines pour qu'on ait le temps de leur refaire une beauté. »

« La deuxième idée, c'est de former des guides pour que les touristes

soient encadrés et non laissés à l'aventure, afin d'éviter, par exemple, qu'ils ne montent sur les murs et les fassent s'écrouler. Quant aux choses très fragiles, il faudrait qu'on ne puisse les visiter que sur rendez-vous.

- A Pompéi, 40 % du site n'a pas été mis au jour. Faut-il continuer de fouiller ?

- J'ai déjà clairement dit non. Je suis rejointe par de plus en plus de collègues, et c'est aussi l'avis de la surintendance : on stoppe les fouilles. D'une part, on n'a pas assez d'argent pour restaurer ce qu'il y a. D'autre part, on a une conscience de plus en plus aiguë du fait qu'on a toujours très mal fouillé, puisque chaque génération d'archéologues a montré que la génération précédente avait fait d'énormes sottises. Pour ne donner qu'un seul exemple, on a fouillé les jardins sans se douter qu'ils renfermaient énormément d'informations. On a raté la place des racines, les micro-organismes. On n'a pas relevé les pollens. On a perdu la configuration des jardins, sauf ces quinze dernières années, où les équipes américaines de M^{me} Jashewski ont montré la voie. Maintenant tout le monde fouille avec beaucoup plus de finesse.

« Dans un futur proche, on va peut-être découvrir qu'il suffit de faire des mesures de résistivité dans le sol pour savoir ce qu'il y a dessous

sans même creuser. Etant donné la petitesse des moyens et que l'aire archéologique, qui appartient à l'Etat, est protégée, il vaut mieux utiliser ces moyens pour empêcher les fouilles clandestines, surveiller les travaux routiers et autoroutiers sur le territoire autour de Pompéi.

- Si l'on ne fouille plus, vers quoi pourraient se réorienter les archéologues ?

- On peut par exemple faire des sondages profonds dans la zone déjà mise au jour pour connaître la cité d'avant 79 : il y a huit siècles de Pompéi à découvrir, les époques osque, samnite, républicaine et celle de l'époque impériale précoce. Par ailleurs, le site est extrêmement riche en peintures, en mosaïques, en objets : un matériel énorme, déjà sorti de terre, reste à exploiter. Autre exemple, une enquête est en cours sur l'analyse des squelettes : des équipes américaines travaillent sur l'identification des maladies dont ces gens souffraient et, avec la recherche de l'ADN, on peut voir les filiations. On a énormément de choses à apprendre sur Pompéi rien qu'en exploitant les réserves. Quand on aura assuré la conservation de tout ce qui est déjà sorti, alors on pourra se remettre à fouiller. Au XXI^e siècle. »

Toutes ces contraintes expliquent que les principaux acteurs se concentrent en premier lieu sur le monde de l'entreprise, capable de supporter des tarifs plus élevés que le particulier pour la délivrance d'un certificat. Certinomis, filiale à 50/50 de la Sagem et de La Poste, a pour principal rival Certplus - France Telecom, EADS, Banques populaires, l'américain Verisign et Gemplus -, dont les cartes à puce offrent un support de choix pour le certificat, à condition de disposer d'un lecteur. Des start-up sont également sur les rangs (Magicaxess et VivaUp), parfois associées à d'autres professionnels de la signature sur papier. C'est le cas d'Intrinsic, qui apporte ses solutions techniques à Omnikles, une société qui souhaite se poser en autorité de certification des professions libérales, juridiques et médicales, notamment.

Tous attendent les ultimes textes, normes et arrêtés, note François Normand, consultant chez Intrinsic, pour qui l'approche du 18 juillet, date d'entrée en application de la directive européenne sur la signature européenne, devrait accélérer les choses. Premier test, le télépaiement de la TVA par les 17.400 entreprises françaises réalisant un chiffre d'affaire de plus de 100 millions de francs. Mais le ministère de l'économie et des finances, conscient de la lourdeur des procédures, a décidé de repousser la date butoir du 1^{er} mai au 1^{er} septembre...

Propos recueillis par Pierre Barthélémy

La signature électronique prête à débiter en France

DEPUIS la loi du 13 mars 2000, la signature électronique est en France l'égale de la signature manuscrite. « L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier », stipule le texte. Il était donc, en principe, possible de passer en ligne tous types de contrats, de signer des documents administratifs ou notariés ou des actes de vente. En principe seulement. Les industriels désireux d'investir le marché prometteur du « notariat en ligne » attendaient en effet le décret précisant ses modalités d'application. La publication de ce fameux décret au Journal officiel du 30 mars devrait permettre, espèrent-ils, l'ouverture d'un nouveau secteur du commerce électronique. A condition de remplir l'impressionnante liste des obligations légales.

En réalité, il est déjà possible de signer des documents ou des courriers transitant sur Internet en leur accolant un certificat numérique, sorte de passeport électronique. Mais cette signature n'a pas de valeur légale car elle ne garantit pas l'identité du détenteur dudit certificat, délivré à distance et ne se référant souvent qu'à une simple adresse électronique.

GARANTIR L'INTÉGRITÉ

Or pour qu'un écrit électronique ait valeur de preuve, la loi impose que « puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ».

Le nouveau décret précise donc les modalités selon lesquelles des « prestataires de services de certification électronique » pourront délivrer des « certificats électroniques qualifiés ». Ces prestataires doivent répondre à une série d'obligations techniques garantissant la sécurité des données (contre le piratage et la falsification), et leur conservation dans l'éventualité d'une utilisation devant un tribunal.

Toute une pyramide d'acteurs assurera la sécurité du système, qui repose sur la certification des organismes certificateurs, l'agrément des organismes d'évaluation (encore à définir), la validation et la révocation des certificats répudiés par des vérificateurs...

Mais la principale difficulté réside in fine dans la vérification de l'identité de la personne à laquelle un certificat est délivré. Cette opération suppose un entretien en face à face, assorti d'une présentation d'un document officiel d'identité. L'octroi en masse de tels certificats implique donc une lourde infrastructure de guichets, avec des employés accrédités.

Tous attendent les ultimes textes, normes et arrêtés, note François Normand, consultant chez Intrinsic, pour qui l'approche du 18 juillet, date d'entrée en application de la directive européenne sur la signature européenne, devrait accélérer les choses. Premier test, le télépaiement de la TVA par les 17.400 entreprises françaises réalisant un chiffre d'affaire de plus de 100 millions de francs. Mais le ministère de l'économie et des finances, conscient de la lourdeur des procédures, a décidé de repousser la date butoir du 1^{er} mai au 1^{er} septembre...

Hervé Morin

Œuf et agneau, symboles œcuméniques de Pâques

La table des fêtes religieuses célèbre le retour des notes fleuries annonciatrices du printemps

LA CHRÉTIENTÉ célèbre Pâques le dimanche dans la pleine lune qui suit l'équinoxe de printemps. Septuagésime, le Carême et même la Trinité dépendent de cette date mobile. C'est au concile de Nicée (325) que fut négocié ce compromis pour ménager les usages des Eglises d'Orient. En 1582, la réforme grégorienne, en modifiant le calendrier julien, système arbitraire mais accepté de la division du temps auquel se réfèrent toujours les chrétiens orthodoxes, arrêta un calcul différent. Voilà pourquoi la Pâque juive, les Pâques russes et celles de l'Eglise romaine ne tombent jamais en même temps.

Pour les Israélites, la Pâque commémore le sacrifice de l'agneau qui écarta l'ange exterminateur et la naissance du peuple juif à son retour d'Egypte. Pour les chrétiens, Pâques est le temps de la Passion de Jésus. Mais par une transformation semblable à celle du sabbat juif en dimanche chrétien, la Pâque juive changea de signification, d'orthographe et de date, les fidèles maintenant l'habitude des agapes.

Si la cuisine, selon Marcel Mauss, est bien la traduction des pulsions d'une culture, « *un fait social total* », la table des fêtes religieuses est, aujourd'hui encore et sous des latitudes diverses, révélatrice des convergences alimentaires qu'entretiennent depuis des siècles les sociétés soumises à l'influence des religions monothéistes.

Depuis les temps immémoriaux, Marseille ou Avignon célèbrent Pâques aussi bien selon l'usage de l'Ancien que du Nouveau Testament. En Avignon, par tradition religieuse et tolérance papale, à Marseille la cosmopolite, par nécessité commerciale et historique. Les fêtes de l'islam y ont aussi trouvé leur place. L'Aïd, à la fin du jeûne du ramadan, est un rituel évocateur du sacrifice d'Abraham. Les Eglises chrétiennes de rite oriental pointent leur bulbe d'or sur toute la Côte d'Azur. A Can-

nes, à Nice ou à Menton, on s'embrasse, le matin de Pâques, en disant: « *Kristos voskressi* » (« Christ est ressuscité »).

De la fastueuse Pâque russe gastronomique, on peut juger à Paris au Daru, chez Dominique (en souvenir d'autrefois) ou à la Ville de Petrograd (pour le folklore). Sur la table pascale, on trouve le cochon de lait, les petits pâtés, le koulibiac et les entremets, paskha et koulich, et aussi les œufs colorés.

Mais pour beaucoup, le temps pascal n'est que le retour de senteurs ambrées, de notes fleuries et légères annonciatrices du printemps, avec les amandiers en fleurs, et l'arbre de Judée. Le Carême est pour eux moins un temps d'abstinence et de jeûne, comme l'imposent le Lévitique, le Nouveau Testament ou le Coran, que l'occasion de changer de régime alimentaire. C'est le temps odorant des purifications, des fumigations de thym et de laurier, du chaulage des maisons. L'expulsion rituelle de la mauvaise saison. Cela remonte aux Romains. Les musulmans ont suivi. C'est « le grand nettoyage », également pratiqué dans la communauté juive du midi de la France.

PIGEON PASCAL AU BRISTOL

Tout sera lavé ainsi, pour chasser la moindre miette de farine fermentée. Les casseroles pour la viande, celles pour le lait et celles pour le poisson seront nettoyées et séparées. Agneau aux herbes amères (Seder) et poisson seront au menu de Pessah, la Pâque juive. Pendant les sept jours de la fête, les fidèles mangent le matzoth, préparé sans levain, ainsi que la soupe aux œufs durs, et boivent le vin aux raisins de Malaga.

A Pâques, les tables chrétiennes seront abondantes, plus mesurées



DESSINS DESCLIOZEAUX

chez les protestants. Selon l'usage, l'épaule ou le gigot d'agneau, symbole biblique et nourriture terrestre, sont mets d'obligation. En Provence – « *Sonnez fifres et tambourins!* » –, le repas dominical verra aussi le retour des œufs, symbole du renouveau, bannis pendant le Carême, et le crespéou, l'omelette au lard du lundi. A Aix, autrefois, avait lieu, à la sortie de la messe pascale, une distribution de calissons réputés agir contre le « mal subit » et toute contagion.

Au Bristol cette année, le menu de Pâques comprendra les confiseries et chocolats de circonstance, mais aussi l'œuf en coque au pain brûlé. L'agneau, pour raison de fièvre épizootique, sera remplacé par le pigeon de Vendée, et précédé du homard et du turbot de Bretagne. Les saveurs de la Méditerranée seront sur la table du Bistrot d'Alex, les œufs aux anchois, les farcis, la socca, l'agneau rôti et même le crespéou, au menu d'un brunch ensoleillé servi désormais, chaque dimanche, à peu de frais, à partir de 11 h 30.

Pour les quelques dix Eglises des chrétiens du Liban, mosaïque de religions et terre de syncrétisme culinaire, la fête de Pâques est appelée parfois « Eid el Fessoh », un nom proche de la Pessah juive, car l'arabe comme l'hébreu ont une source araméenne. Les communautés orthodoxes (grecque, syriaque, arméniennes, copte, chaldéenne), suivant le calendrier

juilien, célèbrent Pâques à une date différente de celle des Eglises de rite catholique (maronite, grecque, syriaque, arménienne). Mais elles ont en commun l'agneau, les œufs (colorés en les pochant avec des betteraves) et, surtout, les fameux *maamouls* de Pâques, pâte de semoule fine et de beurre ou de datte, parfumée à l'eau de roses et de fleurs de bigaradier, farcie de pistaches, de noix ou d'amandes.

Une tradition qui rappelle nos calissons et vaut bien celle des œufs en chocolat déposés par les cloches « de retour de Rome » pour les enfants sages. A Pâques, une chose est sûre, chaque pâtisseries voit midi à son clocher.

Jean-Claude Ribaut

★ Le Bristol, 112, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris; tél.: 01-53-43-43-40. Menu de Pâques au déjeuner et dîner des dimanche 15 et lundi 16 avril: 800 F (122 €).

★ Le Daru, 19, rue Daru, 75008 Paris; tél.: 01-42-27-23-60. Restaurant et traiteur fermés le dimanche.

★ Dominique, 19, rue Bréa, 75006 Paris; tél.: 01-43-27-08-80. Epicerie et restaurant fermés dimanche et lundi.

★ Le Bistrot d'Alex, 2, rue Clément, 75006 Paris; tél.: 01-43-25-77-66. Buffet provençal le dimanche midi: 185 F (28,20 €). Fermé dimanche soir et lundi midi.

Le pruneau

Rabougri, sombre et flétri: on s'étonne que le pruneau plaise. Il faut croire, comme le chantait Serge Gainsbourg, que « *la beauté cachée des laids se voit sans délai* », car sous ce physique ingrat se trouve une chair moelleuse et sucrée, ce qui explique que ce fruit sec remporte chez nous un véritable succès. La France est, avec 472 grammes par an et par habitant, le premier consommateur en Europe de pruneau d'Agen.

Si nous en croquons huit fois plus que les Irlandais, et même dix fois plus que les Portugais, il existe en revanche sur notre continent un peuple qui partage cet amour du pruneau. Ce sont les Finlandais, qui en dévorent presque autant que nous. Pourquoi cette passion nordique? Ce sont nos marins qui auraient popularisé le pruneau au XIX^e siècle dans ces lointaines contrées. Lors de leurs campagnes de pêche, ils embarquaient avec eux en grande quantité ce fruit sec et sucré qui tient longtemps à fond de cale. Les Bretons furent les premiers à adopter ce pruneau d'Agen qui bourlinguait si bien.

d'ailleurs en son honneur un cénotaphe pâtissier qui reste aujourd'hui le premier emploi de ce fruit en cuisine: le far aux pruneaux.

Ces fruits du siècle passé n'ont pourtant plus grand-chose à voir avec ceux que l'on achète aujourd'hui. En l'espace de cinquante ans, le pruneau est devenu plus léger et plus mou. Plus léger, puisqu'un tiers d'entre eux sont désormais vendus dénoyautés. Plus mous, parce qu'autrefois le produit était vendu ultrasec. On conseillait d'ailleurs de le faire tremper dans un bol d'eau chaude ou de thé pour le ramollir. Plus aucun pruneau vendu actuellement n'a besoin d'en passer par là. Le pruneau moderne est prêt à l'emploi, car il a déjà été réhumidifié. Avant de finir dans son sachet, le pruneau subit en effet à plusieurs mois d'intervalle l'épreuve du feu puis celle de l'eau. Récoltées entre août et septembre, les prunes fraîches sont passées dans une étuve où elles dessèchent pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'elles se transforment en pruneau. Elles ne contiennent alors plus que 21 à 23 % d'eau.

Les cuisinières du pays d'Armor inventèrent

Le procédé n'est pas extrêmement industrialisé, car les deux tiers des pruneaux sont encore desséchés à la ferme. Les professionnels du négoce reçoivent et stockent ces pruneaux ultrasecs, ceux-là mêmes qui faisaient le délice de nos marins. Ce sont eux qui se chargent d'écouler petit à petit la production. Pour obtenir un pruneau plus souple, ils le font tremper dans une eau chaude pendant une quinzaine de minutes avant de l'emballer. Certains fabricants proposent à la vente des pruneaux qui ont séjourné plus longtemps dans ce liquide brûlant. On les appelle pruneaux moelleux ou surhumidifiés. Au lieu de contenir 35 % d'humidité, ils affichent jusqu'à 40 %. « *Le fruit est ainsi particulièrement gouleyant* », déclare Jean-Luc Villard, de la société Maître Prunille. Il est aussi beaucoup plus cher, ce qui ne se justifie pas. Si vous les voulez plus mous, un conseil: trempez-les vous-mêmes.

Guillaume Crouzet

★ Pruneau d'Agen, entre 20 F et 30 F (3,05 € à 4,57 €) environ le kilo, selon le calibre (les plus gros sont les plus chers).

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
LE POLIDOR depuis 1845
Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire
Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 6^e
Vagenende Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 14^e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
Malin le menu "St. Jacques" 208 fns 31,71 €
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oléron
MONTPARNASSE: 112, Bd du Montparnasse ☎ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN: 33, Rue St Jacques ☎ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE: 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

92 NEUILLY
Jarrasse
L'Ecailler de Paris
Restaurant gastronomique - Menu 215 F
4, av. de Madrid - ☎ 01.46.24.07.56
Ouv. TLJ - Salons particuliers - Voiturier

Renseig. Publicité :
☎ 01.42.17.39.63
Fax : 01.42.17.39.24

BOUTEILLE

AOC pessac-léognan

Château Le Thil Comte Clary rouge 1998
■ La jeune AOC, en partie reconquise sur des terrains à urbaniser, qui s'enorgueillit de compter un premier cru classé en 1855, accueille aussi, avec réalisme, les nouveaux venus dès lors qu'ils font preuve de ténacité et de savoir-faire. Jean de Laitre n'en manque pas, qui, en 1989, décide d'interrompre ses études de médecine pour créer un vignoble d'une dizaine d'hectares autour du château de Thil, propriété de la famille Clary. Nous avons signalé le blanc 1998 pour ses arômes et son opulence. Le rouge de ce millésime est déjà agréable à boire. Il présente une robe rubis soutenu, un nez légèrement boisé, fin et subtil. Il exprime des notes de fruits murs assez épicées. En bouche, les tannins sont présents à coté d'un corps charnu et puissant. Et aussi quelques notes de pain grillé, de parfums de torrification, des arômes complexes de fruits rouges sauvages. C'est un vin déjà long en bouche, dont la garde devrait être prometteuse, qui accompagne l'agneau et les viandes rouges. Il est en vente au Club français du vin, dans les Repaires de Bacchus et à la propriété.
★ Château Le Thil Comte Clary rouge 1998, 85 F (12,96 €) la bouteille, départ propriété. Château Le Thil, 33850 Léognan; tél.: 05-56-30-01-02.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

QUAI V

■ Patrick Goimbault, le chef, et Jean-René Gauthier viennent de reprendre l'enseigne Campagne et Provence. Un nouveau décor, plus clair, une cuisine très soignée et inattendue pour les prix pratiqués. De son expérience en « maison bourgeoise », le chef a conservé le goût d'une cuisine délicate et parfumée où plusieurs plats de légumes méritent d'être signalés: la salade de pousses d'épinard cru à l'œuf mollet et parmesan et, surtout, la délicieuse fricassée de légumes tièdes au pistou. Des îles, où il apprît l'usage des épices, il a retenu l'idée d'un carré d'agneau pané au poivre vert et à la cannelle, moelleux et subtilement relevé. Les rognons émincés aux baies de genièvre, parfaitement cuits, s'inscrivent dans la tradition classique et permettent de goûter quelques-uns des vins d'une cave encore en devenir, mais déjà fournie. Le pain perdu et la mangue poêlée au poivre vert sont au même niveau que cette cuisine de juste saveur, qui associe un solide métier à une réelle et rare sensibilité. Formule au déjeuner: 110 F (16,77 €); entrée et plat, ou plat et dessert). Menu déjeuner: 145 F (22,11 €). Menu-carte: 245 F (37,35 €).
★ 25, quai de la Tournelle, 75005 Paris; tél.: 01-43-54-05-17. Fermé samedi midi, dimanche et lundi midi.

JULES

■ Eric Teyant a fait son apprentissage au Relais de Poitiers, où Joël Robuchon fit ses débuts. On le retrouve ensuite chez Tante Madée. Le voici chez lui, dans une modeste maison, où le décor a fait des progrès, mais où, surtout, la cuisine a fait un grand bond. Pour preuve, une étonnante et très savoureuse paupiette d'herbes, tomates et pois gourmands à l'huile de pistache, ou encore une tarte d'asperges au magret maison, huile de noisette et vinaigre de truffe. Si le gigot de lotte à la badiane mérite d'être relevé, les plats de la carte sont bien conçus et les amateurs s'arrêteront sur l'entrecôte de salers à la confiture de vin rouge, servie avec des petits légumes. Epantant nougat glacé, mousse au chocolat d'anthologie et petits pots de crème aux trois parfums. Une cave éclectique rassurante par la qualité des vins choisis. Prix épatants. Plat du jour: 55 F (8,38 €). Formule: 75 F (11,43 €). Menus: 95 F (14,48 €), 130 F (19,82 €) et 180 F (27,44 €). A la carte, compter 200 F (30 €).
★ 62, rue Jean-Jacques-Rousseau, 75001 Paris; tél.: 01-40-28-99-04. Fermé samedi et dimanche.

Gastronomie

LES AMBASSADEURS

■ La salle à manger de l'Hôtel de Crillon, avec ses miroirs, ses grandes baies et sa marqueterie de marbre, évoque un modèle réduit de la Galerie des Glaces. L'erreur serait, dans ce décor réservé à une clientèle aisée, de consacrer les efforts de la cuisine à la présentation emphatique d'un répertoire figé. Dominique Bouchet, qui fit ses débuts voici plus de vingt ans chez Jamin, avant de s'installer à la Tour d'Argent, avait à relever un défi lorsqu'il prit la direction de la brigade: faire en sorte que l'on vienne chez lui pour la cuisine et non pour le cadre. Après les hésitations des débuts et quelques saisons d'expérience, le restaurant du Crillon est aujourd'hui dans une forme éblouissante. La saison de la truffe est finissante; elle fut l'occasion de quelques préparations étincelantes, d'un velouté de châtaignes au lait de coco et truffes fraîches ou d'un carpaccio de Saint-Jacques, méli-mélo de fruits et truffes noires à l'huile de noix. Sur la carte de printemps persiste la gaufre de pommes de terre, brandade de morue et caviar osciètre, ainsi qu'un saint-pierre à la vanille dont l'extrême délicatesse tient autant à la justesse de la cuisson qu'à l'emploi mesuré de cette épice dont Colette avançait qu'elle est « *l'âme de toutes les chatteringues* ». La carte n'est pas avare de produits luxueux, mais sait aussi faire leur place à un râble de lapin à la casserole, à un cabillaud au lard, à un carré de veau braisé au jus et gratin de macaronis. Les desserts de Christian Felder, excellent artiste du chocolat, la cave, impressionnante, du sommelier David Biraud et un service d'une parfaite et courtoise efficacité assurent la réussite d'un repas d'exception, dont les prix, hélas! sont à l'unisson. Menu (déjeuner): 400 F (60,98 €). A la carte, compter 1 000 F (150 €).

★ Hôtel de Crillon, 10, place de la Concorde, 75008 Paris; tél.: 01-44-71-16-16. Tous les jours. Voiturier.

J.-C. Rt

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

CINÉMA A l'approche des vacances scolaires, les écrans français sont pris d'une animation frénétique. Une semaine après la livraison, par la société Disney, de *Kuzco l'empereur mégalom*, on pourra découvrir, pêle-mêle, grâce à cinq longs métrages ou compilations de courts métrages animés : le génie du Russe Garri Bardine déployé sur cinq petits films ; la malice commerçante des multinationales japonaises et américaines (Sony, Toei et Fox) associées pour vendre un maximum de *Digimon* aux enfants de la planète ; un vrai créateur nippon, Isao Takahata, déjà remarqué avec le très poignant *Tombeau des lucioles*, qui exploite une veine plus légère avec *Mes voisins les Yamada* ; et enfin des expérimentations françaises et une version numérisée et américaine de la marionnette de Collodi (*La Poussière des rêves et Pinocchio et Gepetto*). Pour ceux qui aiment les acteurs vivants à l'écran, Danny Glover et Angela Bassett sont tous deux remarquables dans le dernier film de feu John Berry, *Boesman et Lena*, adapté d'une pièce du Sud-Africain Athol Fugard. Et l'on évitera le Louvre et son *Belphégor* pour prendre des nouvelles de Costa Gavras, qui tourne en ce moment *Le Vicaire*, en Roumanie.

L'apocalypse en film noir

EN QUATRIÈME VITESSE. Film américain de Robert Aldrich. Avec Ralph Meeker, Marian Carr, Cloris Leachman. (1 h 45.)

En 1954, Robert Aldrich – après avoir travaillé au service production de la RKO, puis été assistant à la réalisation de metteurs en scène comme Jean Renoir, Fred Zinnemann ou Charlie Chaplin – fonde sa propre société de production, The Associates and Aldrich. C'est dans ce cadre qu'il réalise, en 1955, son cinquième long métrage, *En quatrième vitesse* (*Kiss me Deadly*), qui fit l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel du film noir, et qui fait aujourd'hui l'objet d'une reprise aux cinémas Action.

A l'origine, il s'agit d'un roman de Mickey Spillane, prose médiocre, pastiche violent et grossier, matière brute idéale se prêtant à toutes les altérations. Avec l'aide du scénariste A. I. Bezzerides, Robert Aldrich transforme le récit d'origine pour proposer, à l'instar de ce qu'il avait fait subir au western un an plus tôt avec *Vera Cruz*, une tentative de transmutation radicale du genre. Aldrich conserve du roman une brutalité aiguë : meurtres à coups de poing, tortures diverses. Dès le premier plan (une fille en

imperméable courant sur la route), le cinéaste met le spectateur en état de choc. Il ne cessera alors de le secouer violemment.

Le film est une expérience particulière. Mike Hammer, minable détective privé, est engagé, malgré lui, dans une affaire criminelle. Les morts s'accumulent, le récit s'en-

ZOOM

« En quatrième vitesse », de Robert Aldrich, fait exploser les conventions de référence du genre

fonce dans l'angoisse d'une découverte inconnue qui fera exploser les conventions de référence du film pour le propulser dans un espace autre, qui est autant celui de la science-fiction et du fantastique que de la féerie poétique.

François Truffaut, enthousiasmé par cette œuvre, comme une grande partie de la critique cinématographique d'alors, évoquera *Le Sang d'un poète*, de Jean Cocteau. L'inventivité de la mise en scène,

influencée de toute évidence par le cinéma d'Orson Welles, découvre des dédales topographiques cauchemardesques, effleure le grotesque avec certains personnages et transcende un récit confus jusqu'à l'incompréhension.

Parti d'un matériau grossier, le film s'achève en une apocalypse nucléaire soulignée par la beauté métaphorique des dialogues invoquant divers mythes. Tout comme les précédentes œuvres d'Aldrich, *En quatrième vitesse* est aussi un itinéraire moral, sombre, pessimiste, où un individu ne parvient pas à surmonter son égoïsme et ses instincts primitifs pour se rapprocher de la femme qui l'aime.

Pour cela aussi, le cinquième long métrage d'Aldrich constitue un titre majeur du Hollywood des années 1950, alors en pleine ébullition esthétique. Il devient une interrogation complexe sur l'individu moderne et sa capacité d'humanité. D'une certaine façon, c'est un film d'après la catastrophe. Il faut envier ceux qui ne l'ont pas encore vu.

Jean-François Rauger

★ Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5^e. Tél. : 01-43-29-79-89. Action Christine, 4, rue Christine, Paris-6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.

RENCONTRE

Gabrielle Claes, « cinémathécaire » en péril

« La Cinémathèque royale de Belgique, dont vous êtes le conservateur, est depuis l'après-guerre un des hauts lieux de la cinéphilie mondiale, son dirigeant historique Jacques Ledoux en ayant fait un des épiscopats de la défense du cinéma, à l'instar de son homologue et parfois rival Henri Langlois en France. Avec 45 000 titres et 100 000 copies, elle est une des plus grandes archives au monde. Comment se fait-il que cette institution soit aujourd'hui menacée ?

– Notre situation a toujours été instable. Comme la Cinémathèque française, la Cinémathèque royale de Belgique est une association privée vivant de subventions publiques. Comme la plupart des grands organismes culturels belges, nous sommes « communautarisés », c'est-à-dire que nous dépendons du gouvernement fédéral. Mais il n'existe pas de ministère de la culture dans ce pays, nous sommes sous la tutelle d'un autre ministre. Dernièrement, c'était celui de la recherche scientifique, jusqu'à l'automne dernier, où on s'est simplement débarrassé de nous.

– Que s'est-il passé ?

– En octobre 2000, le gouvernement nous a éjectés du budget. Il a confié à la Loterie nationale le soin de subvenir à nos besoins. Cette décision, lourde de sens quant à l'intérêt que le cinéma inspire aux politiques, est directement nocive et très inquiétante pour l'avenir. Elle est nocive parce que la Loterie nationale a simultanément reçu d'autres obligations, et qu'elle doit faire des choix. Pour l'instant, elle a refusé de verser 80 % de notre budget – déjà notoirement insuffisant – au 1^{er} janvier, comme c'était l'usage. Elle n'accepte de nous verser l'argent qu'à la fin de chaque trimestre. Il a fallu emprunter, et donc payer des intérêts, pour assurer notre fonctionnement. De plus, la Loterie nationale est en cours de privatisation, ce qui rend les perspectives d'avenir encore plus sombres.

– Comment avez-vous réagi ?

– Après quatre mois de vaines demandes de rendez-vous avec le gouvernement, nous avons rendu la situation publique. Il y a eu une réaction dans les médias et une mobilisation des cinéastes belges et étrangers. Aujourd'hui, on me promet que notre subvention sera réintégrée au budget 2002, mais rien n'est signé. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

La nouvelle jeunesse des films d'animation

Entre violence et poésie, produit industriel et génie artisanal, ce genre en pleine expansion déferle cette semaine sur les écrans

BARDINE TOUS COURTS. *La Boîte, Le Mariage, Fioritures, Adagio et Conflit.* Films d'animation russes de Garri Bardine (48 min) ; **DIGIMON.** Film d'animation japonais de Mamoru Hosoda, Minoru Hosoda, Shigeo Yamaguchi (1 h 22) ; **MES VOISINS LES YAMADA.** Film d'animation japonais d'Isao Takahata (1 h 44) ; **PINOCCHIO ET GEPETTO.** Film américain de Michael Anderson. Avec Martin Landau, Udo Kier, Gabriel Thomson (1 h 25) ; **LA POUSSIÈRE DES RÊVES.** Programme de sept courts métrages d'animation français (49 min).

C'est Noël. A défaut de neige, l'avalanche des films d'animation qui s'abat mercredi 4 avril sur les salles pourrait du moins le laisser croire. Le phénomène est d'autant plus notable qu'il survient après la sortie, la semaine dernière, du nouveau dessin animé des studios Disney, *Kuzco, l'empereur mégalom*, et avant celle, la semaine prochaine, de la coproduction européenne *Gloups ! je suis un poisson*, qui est, semble-t-il, en train de casser la baraque des tout-petits au Danemark. Ce sont évidemment les vacances scolaires de Pâques qui conditionnent ces sorties, encore qu'on n'ait jamais vu un emballage printanier de cette ampleur, avec sept films programmés en deux semaines.

Cette soudaine recrudescence des sorties est un indicateur de l'extraordinaire regain d'intérêt que suscite l'animation chez les professionnels européens, qui – forts de quelques beaux succès nationaux, parmi lesquels celui de *Kirikou et la sorcière*, du Français Michel Ocelot en 1998 – semblent décidés à battre en brèche, sous le signe de la singularité artisanale et culturelle, le traditionnel monopole industriel des studios hollywoodiens en la matière. La tenue à Potsdam, du 15 au 18 mars 2001, de la troisième édition de « Cartoon Movie », panorama annuel de l'animation européenne, a permis de le vérifier. Quarante et un projets de longs métrages d'animation y ont été présentés, dont treize films français, devant plus de trois cent soixante professionnels.

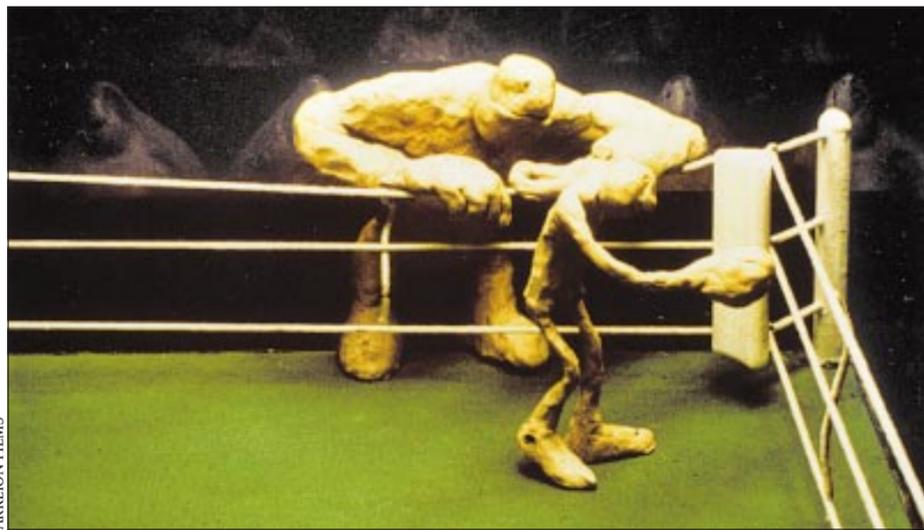
STRATÉGIE COMMERCIALE

Cet essor de la création européenne s'ajoutant aux productions des leaders du marché que sont les États-Unis et le Japon, les distributeurs, des plus petits aux plus gros, ont fort à faire, dans la mesure où l'échéance de sortie idéale demeure liée aux vacances scolaires. D'où cette bousculade, quatre fois par an. Curieusement, si l'on prend l'exemple du mercredi 4 avril, aucun des principaux intéressés ne semble s'inquiéter de cet encombrement, ni craindre outre mesure la concurrence. Cette relative sérénité s'explique

par le fait que ces films ne visent pas le même public. Deux groupes peuvent être distingués, selon qu'on a affaire à un produit de grande consommation très ciblé ou à un film d'auteur, destiné à un public à la fois plus divers et plus réduit.

Digimon fait à l'évidence partie de la première catégorie. Produit au Japon par les Studios Toei et distribué en France sur deux cents écrans par UFD (structure commune de Fox et d'UGC), ce film est un maillon d'une stratégie commerciale mondiale qui ne vise les enfants qu'à titre de consommateurs, dans une chaîne qui inclut la diffusion télévisuelle, la déclinaison massive des jouets et la vente des droits dérivés. Créée dans le but de concurrencer, à quelques nuances près, le filon des *Pokemon*, cette nouvelle série a été lancée en France sur la chaîne Fox Kids en septembre 2000 et l'exploitation des droits dérivés a débuté dès Noël dans les grandes surfaces. Pour Muriel Rousselet, directrice du marketing chez UFD, ce *timing* justifie la sortie du film dont elle sait à l'avance qu'il séduira son cœur de cible, les 4-10 ans : « *Ils ont adoré les Pokemon, ils vont adorer les Digimon, car, en gros, c'est la même chose.* »

Qu'ajouter, si ce n'est qu'elle a probablement raison, et que la recette de ce faux long métrage, constitué de trois médiocres courts métrages reliés entre eux, procède, sous couvert de créatures virtuelles qui se transforment et se combattent avec violence, de la lutte mémoriale du bien et du mal, d'une graphie « mondialisée » qui ne permet de situer ni les personnages ni les lieux, et de la vocation messiani-



« La Boîte », de Garri Bardine, un court métrage présenté lors d'une programmation de cinq films d'animation du cinéaste russe distribués dans douze salles en France.

que d'enfants-rois chargés de sauver le monde.

L'autre gros morceau de la semaine, produit par la société américaine Carrousel Pictures, se nomme *Pinocchio et Gepetto*. Il sort en France dans deux cent cinquante salles. Réalisé par un vétéran anglais de 80 ans, mêlant les vues et les acteurs réels aux marionnettes animées, il illustre, à côté de l'indigence futuriste des *Digimon*, l'autre grand écueil des produits à vocation commerciale : le galvaudage d'une figure du patrimoine. La paresse du scénario, la laideur des figures animées et la prestation pitoyable des acteurs han-

dicaperont sûrement la réédition du succès obtenu par le première version de cette série, le *Pinocchio* réalisé par Steve Barron en 1996.

UNE CONTRE-PROGRAMMATION

Face à ces deux mastodontes, le cinéma d'auteur propose une contre-programmation infiniment plus riche et attrayante, appuyée sur le principe de curiosité, la diversification du public (des scolaires à l'art et essai), et le lent travail du bouche à oreille. A commencer par *Mes Voisins les Yamada*, nouveau film du Japonais Isao Takahata, distribué en France par Océan Films dans un dispositif non négligeable de

70 copies. Auteur du magnifique *Tombeau des lucioles* (1988), dessin animé consacré aux ravages de la bombe atomique, Takahata fut cofondateur en 1984, avec Hayao Miyazaki (*Porco Rosso, Princesse Mononoké...*), du célèbre studio indépendant Ghibli. Adapté de la bande dessinée originale de Hisai-chi Ishii, *Mes Voisins les Yamada* dépeint la vie quotidienne d'une famille ordinaire au Japon, dans un esprit qui rappelle celui des *Peanuts* du regretté Charles Schulz. Minimalisme graphique, précision documentaire et emprunt à la haute culture (chaque saynète étant placée sous les auspices d'un haïku),

composent un univers subtil, émouvant et drôle, dont on peut sans doute discuter l'idéalisation, mais certainement pas l'originalité.

Infiniment plus modeste (avec une sortie comprenant six à sept copies pour toute la France), « La Poussière des rêves », un programme de courts métrages français concocté par la société de production indépendante Lardux Films, pour inégal qu'il soit, a néanmoins quelques beaux arguments à faire valoir. On peut citer le désopilant *Burger Burp's*, de Gérard Ollivier, saga en papier mâché de la vache folle, et l'infiniment aérien *Le Puits* de Jérôme Boulbès, qui démontre le pouvoir poétique des images de synthèse bien senties.

Mais le talent, l'inventivité et l'humour se dégustent sans conteste chez le Russe Garri Bardine, dont le programme de cinq courts métrages est proposé, par la société de distribution Arkéion films, sur douze écrans dans le pays. Quatre de ces petits chefs-d'œuvre (en ficelle, allumettes, plastiline et fil de fer) ont déjà été distribués en France, en 1996, en accompagnement du génialissime pastiche *Le Loup gris et le Petit Chaperon rouge*. Ils encadrent aujourd'hui la dernière création du maître de l'animation en volume, *Adagio*, fable amère où de simples cocottes en papier évoquent, en noir et blanc et dans une tonalité très slave, l'éternelle servitude de l'homme sur cette terre. L'abstraction des matières premières de Bardine ne prend vie qu'en vertu de l'humanité, infiniment faillible, qui les anime. Une philosophie.

J. M.

Garri Bardine, cinéaste

« Le dessin animé en volume permet d'être seul maître à bord »

voquez-vous entre ces deux techniques, et pourquoi cette prédilection pour la seconde ?

– Le dessin animé nécessite, entre le premier jet et le produit fini, trop d'étapes, trop d'intermédiaires, qui vous font perdre la substance de l'œuvre. Le volume permet d'être seul maître à bord, même si on travaille en équipe. L'autre raison de ma conversion définitive, c'est le principe de réalité qui demeure lié aux objets, à la matière, quelle que soit la transfiguration opérée.

– C'est pourtant au nom de cette réalité que la cinéphilie classique, dans la lignée d'André Bazin, a toujours un peu méprisé l'animation en général. Qu'en pensez-vous ?

– Je pourrais d'abord vous rappeler l'admiration sans borne que portait Eisenstein à Disney. L'animation permet d'évoquer en quelques minutes ce qu'un film en vues réel-

les ne parviendrait pas à suggérer en une heure trente. C'est un paradoxe très fécond, celui d'un pouvoir émotionnel énorme lié à une forme abstraite, qui échappe par la force des choses au cinéma normal. Et puis regardez les premiers films : ils n'ont pas pris une ride, ils ont l'éternité pour eux...

– La technique numérique constitue-t-elle, selon vous, un apport décisif pour le cinéma d'animation ?

– Je crois que l'important n'est pas l'ordinateur mais la personne qui est assise devant. Cela dit, dans mon studio, ils servent uniquement à la comptabilité. La transmission du savoir me semble une affaire bien plus fondamentale, et c'est un sujet amer pour moi, car, en Russie, on est en train de laisser ce terrain à l'abandon. Toute une tradition du cinéma d'animation, en l'absence de relève digne de ce nom, va se perdre : c'est une erreur tragique.

– Votre studio, « Stayer », a aujourd'hui dix ans. Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

– Le bilan peut paraître maigre, puisque le studio, composé d'une équipe de seize personnes, a produit quatre films en dix ans, soit dix minutes par an. Mais c'est le prix à payer dans le cadre de l'animation classique. Heureusement, l'Etat finance 50 à 70 % de nos activités et la mairie de Moscou nous a gracieusement fourni des locaux pour une durée de vingt-cinq ans. Nous jouissons donc d'un statut relativement privilégié en Russie, où l'état de la production et de la distribution du cinéma en général est catastrophique. Rétrospectivement, je ne regrette pas d'avoir refusé, en 1992, la proposition d'embauche des Studios Disney, je regrette seulement d'en avoir parlé à ma femme... »

Propos recueillis par Jacques Mandelbaum

Danny Glover, comédien-citoyen

DES MILLIONS de spectateurs le connaissent sous les traits du père de famille californien que Mel Gibson entraîne dans des aventures pyrotechniques au fil

PORTRAIT
Le militant anti-apartheid est devenu ambassadeur pour les Nations unies

des épisodes de *L'Arme fatale*. Danny Glover sait jouer de sa bonne tête de M. Tout-le-Monde : il l'a fait dans des dizaines de films hollywoodiens, dirigés par Richard Donner, Lawrence Kasdan, Robert Benton ou John Milius. Mais la filmographie de Danny Glover n'est qu'un lointain reflet de sa vie de comédien et de citoyen. Au commencement de sa trajectoire professionnelle, il y a Athol Fugard. C'est en Californie (Danny Glover est né à San Francisco en 1946) que l'acteur a interprété sur les planches la quasi-totalité des pièces du dramaturge sud-africain. C'était en un temps où l'apartheid régnait encore, où la communauté noire américaine était engagée dans la lutte aux côtés de l'African National Council de Mandela.

Curieusement, Glover n'avait jamais joué *Boesman et Lena*, une pièce de 1969. « J'ai rencontré John

Berry en 1998 au festival de San Francisco, qui lui consacrait un hommage. J'ai vu *Tamango*, son film de 1957, qui parle d'une révolte d'esclaves. J'ai trouvé ça admirable, étant donné l'époque. Je lui ai dit que j'aimerais travailler avec lui, et il s'est trouvé qu'il voulait tourner *Boesman et Lena* depuis longtemps. » Danny Glover parle au téléphone depuis New York où il séjourne dans le cadre de son travail d'ambassadeur pour le Programme des Nations unies pour le développement.

MANDELA DANS UN TÉLÉFILM

Dix-huit mois après la rencontre avec John Berry, l'acteur se retrouvait aux côtés d'Angela Bassett près du Cap, pour incarner un couple de sans-abri, rejetés avec les ordures sur les rives d'un fleuve. Danny Glover ne s'étend guère sur son rôle, ni sur la pièce. Il est en revanche intarissable sur l'Afrique du Sud, sur ses chances de se libérer des entraves héritées de l'apartheid, sur la capacité des nouveaux dirigeants à sortir la majorité des Sud-Africains de la pauvreté dans laquelle ils vivent. L'acteur parle en connaissance de cause : militant anti-apartheid, il a tenu le rôle de Nelson Mandela dans un téléfilm en 1987, trois ans avant la libération du prisonnier de Robben Island. « Depuis 1994, je suis allé au moins une fois par an en Afrique du Sud. Ce qui m'impressionne le plus, c'est la difficulté qu'il y a à réintégrer des populations qui avaient été délibérément exclues du processus de développement. »

En 1999, Danny Glover s'est rendu à Ouagadougou, pour le Festival panafricain de cinéma. Il y a rencontré le cinéaste malien Cheikh Oumar Sissoko et a accepté de tourner dans *Battu*, l'adaptation d'un roman de la Sénégalaise Aminata Sow Fall. Il y joue (doublé) un ministre sénégalais corrompu qui s'enrichit en vendant aux Occidentaux les ressources de son pays : « J'étais fasciné par l'idée que l'on puisse utiliser son pouvoir pour apauvrir ses concitoyens », dit-il.

Il ne s'est pas totalement absenté de Hollywood, mais ses dernières contributions à l'industrie du cinéma se résument essentiellement à de petits rôles, ou à des voix dans des dessins animés (*Fourmiz* ou *Le Prince d'Égypte*). Danny Glover voudrait maintenant mener à bien un projet qu'il porte depuis des années : une biographie du révolutionnaire haïtien Toussaint Louverture, mort en France, trahi et emprisonné par Napoléon I^{er}. « L'argent que Mel Gibson a gagné avec *L'Arme fatale* lui a permis de tourner *Braveheart*. Non pas que je veuille me comparer à lui. D'abord il est blanc... », dit-il en riant.

Thomas Sotinel



BARRON CLAIBORNE/CORBIS OUTLINE

« Depuis 1994, je suis allé au moins une fois par an en Afrique du Sud. »

Dans la nuit des sans-abri

Boesman et Lena. John Berry signe un drame intimiste en confrontant cinéma et théâtre

Film français de John Berry. Avec Danny Glover, Angela Bassett, Willie Jonah. (1 h 29.)

John Berry a déjà mis en scène *Boesman et Lena*, pièce d'Athol Fugard : c'était sur les planches à New York, en 1970. Le metteur en scène commençait alors à retrouver son rang dans son pays après avoir été placé sur la liste noire en 1951. Le succès du spectacle l'amena à tourner *Claudine*, formidable comédie romantique qui remporta un succès immense dont son réalisateur ne tira guère parti. La majeure partie de la carrière de John Berry s'est donc jouée en France où a été produit son ultime film, tourné au Cap.

Par sa théâtralité ouvertement affichée, *Boesman et Lena* s'affirme d'emblée comme le film le plus expérimental de son auteur. Son intrigue, minimale, est cen-

trée autour d'un couple métis (Danny Glover et Angela Bassett) dont le bidonville est balayé par des bulldozers, dans une séquence prégnante en noir et blanc dont la brièveté des plans accentue la violence. Déjà expulsés à plusieurs reprises de la même manière de leur domicile, Boesman et Lena traversent une route de poussière le long de la rivière Swartkop. Ils subsistent principalement grâce à des bouteilles recyclées, et partagent une rancœur rythmée par des flash-back, souvent bouleversants, où on découvre le couple dans une période plus heureuse de son existence.

PERTE D'IDENTITÉ

Danny Glover incarne son rôle à des années-lumière de la figure charismatique, mais creuse, qu'il campe dans la série *Arme fatale*. Sa corpulence agressive, son parler outrancier, son caractère mes-

quin, paranoïaque et égoïste font de Boesman un personnage à la fois effrayant et attachant. Lena paraît tellement dérangée qu'elle semble par moments avoir du mal à se souvenir qui elle est. Un « kaffir » (Africain de pure souche qui se situe encore plus bas que le couple dans l'échelle sociale) est la seule figure qui vienne le bousculer. Il parle un langage qu'ils ne comprennent pas et se trouve pris en charge par Lena peu avant de s'éteindre dans la nuit. Utilisé plus comme un artifice narratif que comme un personnage à part entière, il vient appuyer le propos d'un film consacré à la perte d'identité propre aux sans-abri.

Le lien entre *Boesman et Lena* et *Oh les beaux jours*, de Beckett, qui traite aussi de la liquidation du couple, semble évident. La réalisation ample de John Berry, appuyée sur une utilisation rigou-

reuse du Cinémascope, offre un cadre somptueux à ce drame intimiste où le moindre objet entre immédiatement en résonance avec les personnages. La théâtralité de *Boesman et Lena* est feinte. Son inspiration est davantage à chercher du côté du Nicholas Ray d'*Amère victoire*, autre drame intimiste en Cinémascope qui prenait pour cadre le désert de Tripolitaine pour y dénouer le conflit entre deux militaires.

Le film de John Berry orchestre une confrontation symbolique entre le cinéma et le théâtre - qui reflète la carrière du réalisateur - dans des décors naturels qui semblent créés par la main d'un décorateur de génie. L'épure de la mise en scène renvoie à un univers symbolique coupé de la civilisation dont la beauté, comme celle du diamant, ne peut être entamée.

Samuel Blumenfeld

Le retour de la malédiction égyptienne

Belphégor. Première victime de la profanation de la célèbre série télévisée : le film de Jean-Paul Salomé

Film français de Jean-Paul Salomé, avec Sophie Marceau, Michel Serrault, Frédéric Diefenthal, Julie Christie. (1 h 37.)

Plus que « comment on fait les enfants ? » ou que « pourquoi elle est salée, la mer ? », il est une question qui irrite tous les parents de France en ce début d'avril : « Qui c'est, *Belphégor* ? » Dans la plupart des cas, l'adulte entame alors un monologue nostalgique, que l'enfant ne saisit pas tout à fait. Comment pourrait-il comprendre que toute une nation fut terrorisée, en 1965, par un personnage vêtu comme un prêtre orthodoxe au visage recouvert du Masque de fer alors que lui, enfant de 2001, dîne chaque soir de crêpes surgelées en regardant *Buffy* éviscérer des vampires qui eux-mêmes se transforment en monstres gélatineux ? C'est pour l'enfant aussi inconcevable que l'idée d'une télévision sans télécommande.

On se prend à rêver : et s'il suffisait de répondre « Tu n'as qu'à aller voir le film au cinéma » ? Ce serait simple et réglerait le problème de l'emploi du temps de dimanche après-midi. Ce serait également un mauvais service à lui rendre. A moins qu'on ne veuille lui montrer tout ce qu'il ne faut pas faire au cinéma.

Belphégor, le film, commence par l'un des lieux les plus communs du cinéma de divertissement : la découverte d'une tombe égyptienne. C'est une épreuve dangereuse, les cinéastes qui ont ouvert des tombes inviolées ont souvent perdu le sens commun : l'un a donné le rôle de la mort à Dustin Hoffmann dans une épopée médiévale, un autre a consacré des millions de dollars à animer un gros lézard dans les rues de New York. Jean-Paul Salomé semble avoir été victime d'une malédiction encore plus terrifiante : les esprits maléfiques dont il a troublé le sommeil l'ont condamné à rater son film sur le champ.

Cet échec passe par de mystérieuses idées, mises en œuvre en dépit du bon sens. Comme le coup du bateau dont les occupants périssent jusqu'au dernier. De cette suite à son prologue, on ne voit que des bribes et jamais le scénario n'explique comment le navire a pu enfin parvenir à bon port et sa cargaison - le mystérieux cerueil - être réceptionnée par le département des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre. Sans même évoquer les mânes de Murnau et l'arrivée du navire de Nosferatu en port de Brême, on

notera que cette incohérence est incompatible avec la narration d'une histoire à faire dresser les cheveux sur la tête. Elle exige beaucoup de rigueur afin de faire d'un tissu d'in vraisemblances la toile dont on fait les cauchemars.

Or *Belphégor* ne troublera le sommeil que de ses producteurs, qui se demanderont longtemps comment ils ont pu tolérer que le film ne commence vraiment qu'au bout d'une demi-heure. A ce stade, le sarcophage a été retrouvé dans les réserves du Louvre ; de l'autre côté de la rue de Rivoli, Lisa (Sophie Marceau) vit avec sa grand-mère (Patachou) et vient de rencontrer un jeune électricien (Frédéric Diefenthal) qui prononce l'une des plus belles répliques du film : penché à la fenêtre de l'appartement qui donne sur le Pavillon Richelieu, il demande : « C'est le Louvre ? » Puis dans un très court laps de temps, Lisa perd sa grand-mère et est possédée par l'esprit du sarcophage qui a pris la forme d'un spectre échappé du premier épisode de *S.O.S. Fantômes*. Il s'agit alors de la désenvoûter.

LE FANTÔME D'UNE IDÉE

S'y affairant Frédéric Diefenthal, Michel Serrault en policier sorti de sa retraite et Julie Christie en égyptologue. C'est beaucoup de talent à gâcher, mais, à la fin du film, pas un n'aura réussi une scène. Avec des dialogues de cette eau, la réussite aurait relevé du phénomène paranormal. On hésite à être péremptoire à mettre tout le film dans un grand sac étiqueté « indigent » ou à passer une revue de détail, à s'attarder sur les lentilles de contact de Sophie Marceau qui lui donnent une mauvaise cataracte et non pas un regard effrayant, ou sur l'idée que le scénario se fait de la sécurité dans une installation militaire française, moins bien gardée que les Grands Moulins de Paris.

Passe quand même le fantôme d'une idée. Quelques flash-back renvoient à une première affaire *Belphégor*, qui éclata dans les années 1960. Au lieu de la série télévisée, on voit à l'écran un pastiche de cette dernière. Un peu plus loin, lors d'une séquence tournée au cimetière du Père-Lachaise, on entrevoit Juliette Greco entre deux caveaux. Un court instant, on est distrait.

T. S.

★ La chaîne Festival (câble et TPS) diffusera les quatre épisodes du feuilleton de Claude Barma le samedi, à 20 h 30, à partir du 7 avril.

Russell Crowe, super-héros des compagnies d'assurances

L'Echange. L'acteur américain réunit les qualités physiques de Big Jim et morales de Rambo

Film américain de Taylor Hackford. Avec Meg Ryan, Russell Crowe, David Morse, Pamela Reed, David Caruso. (2 h 15.)

Russell Crowe est invincible. La séquence d'ouverture de *L'Echange*, montrant cet agent spécial, commandité par une compagnie d'assurances pour libérer un otage des mains cruelles d'une bande de

rebelles tchéchènes, ne laisse aucune équivoque sur ses capacités exceptionnelles. C'est James Bond et Big Jim réunis, pendu au train d'un hélicoptère de fortune sous le feu nourri des tirs de roquettes adverses, tout entier concentré sur sa mission (impossible) qui consiste à ramener un malheureux otage occidental hagard. Ce dernier se demande ce qui est le plus incroyable : les rebelles barbus en bonnet qui ne parlent pas anglais, ou ce Zorro de l'assurance qui se joue de leur sauvagerie ?

La nouvelle mission de Russell Crowe le mène à Tecala, nom imaginaire qui désigne sans doute une ville de Colombie. Là, il doit libérer David Morse, un ingénieur américain idéaliste employé par une multinationale véreuse mais persuadé d'œuvrer pour le bien des habitants. Le fait que son enlèvement se déroule le lendemain d'une dispute violente qui l'oppose à sa femme bien aimée (Meg Ryan) ajoute un peu de pathétique à l'affaire.

STÉRÉOTYPES INSUPPORTABLES

Surgit alors Russell Crowe, l'homme qui justifie à lui tout seul l'existence des compagnies d'assurances. Il explique sans sourciller, avec un réalisme exemplaire, à Meg Ryan et à sa belle-sœur hystérique qu'il s'agit d'une affaire de gros sous. Le monde a changé depuis la chute du mur de Berlin et les pays du tiers-monde ont fait de la prise d'otages un commerce nouveau dont ils tirent de copieuses dividendes. Le temps des rebelles marxistes, animés par la révolution et la lecture du *Capital* est

révolu, explique Russell Crowe avec des accents nostalgiques qui font se demander s'il n'était pas trotskiste avant de devenir militaire. Gagnés par le libéralisme ambiant, les révolutionnaires sont désormais guidés par l'appât du gain.

Les circonvolutions narratives souvent peu cohérentes de *L'Echange*, entrecoupées de stéréotypes insupportables de Colombiens idiots, fascistes et menteurs, font du film de Taylor Hackford un curieux échantillon de géopolitique à la sauce hollywoodienne. *L'Echange* tire son unité dramatique de modèles génériques comme *Rambo II* : David Morse expie pendant tout le film sa mauvaise conduite de mari coléreux avant de se vider les nerfs sur l'un de ses tortionnaires ; Russell Crowe ne cesse de crier vengeance et organise une libération du camp d'otages. Mais aussi *Casablanca*, avec Russell Crowe dans la position de Bogart, frustré, mais digne, devant l'union indéfectible du couple Meg Ryan-David Morse.

Le talent et le charme immense de Russell Crowe, dont la présence à l'écran est incroyable, sortent intacts de ce film. Dans une scène étonnante, Russell Crowe embrasse à la dérobée sa cliente, Meg Ryan, qui s'enfuit aussitôt. La bluette entre les deux comédiens, largement racontée par la presse populaire, a tout de l'effort désespéré d'un publiciste ingénieux pour sauver un film par ailleurs inepte.

S. Bd

Molières 2001
nomination
Meilleur spectacle musical
Prolongation

Liliane Montevecchi
dans
Mistinguett
[la dernière revue]
mise en scène
Jérôme Savary
avec Jean-Marc Thibault, Ginette Garcin
Yann Babille Keogh, Noëlle Musard, Nina Savary, Antonin Maurel
Maxime Lombard, Laurence Roussarie, Carlos Pavidis
du 1^{er} mars au 28 avril 2001
0 825 00 00 58

Opéra
Comique
Théâtre Musical Populaire

HORS CHAMP

■ Ken Loach sera le parrain de la 40^e Semaine de la critique, organisée du 10 au 19 mai lors du prochain Festival de Cannes. Le cinéaste britannique y avait présenté *Kes*, son deuxième long métrage, en 1970. Le film sera projeté à Cannes et Ken Loach participera à un atelier d'écriture organisé avec l'association Equinoxe.

■ Le syndicat américain des acteurs « ne souhaite pas la grève », a déclaré, dimanche 1^{er} avril, son négociateur en chef, Brian Walton, à l'issue d'une réunion du comité exécutif de la Screen Actors Guild. Il s'est toutefois refusé à fixer une date pour le début des négociations avec les producteurs, celle-ci dépendant de l'issue du conflit en cours entre ces mêmes producteurs et les scénaristes.

■ Le film allemand *In den Tag hinein* (« A l'intérieur du jour ») a remporté le Grand Prix du Festival international de films de femmes de Créteil. Il s'agit du premier long métrage de la réalisatrice Maria Speth. Le Prix du public a été attribué à un autre film allemand, *Secret Society*, d'Imogen Kemmel.

■ Si l'on en croit son affiche, le film *Just Visiting* a été réalisé par Jean-Marie Gaubert, remarque l'hebdomadaire *Le Film français*. C'est en fait Jean-Marie Poiré, réalisateur des deux épisodes français, qui a dirigé *Just Visiting*, remake transatlantique des *Visiteurs*, qui doit sortir le 6 avril aux Etats-Unis et le 11 en France.

Roberto Rossellini, du néoréalisme à la télévision didactique

De 1964 à 1975, le cinéaste a signé pour le petit écran une série d'œuvres historiques, dans un style d'une grande sobriété

EN MONTRANT l'intégralité de l'œuvre de Roberto Rossellini, le Grand Auditorium du Louvre permet de revenir sur un des exemples majeurs de ce que l'on a appelé la modernité cinématographique. Plus exactement, elle va remettre en lumière une des dimensions (sans doute la plus importante, sinon la seule) de la révolution esthétique qui toucha le cinéma au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Hâtivement baptisé père du néoréalisme (c'est *Ossessione* de Visconti qui peut revendiquer le qualificatif de premier film néoréaliste), Rossellini filme des récits de la résistance italienne (*Rome, ville ouverte* en 1944, *Paisa* en 1946), ou le désarroi moral d'un jeune garçon dans le Berlin dévasté de 1947 dans *Allemagne année zéro*. Après le cinéma en studio de l'Italie fasciste attachée, depuis la fin des années 1920, à construire un équivalent d'Hollywood, est arrivé le règne du tournage en extérieur, de la recherche d'un plus grand réalisme et d'une morale qui va reposer sur la fin de l'artifice, la volonté de voir le monde tel qu'il est, dans le refus (avoué sinon respecté) de toute manipulation, pour saisir parfaitement l'opacité de son indifférence.

Le cinéma de Rossellini est à la pointe de cette contradiction entre

le sens et l'insignifiance, entre la nécessaire construction d'un récit compris du début à son achèvement et l'aspect informe de la réalité brute captée par la caméra. La jupe relevée découvrant les cuisses d'Anna Magnani, dont le personnage vient d'être abattu, dans *Rome, ville ouverte*, synthétise jusqu'au vertige deux sensations opposées. Le comportement du jeune Edmund dans le dernier quart d'heure d'*Allemagne année zéro*, entre le jeu, l'errance, le simulacre de suicide puis enfin le suicide, introduit une part d'indécision psychologique pour le spectateur.

INTÉRÊT POUR L'HISTOIRE

Stromboli, en 1948, poussera plus loin le conflit entre le construit (du récit romanesque) et le donné de l'image documentaire avec la violence d'une longue scène de pêche au thon confrontée au visage effaré d'Ingrid Bergman. Avec ce film, puis *Europe 51* et *Voyage en Italie* en 1953, c'est la résolution des énigmes du monde par la révélation, au sens religieux du terme, qui dominera.

Après un voyage en Inde à la suite duquel il réalise une série télé (embryon de ses projets futurs), *J'ai fait un beau voyage* (*India vista da Rossellini*), puis un film (*India*, qui sort en 1959), et après avoir

tourné *Le Général della Rovere* en 1959 et *Les Evadés de la nuit*, en 1960, Rossellini va développer un intérêt immodéré pour l'histoire qu'il va évoquer en ayant recours au minimum d'artifices dans des films comme *Viva l'Italia* (1960) sur Garibaldi et l'expédition des Mille et *Vanina Vanini*, d'après Stendhal. C'est le moment où Rossellini se pose des questions sur le cinéma et sa capacité à améliorer la connaissance.

Dans ses *Fragments d'une biographie* parus chez Ramsay, il écrit ceci : « Il faudrait pouvoir envisager un projet d'ensemble, non seulement du cinéma mais de l'audiovisuel. Cela impliquerait qu'on cesse d'attendre des films un bénéfice exclusivement financier et qu'une partie au moins de l'investissement soit faite pour dégager, à terme, des bénéfices sociaux. Malheureusement, le cinéma est incapable de cet effort. Quant à la télévision, elle pose le double problème de la société de consommation et du monopole d'Etat. »

Rossellini se lance au milieu des années 1960 dans une série d'œuvres didactiques pour le petit écran. Toute la dernière partie de la carrière de l'auteur de *Stromboli* sera consacrée à la production télévisée de films sur l'histoire de l'humanité, depuis *L'Âge du fer*, en 1964, film en quatre épisodes sur

l'histoire de l'homme à partir de la production de fer, jusqu'au *Messie*, en 1975, sur la vie de Jésus.

Cette période est peu connue, victime d'un préjugé tenace de la critique vis-à-vis de la production télévisée, de l'absence revendiquée de séduction de ces films. Seuls *La Prise du pouvoir par Louis XIV* en 1966 et *Le Messie* en 1975 bénéficieront d'une sortie en salles qui leur permit d'être remarqués. Le premier titre démontrait à l'aide de comédiens inconnus et avec une économie de moyens la façon dont la monarchie absolue s'est établie avec tout un système de significations induites par les rituels de la cour.

RESTITUER UN SAVOIR GLOBAL

Le pouvoir est ainsi montré comme une affaire de signes autant que de contraintes. Dans la frontalité didactique, la sobriété du jeu d'acteurs, par ailleurs postsynchronisés, s'est établie l'utopie d'une restitution d'un savoir global, toute l'histoire et ses ressorts au service de tous. La mise en scène y est d'un primitivisme fonctionnel mais dense, éloignée d'un cinéma commercial qui, au même moment, pouvait déployer une rhétorique de plus en plus sophistiquée. *Les Cahiers du cinéma*, associés à l'Auditorium du Louvre, publient

une série de textes et d'entretiens de Rossellini plus spécifiquement consacrés à cette volonté particulière, éclairée par un préambule lumineux d'Adriano Apra.

Pour Rossellini, la télévision, instrument de diffusion massive et populaire, est désormais mieux placée que le cinéma, en perte d'influence, réceptacle de pulsions diverses et lieu où triomphe le mercantilisme, pour améliorer le savoir en montrant plutôt qu'en démontrant. Cette série d'essais historiques qui retracent la vie de grands hommes de Socrate à Descartes en passant par les apôtres et Blaise Pascal (il y eut même un projet autour de Marx) relève ainsi d'un grand dessein, à la fois modeste et démiurgique, dont on pourra voir les réalisations durant deux mois à l'Auditorium du Louvre.

J.-F. R.

★ Cycle Roberto Rossellini. Rétrospective intégrale : cinéma, télévision. Du 6 avril au 17 juin. Auditorium du Louvre, M^e Louvre. Places à 22 F et 30 F (3,35 € et 4,57 €). « Roberto Rossellini. La télévision comme utopie ». Textes choisis et commentés par Adriano Apra. Auditorium du Louvre/Cahiers du cinéma ». Collection Essais. 193 p., 120 F (18,30 €).

NOUVEAUX FILMS

YERMA

■ Pour célébrer le centenaire de la naissance de Federico Garcia Lorca, la Junta régionale d'Andalousie a coproduit cette adaptation d'un poème lyrique de l'écrivain. Ce n'était sans doute pas le meilleur service à rendre à sa mémoire. L'histoire de Yerma, jeune épousée délaissée par son mari dont la destinée tourne à la tragédie, ne prend jamais vie devant la caméra de Pilar Tavora. La beauté d'Aitana Sanchez-Gijon, qui joue Yerma, ne change rien à l'affaire. De cou-

chers de soleil en intérieurs éclairés à la lampe à huile, le film ne s'écarte jamais d'une esthétique rurale et propre généralement associée à la publicité. T. S. Film espagnol de Pilar Tavora. Avec Aitana Sanchez-Gijon, Irene Papas. (1 h 54.)

15 MINUTES

■ Deux meurtriers d'origine russe sèment la panique dans les rues de New York. Signe particulier : ils connaissent Andy Warhol. Equipés d'une petite caméra, ils média-



D.R.

Dans « 15 minutes », de John Herzfeld, Robert De Niro, flic new-yorkais médiatique, traque deux tueurs d'origine russe en quête du quart d'heure warholien de célébrité.

tisent leurs forfaits afin d'avoir droit à leurs quinze minutes de célébrité. Un flic rodé (Robert De Niro), figure médiatique de la poli-

ce new-yorkaise, s'allie à un enquêteur plus jeune (Edward Burns) pour traquer les tueurs. La promesse d'un propos vaguement sulfureux et réflexif sur le pouvoir des images ne masque jamais, dans *15 minutes*, la faiblesse de la réalisation et la platitude du scénario. L'amas de poncifs – les deux flics amenés à faire équipe ne s'aiment pas puis commencent à s'apprécier au fil de l'histoire ; l'un des meurtriers ne jure que par Hollywood – devient rapidement insupportable, comme la prétention pseudo-philosophique de ce film, poudre jetée aux yeux du spectateur. S. Bd Film américain de John Herzfeld. Avec Robert De Niro, Edward Burns, Kelsey Grammer, Avery Brooks. (2 heures.)

MISS DETECTIVE

■ Rappelons tout d'abord le concept de « high concept » : il s'agit d'un film dont on peut résumer l'histoire en une phrase, dite le « pitch ». Allons-y pour le « pitch » de *Miss Detective* : une agente du FBI très masculine doit s'infiltrer dans un concours de beauté. Aux questions que les producteurs ont posées au talentueux scénariste lorsqu'il a soumis le projet, il a sans doute répondu : « Ben, c'est marrant comme idée parce qu'on la voit roter pendant un cours de maintien, et se casser la figure sur ses hauts talons. » C'est Sandra Bullock qui s'y colle, et réussit à être beaucoup plus séduisante lorsqu'elle se cure les dents avec les ongles que lorsqu'elle apparaît dans toute sa jeune beauté après être passée entre les mains d'un consultant en miss. Ce dernier est interprété par Michael Caine, qui se donne bien de la peine, réussit à donner vie à un nouveau personnage, ce qui est un peu se dépenser en pure perte. Car à quoi sert un personnage s'il n'y a pas de film ? T. S. Film américain de Donald Petrie. Avec Sandra Bullock, Michael Caine, Candice Bergen. (1 h 49.)

BARDIMON TOUT COURTS DIGIMON MES VOISINS LES YAMADA PINOCCHIO ET GEPETTO LA POUSSIÈRE DES RÊVES

■ Lire page 32.
BOESMAN ET LENA
BELPHEGOR
L'ÉCHANGE
■ Lire page 33.
CRINIÈRE AU VENT
YAMAKASI

■ La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.

Racines noires, sur les traces de la diaspora africaine

Organisé à Paris et à Créteil, ce festival met à la même affiche comédies américaines et raretés nigérianes ou congolaises

SOWETO, Kinshasa, Pointe-à-Pitre, Minneapolis, Hollywood. Myriam Makeba, Papa Wemba, Kassav', Prince, Dorothy Dandridge. Pour l'édition 2001 de *Racines noires*, les programmeurs de ce festival déroulent l'un des innombrables fils qui permettent de parcourir le labyrinthe qu'a créé de par le monde la diaspora africaine. Cette année, le festival, organisé du 3 au 10 avril à Paris et Créteil, s'est choisi pour intitulé « *Afrique, la geste musicale* ». On pourra y voir beaucoup de films, un cocktail étonnant de découvertes, d'exhumations bienvenues et de classiques, et aussi y découvrir le travail de conteur du comédien sénégalais Makena Diop, et quelques musiciens.

L'idée n'est pas nouvelle de suivre à la trace le chemin de création laissé au long des déportations provoquées par la traite négrière. Au commencement, il y avait l'Afrique, représentée ici dans une série d'incarnations cinématographiques d'une diversité presque choquante, qui va du produit parahollywoodien bien ficelé (l'adaptation de la comédie musicale *Sarafina!* de Darrell J. Roodt, avec Whoopi Goldberg et Myriam Makeba) à des raretés comme un court-métrage du Congo-Brazzaville (*Kaka Yo*, de Sébastien Kamba) ou *Ajani-Ogu*, d'Ola Balogun. Le cinéaste nigérian a tourné ce film en 1975, portant à l'écran une pièce de théâtre yoruba.

Aujourd'hui, le cinéma nigérian a disparu, mais la tradition inaugurée par ce film rarissime se perpétue par le biais de l'industrie des cassettes vidéo, qui sortent par dizaines chaque semaine, reprenant les thèmes du théâtre popu-

laire yoruba. Le festival se terminera par la projection de *Rage*, de Newton I. Aduakata, un jeune cinéaste nigérian qui travaille à Londres. On pourra ainsi mesurer le chemin que fait parcourir l'exil. A signaler également ce qui fut l'un des derniers films tournés au Congo-Kinshasa, *La vie est belle*, de Mweze N'Gangura, dans lequel on retrouvera le chanteur Papa Wemba.

Pour la traversée de l'Atlantique, on suivra le vaisseau négrier que filme Med Hondo dans *West Indies*, avant de retrouver Kassav' dans *Siméon*, conte musical d'Euzhan Palcy, ou Jimmy Cliff pris de fureur devant la caméra de Perry Henzell, dans *The Harder They Come*. Les films américains projetés sont sans doute plus visibles, *Stormy Weather* et son florilège de musique populaire noire des années 1940, *Carmen Jones*, de Preminger, avec Dorothy Dandridge en cigarière ou *Purple Rain*, roman-photo à la gloire de Prince. On redécouvrira avec curiosité *Beat Street*, un documentaire très arrangé, tourné en 1984 par Stan Lathan. C'est un témoignage sur les premiers instants du hip-hop après sa sortie du ghetto, au temps où les plus grandes stars du genre s'appelaient Grandmaster Flash, Afrika Bambaata ou Melle Mel.

T. S.

★ Les 3 et 10 avril aux 7 Parnassiens, 98, boulevard du Montparnasse, Paris-14^e. Du 4 au 10 à l'Élysées-Lincoln, 14, rue Lincoln, Paris-8^e. Du 6 au 8 aux Cinémas du Palais, 40, avenue Parmentier, Créteil.



D.R.

Dorothy Dandridge et Harry Belafonte dans « *Carmen Jones* », d'Otto Preminger (1954).

AVRIL 2001 N° 556

CAHIERS CINÉMA

DOSSIER
Filmer la société française
CAHIER CRITIQUE
Mercredi de Pascal Thomas

ROSSellini
télé-utopie

50 ans
Numéro anniversaire

M 1200 - 500 - 35.00 F

ENTRETIEN Derrida et les fantômes du cinéma

NUMÉRO D'AVRIL EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

EN VUE

■ Les talibans expédient par camions aux antiquaires pakistans les fragments des bouddhas de Bamyan dynamités.

■ « Ils ne représentent que 1 % des reliques historiques afghanes et 90 % de ce 1 % ont été pillés », se défendait le mollah Mohamed Omar, chef suprême des talibans, en ordonnant la démolition des statues pré-islamiques.

■ Six prisonnières, membres de la rébellion maoïste, astreintes à des travaux de jardinage dans le centre de détention de Gorkha au Népal, se sont évadées en creusant à la bêche un tunnel.

■ John Prescott, juge d'application des peines au tribunal de Kingston, en Jamaïque, assure que la justice n'avait pas oublié Ivan Borroughs, déficient mental, incarcéré pour un bris de vitre en 1972, libéré le 27 mars : « Mais nous devions attendre la décision du tribunal et celle-ci n'est pas arrivée avant mardi ».

■ « Il n'a que ce qu'il mérite », a déclaré, vendredi 30 mars, en apprenant la condamnation à mort de son neveu, Joe Freeman Britt, ancien procureur du comté de Robeson en Caroline du Nord assoiffé d'exécutions capitales, classé en 1976 « procureur de district le plus mortel du monde » par le Livre Guinness des records.

■ Une adolescente a déposé plainte au commissariat de Brest pour « faux et usage de faux » contre son père qui, affolé par le montant des factures, avait imité sa signature pour résilier l'abonnement du téléphone portable qu'il payait en son nom.

■ « La vente de produits volés est un procédé totalement contraire au code de conduite de l'entreprise », rappelle la direction de Carrefour-Brésil, étonnée que son hypermarché de Recife ait offert à bas prix 500 téléphones portables dérobés à Sao Paulo.

■ Un groupe de travail de McDonald's conseille de concéder de meilleurs avantages aux employés : à commencer par la gratuité des hamburgers, qui leur sont encore vendus à moitié prix.

■ Saparmurat Niyazov, président du Turkménistan, confirmera dans ses fonctions après un stage en usine Annaguli Dzhumaglydzhov, vice-ministre de l'industrie et de l'énergie, nommé à l'essai.

■ Verbalisé au Portugal, un homme d'affaires pressé se rasait la barbe en conduisant. Interpellé en Egypte, un chauffeur de poids lourds fumait le narguilé au volant pour rompre la monotonie du trajet.

Christian Colombani

Un quart de siècle après, le nouveau « Photo » est arrivé

Concoctée par Roger Théron, la nouvelle formule du célèbre magazine – lancé en 1967 – veut retrouver l'esprit de ses jeunes années. Elle redonne sa place au texte tout en continuant d'accueillir de jolies femmes déshabillées



dée d'appareils photo et annonce un titre qui donne le climat de l'époque : « Des professionnels au service des amateurs. » On pouvait

lire dans l'éditorial : « Les plus grands spécialistes se mettent à votre service afin de vous guider dans ces techniques dont ils ont fait leur métier et dont vous faites vos loisirs. » Bailey, Bourdin, Sieff, Barbey, Art Kane informent alors les milliers de Français qui, dans une société de consommation naissante, pratiquent cet art neuf. 60 000 exemplaires sont vendus.

DIVERSITÉ

Photo a été créé par une bande de copains bien dans leurs baskets, passionnés de musique (jazz) et d'images (fortes) : Daniel Filipacchi, Roger Théron, Walter Carone, Régis Pagniez. Le premier a développé un empire de presse, vendu à Lagardère – Photo fait partie du groupe Hachette Filipacchi Médias ; le second a été l'âme et

l'œil de Paris Match. En congé de Match, Roger Théron a repris du service pour concocter la nouvelle formule de Photo.

L'enjeu est de retrouver l'esprit des années 1970, quand Photo faisait découvrir, par la publication de portfolios et d'entretiens, les grands photographes et les grandes images, à une époque où expositions, festivals, galeries étaient rares. Le mensuel a ensuite glissé vers ce qu'on appelle « un magazine de charme » – avec beaucoup de femmes déshabillées. « A nous de montrer que nous sommes redevenus bien plus qu'un magazine de charme », dit d'ailleurs Roger Théron. Le changement dans la continuité – sans un côté sexy, Photo ne serait plus Photo – est perceptible, avec une formule où la diversité ressort.

Ainsi, le numéro d'avril (25 F) propose « neuf façons de regarder la photo ». Un portfolio historique consacré au grand Edward Steichen (1879-1973) côtoie des photos très colorées et branchées du magazine britannique *i-D*, les images de reportage primées par le jury du World Press ou les recherches numériques de Glen Wexler. « Nous redonnons sa place au texte », ajoute Roger Théron. Le numéro précédent avait permis à Clément Chéroux de s'expliquer longuement sur l'exposition-événement consacrée aux camps de concentration qui fut présentée à l'hôtel de Sully. Cette fois, des photographes et acteurs de la photo dévoilent leur démarche et leurs images – notamment Terry Jones, fondateur d'*i-D*, à propos d'un livre retraçant les vingt ans du magazine qu'il a créé. Des pages « actualités » (expositions, livres, ventes aux enchères, festivals), complétées par des correspondances de Berlin, New York, Madrid, Londres ou Moscou, accentuent le côté information.

Photo chasse large, mais s'aventure peu du côté d'une photographie d'auteur intimiste ou difficile, voire liée à l'art contemporain. Reste que ce magazine poursuit un rêve généraliste et fédérateur – parler de toutes les photographies, d'art et de technique –, alors même que ce marché de la presse est jugé difficile justement parce que les publics sont de plus en plus fragmentés, s'ignorent les uns les autres. C'est tout le pari de Photo que de vouloir les réconcilier.

Michel Guerrin

DANS LA PRESSE

RFI

Geneviève Goëtzinger

■ Les jeux sont faits. Et cette fois, qu'on se le dise, on n'entendra pas murmurer de noms d'oiseaux. Jacques Chirac lui-même a fait ses comptes et en a pris son parti, la réforme du calendrier électoral passera le cap du Parlement. Il n'est plus question de maltraiter ces centristes qui se prêtent à la manœuvre. Les municipales sont passées par là et le climat a changé. Sur le terrain, la droite a démontré qu'elle pouvait gagner lorsqu'elle était soudée. Alors, ne pas faire de vagues, ne rien dire qui fâche, ne rien faire qui contre-carre l'Union, c'est bien la démar-

che de l'Elysée. En filigrane, bien sûr, la volonté de ne pas blesser l'électorat centriste, de ne pas obérer ses reports de voix au second tour de la présidentielle. A Matignon, on observe cette réflexion qui évolue avec sérénité. Ici, on n'a jamais douté de l'issue du débat. Elle est dans la logique des institutions.

FRANCE INTER

Pierre Le Marc

■ La partie qui se joue à l'Assemblée aujourd'hui, autour de la proposition de loi organique visant à reprogrammer en 2002 les législatives après la présidentielle n'est anodine, ni sur le plan institutionnel ni sur le plan politique. Et l'évolution du rapport de forces électo-

ral enregistré lors des municipales en démultiplie la sensibilité. L'enjeu principal de l'affaire, c'est de savoir si les électeurs choisiront en 2002 d'abord les grandes orientations de la vie nationale, et celui qui en aura la charge à l'Elysée, avant de définir les contours d'une majorité parlementaire. Ou s'ils se prononceront dans l'ordre inverse : majorité d'abord, présidence ensuite. L'ordre des échéances ne peut être sans conséquences sur le fonctionnement futur des institutions. Et c'est un vrai débat.

LES ÉCHOS

Favilla

■ On devine pourquoi la modernisation des entreprises publiques

peut être traumatisante. Basée sur la rationalité économique, elle fait passer du registre de l'échange social à celui du strict échange marchand, d'une relation stable à l'incertitude liée à la conjoncture, d'un système collectif à l'individualisation. C'est la dénonciation du pacte antérieur, l'anéantissement d'une conception du monde. Se voulant des entreprises comme les autres, les entreprises publiques incitent leurs salariés à devenir des salariés comme les autres. Cela revient à leur proposer une modification de leur identité sociale antérieure. Ce n'est pas en augmentant leurs salaires ou en les traitant de nostalgiques attardés qu'on les aidera à faire le deuil du monde qui était le leur.

www.africatime.com

Les étudiants africains à l'étranger expriment leur haine contre les pouvoirs en place dans leurs pays

CINQ JEUNES ressortissants de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Congo et du Bénin ont profité de leur séjour à New York en tant qu'étudiants pour créer un site-portal sur l'Afrique francophone baptisé AfricaTime, qui s'impose peu à peu comme un cadre privilégié des débats politiques entre expatriés. Cheik Bamba, directeur du site, voulait « offrir un lieu d'expression démocratique où les internautes s'expriment sans aucune censure ». En moins d'un an, il y est parvenu.

Un ensemble de liens vers les sites de la presse locale, une sélection de dépêches d'agence et des articles issus de médias internationaux, audiovisuels ou écrits, offrent une vue complète de l'actualité des quatorze pays africains couverts à ce jour. Le site propose aussi des informations pratiques, une rubrique Rencontres, et surtout les quatorze forums de discussion nationaux.

Là, protégés par leurs pseudonymes, de jeunes Africains installés un peu partout dans le monde y expriment leur révolte contre les régimes en place : « Trop, c'est trop, il faut



que les jeunes prennent le pouvoir pour mettre fin au désordre. Je vois même qu'il faut tuer toute la génération de 60 pour avoir la paix dans le pays », suggère le Béninois J. C. Sur le forum burkinabé, Xavier est presque aussi radical : « Je ne pense pas que la démocratie fasse partir Com-

paoré. La meilleure solution est un coup d'Etat propre. Qui en pensez-vous mes frères ? ». L'Intègre, indigné, lui répond : « Je pense que ton propos est lamentable et digne d'un p'tit con ! Cela dit, rien ne l'empêche de t'acheter une arme et de tenter ta chance ! »

Géraldine Faes

SUR LA TOILE

ESTONIE-ÉLECTIONS

■ Le gouvernement estonien a annoncé le dépôt devant le Parlement d'une série d'amendements à la loi électorale, qui autoriseront la mise en place d'un système de vote via Internet. 35 % des Estoniens, et presque 100 % des écoliers, disposent d'un accès Internet. – (Reuters.)

SITES 3D

■ Adobe a annoncé la sortie prochaine d'un nouveau logiciel de création de sites Web en images en 3D, baptisé Atmosphere. Le logiciel-client permettant aux internautes de visiter ces sites sera distribué gratuitement. Site de démonstration : adobe.com/products/atmosphere/main.html

JAPON-CORÉE

■ Six grands sites officiels japonais, dont ceux du ministère de l'éducation nationale et du parti libéral-démocrate, ont été victimes d'attaques menées par des étudiants coréens. Les pirates protestent contre la publication d'un manuel scolaire japonais qui, selon de nombreux Coréens, déforme la réalité historique de l'agression japonaise avant et pendant la deuxième guerre mondiale. – (Reuters.)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

Autorisation de prélèvements J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde. Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : _____ Signature : _____	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom : _____ Prénom : _____ N° : _____ rue _____ Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____	
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) _____ N° : _____ rue _____ Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____		
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER Code Etablissement _____ Code Guichet _____ N° de compte _____ Clé RIB _____		

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Jours d'ennui au Val-Fourré

par Dominique Dhombres

IL FALLAIT ÊTRE stoïque pour résister aux sirènes des autres chaînes, lundi soir, et regarder jusqu'au bout l'émission de France 3 consacrée aux violences urbaines à travers l'exemple du Val-Fourré, près de Mantes-la-Jolie, dans les Yvelines. La tentation était grande de zapper vers France 2, où l'ancien otage de Jolo, Stéphane Loisy, avait quelques horreurs à raconter sur certains de ses compagnons d'infortune, en particulier un couple d'Allemands décidément peu partageux.

Mais il y a une limite à la dose d'Ardisson qu'un téléspectateur moyen peut s'autoriser d'un jour sur l'autre, et l'émission de France 3 avait été annoncée comme une grande affaire, qui avait mobilisé pas moins de sept équipes de la rédaction, et qu'on ne devait rater sous aucun prétexte.

Tout était rondement mené

par Elise Lucet. Les débats succédaient aux reportages sur l'école, le commissariat, le tribunal, le centre commercial. On avait vu d'emblée le principal du collège Chénier contempler tristement, pour la troisième fois depuis la rentrée de septembre, les toilettes saccagées de son établissement. On avait vu les cages d'escalier taguées, les boîtes aux lettres défoncées, les carcasses des véhicules incendiées, les voitures de flics caillassées, les jeunes sortant, les mains menottées, du grand magasin où ils venaient de voler un blouson.

Des anciens, que personne ne semblait plus écouter, racontaient « trente-cinq ans de travail dans l'industrie automobile ». Jean-Pierre Rozencweig, président du tribunal pour enfants de Bobigny, polémique sans surprise avec Georges Fenech, président du Syndicat indépendant des magistrats, grand partisan

de la répression, qui jouait le rôle un peu convenu de Père Fouettard. Il manquait quelque chose.

Cela est apparu au détour d'une phrase. « C'est l'ennui, l'ennui. Il y a trop d'ennui. Il n'y a rien à faire », disait Abdel, dix-neuf ans, dans le train Mantes-Paris. Le montage d'une émission de télévision donne l'impression du mouvement. Alors que la réalité, ce sont les longues journées passées à ne rien faire, à « tenir le mur ». Est-ce que la caméra peut filmer l'ennui ?

Elle modifie en tout cas la situation. Un médecin, qui travaille depuis longtemps au Val-Fourré, s'est fait casser les vitres de sa voiture, apparemment pour la seule raison qu'il était accompagné, cette fois, d'une équipe de télévision. Les caméras avaient apporté un peu d'animation au quartier. Le résultat était à la fois banal et triste.

Haut, bas, fragile

par Pierre Georges

IL Y EUT la France profonde. Insondable. Il y eut les vraies gens. Et il faut toujours aller vraiment à la rencontre des vraies gens. Et voici qu'une planète inconnue dans la galaxie lointaine vient d'être découverte avec stupéfaction, ravissement et fierté par les gens de l'Observatoire des mœurs politiques et électives : la France d'en bas.

D'où cela ? D'en bas ! Haut bas, fragile ! La France enfin révélée à elle-même, comme un de ces cartons d'emballage qui ont toujours autant fait pour la poésie des transports que pour leur précautionneux acheminement.

Donc la France est désormais pleine de Français d'en bas. Et à quoi reconnaît-on le Français d'en bas, outre à cette caractéristique évidente qu'il n'est pas d'en haut ? Au fait qu'il a les deux pieds sur terre. Toujours ! Le Français d'en bas, sorte de Martien, au sens des élections municipales, se détecte infailliblement à cette absolue propension à marcher sur ses pieds. A sa façon aussi d'aller son chemin pedibus gambis sans se préoccuper autrement des ordres de marche tombés d'en haut. Le citoyen d'en bas sait où il veut aller et y va gaiement. Il trace sa route, allègre et bonhomme, déterminé et frondeur en arpenteur tranquille d'une France des humus citoyens et des humeurs politiques.

Le Français d'en bas, enfant virtuel et naturel du Français moyen, ne fait que très moyennement confiance aux élites autoproclamées. C'est-à-dire aux Français présumés du haut ou se présumant tels, et, aux yeux des gens du bas, marchant eux par trop régulièrement sur la tête.

Bas, haut, fragile ! Ah tout de même, c'est un vrai étonnement et un suave bonheur que de voir, en 2001, les partis politiques découvrir avec émerveillement, ravissement et concupiscent cette peuplade immense et aux mérites inconnus : la France d'en bas !

Oser appeler la majorité des citoyens, même pour s'en émerveiller, la France d'en bas, c'est tout de même le signe le plus manifeste de l'incroyable et vaniteux fossé creusé entre, précisément, le haut et le bas. Quelle expression tout de même !

Oserait-on par exemple qualifier les manifestations de sages-femmes de manifestations d'en bas ? Les sages-femmes sont dans la rue. Elles l'étaient hier, comme avant-hier, pour revendiquer, haut et fort, et gaiement, la reconnaissance de leur savoir-faire et de leur métier et, si l'on ose dire, la reconnaissance du ventre.

Les mouvements revendicatifs ont ceci de particulier qu'ils s'attirent plus ou moins facilement un capital de sympathie. Dans le cas des sages-femmes, d'évidence, ce capital existe. C'est peut-être que chacun tient en haute considération cette corporation des origines. Et c'est sans doute que leur appellation même dit la sagesse et la noblesse de leur art.

Alertez les bébés ! Les sages-femmes sont dans la rue. A scander « Inspirez, bloquez, poussez » devant un cordon de CRS. A moquer le ministre « Accouche, Kouchner ». A défendre le beau métier ! Hardi sages-filles, tenez bon ! C'est un ex-nouveauté d'antan, venu au monde aussi par vos soins et vos doigts de vraies fées, qui vous le dit : votre combat est légitime !

Après deux semaines de grève, les sages-femmes poursuivent leur mouvement

Bernard Kouchner propose de leur octroyer le statut de praticien hospitalier

LA VAGUE rose est là. Toutes les travées de l'amphithéâtre D de la faculté de médecine Pitié-Salpêtrière sont comblées, ce lundi 2 avril. Trois cents sages-femmes, pour la plupart en blouse rose, viennent de manifester dans les rues de Paris. Trois générations sont présentes. Au quatorzième jour de leur grève pour la reconnaissance de leur statut et la revalorisation de leurs salaires, la tension monte d'un cran dans l'assemblée générale. La fatigue et la chaleur moite régnant dans l'amphithéâtre n'y sont pas étrangères. Surtout, perce l'exaspération croissante de femmes qui ont le sentiment d'avoir été écoutées mais non entendues. Qu'elles exercent à l'hôpital public, en clinique privée ou dans le secteur libéral, beaucoup haussent le ton vis-à-vis de Bernard Kouchner et reprochent au ministre délégué à la santé de « jouer le pourrissement du mouvement », tout en « refusant de céder sur les salaires ».

Bernard Kouchner, qui avait pourtant réussi à établir un dialogue, est de plus en plus pris pour

cible. Lundi 2 avril, à Rennes, elles étaient deux cents à chahuter le ministre aux cris de « Accouche Kouchner ! ». A Limoges, le même jour, les manifestantes scandaient : « Kouchner, entends la colère des sages-femmes ». Intervenant dans l'assemblée générale de La Pitié-Salpêtrière depuis Marseille par l'intermédiaire d'un téléphone portable amplifié par une sono, une représentante de la coordination PACA annonce que la manifestation prévue le 5 avril à Montpellier se terminera symboliquement place de la Comédie en brûlant l'effigie de Bernard Kouchner.

Selon les membres de la coordination nationale, qui ont été reçues, lundi 2 avril, par les conseillers techniques du ministre délégué à la santé, une porte a cependant été ouverte par le gouvernement. Le ministre, qui refuse d'aller au-delà de l'accord sur les salaires hospitaliers du 14 mars, a proposé une discussion sur l'extension aux sages-femmes du statut de praticien hospitalier (PH), un corps regroupant actuellement les médecins, chirurgiens, psychia-

tres, spécialistes, biologistes, pharmaciens et odontologistes des hôpitaux. Un rendez-vous avec la coordination est prévu jeudi 5 avril à 16 h 30.

Cette proposition a largement été débattue par l'assemblée générale réunie à La Pitié-Salpêtrière, la plupart des intervenantes exprimant des réserves. « Les sages-femmes sont sages-femmes, point final », lance depuis son banc une jeune femme sous les applaudissements. « Deux jours d'ici au rendez-vous au ministère, c'est trop court pour réfléchir sur le statut de PH », met en garde Cécile, de l'hôpital de La Pitié, à Paris. Un groupe de travail est finalement mis en place pour potasser les textes définissant ce statut et le présenter à l'assemblée générale fixée au mercredi 4 avril à 18 heures. Pendant la discussion, le groupe de sages-femmes de Lorient quitte l'AG. « Au revoir les Parisiennes », lancent-elles dans leur mégaphone. « Au revoir les provinciales », répond en chœur l'amphithéâtre. L'esprit confraternel s'est incontestablement renforcé avec la grève. C'est à ce

même esprit qu'en appelle une sage-femme d'une clinique privée en s'adressant à ses consœurs du secteur public : « Continuez à nous soutenir parce que cela va être plus long pour nous. » Plusieurs intervenantes dénoncent les difficultés rencontrées dans le privé et notamment les ordres de réquisition.

« Ce que nous avons obtenu ne coûte rien », affirme Chantal Birman, membre de la coordination nationale, rappelant que Bernard Kouchner est favorable à une première année d'études médicales commune pour les médecins, les dentistes et les sages-femmes et que les discussions sont en bonne voie sur le « dégel » de la nomenclature, qui permettrait une revalorisation des prestations pour le secteur libéral (*Le Monde* du 30 mars). Un peu plus tôt, très applaudie par ses consœurs, une jeune sage-femme de Lorient avait affirmé : « tant qu'il n'y aura pas de propositions salariales, nous maintenons la grève. » C'est chose faite, au moins jusqu'à jeudi 5 avril.

Paul Benkimoun

Christa Fröhlich-Padula échappe à son contrôle judiciaire

LA MILITANTE D'EXTRÊME GAUCHE ALLEMANDE Christa Fröhlich-Padula ne répond plus aux obligations de son contrôle judiciaire. Elle avait été remise en liberté à la fin de décembre 2000, après avoir été incarcérée pendant plus de quatre ans. Soupçonnée d'avoir participé à l'attentat meurtrier de la rue Marbeuf, le 22 avril 1982, elle restait cependant soumise à un contrôle judiciaire strict, qui l'obligeait notamment à se présenter régulièrement dans un commissariat parisien. Selon plusieurs sources policières et judiciaires, elle n'a pas répondu « depuis un certain temps » à cette obligation. M^{me} Fröhlich-Padula a toujours nié son implication aux côtés du groupe de Carlos dans cet attentat. Le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière avait signé l'ordonnance de remise en liberté, quelques jours avant l'entrée en application de la loi sur la présomption d'innocence, le 1^{er} janvier 2001, qui interdit en son article 59 qu'une personne poursuivie pour terrorisme puisse être maintenue en détention provisoire au-delà de quatre ans. Actuellement absent, le juge Bruguière devra à son retour statuer sur le cas de Mme Fröhlich-Padula.

Cinq morts dans l'incendie d'un foyer de handicapés à Lille

CINQ PERSONNES ont trouvé la mort, mardi 3 avril, dans l'incendie qui s'est déclaré peu avant 3 heures dans le foyer de handicapés mentaux Les Pierres vives, à Lille (Nord). Le feu aurait été déclenché par la surchauffe d'une cafetière restée allumée, a indiqué la préfecture. Six autres personnes - cinq handicapés mentaux et une surveillante - ont été intoxiquées par la fumée et hospitalisées. Le feu, particulièrement violent, a ravagé les deux étages et les combles de ce bâtiment, où dormaient les onze personnes. Les pompiers ont pu évacuer six mais ont découvert quatre victimes dans leur lit et un corps sur un balcon. Le parquet de Lille a ouvert une enquête et la police scientifique s'est rendue sur les lieux du drame. Les enquêteurs cherchent à déterminer si, « dans un établissement spécialisé, la présence d'un seul surveillant était suffisante ou non » pour encadrer les dix pensionnaires. La maison ne possédait pas d'issue de secours.

DÉPÊCHES

■ ITALIE : la police a découvert samedi 31 mars le cercueil avec le corps du célèbre banquier italien Enrico Cuccia dans une grange de Mogliazzo, près de Turin (nord-ouest de l'Italie), selon l'agence italienne Ansa. Sa tombe, située dans le village de Meina sur les bords du lac Majeur, semble avoir été profanée le 16 mars, d'après la plainte déposée par les enfants de M. Cuccia. Ce banquier, considéré comme le père du capitalisme italien depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a fondé la banque d'affaires milanaise Mediobanca. Il est mort en juin 2000 à l'âge de 92 ans. Dimanche 1^{er} avril, la police a arrêté deux hommes soupçonnés d'avoir volé le cercueil. Le corps a été dérobé par un groupe d'amateurs qui, selon les enquêteurs, ont réclamé à la famille 7,5 milliards de lires (3,8 millions d'euros) de rançon dans une lettre datée du 17 mars à laquelle avait été jointe une photo polaroid du cercueil. La police cherche toujours d'autres complices éventuels.

■ FAIT DIVERS : un adolescent de 17 ans a été grièvement blessé de plusieurs coups de couteau, lundi 2 avril, à la sortie du lycée des Graves, à Gradignan (Gironde). L'adolescent a apparemment été agressé lors d'une rixe provoquée par des jeunes, étrangers à l'établissement, qui ont pris la fuite. Le lycée était jusqu'alors réputé « sans histoires ».

Comment Maileva® va révolutionner votre pratique du courrier ?



Cliquez, c'est posté :

- 1 Vous envoyez vos documents à Maileva® par Internet.
- 2 Maileva® les imprime ou les faxe dès réception.
- 3 Maileva® dépose immédiatement vos courriers dans le réseau postal.
- 4 Avec Maileva® vous savez à tout moment où en sont vos envois.

N°Azur 0 810 56 57 58

coût d'une communication locale

www.laposte.fr/maileva

LA POSTE



PORTRAIT
Ivan Béraud est secrétaire général du Bétor-Pub CFDT, « le syndicat de la nouvelle économie ».
P. IV

CYBERCAFÉ

Situé dans un faubourg industriel de Luxembourg, le Webside est tenu par un Français et s'anime plutôt en soirée.

P. IV



CYBERCULTURE

Reed 013 retouche ses photographies pour donner naissance à d'étranges et troublantes icônes.

P. VII



ENTREPRISES

Avec la Netéconomie, les salariés japonais ont découvert de nouveaux horizons. Ils ne désirent plus faire laborieusement carrière dans la même entreprise.

P. VI



CITOYEN

Le décret d'application de la loi visant à donner à la signature électronique une valeur équivalente à celle d'une signature manuscrite devait être publié au début d'avril.

P. V

ENQUÊTE

Cybermarchands: en route vers la rentabilité

L'année dernière, les cybermarchands faisaient la course à la conquête des internautes.

Aujourd'hui, ils tentent d'augmenter leurs marges d'exploitation pour ne pas disparaître

EN CE DÉBUT de printemps, et en pleine morosité économique, plus aucun cybermarchand en direction du grand public (B to C) français ne se lance dans des campagnes de publicité tapageuse. Ce n'est pourtant pas parce qu'ils sont devenus muets, qu'ils sont déjà tous morts ou à l'agonie. Un tiers d'entre eux dans le monde seraient déjà rentables, assure un rapport du cabinet américain ActivMedia Research. Un peu trop beau peut-être, mais, pour tous, il faut dans les faits démontrer que le commerce en ligne, ça marche.

Si les cimetières de start-up ne cessent de se remplir depuis le coup de frein brutal des investisseurs en mars 2000, des modèles économiques de distribution en ligne commencent à être validés. Les cybermarchands génèrent non seulement du chiffre d'affaires, estimé à 3,4 milliards de francs en France l'année dernière, selon Jupiter

MMXI, mais certains devraient parvenir à la rentabilité avant le début de l'année prochaine.

Tous ces marchands en ligne ont employé l'an 2000 à conquérir des clients. Ils se sont précipités à l'assaut des entreprises traditionnelles et à l'abordage des marchés européens. C'était à qui courrait le plus vite. Le capital-risque a suivi le mouvement, investissant massivement dans des start-up, croyant un moment en de nouveaux modèles de distribution qui allaient révolutionner le commerce.

La plupart des sites, forts de leurs levées de fonds, ont dépensé des millions de francs en communication. L'hiver dernier s'est chargé de faire le ménage. « Certaines mauvaises idées, comme l'achat groupé (Clust, Koobuycity), le commerce de nourriture pour chiens (Pikado et Alidoo) ou la vente de jouets en ligne (Abcool), ont été invalidées », assure Cédric Ducrocq, directeur du cabi-

net Dia-Mart. En revanche, la vente en ligne de produits dématérialisés, dans le loisir et le tourisme, dont le rapport prix de vente/coût du transport reste avantageux, trouve son équilibre.

La SNCF devient ainsi le premier cybermarchand français, affichant 600 millions de francs de chiffre d'affaires en ligne l'année dernière. TravelPrice brasse déjà 260 millions de francs de chiffre d'affaires en l'an 2000 et devrait parvenir au point mort à la fin de l'année. Les cybermarchés Telemarket, Houra, Ooshop ou C-Mescourses, espèrent la rentabilité pour fin 2002. Sans parler des Topachat, Wstore, dans l'informatique, Yzea.com dans la lingerie, Chateauonline, Rouge&Blanc, 1855 dans le vin, Marcopoly dans l'électroménager, qui ont su imposer leur image de marque en quelques mois.

Mais, au-delà du créneau qu'ils ont choisi d'investir, les cybermarchands qui restent en lice ont compris qu'ils devaient plutôt courir un marathon qu'un sprint. Les recettes d'un Rueducommerce, d'un Bouquet nantais ou d'un Mistergooddeal, par exemple? « Le commerce en ligne demande avant tout des qualités de prudents gestionnaires de PME. Il faut savoir négocier de bons prix d'achat, gérer ses stocks au plus fin, faire de l'animation commerciale », selon Régis Saleur, directeur général du fonds de capital-risque Seeft Ventures. Et aussi parvenir à piloter une entreprise en début de vie par temps de crise. Donc, réussir la délicate manœuvre qui consiste à réduire la voilure « dépenses » tout en continuant d'investir dans sa logistique, ses forces commerciales, son service client, pour maximiser ses marges.

Cette année, certains cybermarchands commencent même à redécouvrir les vertus de la VPC, et ses ficelles de marketing direct. Rouge&Blanc, vendeur de vin en ligne, s'est aperçu au cours de l'année dernière que s'il ne réduisait pas le coût d'acquisition de son client (plus de 1 000 francs, alors que le panier d'achat moyen n'était que de 250 francs), il allait droit dans le mur quant au rapport entre le volume de ses ventes (entre 100 et 500 commandes par jour) et les coûts de structure (20 salariés). Le budget communication, quelques millions de francs, est réorienté vers le mar-

keting direct. Avec quelques autres cybermarchands, dont BlackOrange et Chapitre.com, le caviste fait imprimer des « chèquiers-cadeaux » contenant des bons de réduction pour chacun des partenaires de l'opération, qui sont ensuite glissés dans les colis au départ pour les cyberconsommateurs de chaque site. Chacun des marchands en ligne espérant retrouver chez lui tous les clients de ses partenaires d'une l'opération, qui ne lui aura coûté, au final, qu'une centaine de francs par cyberclient.

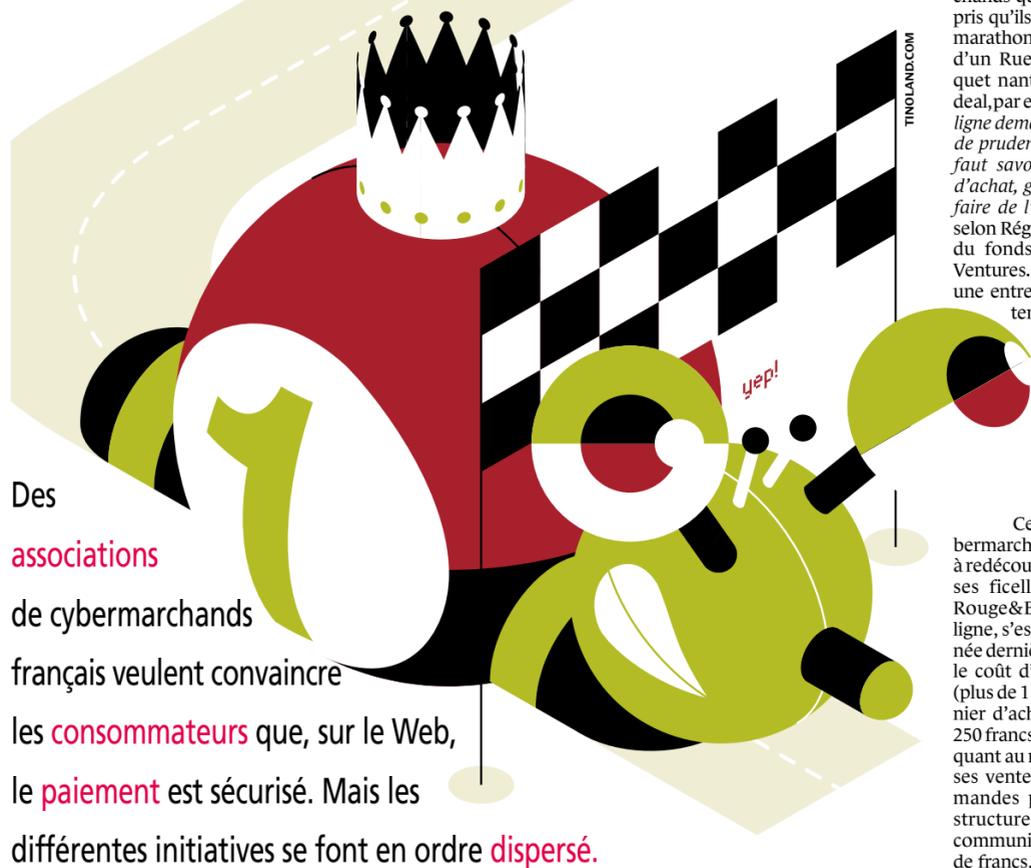
A l'image de Rouge&Blanc, les cybermarchands jouent aujourd'hui au concours du plus sérieux. Mais c'est aux internautes consommateurs, et non plus aux banquiers, qu'il reviendra, cette année, de valider les modèles économiques.

Cécile Ducourtieux



Les recettes de trois jeunes pousses pour s'imposer commercialement sur Internet.

Lire page III



Des associations de cybermarchands français veulent convaincre les consommateurs que, sur le Web, le paiement est sécurisé. Mais les différentes initiatives se font en ordre dispersé.

PUBLICITÉ

Le décollage des supermarchés en ligne

Parce qu'ils répondent à un vrai besoin des consommateurs et qu'ils sont tous des filiales de grands distributeurs, les épiciers en ligne français ont validé leur modèle

BRANLE-BAS de combat parmi les cyberépiciers français. Le mois d'avril s'ouvre avec l'arrivée d'un cinquième acteur sur le marché: Auchan Direct. Pourtant, le krach des valeurs technologiques bat son plein, et les cybermarchands grand public en sont les premières victimes. Le secteur de la distribution alimentaire en ligne semble impitoyable, à en croire l'exemple américain de Peapod, qui a frôlé la faillite avant de se brader, et de Webvan, qui risque d'être bientôt à court de trésorerie et rayé du Nasdaq.

Mais le groupe Auchan, solide distributeur européen, qui a travaillé depuis plus d'un an sur ce projet avant de se lancer, n'a pas la réputation de prendre des risques inconsidérés. Ni d'ailleurs ses collègues Carrefour, Casino et Cora, les opérateurs des sites Ooshop, C-Mescourses et Houra, tous lancés en 2000 à la poursuite du leader Telemarket, vendeur alimentaire à distance depuis quinze ans. Ce dernier, qui est une filiale des Galeries Lafayette, cherche justement à ouvrir son capital pour accélérer son développement.

Si ce marché électronique attire encore un nouvel arrivant – et pas

la première start-up venue –, c'est qu'il existe. Certes, il est encore minuscule, avec un chiffre d'affaires cumulé en 2000 de l'ordre de 400 millions de francs (équivalent à une dizaine de supermarchés), à comparer aux 900 milliards dégagés par les 9000 hyper et supermarchés du pays. Mais sa croissance est exponentielle. Le cabinet d'études Forrester a ainsi confirmé sa prévision de ventes en ligne de biens de grande consommation représentant 3% du total en France d'ici à 2005, soit 45 milliards.

DES VENTES QUI S'ACCÉLÈRENT

Il y a eu un véritable déclin: Telemarket a géré plus de 8000 livraisons par semaine en janvier dernier, contre à peine 3000 un an plus tôt. Et le rythme ne cesse de s'accélérer, ce qui, considérant le panier moyen (de 720 francs pour Telemarket à plus de 950 francs pour Houra), a vite fait de gonfler les ventes. Ooshop prévoit ainsi de multiplier ses ventes par huit cette année. «C'est plutôt sympathique d'enregistrer une croissance de 10 à 20% du chiffre d'affaires... par mois, alors que, dans le commerce alimentaire traditionnel, la progression dé-

passe difficilement 2% par an», se réjouit Jean-Brice Hernu, président de C-Mescourses.

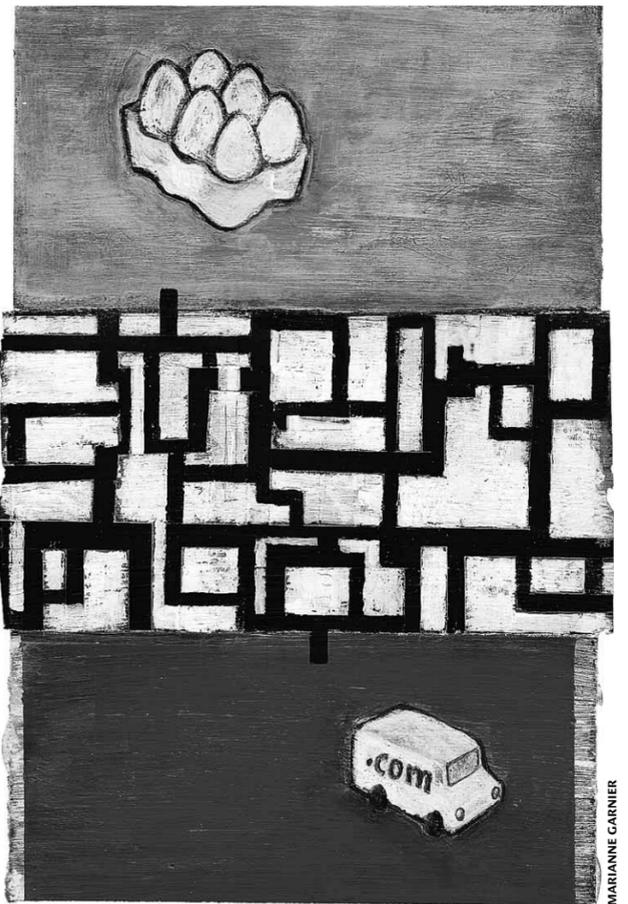
«La demande est très forte, jubile Pierre Bouriez, président de Houra. Le cybersupermarché répond à un vrai besoin du consommateur et, quand il l'a testé, il ne veut plus batailler pour une place de parking et faire la queue aux caisses le samedi à l'hypermarché.» D'ailleurs, les distributeurs en ligne affirment que 50 à 70% de leur clientèle leur est fidèle, passant commande au moins une fois tous les deux mois.

Le secret de ce début de réussite dans un univers du commerce électronique assez largement sinistré? «Contrairement aux Etats-Unis, les cyberépiciers français sont tous des filiales de grands distributeurs, note Guy-Noël Chatelin, directeur d'études de la société de conseil Roland Berger. Ils ont donc la puissance financière suffisante pour supporter les lourdes pertes des premières années, un provisionnement à bon prix assuré et une bonne connaissance de leur business qui leur a évité d'investir trop, trop vite.»

Non que ces adeptes du click and mortar (associant réseau de magasins et site Internet) n'aient pas tâtonné. Carrefour, qui avait annoncé en mars 2000 un investissement de 6,5 milliards de francs sur le Web en trois ans, a revu le chiffre à la baisse de 40% en septembre, abandonnant ses projets de fourniture d'accès et de banque en ligne. «Nous nous sommes recentrés sur la cyberdistribution, explique Guy Paillaud, président de @Carrefour, la filiale Web du groupe. Car, dans ce secteur, les achats représentent 70% de la structure des coûts. Or Carrefour, deuxième distributeur mondial, obtient des conditions très avantageuses.»

Telemarket, C-Mescourses et Houra sont, eux, affiliés à la centrale d'achat Casino-Cora. Pour bénéficier pleinement de cette puissance d'achat, @Carrefour a d'ailleurs décliné d'autres sites marchands: Verywine (vins), Carrefour Jardins, Carrefour Beauté et, à venir en avril et juillet, Carrefour Multimédia et Carrefour Culture. «Il suffit pour ces sites d'atteindre 300 à 500 millions de chiffre d'affaires pour devenir rentables», précise Guy Paillaud.

Ce n'est pas le cas d'Ooshop, qui, malgré son milliard de francs de ventes attendu officiellement pour



MARIANNE GARNIER

2001, ne devrait pas passer dans le vert avant fin 2002. Tout comme Telemarket (500 millions de chiffre d'affaires sur le Net estimé en 2001) et Houra (350 millions estimés pour 2001). C-Mescourses (300 millions estimés en 2001) a, lui, pour objectif d'atteindre l'équilibre dès mi-2002. En 2000, Telemarket, pionnier et champion du secteur, a encaissé une perte représentant la moitié de son chiffre d'affaires, alors que les autres, peu prolifiques en chiffres, ont dû essuyer un déficit plus proche d'une à deux fois le montant de leurs ventes.

Un modèle économique où les ventes s'envolent et les profits ne sont pas au rendez-vous est-il viable? «La plupart des cyberdistributeurs français ont démarré leur activité en 2000; s'ils arrivent à respecter leur promesse de devenir rentables deux ans après, c'est plus qu'honorable pour des cybermarchands de biens physiques, tempère Michèle Wolff, analyste à la banque Merrill Lynch. La star américaine du commerce électronique Amazon, après six ans d'existence, ne le sera pas avant au moins 2003.»

De fait, «l'erreur la plus commune faite par les cybermarchands aux Etats-Unis, et que nous avons essayé de ne pas reproduire, énonce Christian Marchandise, président de Telemarket, c'est de trop sous-estimer la complexité et le coût de la logistique.» Préparer des commandes de 40 à 70 articles, pesant de 50 à 70 kilos en moyenne, et les livrer en quarante-huit heures maximum (seul Telemarket livre le jour même) tient du défi.

Les débuts ont d'ailleurs été laborieux: délais non respectés, erreurs dans la commande, produits abîmés... «Aujourd'hui, les conditions de qualité de la livraison sont correctes. La priorité est de rendre ses conditions économiques acceptables», résume Pierre Bouriez. Il faut dire que Houra est certainement celui qui présente le concept le plus ambitieux, et donc le plus fragile financièrement. En effet, ce site propose 65000 références (dont une bonne partie en non-alimentaire, du vélo à la machine à laver), d'où une lourde gestion des stocks et un temps de préparation de commande de plus d'une heure.

Ga. M.

Plusieurs options logistiques

Le ballet des camionnettes orange et vert de Telemarket rompt la grisaille de cette zone industrielle de Pantin. Le cybersupermarché a investi là 50 millions de francs pour se doter d'une plateforme logistique automatisée, capable de traiter jusqu'à 50000 commandes par jour (Telemarket en reçoit 8000 aujourd'hui). L'ordinateur central est capable de disséquer les commandes, connaît la nature, l'encombrement et le poids de chaque produit, optimisant ainsi la taille et la composition des cartons. Cartons déposés sur un circuit de tapis roulants, chacun aiguillé dans différentes «gares de triage», que les préparateurs, armés d'une grosse télécommande reliée sans fil au système informatique, ne remplissent que des produits dépendant de leur zone (frais, épicerie, produits ménagers...).

«Tout opérateur qui n'adoptera pas un tel système est voué à s'enfoncer dans les pertes», prédit Christian Marchandise, président de Telemarket. Ses concurrents lui rétorquent qu'un tel investissement dans la mécanisation semble encore prématuré. Mais Houra, Auchan Direct, Ooshop et C-Mescourses ont tous, comme Telemarket, adopté la solution d'un entrepôt dédié. Les deux derniers expérimentent cependant aussi en province le «picking», qui consiste à traiter les commandes des internautes en prélevant, aux heures creuses, dans les rayons des magasins. L'avantage: le coût est bien plus bas. L'inconvénient: difficile d'éviter les ruptures de stocks. Ce système est celui de l'anglais Tesco, premier cyberépiciériste planétaire avec ses 48000 commandes par semaine et 2 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Sécurisation: les marchands s'organisent

«LA FRAUDE sur les paiements en ligne tient en partie du fantasme», affirme Denis Terrien, président d'Amazon France. Déstabilisés par la méfiance des internautes français, qui, selon la société d'études Jupiter, ne sont que un sur cinq à acheter via le Net contre un sur trois en Angleterre ou en Allemagne, les cybermarchands ont décidé de contre-attaquer... en ordre dispersé.

Après la création, à la mi-février, de NetEcho, regroupant Travelprice, Rueducommerce, Chateaufonline et Houra, s'est créé, mi-mars, E-commerce pour tous, rassemblant Amazon, Booston, Degriftour, Fnac, Ibazar, La Redoute et Telemarket. Ces deux associations ont pourtant le même but: éditer une charte de bonnes pratiques en matière de sécurisation des paiements en ligne et faire du lobbying auprès des consommateurs pour les rassurer face à un discours ambiant jugé «catastrophiste». Les chiffres du GIE Cartes bancaires démentent en partie cet optimisme: en 2000, environ 2% des transactions sur le Web seraient frauduleuses, contre 0,05% dans le commerce traditionnel.

Face à la méfiance des cyberacheteurs français, certains marchands en ligne veulent s'unir

Certes, aujourd'hui «quasiment tous les cybermarchands protègent les données bancaires lors de leur transmission par l'internaute (selon le cryptage SSL inventé par Netscape)», observe David Botvink, directeur général de Fiat-Net, assureur (adossé à Axa) de 75% des transactions en ligne. Mais le problème est dans la sécurisation de la conservation de ces données bancaires». En effet, quasiment toutes les fraudes sur Internet proviennent de commandes effectuées avec un numéro de carte obtenu de façon détournée.

Mais les cybermarchands plaident que ces numéros proviennent moins du cambriolage de banques

de données sur le Réseau que du simple vol de facturettes égarées par leurs propriétaires lors de leurs courses dans des magasins traditionnels. Beaucoup de grands sites marchands utilisent maintenant des liaisons sécurisées pour transmettre les informations aux banques et sous-traitent la gestion de leur base de données bancaires à des spécialistes (Télécommerce de France Télécom, Payline d'Expédian, SIPS d'Atos, etc.).

Il existe pourtant une solution pour payer en ligne en toute sécurité: en utilisant la puce de la carte, l'internaute doit taper un code qu'il est seul à connaître, et non plus donner les numéros visibles sur sa carte. En avril 2000, la société Cyber-Comm lançait en fanfare ce système, appuyée par le gouvernement et ses neuf principales banques françaises actionnaires. Il s'agissait que les internautes achètent un lecteur de cartes (449 francs) et que les sites se raccordent (pour 5000 francs) au module de télépaiement de Cyber-Comm.

Mais l'idée n'a pas réellement séduit: seulement quelques centaines

de lecteurs ont été commercialisés et moins de quarante sites agréés. Le groupement Carte bleue Visa (pourtant actionnaire de Cyber-Comm) va même lancer vers l'été prochain une solution concurrente sous la forme d'un CD-ROM ou d'un logiciel à télécharger qui permet à l'internaute de se faire attribuer par sa banque un numéro aléatoire à usage unique pour chaque achat en ligne. Les banques factureront ce service à un prix encore indéterminé.

Le gouvernement a aussi fait ses propositions en février, en demandant aux commerçants de ne plus imprimer les numéros à 16 chiffres sur les facturettes et en proposant d'ajouter un nouveau code sécurité au dos de la carte, nécessitant de l'avoir en main pour téléacheter. «Tout le monde fait des efforts pour que ça s'améliore», conclut Pierre Bouriez, président de Houra. Et ça commence à payer: il y a un an, 50% de mes clients préféraient régler par téléphone, maintenant 90% passent par Internet.»



FRANÇOIS MONTANTIN

Clés

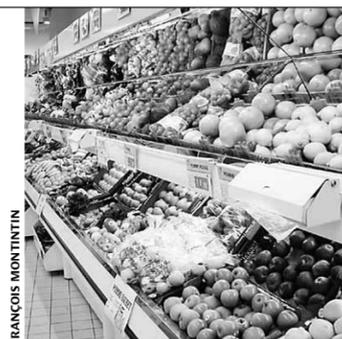
4 milliards de francs

C'est ce que représente le commerce en ligne français en l'an 2000, selon une estimation du Benchmark Group. En 1999, le cybercommerce représentait 0,05% de l'ensemble du chiffre d'affaires français du commerce de détail, selon le Credoc. Les Américains ont, quant à eux, dépensé 28 milliards de dollars en ligne en 2000, selon une estimation du département du commerce américain.



Un internaute français sur cinq

a acheté en ligne l'année dernière, contre plus d'un tiers outre-Atlantique et outre-Rhin, selon une estimation de la société Jupiter MMXI.



FRANÇOIS MONTANTIN

2715

C'est le nombre de sites marchands en France en décembre 2000 selon le Web marchand (www.webmarchand.com), dont 20% vendent de l'alimentaire, 15,2% de l'informatique, 14% des produits culturels (livres et CD) et 10% du voyage.

interactif.lemonde.fr/enquetes

Gaëlle Macke

Rueducommerce achète aux meilleurs prix

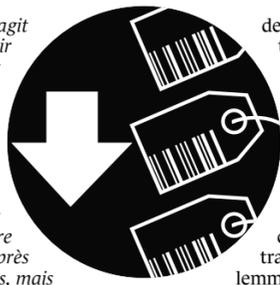
SUR LE CRÉNEAU de la vente de matériel informatique sur Internet, historiquement le premier secteur à vendre en ligne, savoir acheter au meilleur prix, puis réaliser des volumes de ventes, pour compenser les faibles marges, est vital. «Il faut compter avec des marges entre 2 et 10% maximum, précise Denis Gachon, directeur général de Topachat.com, et des concurrents, la grande distribution, qui ont une puissance d'achat énorme.»

Plusieurs sites sortent du lot, dont le lyonnais TopAchat (50 millions de francs de chiffre d'affaires en 2000 pour 26 salariés, et quelque 5 000 produits en catalogue) ou Wstore, spécialisé dans la vente aux entreprises. Mais c'est le site Rueducommerce (www.rueducommerce.com) qui sort du lot grâce à son organisation (100 salariés) et au chiffre d'affaires atteint en 2000, plus de 100 millions de francs (dont les trois quarts réalisés auprès du grand public), un des plus importants du cybercommerce grand public français.

Patrick Jacquemin, son PDG et fondateur, précise sa pensée: «Dans

notre métier, il s'agit aussi de savoir choisir le meilleur rapport prix d'achat/délai de livraison du fournisseur. Parce que le stock, pour arriver à la rentabilité, c'est aussi fondamental que le prix d'achat. Notre catalogue compte près de 20 000 références, mais nous n'en stockons que 150. Si nous trouvons un fournisseur qui pratique de très bons prix mais livre systématiquement en retard, nous l'abandonnons.»

L'homme, âgé de 40 ans, qui fut PDG en France de Ziff Davis, éditeur américain de presse informatique, connaît le marché des distributeurs et des fabricants informatiques comme sa poche. Et quand il a lancé sa société à la mi-1999, il tranchait nettement sur les autres «start-uppeurs». Patrick Jacquemin affirmait alors, complètement à contre-courant, qu'il n'était pas question de créer des filiales internationales à tout-va, avant même d'avoir fidélisé



des clients en France. Il tenait déjà des propos très techniques sur les contraintes d'achat de sa société. Son discours actuel n'a pas changé d'un iota. Il explique pourquoi Rueducommerce est en train de sortir du dilemme de la poule et de l'œuf. «Pour obtenir des prix de la part de nos fournisseurs – une centaine –, il faut déjà leur annoncer des volumes de vente. Au début, donc, nous avons été obligés d'en payer certains au comptant, car ils ne nous faisaient pas assez confiance. Mais à partir du moment où nous sommes référencés, le fournisseur nous accorde tel prix et tel encours, et nous en accordons encore plus en fonction de nos volumes.»

Mais il reste encore du travail à abattre pour les cinq acheteurs maison. Patrick Jacquemin le reconnaît: «Sur une majorité de produits, nous versons entre 3 et 5% plus cher que la grande distribution, mais

sur d'autres, nous payons jusqu'à 20% de plus au fournisseur.» Heureusement pour le site, un produit sur deux de Rueducommerce n'est pas trouvable en grande distribution, et ce car le «cœur de cible» du site reste le passionné d'informatique, qui achète ses CD vierges et ses barrettes-mémoires chez Rueducommerce au lieu d'aller chez son détaillant de quartier.

Le site a beaucoup levé d'argent – 130 millions en deux tours –, beaucoup dépensé en communication l'année dernière – plus de 10 millions de francs –, et investi dans son infrastructure informatique quelques millions de francs supplémentaires. Il est donc dimensionné pour multiplier son chiffre d'affaires 2000, et espère atteindre la rentabilité à la fin de cette année, à condition que la demande – plusieurs centaines de commandes par jour pour un panier moyen de 1 000 francs aujourd'hui – suive. A condition également que le coût d'acquisition du client reste à quelques centaines de francs.

C. Du.

Le top des réseaux

Pour choisir son marchand en ligne



www.webmarchand.com

Ce site vise à l'exhaustivité. Il propose aux sites marchands de s'inscrire, du moment qu'ils assurent la livraison en France, proposent le paiement en ligne et possèdent une version du site en français. Il a été racheté par Leguide.com, accessible sur sa page d'accueil, qui utilise ses données pour décerner des «étoiles» aux sites, proposer «les meilleures promotions du Web», des pistes juridiques au consommateur lésé et un «consoforum», déjouer des cyberconsommateurs sur les sites.

www.kelkoo.com

Kelkoo.com, start-up dans laquelle ont investi notamment France Télécom et BNP Paribas, et qui a défrayé la chronique «capital-risque» de l'été dernier en levant 200 millions de francs, est un guide d'achat complet, qui mise sur son moteur de recherche et de comparaison des prix, le Kelkoo Sniffer, développé par Bull et l'Inria. Les cybermarchands rémunèrent Kelkoo pour le trafic que ce dernier leur amène. Dans le même genre, mais moins complets, www.tooboo.com ou www.acheter-moins-cher.com.

www.achetenligne.com

Ce site, très clair pour le cyberconsommateur débutant, propose une sélection de 340 sites marchands, tous sécurisés, classés par catégorie de produits, et répertoriés selon leur degré de qualité (ergonomie du site, identification claire du marchand, paiement sécurisé), avec une fiche descriptive assez complète.

www.fevad.com

Si vous désirez faire vos achats sur Internet en toute sécurité, allez faire un tour à la Fédération des entreprises de vente à distance (Fevad), qui vise à promouvoir le commerce en ligne en le rendant fiable. Ce site vous indiquera le chemin à suivre avant de donner votre numéro de Carte bleue, ou encore les mesures à prendre en cas de problème.

Trois questions à...

Cédric Ducrocq

1 Vous êtes directeur de Dia-Mart, un cabinet spécialiste de la distribution et du commerce en ligne. Quels sont, selon vous, les secteurs qui marchent bien en ligne?

Le voyage ne marche pas si bien que cela. Ce qui fonctionne, ce sont les discounts ou les dernières minutes, pas les voyages plus élaborés. Pour déterminer ce qui est adapté à la vente en ligne ou pas, j'ai coutume d'évaluer le cybermarchand sous deux angles: sa vendabilité commerciale et sa vendabilité économique. Évaluer sa vendabilité commerciale, c'est évaluer dans quelle mesure les internautes sont prêts à acheter sans avoir jamais touché les produits. Dispositif-ils, par exemple, sur le site, du niveau d'information suffisant pour ne pas redouter la mauvaise surprise à la livraison? Pour le CD, dont la couverture est visible en ligne, Internet peut donc très bien marcher, mais ce média devient beaucoup moins convaincant pour de la moquette. La vendabilité économique revient à évaluer le rapport entre prix de vente du produit et coût de la livraison à domicile.

2 Pensez-vous que tous les sites de commerce en ligne ont raisonné en croisant ces deux vendabilités?

Non, pour le jouet en ligne par exemple, la vendabilité économique était très faible, contrairement au logiciel, cher mais léger, le jouet étant souvent léger mais encombrant et lourd. Concernant d'autres échecs, c'était tout simplement de mauvaises idées, qui n'ont pas plu aux internautes. Mais il est aujourd'hui difficile d'exiger des sites de cybercommerce d'être rentables en deux ou trois ans. Tous sont en train d'essayer de prouver leur vendabilité économique, en particulier les cybermarchés.

3 La VPC est souvent comparée au cybercommerce. N'y a-t-il pas tout de même des différences sensibles entre ces deux modes de distribution?

Il y a en effet au moins trois différences. La première est liée à la difficulté de reproduction des images en ligne. Pour l'instant, rien n'a encore remplacé le catalogue papier. Deuxième différence: les frais de conception et d'impression du catalogue des VPCistes sont un poste de leur budget très important, alors que le catalogue en ligne ne coûte presque rien. En revanche, alors que le catalogue papier arrive au consommateur sans que celui-ci ait aucun effort à faire, le cybermarchand doit supporter un coût de «création de trafic» pour attirer son futur client. Enfin, alors que le cybermarchand peut très facilement modifier son catalogue, le VPCiste y réfléchit à deux fois. En effet, tout changement de fréquence de son catalogue papier implique une modification de son organisation et un changement de sa cible traditionnelle. Ainsi, La Redoute en ligne vise nettement une clientèle plus jeune. La VPC, parce qu'elle connaît le métier de la vente à distance, est donc a priori très bien armée pour l'e-commerce. Elle sait construire un catalogue, possède un centre d'appel pour le service client, a structuré sa logistique amont et aval. Mais se lancer en ligne lui demande de réformer l'ancien, ce qui est toujours plus difficile, dans une organisation, que de créer du nouveau, surtout si c'est pour ne générer que 5% de son chiffre d'affaires au début.

Propos recueillis par Cécile Ducourtieux

Le terreau logistique du Bouquet nantais

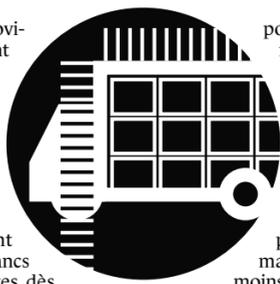
UNE GESTION des stocks au plus fin pour des ventes en ligne rentables dès la première année, c'est la recette du Bouquet nantais (www.bouquetnantais.com), 1,5 million de francs de chiffre d'affaires sur Internet en 2000, totalement autofinancé, pour résister au leader français du secteur, le fleuriste Aquarelle.com, 20 millions de chiffre d'affaires en ligne en 2000, qui a levé 200 millions de francs auprès du capital-risque pour son développement international. La PME nantaise récolte sur le Web les fruits de son choix de départ, la vente de bouquets finis aux grandes et moyennes surfaces (GMS) – surtout des hypermarchés Leclerc –, et tire parti de son savoir-faire de logisticiens pour produits extra-frais.

En 1990, date de création de la PME, Dominique Mocquard, son fondateur et actuel PDG, a 27 ans, une formation commerciale en poche et une passion pour les métiers de la fleur: «J'avais envie de rester au plus près des producteurs et d'innover, les bouquets finis n'existant pas en GMS», précise-t-il. Il s'associe rapidement avec un acheteur hol-

landais, qui s'approvisionne directement dans la région du Westland, un des plus grands marchés aux fleurs du monde.

D'emblée, Le Bouquet nantais est un très gros acheteur et atteint les 3 millions de francs de chiffre d'affaires dès son premier exercice – au lieu des 700 000 francs habituels pour un fleuriste de quartier. Il bénéficie donc de conditions d'achat avantageuses mais souffre de marges brutes faibles à la vente aux GMS (au plus 40%). En 1994, la PME décide de reconquérir de la marge. Elle rachète des magasins – 7 aujourd'hui sur Nantes –, se lance dans la VPC sur catalogue, sur Minitel en 1995, et enfin sur Internet, en 1997. Aujourd'hui, elle réalise jusqu'à 60% de marge brute sur Internet et en magasin.

Doté de ces quatre canaux de distribution, Le Bouquet nantais a mis en place un pilotage de ses stocks



pointu: aucune fleur ne reste à faner dans son entrepôt près de l'aéroport de Nantes. Les plus belles et les plus chères en ligne, les autres aux magasins. Les invendus du jour sont proposées le lendemain de 20 à 30% moins cher aux GMS.

Aujourd'hui, la mécanique est bien rodée: le partenaire hollandais négocie les fleurs fraîches tous les matins, charge le camion vers midi. Ce dernier part aussitôt pour Nantes, et sera déchargé à l'aube le lendemain. Les commandes des internautes passées la veille sont préparées dans la matinée, et livrées par Chronopost le surlendemain matin, pour 55 francs dans toute la France (prix coûtant). La fleur a donc deux jours à l'arrivée au cyberconsommateur, «beaucoup moins que dans la GMS ou chez les fleuristes qui passent par des grossistes», assure le PDG. Dans la matinée, après que les commandes des

internautes sont prêtes, les autres fleurs partent en magasin et sont négociées auprès des GMS.

Internet (25 commandes par jour en période creuse, jusqu'à 800 lors de la Fête des mères, et 10 000 colis envoyés par an) n'a presque rien coûté au Bouquet nantais. L'entrepôt est amorti et appartient à la PME. Le site a coûté 25 000 francs en conception, et la société verse 20 000 francs par an pour son hébergement à Telematics, son fournisseur d'accès angevin. Patricia Terrien, ancienne employée au marketing de Promodès, recrutée en 1997, qui avait suggéré l'idée de passer en ligne, s'occupe du site toute seule. Petit, mais ambitieux, Le Bouquet nantais s'apprête à signer avec une centrale d'achat équatorienne basée à Miami, qui va lui ouvrir le marché américain. «Nous garantissons la livraison des fleurs dans les 24 heures aux États-Unis, en jouant sur le décalage horaire. Cela nous permettra de multiplier, avec leurs fêtes, les pics d'activité», précise Dominique Mocquard.

C. Du.

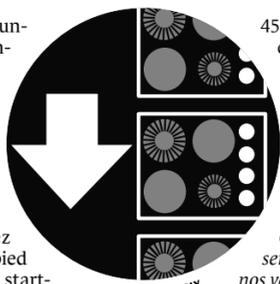
Le bon marketing de Mistergooddeal

LE CHOIX du bon créneau marketing: les produits neufs de grande marque pour des cyberacheteurs adeptes de la bonne affaire. Voilà ce qui permet à Mistergooddeal (www.mistergooddeal.com), site de déstockage né en mars 2000 (hi-fi, informatique, literie, 1 000 références pour un prix au moins de moitié inférieur aux prix en magasin), de penser qu'il a de l'avenir sur le Web. Pierre de Roüalle, son président, avance ses chiffres avec une transparence rafraîchissante pour un secteur – le commerce en ligne – d'habitude peu bavard: «Nous, au moins, nous faisons des marges, brutes, de 20% sur le prix de vente, pour un chiffre d'affaires journalier de 130 000 francs, et 100 livraisons par jour.»

Roland Coutas, PDG de Travel-Price, le distributeur de tourisme européen en ligne, dont le volume d'affaires 2000 s'est envolé à 260 millions de francs, confirme: «C'est un créneau idéal pour Internet, l'information sur les déstockages physiques manquant, sauf dans les loisirs et le voyage.» Pierre de Roüalle, 45 ans, qui a dirigé l'agence

de marketing Wunderman Cato Johnson pendant dix ans, ajoute: «Nos clients, trop heureux d'avoir obtenu un prix discount, sont un peu moins regardants sur les délais de livraison.» Entendez une épine dans le pied de moins pour la start-up, qui ne dépensera pas de façon déraisonnable auprès de son transporteur, ABX Logistics, pour un 24 heures chrono.

Concurrent de Marcopoly, vendeur d'électroménager en ligne de Wanadoo, Mistergooddeal a d'emblée bétonné son marché, en signant un accord avec le poids lourd du secteur, Paris Sud Enchères (PSE), 180 millions de francs de chiffres d'affaires en 2000, numéro un du déstockage de ventes d'usines, de voitures d'occasion... Le PDG de PSE, un commissaire priseur, ami de l'équipe dirigeante de Mistergooddeal, devient partenaire commercial. La start-up lève



45 millions de francs, en deux tours, au cours de l'année 2000. PPR Interactive possède aujourd'hui 12% du capital de la start-up. Pourtant, «les enseignes de PPR, Fnac, La Redoute, Conforama... représentent moins de 5% de nos ventes, et nous n'avons récupéré que 30% des fournisseurs de PSE. Nos acheteurs n'ont pas cessé de réaliser du sourcing (démarchage) de fournisseurs», assure Pierre de Roüalle.

Mais, pour arriver à 120 fournisseurs, dont la moitié des plus grosses enseignes de hi-fi et d'électroménager, en moins d'un an d'exercice, les acheteurs ont disposé d'un bel argument commercial. Et c'est là où la mécanique de Mistergooddeal révèle son efficacité: Internet permet au site de proposer à ses fournisseurs une prestation inégalée.

Pierre de Roüalle s'explique: «Les fournisseurs veulent écouler tout leur stock d'un coup, et nous sommes ca-

pables d'accepter. Ce qui n'est pas trop abîmé – les TV exposées deux jours dans une foire ou les frigidaires non rayés sur la face avant – est écoulé sur Mistergooddeal, à un prix élevé. Les fournisseurs n'auraient repris la marchandise pour deux fois moins cher. Et tout le reste est écoulé chez notre partenaire PSE. De plus, comme nous nous rémunérons à la prestation – un pourcentage du prix à l'internaute –, nous avons autant intérêt que le fournisseur à ce que le prix final soit le plus élevé possible, et nous minimisons donc le temps de négociation avec lui.»

Enfin, le contrat de dépôt-vente signé avec les fournisseurs allège le poids financier des stocks: «Nous ne payons la marchandise qu'au moment de la vente en ligne», précise le PDG. Mistergooddeal, 35 salariés et 50 millions de francs de chiffre d'affaires attendu cette année, espère parvenir au point mort – 100 millions de francs de chiffre d'affaires – au milieu de l'année prochaine.

C. Du.



La moitié

des sites marchands mondiaux au grand public (B to C) seraient déjà rentables, selon un rapport de la société d'études américaine Activemedia Research, publié au mois de mars 2001.



600 millions de francs

C'est le chiffre d'affaires réalisé par la SNCF en ligne, ce qui en fait le premier cybervendeur de France. Le chiffre d'affaires en ligne cumulé de fnac.com et de redoute.fr (deux enseignes du groupe PPR) a atteint près de 800 millions de francs en 2000.

PUBLICITÉ

Combats d'avant-garde

Ivan Béraud, secrétaire général du Bétor-Pub CFDT, introduit le syndicalisme dans la nouvelle économie

L'HOMME a des convictions. Dans son bureau du 19^e arrondissement de Paris où règne un joyeux capharnaüm, Ivan Béraud, trente-sept ans, mèche en bataille, sait faire passer son message. Le secrétaire général du Bétor-Pub CFDT n'est pas né de la première manifestation venue. Comment pourrait-il en être autrement pour celui qui a sorti ce syndicat de l'ombre et en a fait le défenseur le plus dynamique des salariés de la nouvelle économie.

Le Bétor-Pub CFDT, né en 1963, c'est d'abord un nom improbable, fruit de la contraction des secteurs qu'il représente. D'abord les bureaux d'études, auxquels sont venus se joindre, dans les années 1970, les instituts de sondage, les premières sociétés de services informatiques, les agences de publicité... Un syndicat fait de bric et de broc, multicatégoriel, réunissant cadres et employés, bref, comme l'explique Ivan Béraud, un syndicat « qui rassemble dès le départ tous les salariés que l'on ne savait pas trop où mettre ».

C'est aussi une organisation qui a failli mourir pendant « le grand trou noir de la syndicalisation », à la fin des années 1970. Elle a perdu jusqu'à 90% de ses effectifs et ne comptait plus que 200 adhérents. Aujourd'hui, les années noires sont derrière. Avec quelque 3000 adhérents en 2000, un chiffre en hausse de 30% par rapport à 1999, soit, selon Ivan Béraud, « la plus forte progression de son histoire », en font un syndicat de poids au sein de la CFDT.

UNE FIBRE SYNDICALE FAMILIALE

Entré au comité exécutif du Bétor-Pub en 1995, comme « développeur syndical », une fonction qui consiste à aider les salariés à s'organiser dans les entreprises qui n'ont pas de syndicat et à donner un coup de pouce aux sections syndicales existantes, le syndicaliste en est élu secrétaire général dès 1998. « A cette époque, le syndicat connaît une mutation sociologique avec un développement dans le secteur de la publicité et l'émergence du phénomène des start-up et des centres d'appel », explique Ivan Béraud.

Toujours aussi hétérogène, un tiers de ses adhérents viennent de l'informatique, 17% de la publicité, 15% des bureaux d'études, 10% des instituts de sondage et d'études de marché, 10% des centres d'appel et le reste de secteurs aussi divers que l'expertise comptable, les chambres des métiers ou l'intérim. Le Bétor-Pub peut ainsi se targuer d'être présent dans des sociétés aussi diverses que des sites Internet, des entreprises du secteur des jeux vidéo ou des Web agencies. Une présence qui explique le titre qu'il s'est donné de « syndicat de la nouvelle



économie ». Quand on lui demande si ce dernier n'est pas un peu usurpé, Ivan Béraud s'en tire par une pirouette : « Il y a une forte convergence entre Internet, la publicité, les centres d'appel, les sociétés de services informatiques (SSI). Ces dernières ont fortement investi dans la conception, la réalisation, l'exploitation de sites Internet. »

Qu'importe. Le Bétor-Pub est de tous les combats quand il s'agit de monter au créneau pour la défense des travailleurs des start-up. La mobilisation en faveur des salariés du site LaNetro, en cours de liquidation en France, c'est lui. Le débat autour d'une convention collective spécifique aux salariés d'Internet, c'est encore lui.

Ivan Béraud l'a compris : la génération « no engagement » est sur le déclin, et « le mûrissement des salariés » ouvre de formidables opportunités de développement pour son syndicat. « Les faillites, les fusions et les rachats nous ouvrent un boulevard syndical, précise-t-il. De plus en plus de salariés de la nouvelle économie nous demandent conseil au sujet de leurs droits : c'était inimaginable il y a seulement un an. »

Reste à en faire des adhérents. Pour cela, le secrétaire général peut compter sur une tradition familiale : un arrière-grand-père maire radical-socialiste, un grand-père gaulliste, un père et un oncle militants syndicaux... ont marqué le jeune Ivan, qui, dès le lycée, lutte au sein d'associations proches de la CFDT.

Quand il débute sa carrière professionnelle comme informaticien dans une société de services, au début des années 1990, il n'est pas étonnant de le retrouver au créneau, en temps que trésorier du co-

mité d'entreprise puis délégué du personnel. « J'ai commencé à travailler peu avant la grande crise du secteur informatique. La bagarre se faisait autour de l'emploi et, dans mon entreprise, 25% du personnel a été licencié », se rappelle-t-il.

Aujourd'hui, la situation est différente et le combat est ailleurs. Si son objectif est de doubler le nombre d'adhérents au cours de son deuxième mandat, entamé en décembre dernier, il est aussi de continuer à se faire respecter au sein de la confédération. « Nous avons piraté la parole de la CFDT », lance avec malice Ivan Béraud, avant de s'expliquer : « Le Bétor-Pub est suffisamment légitime pour pouvoir s'appuyer sur la CFDT et suffisamment illégitime pour pouvoir s'exprimer sans l'engager sur des

questions comme l'épargne salariale ou les stock-options, qui ne sont pas audibles pour elle. »

Ce positionnement n'est pas pour lui déplaire, même s'il avoue parfois un peu de lassitude. « Les batailles qui se déroulent dans la nouvelle économie préfigurent celles qui toucheront demain les autres secteurs », prédit le secrétaire général. Elles se feront avec ou sans lui. Mais déjà ce père de famille a trois petits diables qui, un jour, prendront peut-être la relève.

Catherine Rollot

www.betor-pub.org

interactif.lemonde.fr/portraits

A bon droit

La parodie face au droit d'auteur

RÉGULIÈREMENT, des décisions judiciaires viennent rappeler qu'Internet n'est pas un espace de liberté dans lequel régnerait une impunité des comportements illicites. Tout récemment, la 3^e chambre du tribunal de grande instance de Paris, spécialisée dans les affaires de propriété intellectuelle, a eu à connaître d'une affaire concernant, en toile de fond, des acteurs de la promotion du système d'exploitation « libre » Linux.

Le groupe Prisma Presse, propriétaire du titre *Femme*, avait constaté que plusieurs pages de numéros de ce magazine et de son propre site, www.femme.fr, étaient reproduites in extenso sur le site d'une association Apodéline, « association pour le développement de Linux », ainsi que sur les pages personnelles de l'un de ses fondateurs. Ces reproductions non autorisées étaient en outre accompagnées, selon Prisma Presse, de légendes à caractère dénigrant et attentatoire à l'image du magazine *Femme*.

Le tribunal saisi devait d'abord déterminer si le contenu du magazine *Femme* et celui de son site correspondant étaient protégés par le droit d'auteur; il devait ensuite répondre au principal argument de défense avancé par les sites poursuivis : ces utilisations pouvaient-elles être légitimées par une exception de parodie? Sur la première question, le jugement rendu le 13 février 2001 ne s'étend pas : non seulement le caractère protégé du contenu du magazine et du contenu du site *Femme* ne fait pas l'objet de contestation, mais ces contenus ont été copieusement reproduits sur les sites poursuivis. Un constat de l'Agence pour la protection des programmes relève ainsi que « la charte graphique, la charte couleur, la mise en page, le scénario de navigation, les balises méta et jusqu'au nom des rédacteurs du journal *Femme* » sont reproduits. Il en est de même des codes de navigation du site femme.fr.

La seconde question était en revanche davantage discutée : les responsables des sites poursuivis invoquaient l'exception de parodie, prévue par le code de la propriété intellectuelle, et permettant d'utiliser des éléments protégés par le droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire des droits. Ils soutenaient que leurs sites avaient pour objet d'apporter un éclairage humoristique à la promotion bénévole du système d'exploitation Linux, plus particulièrement à l'adresse des internautes féminins. Le tribunal a écarté le bénéfice de cette exception. Le jugement précise que « la parodie suppose l'intention d'amuser sans nuire » et constate que les sites des défenseurs ont été créés « non pas pour faire rire de la revue *Femme* », mais « à des fins promotionnelles certaines », pour vanter les mérites de Linux auprès des femmes.

En outre, la parodie ne permet pas la reproduction même partielle de l'œuvre première, qui ne peut être utilisée comme telle : or des pages entières du magazine *Femme* avaient été simplement reproduites, et non imitées sur un mode « à la manière de ». Enfin, le tribunal a relevé qu'il ne peut y avoir parodie s'il existe un risque de confusion avec l'œuvre originale, ce qui était le cas en l'espèce, puisque étaient reproduits intégralement et sans modification, l'architecture et les codes informatiques du site femme.fr, les photos, textes et présentations du magazine, etc.

En revanche, le tribunal n'a pas suivi le groupe Prisma Presse sur les thèmes du dénigrement et du parasitisme, et a retenu que les défenseurs ne visaient pas les mêmes publics et les mêmes objectifs que le magazine *Femme*. Le jugement a néanmoins ordonné l'interdiction de reproduction et de diffusion des éléments contrefaits sous astreinte et condamné les sites poursuivis à la somme de 1 franc à titre de dommages et intérêts.

Alain Hazan, avocat à la cour

www.juriscom.net

LE TOUR DU MONDE DES CYBERCAFÉS

CETTE SEMAINE AU LUXEMBOURG



UNE TOUCHE ASIATIQUE AU CŒUR DU GRAND-DUCHÉ

Drôle d'endroit que ce Cybercafé Webside. Le maître des lieux, un Français ayant pas mal boursillé en Thaïlande et au Vietnam, a composé un décor étrange. Pas franchement gaie, ni totalement triste, l'ambiance est loin d'y être celle qui règne dans un lieu branché. Ici, il flotte plutôt comme des airs de bureau. Sans doute parce que situé loin du centre-ville, dans un faubourg plus industriel que résidentiel, le Cybercafé Webside s'anime entre midi et deux, pendant la pause-déjeuner des employés du coin. On y vient pour un café, un plat chaud, accessoirement pour se poster devant l'un des quatre ordinateurs connectés. Finalement, si Webside justifie son appellation de cybercafé, c'est plus grâce à ses soirées. Quand les bureaux et les magasins alentour ont éteint leurs lumières, une nouvelle clientèle s'approprie l'espace. Principalement étrangère, au dire du patron. Comme ces basketteurs américains qui profitent d'une connexion assez bon marché (90 francs luxembourgeois, soit environ 15 francs français la demi-heure) pour envoyer des mails à leurs familles ou à leurs amis restés de l'autre côté de l'Atlantique.

Cybercafé Webside, Luxembourg-Howald, LUXEMBOURG

PUBLICITÉ

La signature électronique arrive

Deux clés pour signer

Le décret d'application de la loi sur la signature électronique devait être publié au début d'avril

LA SIGNATURE manuscrite, celle que l'on trace à la pointe de son crayon, va-t-elle bientôt tomber en désuétude? A l'heure où son homologue numérique, baptisée signature électronique, va se généraliser en France, la question mérite d'être posée. Dans quelque mois, en effet, il sera possible de signer de manière électronique (*lire ci-contre*) des contrats passés sur le Web, des commandes en ligne ou des formalités administratives et fiscales effectués à distance sur Internet. Sans oublier les nombreuses autres applications que la signature électronique va trouver dans la vie quotidienne de chacun et celle des entreprises. Et ce avec la même force et la même légalité qu'avec une signature effectuée à la main au bas d'un document papier.

Retour en arrière. En septembre 1999, Elisabeth Guigou, alors ministre de la justice, présente au conseil des ministres un projet de loi visant à donner à la signature électronique une valeur équivalente à celle d'une signature manuscrite. Cette loi, portant sur l'adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, a été rapidement adoptée par l'Assemblée nationale le 29 février 2000, et à l'unanimité. Dix-sept mois plus tard, la loi n'est toujours pas vraiment opérationnelle.

Le décret d'application, indispensable pour définir dans quelle conditions (techniques et éthiques) une signature électronique pourra

être considérée comme fiable au regard de la loi, va enfin être publié début avril. «*Si le décret d'application a été aussi long à sortir, c'est qu'il est compliqué*», explique-t-on laconiquement au secrétariat d'Etat à l'industrie, en charge du dossier.

Il faut dire que la tâche n'a pas été mince. Première difficulté, adapter la loi française à la directive communautaire du 13 décembre 1999 relative au commerce électronique. Puis, soumettre le décret à consultation publique afin que les futurs acteurs potentiels de ce marché s'expriment. Cette consultation s'est terminée le 15 septembre 2000. Enfin, certains arbitrages entre différents ministères ont dû être opérés par le premier ministre afin de bien définir le champ d'application de la future signature électronique. Autant de choses qui «*ont quelque peu ralenti le processus*», reconnaît le secrétariat d'Etat à l'industrie.

Aujourd'hui, la loi peut donc être appliquée. La signature électronique ne fera pourtant pas partie de notre quotidien avant plusieurs mois, comme l'estime Arnaud Fausse, auteur de *Signature électronique, transactions et confiance sur Internet* (Dunod): «*Il faudra sans doute au moins dix-huit mois pour que la signature électronique se généralise car elle est un mélange entre des services et des technologies*». De plus, elle pourrait d'abord entrer en vigueur dans un cadre strictement interprofessionnel.

La synthèse des consultations demandées par le gouvernement à l'occasion du débat public en vue de la publication du futur décret mentionne d'ailleurs: «*Plusieurs contributions se demandent si le projet de décret, qu'elles jugent maximale, ne se focalise pas trop sur la signature électronique dans les relations entre entreprises et administrations, au détriment de la signature électronique pour tous*».

Pour Arnaud Fausse, il est toutefois possible d'imaginer ce qu'il sera possible de faire avec la signature électronique. «*Elle sera applicable*

partout où la signature manuscrite est requise.» Donc accessible aux citoyens. Le ministère des finances travaille ainsi à la mise au point de systèmes pour payer en ligne ses impôts sur le revenu ou la TVA, pour les entreprises. Dans le domaine médical, la signature électronique prendra naturellement place sur la carte à puce de professionnel de santé, la CPS. Elle permettra, entre autres, à des médecins de s'identifier numériquement auprès des organismes d'assurance-maladie pour le remboursement des soins, ou à d'autres de pouvoir échanger des données cliniques sur des réseaux en toute sécurité.

Mais c'est d'abord dans le commerce en ligne que la signature électronique trouvera ses premiers débouchés. Face à la peur des internautes de divulguer leur numéro de carte bancaire, et à celle des commerçants en ligne par rapport à la fraude, elle apparaît comme un bon moyen de sécuriser les transactions. Surtout, en cas de litige, elle sera recevable devant un tribunal.

Reste une inconnue, que la publication du décret devrait partiellement ou totalement lever: comment vont se mettre en place les organismes tiers chargés d'assurer la certification et de garder traces des signatures électroniques? Pour Jean-Philippe Donnio, membre de l'association IRIS (Imaginons un réseau Internet solidaire) et auteur d'une intéressante contribution lors du débat public en ligne organisé par le gouvernement, c'est là une question essentielle. «*La signature électronique est un enjeu en termes de délivrance. Il y a déjà le problème du coût. Ensuite il faudra voir qui, des entreprises privées ou du service public, assure la certification. A mon avis, le service public doit rester maître car le secteur privé n'a, par exemple, pas accès aux fiches d'état civil pour vérifier telle ou telle identité*».

Guillaume Fraissard
et Eric Nunès

■ www.iris.sgdg/documents/signature-electronique.html

Chronologie d'une loi

- 26 août 1999: le premier ministre, Lionel Jospin, annonce son programme législatif sur la société de l'information.
- 1^{er} septembre 1999: Elisabeth Guigou, alors garde des sceaux, présente au conseil des ministres un projet de loi «*portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique*». La Commission européenne présente une proposition de directive visant à établir un cadre juridique pour le commerce électronique au sein du marché unique.
- 13 décembre 1999: la Commission européenne adopte une directive sur le commerce électronique.
- 8 février 2000: le Sénat français étend le projet de loi relatif à la signature électronique aux actes authentiques (notariés).
- 29 février 2000: l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi sur la signature électronique.
- 15 septembre 2000: fin de la grande consultation publique ouverte sur le site du gouvernement en vue de la future publication des décrets d'application de la loi.
- Avril 2001: parution du décret d'application sur la signature électronique.

POUVIONS-NOUS imaginer, chaque fois que nous apposons au bas d'un chèque ce gribouillis dont nous étions très fiers, qu'il serait un jour si difficile de le dématérialiser pour signer électroniquement?

Complexité, le mot revient sur toutes les lèvres dès lors qu'on aborde ce sujet. Une complexité qui, pour Laurent Malhomme, de Certplus, société qui se définit comme opérateur de services de confiance, tient à nos comportements. Parce qu'il nous faut changer d'outils. Abandonner le stylo et le papier auxquels nous étions habitués, tout en acquérant la certitude que l'infrastructure, les procédures et les logiciels pour lesquels on les troque nous offriront les mêmes garanties. A savoir, certifier un consentement entre deux parties. Mais une complexité qui découle aussi de celle d'un geste devenu banal.

«*Dans une signature manuscrite, il y a plusieurs éléments qu'il convient de distinguer avant de composer une identité numérique: la trace de l'encre, le geste de la main et le résultat, le document signé*», précise Jean-Christophe Didier, président d'Omniklés, l'une des premières «*autorités de certification*», structures aptes à délivrer des certificats attestant de l'identité d'un signataire sur les réseaux.

De quoi allons-nous par conséquent devoir disposer pour signer électroniquement? Avant tout, de deux clés numériques associées en un système asymétrique. L'une des clés, dite publique, sera communiquée aux personnes avec qui l'on échange des documents. Elle leur permettra de déchiffrer un message codé avec l'autre clé, dite privée, que nous serons seuls à connaître et qui jamais ne circulera sur les réseaux.

Assurés de la provenance du document, nos correspondants pourront répondre en utilisant à nouveau la clé publique, qui cette fois servira à coder. Et nous serons les seuls à pouvoir lire la réponse,

puisque seuls à posséder la clé privée qui permettra, là, le décodage du message.

Ce système bi-clé ne peut cependant fonctionner que s'il existe une pièce garantissant l'identité de son possesseur et sa légitimité à l'utiliser. C'est précisément le rôle joué par le certificat. Selon le décret qui doit être publié en avril, le schéma serait alors le suivant: une structure baptisée «*autorité d'enregistrement*» recevrait les demandes de clés. Elle réunirait les pièces nécessaires à l'établissement d'un certificat, comme le fait aujourd'hui la préfecture pour une carte d'identité ou un organisme de crédit pour une carte de paiement. Ensuite, le certificat établi, elle le transmettrait à l'autorité de certification. Ce second intermédiaire se chargerait de le signer avec son propre système de clés avant de le renvoyer à l'internaute qui en a fait la demande.

L'autorité de certification se chargerait également d'assurer une mission d'horodatage et d'archiver pour les signatures, ainsi que de tenir à jour un annuaire des certificats permettant à la boutique, à l'administration ou à l'entreprise de savoir si le certificat n'a pas été volé ou si son détenteur n'a pas changé de fonction. Changement qui ne lui donnerait plus les mêmes droits.

Il reste encore à définir précisément les politiques de certification. De manière à ce que les tiers de confiance soient en mesure de prouver à tout moment l'identité des détenteurs de certificats. Et ce problème est loin d'être simplement technologique. Même si l'on peut imaginer des moyens sophistiqués d'authentification tels que la biométrie, qui reconnaît aujourd'hui l'iris ou l'empreinte digitale.

Corinne Manoury

interactif.lemonde.fr/webcitoyen

PUBLICITÉ

Japon: la génération Internet s'émancipe

À PREMIÈRE vue, Masato Lino est l'incarnation même du salarié japonais modèle. Issu d'une famille fortunée de Tokyo, ce Japonais bien comme il faut a fréquenté les



meilleurs établissements scolaires et géré pendant dix ans des millions de dollars à la prestigieuse Industrial Bank of Japan, avant de décrocher un MBA de la Harvard Business School. Mais, en 1998, il renonce au prestige et aux privilèges de ses fonctions pour entrer chez GE Capital, dans l'espoir d'y relever de nouveaux défis. Deux ans plus tard, à trente-six ans, sa soif d'aventures le conduit à travailler pour le compte d'une start-up encore méconnue, créée par l'un de ses amis.

Au Japon, le Net a engendré bien plus qu'une multitude de sites Web et de rêves de fortune rapide. Que la Netéconomie soit ou non en perte de vitesse, les salariés ont découvert de nouveaux horizons, et y ont pris goût. Peu désireux de faire labo-

Influencés par les start-up, les salariés japonais souhaitent acquérir de nouvelles compétences et davantage de responsabilités

riations. Par exemple, Masato Lino, ancien banquier et père de deux enfants, a accepté une réduction de salaire de 65% pour devenir directeur général de Resonance, une agence d'édition et de publicité en ligne. Malgré la perte de revenus et de standing, il est très satisfait de son sort. «Je suivais une trajectoire toute tracée et rectiligne, que tout le monde comprenait, mais je vivais selon l'ancien modèle, explique-t-il. Si j'étais resté à la banque, mon parcours aurait été statique et linéaire.» Aussi méconnus soient-ils, ces di-

recteurs de marketing, comptables et programmeurs ne se contentent pas de bâtir l'industrie japonaise du Net ; ils bousculent également les traditions. A mesure qu'une bonne partie de l'élite japonaise passe dans le camp des start-up, les grandes entreprises sont confrontées à un exode des cerveaux qui risque de les priver de leurs salariés les plus créatifs et de nuire à leur compétitivité à l'avenir.

Ce sont les banques et les sociétés de Bourse qui ont le plus de mal à garder leurs salariés, car elles embauchent généralement les jeunes diplômés les plus brillants, que convoitent également les groupes financiers étrangers. Pour choyer leur personnel, les grandes entreprises japonaises s'empressent par conséquent de leur proposer tout un ensemble de programmes, allant des cours de MBA en ligne à un emploi du temps plus flexible et des perspectives de promotion plus rapides.

Ces différents changements se répercutent dans tous les secteurs. Puisque les salariés sont de plus en plus nombreux à abandonner leurs emplois traditionnels, les constructeurs automobiles, promoteurs immobiliers et autres doivent trouver de nouvelles façons de vendre leurs produits et services au Japo-

mais moyen, ainsi qu'à sa femme et ses deux enfants. Par le passé, les entreprises proposaient des produits destinés à des catégories de salariés très précises. Mais les cadres qui changent d'emploi en milieu de carrière n'entrent plus dans aucune de ces catégories, et, pis encore, ils dépensent moins que la moyenne. «Le marché est beaucoup plus fragmenté ; les entreprises ont donc plus de mal à cerner les différents groupes de consommateurs, explique George Fields, expert en marketing et auteur d'un ouvrage intitulé *From Bonsai to Levi's* (Des bonsais aux Levi's). Ce sont surtout les 35 à 45 ans qui se serrent la ceinture.»

Pour que le Japon devienne la grande puissance de la Netéconomie que le premier ministre, Yoshiro Mori, a appelée de ses vœux en 2000, le gouvernement doit impérativement renoncer à ses politiques sociale et financière d'un autre âge. Et pourtant, les pouvoirs publics continuent de privilégier la réduction des coûts des télécommunications et des prises de participation, au lieu de s'attaquer aux réglementations archaïques qui pénalisent l'ensemble des salariés.

Si le droit du travail n'est pas plus favorable à la création d'entreprises, le Japon restera un acteur secondaire du Web, handicapé par des sociétés sclérosées et dépendantes de l'étranger. L'assouplissement des réglementations financières pourrait permettre aux salariés changeant d'entreprise de toucher des revenus supplémentaires qui seraient ensuite en partie réinjectés dans l'économie. Par exemple, le régime fiscal des pensions de retraite est vingt fois plus avantageux pour les employés qui sont restés plus de vingt ans au même poste que pour ceux qui ont changé d'emploi entre-temps. «Notre législation du travail tue la motivation, déclare Tatsuyuki Saeki, président de Nasdaq Japon. Le Japon est plus communiste que la Chine.»

Que le gouvernement prenne ou non des mesures ponctuelles, les entrepreneurs japonais sont déjà à l'œuvre. Takao Ozawa en est un bon exemple. Débordant d'énergie, il s'est aperçu que son poste de vendeur de logiciels chez l'intégrateur de système CSK ne l'intéressait plus. Ce franc-tireur de vingt-neuf ans, qui, durant ses études, a passé une année sabbatique à travailler dans un tournoi de golf professionnel, se met donc en secret à rédiger

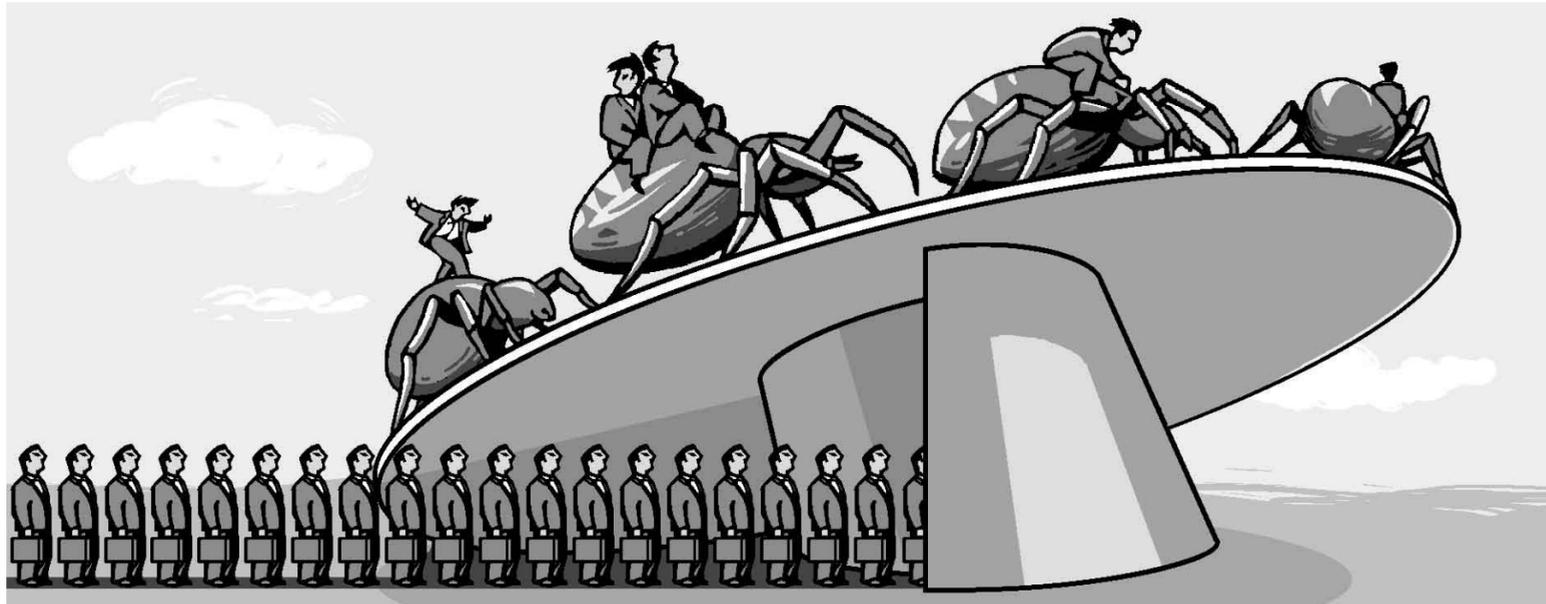
des business plans pendant ses loisirs et à imaginer sa future carrière. C'est en 1999 que l'occasion se présente, lorsque le secteur du capital-risque est en plein essor au Japon. Avec un collègue de CSK, Takao Ozawa crée Bizseek, un site de ventes aux enchères inversées de matériel destiné aux entreprises. L'année suivante, il persuade cinq autres ingénieurs de CSK de le rejoindre, bien que les investisseurs commencent déjà à se désintéresser des projets Internet. Le logiciel du site Bizseek étant d'un usage trop complexe, Takao Ozawa a en effet besoin de cerveaux supplémentaires.

L'équipe nouvellement formée ne tarde pas à changer de projet et à lancer une librairie d'occasion en ligne, baptisée Fukkan.com. «Je ne suis pas très doué pour écrire des logiciels, mais je sais former une équipe qui mène à bien un projet», explique Takao Ozawa, qui aime à dire que son anniversaire tombe le même jour – le 29 février – que celui du héros de bandes dessinées Superman.

Si Takao Ozawa n'est doté d'aucun pouvoir surnaturel, il a cependant acquis une expérience que la plupart des cadres n'osent jamais

dépôts de bilan, qui, selon les experts, devraient se multiplier parmi les sociétés Internet japonaises. Comme l'explique Taketoshi Natsumi, président de MidCareer.com, un site Web de recherche d'emploi, «il existe un certain décalage dans le temps entre les Etats-Unis et le Japon». Les Japonais auront donc de très mauvaises surprises dans quelques années quand les jeunes pousses commenceront à fermer boutique.

Ces prévisions n'inquiètent pas Mari Kaneko, qui, à trente-neuf ans, est directrice du développement commercial de WomenJapan.com. Bien sûr, elle s'attend à ce que les petites sociétés Internet, notamment la sienne, connaissent des jours mouvementés, car les grandes entreprises réduisent leurs budgets en période de ralentissement économique. Mais, comme bien d'autres salariés ayant changé d'emploi en milieu de carrière, elle est résolue à ignorer les pessimistes et à ne pas baisser les bras au moindre signe de récession. Il lui serait, en outre, difficile de revenir à son ancien emploi, car la plupart des grandes entreprises japonaises ne sont pas prêtes à gérer ces re-



rieusement carrière dans la même entreprise pendant trente ans, des cadres promis à un brillant avenir choisissent de plus en plus, à l'instar de Lino, de mener la vie mouvementée des fondateurs de sociétés Internet. Ils souhaitent acquérir de nouvelles compétences et davantage de responsabilités, et peut-être – mais seulement accessoirement – faire fortune dans une entreprise à la pointe de la technologie. «Cette génération s'intéresse davantage au fond des choses et pense beaucoup à l'avenir», explique Masayoshi Son, PDG du groupe financier d'Internet Softbank.

En 2000, le nombre de Japonais ayant changé d'emploi a atteint un niveau record : 3,21 millions, soit 5% de la main-d'œuvre, contre 4,5% l'année précédente. Et, plus étonnant encore, en 2000, dans le groupe des 35 à 44 ans, les changements de poste ont augmenté de 20% par rapport à 1999. Bien sûr, certains de ces salariés ont accepté les plans de retraite anticipée d'entreprises qui cherchaient à réduire leurs effectifs.

PERTE VOLONTAIRE DE REVENUS

Mais les nouveaux emplois des start-up ont certainement facilité de nombreuses démissions, étant donné l'insatisfaction croissante que suscite la vie dans les grandes entreprises. D'après un sondage publié par le journal *Nikkei*, 54,7% des Japonais souhaitent en effet changer de travail ou fonder leur propre entreprise, soit 10 points de plus qu'en 1998.

Aux Etats-Unis, ce sont surtout les perspectives financières alléchantes qui ont attiré des milliers de nouvelles recrues dans les start-up. Au Japon, ces motivations sont moins importantes. D'après une étude d'Unifi Network, une division de la société de services-conseils Pricewaterhouse Coopers, les Japonais qui entrent dans des start-up sont avant tout à la recherche de développement personnel, de nouvelles compétences et de travail intéressant.

Et l'appât du gain ? Les salaires astronomiques viennent en dernière position sur la liste des moti-

recteurs de marketing, comptables et programmeurs ne se contentent pas de bâtir l'industrie japonaise du Net ; ils bousculent également les traditions. A mesure qu'une bonne partie de l'élite japonaise passe dans le camp des start-up, les grandes entreprises sont confrontées à un exode des cerveaux qui risque de les priver de leurs salariés les plus créatifs et de nuire à leur compétitivité à l'avenir.

Ce sont les banques et les sociétés de Bourse qui ont le plus de mal à garder leurs salariés, car elles embauchent généralement les jeunes diplômés les plus brillants, que convoitent également les groupes financiers étrangers. Pour choyer leur personnel, les grandes entreprises japonaises s'empressent par conséquent de leur proposer tout un ensemble de programmes, allant des cours de MBA en ligne à un emploi du temps plus flexible et des perspectives de promotion plus rapides.

Ces différents changements se répercutent dans tous les secteurs. Puisque les salariés sont de plus en plus nombreux à abandonner leurs emplois traditionnels, les constructeurs automobiles, promoteurs immobiliers et autres doivent trouver de nouvelles façons de vendre leurs produits et services au Japo-

Un changement de méthodes

Les entreprises japonaises bousculent les règles de gestion des ressources humaines.

■ **Recrutement:** l'utilisation du Web pour «attraper» les étudiants brillants afin de réduire d'un tiers la durée de recrutement, habituellement de neuf mois. Sanyo a gagné 20% d'étudiants en plus grâce à son site de recrutement.

■ **Retraite:** à la place d'un seul et unique plan de retraite, les nouvelles recrues peuvent en choisir plusieurs. Près de 40% des nouveaux salariés de Matsushita gèrent ainsi leurs propres fonds de retraite.

■ **Salaires:** traditionnellement, les employés n'atteignent de hauts salaires qu'au bout de plus de vingt-cinq ans d'ancienneté. Désormais, ils sont nombreux à lier performance et augmentation de salaire.

■ **Embauche:** beaucoup d'entreprises essayent d'attirer les cadres confirmés de leurs rivaux. Près d'un tiers des récents embauchés chez Fujitsu viennent de ses concurrents.

tenter : dans le plus pur style des start-up, il a changé de stratégie et remanié en un clin d'œil sa minuscule société dès que ses projets d'origine n'ont pas donné tous les résultats escomptés. Il a ainsi obtenu, en octobre 2000, un deuxième tour de table d'environ 3,5 millions de dollars et devrait atteindre l'équilibre financier cette année.

INDIVIDUALISME PROFESSIONNEL

Tous les Japonais ne partagent pas ce goût de l'aventure. Certains rongent tout simplement leur frein dans le système traditionnel, qui consiste à donner les postes et les salaires les plus élevés aux salariés ayant le plus d'ancienneté. Le fait que tous ces salariés renoncent à un emploi stable dans un secteur d'activités en plein essor est très révélateur, à la fois de l'ambiance étouffante qui règne dans les grandes entreprises et de l'attrait qu'exerce les jeunes sociétés Internet.

En période de prospérité et de salaires et retraites élevés, les salariés sacrifiaient volontiers leurs ambitions personnelles au nom de l'entreprise. Mais, désormais, la fidélité à la société est passée de mode. Il s'agit avant tout de défendre ses propres intérêts, car les salariés comprennent que les entreprises traditionnelles ne garantissent plus d'emplois à vie. Il suffit pour s'en convaincre de considérer le taux de chômage record du Japon (4,9%), le ralentissement de l'embauche et la hausse astronomique des dépôts de bilan.

Bien sûr, la vie dans une start-up n'est pas toujours aisée. Elle se révèle même parfois risquée. En 2000, le nombre de faillites de nouvelles entreprises est tombé au Japon à 24,4%, mais, à cause du coût élevé des créations d'entreprises et du nombre croissant des sociétés qui se disputent les investissements, les capitaux disponibles sont limités, et les caisses des jeunes sociétés se vident très rapidement.

Si la législation du travail interdit quasiment aux entreprises de réduire leurs effectifs en cas de difficultés économiques, les licenciements sont inévitables lors des

tours, et il est encore très mal vu, au Japon, d'abandonner le groupe pour lequel on a travaillé.

Mari Kaneko n'a peut-être tout simplement pas envie de faire marche arrière. Pour l'instant, elle acquiert une expérience de cadre dirigeant dans l'une des rares industries où les femmes ont des perspectives d'avancement rapide. Dans les sociétés Internet, 40% des salariés à plein temps sont des femmes, contre 20% dans les grandes entreprises, d'après l'étude d'Unifi Network.

Malgré toutes ses belles paroles, le gouvernement japonais n'incite guère les entreprises à offrir aux femmes des postes de direction. D'ailleurs, la plupart des Japonaises en sont encore réduites à préparer le thé de leur patron et sont censées arrêter de travailler dès qu'elles ont des enfants, avant d'être réengagées à mi-temps par la suite, à un salaire bien moindre.

Il est donc étonnant que les salariés ne soient pas plus nombreux à se précipiter dans les sociétés Internet. L'assombrissement de la conjoncture économique et la fin de la ruée vers Internet n'ont en rien refroidi l'enthousiasme des nouvelles recrues de la Netéconomie. Comme la plupart des cadres dirigeants des start-up, Mari Kaneko a davantage confiance en elle depuis qu'elle a renoncé à son poste dans une grande entreprise. «Travailler pour une société Internet, c'est un pari insensé qui me plaît», explique-t-elle. Un pari, certes. Mais par rapport à la résignation passive des salariés de la plupart des entreprises, l'optimisme de Mari Kaneko pourrait bien être avant tout le remède parfait à la démotivation des salariés japonais et à l'essoufflement de l'économie nationale.

Ken Belson

★ Les pages «Entreprises» sont réalisées par les rédactions du «Monde interactif» et de «Business Week/e.biz».

★ Traduit de l'anglais par Chantal Dussuel

Start-up



Relaxnews

Le temps des loisirs

L'idée de départ de Relaxnews est simple. Puisque les Français consacrent de plus en plus de temps à leurs loisirs, pourquoi ne pas se spécialiser dans la fourniture de contenus relatifs aux voyages, concerts et autres activités de détente ? Jérôme et Pierre Doncieux, aidés de Laurent Boissel, ont ainsi conçu Relaxnews, une agence de presse en ligne multi-supports (papier, Web, téléphone mobile, PDA), qui fonctionne comme un site B to B. «Nous travaillons aussi bien pour L'Express, pour lequel nous livrons des pages clés en main ou des articles que pour les sites de M6 ou le portail Vizzavi», explique Jérôme Doncieux, ancien directeur d'Euro RSCG France.

Avec vingt collaborateurs permanents et une centaine de pigistes, la rédaction de Relaxnews fournit un flot d'informations continues sur les concerts dans telle ou telle ville et autres sorties touristiques ou culturelles.

L'ambition de Pierre Doncieux, rédacteur en chef et ancien de VSD, *Lui ou Vogue Homme*, est de faire de Relaxnews la «première newfactory européenne». Et de préciser l'ambition de la start-up : «L'information sur les loisirs va valoir de l'or dans les prochaines années. Mais il faut que cette information soit servicielle, c'est-à-dire qu'elle soit exploitable immédiatement. Si vous cherchez un concert à Limoges, il faut pouvoir réserver sa place à partir de son ordinateur ou de son téléphone et connaître le restaurant où l'on pourra manger après.»

L'entreprise, qui a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 4,6 millions de francs, a levé 12 millions de francs, notamment auprès d'Angel Invest et du Crédit Lyonnais. Un second tour de table à hauteur de 25 millions de francs est prévu pour cette année.

Côté revenus, si l'entreprise compte évidemment sur la vente classique de ses contenus à des journaux papier, elle parie aussi sur l'explosion du paiement par forfait sur les terminaux mobiles. «Nous comptons évidemment beaucoup sur l'arrivée de l'UMTS, mais nous allons avoir des solutions pour la téléphonie GPRS», analyse Jérôme Doncieux. «L'ère du forfait a été entamée par Canal+, puis par les opérateurs de téléphonie mobile. Cela marchera aussi pour l'information liée aux loisirs, à condition, bien sûr, d'apporter une vraie plus-value.»

Le chiffre d'affaires de Relaxnews devrait tripler en 2001 et 2002. Si, pour la vente d'un article à un journal, les prix sont relativement simples à calculer, il en va autrement pour les nouveaux supports numériques. Pour le Web, Relaxnews se rémunère, en plus d'un prix fixe, avec un pourcentage des revenus publicitaires et un forfait par page vue sur le site qui achète l'information. Idem pour le WAP et les téléchargements sur assistants personnels. Enfin, pour l'info par SMS, Relaxnews touche une somme pour chaque message envoyé. Seule inconnue, la rapidité avec laquelle les industriels commercialiseront l'Internet mobile (le GPRS risque d'être repoussé à 2002), l'une des principales sources de revenus de l'entreprise.

Guillaume Fraissard

www.relaxnews.fr

interactif.lemonde.fr/
netecomomie

Sabir cyber



Pirate

Est-on un pirate quand on télécharge un morceau de musique sur Napster? Oui, clame l'industrie du disque. Bien sûr, font en écho la plupart des gouvernements. Est-on un pirate quand on enregistre sur une cassette le même morceau qui passe à la radio? Non, avoue la loi de 1985, qui prévoit une taxe sur la cassette vierge pour compenser, donc reconnaître, cette pratique. Le mot *pirate* est donc à géométrie variable. Dans les années 1960, le succès du rock dans le nord de l'Europe dut beaucoup aux radios pirates, qui contournaient le monopole public de l'audiovisuel pour émettre une musique boudée par les radios officielles. Les maisons de disques soutenaient alors les pirates. Ces stations sont présentées dans les manuels d'histoire des médias comme des pionniers de la liberté. Pirate un jour, décoré le lendemain.

La fin des années 1960 vit aussi l'apparition des pirates de l'air. En tant que preneurs d'otages, ils restent heureusement honnis, mais certaines de leurs causes ont aujourd'hui pignon sur rue, et des pirates ont fini ministres. D'ailleurs, ce mot, au sens variable dans le temps, l'est également dans l'espace. L'apogée des pirates, au sens des films avec Errol Flynn, est atteinte dans un XVII^e siècle où s'affrontent dans les îles les colonialismes anglais, espagnol, français et hollandais.

Pour une grande part, les pirates des uns étaient les corsaires des autres, c'est-à-dire des équipages autorisés par leur gouvernement à « courser » la marine marchande de l'ennemi. Il y avait certes des indépendants, fiers et galeux, agissant sans dieu ni maître. Dans la réalité, ils n'étaient que menu fretin comparés au piratage organisé par des Etats qui poursuivaient deux objectifs : priver les colonies de leur ravitaillement et, dans l'autre sens, empêcher les métropoles adverses d'accumuler des richesses.

L'étymologie nous renseigne alors sur la profonde ambiguïté du mot comme de ce qu'il désigne. *Pirate* a suivi la trajectoire classique du grec vers le latin, puis vers le français et de là vers l'anglais, où il est concurrencé par une gamme de mots plus précis : *hi-* ou *skyjacker* pour les pirates de l'air, *cracker* pour l'informatique, *phreaker* pour le téléphone. En grec, donc, *peirates* désignait bien les bandits maritimes qui attaquaient les navires. Mais le mot, nous dit le *Dictionnaire historique de la langue française*, vient de *peira*, expérience, tentative, essai, qui désignait aussi la tentative de séduction d'un galant partant à l'abordage d'une belle. C'est sans doute pourquoi les industries de la communication ont une attitude parfaitement ambiguë face au piratage. Côté cour, elles couinent qu'on les assassine : c'est l'ensemble des œuvres de l'esprit qui est menacée de tarissement par les délinquants à graveur de CD-R. Mais, côté jardin, c'est la même industrie qui prospère en vendant les armes du crime. Sony vend des disques et des graveurs, Microsoft explique qu'il faut payer et ne pas copier ses logiciels, mais décide de fournir gratuitement son navigateur pour tuer Netscape. Et il n'y a pas plus inquiet qu'une firme de jeux vidéo qui constate que ses titres ne sont pas « piratés ». Car le piratage est en rapport avec la séduction.

Alain Le Diberder

interactif.lemonde.fr/
cyberculture

Des prototypes humains trop parfaits

Photographe aux allures de chercheur en génétique, Reed O13 fabrique d'étranges et troublantes icônes

DIRECTEUR artistique d'Imagina (salon des nouvelles images) pendant trois ans, fondateur du groupe punk multimédia Norma Loy, Reed O13 travaille sur les faux-semblants. Il retouche ses photos jusqu'à les rendre irréelles et donne naissance, sur écran, à de troublantes icônes : pin-up cauchemardesques à la perfection symétrique, clonages d'anatomies, femmes artificielles générées par ordinateur...

parfaire ce simulacre, il déforme les perspectives, comme les défauts de ses modèles et transforme leur peau en pure surface. Résultat : des top-modèles high-tech, issues d'une réalité altérée, impostures sublimes et morbides...

« On nous présente tellement le corps idéal comme un but, dit Reed. Alors je fais des photos de mode comme des galeries de monstres. Mes modèles ressemblent à ces créatures qui gardent l'entrée des temples chinois. On les met là en signe d'avertissement : "Attention, vous pénétrez dans un autre espace. Laissez vos horreurs à l'entrée!" Moi, ce que je veux montrer est justement caché derrière. Derrière ces personnages, derrière les apparences trompeuses, il y a toujours quelque chose dans mes photos : des seuils, des passages, des portes, gardés par ces sphynx creux. »

A l'origine de chaque photo, il y a un rêve, noté puis dessiné au réveil. Reed se réclame de Buñuel, maître de l'inconscient. « C'est le seul qui

s'imaginait maîtres de leur destin, de leur humanité, tout en étant dissociés du monde... » C'est pour ça que O13 déplace subtilement leurs organes et manipule leur apparence jusqu'à la rendre factice. Il transforme le corps, symbole de leur ancrage dans la réalité, en copie cauchemardesque et risible.

Sa dernière exposition – ArtClone (avec Juan Le Parc) – est une parodie surréaliste de salon de beauté génétique. Sur des brochures publicitaires, ArtClone propose un avant-goût des chirurgies esthétiques à venir : clonages de vertèbres pour allonger la taille, greffes de cellules dermiques et tatouages capillaires ! Les photos sont si réalistes qu'on y croirait.

Longtemps, Reed a porté inscrit sur son T-shirt « Est-ce réel? ». Pour lui, rien ne l'est véritablement à l'aune du cerveau : « C'est un émetteur-récepteur qui change constamment de fréquence. Et nous, nous flottons dans de l'image qui ne veut absolument rien dire. » Quand il



Dans son laboratoire des images, Reed convertit le corps en objet froid, clinique, aseptisé. « J'ai passé ma jeunesse au milieu des tables de blocs opératoires », explique-t-il. Normal : sa tante est sage-femme, ses cousines infirmières.

Parce qu'il n'a pas de baby-sitter, le futur savant fou grandit en univers hospitalier. « Ma mère était chef de service infirmière dans les pavillons gériatrie, grands malades et réanimation : j'ai, par conséquent, été élevé au contact des mourants, ceux qui sont au bord du passage, précise Reed O13. Seule leur enveloppe corporelle vivait encore. C'est pour ça que je photographie des corps. Des corps sans véritable désir, dont la nudité n'est plus taboue, des corps qui ne sont presque plus habités. »

Mannequins vides, les photos-portraits de Reed O13 semblent en effet privés de présence. A l'examen, ils révèlent même d'étranges mutations : doigts à quatre phalanges, sexes dupliqués. Voilà l'origine du malaise !

Les nouveaux modèles de la séduction sortent tout droit d'éprouvettes numériques. Avec une minutie diabolique, Reed les formate aux normes d'une beauté certifiée non conforme ! « Je corrige les jambes, énumère-t-il, je creuse la taille, je retire les taches de rousseur, j'efface les imperfections, je retexture, j'élargis la bouche, je lisse la peau pour qu'il n'y ait plus aucune aspérité », raconte-t-il. Le corps devient une enveloppe plastique. Ce ne sont plus des filles quand je les ai refaites. Sur mes photos, il n'y a pas d'humains. » Et pour cause : Reed pousse la maniaquerie jusqu'à recoloriser les photos. Pour

arriver à faire vivre le rêve. Dans Le Charme discret de la bourgeoisie, une voix sort d'un placard, et les vêtements bougent doucement dans le noir... Je voudrais atteindre la même perfection dans le bizarre », précise-t-il. Reed O13 ne s'appelle-t-il pas « Rideau 13 » ? Il ouvre d'étranges perspectives sur d'autres dimensions. Sa source d'inspiration : la maladie, le songe, le réel distordu, comme dans ces tableaux de Michel-Ange où les piéta offrent des membres deux fois trop longs.

Pour lui, notre perception du réel est constamment modifiée par l'environnement, tout comme notre vision du corps parfait. « J'ai l'impression que les gens perdent prise avec la réalité, en essayant de maîtriser totalement leur image. Ils

réalisait les concerts-performances de son groupe, Norma Loy, Reed O13 utilisait déjà un fond d'écrans vidéo, saturés d'images hystériques et de messages subliminaux. C'était dans les années 1980. A présent, Reed s'est calmé. Il passe des semaines entières sur une photo, le nez collé sur des agrandissements de peau qu'il numérise, échantillonne et code jusqu'à obtenir l'illusion la plus monstrueuse possible de la beauté.

Agnès Giard

■ www.multimania.com/biobank/page/artclone/menu.htm
■ panoramix.univ-paris1.fr/CERAPLA
■ www.alien-nation.org

L'image numérique

Regarder et se montrer



L'envoi sur le Web

L'appareil photo Ricoh RDC7 est polyvalent. Il inclut un modem (avec Juan Le Parc) – est une parodie surréaliste de salon de beauté génétique. Sur des brochures publicitaires, ArtClone propose un avant-goût des chirurgies esthétiques à venir : clonages de vertèbres pour allonger la taille, greffes de cellules dermiques et tatouages capillaires ! Les photos sont si réalistes qu'on y croirait.

■ www.ricoh.fr

L'appareil de poche

Aussi plat qu'une carte de crédit et guère plus grand, le Pocket Digital Camera, de Smal Camera



Technologies, stocke 40 images sur une carte à mémoire Flash amovible dans une résolution peu élevée mais suffisante pour Internet. Lancement prévu aux Etats-Unis en mars ou avril. Prix : 850 francs (129,58 euros).

■ www.smalcamera.com

Le baladeur à images

Des photos de votre chanteur préféré ou de vos amis s'affichent sur l'écran du baladeur numérique Yepp Visual MP3 de Samsung, qui stocke deux heures de musique sur une carte à mémoire Smart Media. Uniquement disponible en Corée. Prix : moins de 1 500 francs (228,67 euros).

■ www.samsung.com



La capture

La numérisation des diapositives est enfin à la portée du grand public. Très simple d'emploi, le scanner Microtek Film Scan 35est doté d'un capteur optique offrant des résultats tout à fait corrects (résolution : 1 800 x 1 800 ppp). Prix : 1 790 francs (272,88 euros).

■ www.microtek.com



Une sélection d'Agnès Batifoulier

PUBLICITÉ

Le Monde INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97.

E-mail : hitech@lemonde.fr.

Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.

Directeur général : Bruno Patino.

Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.

Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.

Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.

Rédaction : Olivier Zilberstein, chef de service (Enquête),

Pierre Bouvier (site Internet), Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart (Techniques), Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers).

Edition : Olivier Herviaux.

Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.

Révision : Olivier Houdart.

Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).

Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2001. Tous droits réservés. Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2001 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr